



**Sauvegarde  
Isère**

Association de protection de  
l'enfance et d'accompagnement  
des adultes

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



# SOMMAIRE

---

4

RAPPORT MORAL DU  
PRÉSIDENT

6

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

9

PRÉAMBULE

10

NOTRE HISTOIRE

11

NOS VALEURS FORTES ET  
MISSIONS

12

NOS AXES

16

NOTRE ORGANISATION

18

NOS ACTIVITÉS PAR  
PÔLES

20

IMPLANTATION DES SITES  
SUR L'ISÈRE

21

L'ANNÉE 2021 SUR LES  
PÔLES

283

ANNUAIRE DES  
ÉTABLISSEMENTS

# RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'année 2021 a été fortement comparable à 2020 à bien des égards du point de vue des difficultés rencontrées et d'une certaine souffrance de notre association.

Chacun d'entre nous sait le ravage qu'a été le COVID à différents niveaux. Nos salariés ont dû faire face à cette situation exceptionnelle. Il y aura la vie d'avant et la vie d'après Covid, mais la vie pendant, laissera dans nos mémoires des souvenirs compliqués, avec des équipes qui ont dû gérer des situations difficiles en présence de la maladie, vivre des isolements, mais qui ont malgré tout, rempli leurs missions dans ces conditions. Je tiens à leur rendre hommage car ils ont fait leur travail dans la compétence, avec professionnalisme et dévouement et beaucoup de courage, et ce, sans céder.

L'année 2021 a été compliquée puisque nous avons dû gérer un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Pour rappel, il y a deux ans le Conseil Départemental mettait en place une nouvelle politique des mineurs non accompagnés et avait souhaité restructurer les conditions de cet accueil, ce qui a impliqué la fermeture de l'un de nos établissements, le CATALPA à Voiron.

Cette fermeture a été vécue comme injuste par les salariés qui avaient travaillé avec dévouement. Cet établissement avait été ouvert une vingtaine d'années plus tôt à la demande du Conseil Départemental et les conditions de fermeture ont été difficiles sur le plan moral pour l'association mais aussi humain pour les salariés impactés.

Ce plan social nous a amené à une dépense d'énergie considérable, dont Françoise BUFFET a été en charge avec le Directeur Général et le DRH de l'époque. Le Président souligne également une implication forte du CSE pour la gestion de ce que nous pouvons appeler au sein de n'importe quelle entreprise, un "drame".

Tout ceci a amené la Sauvegarde Isère à une situation compliquée et aujourd'hui notamment pour les salariés du pôle hébergement. Ces salariés ont exprimé récemment la souffrance qu'ils vivent dans leur travail et ils l'ont fait avec une dignité remarquable, ce qui a provoqué une émotion de ceux qui les écoutaient et qui les entendaient.

Nos salariés n'étaient pas dans la revendication mais rappelaient qu'il faut que la charge de travail soit compatible avec leurs missions et compatible avec la sécurité des enfants qui nous sont confiés.

Notre association a écrit au Président du Conseil Départemental, Jean-Pierre BARBIER, afin de lui faire part de son inquiétude et de la volonté des salariés de mener à bien leur activité professionnelle dans l'altruisme mais avec des moyens qui permettent de le faire sans les mener au burnout.



Une autre souffrance repose aussi sur la question de l'application du SEGUR. A la Sauvegarde Isère, nous considérons qu'il y a des équipes de travail et que chacun est essentiel à ces équipes. Et de ce point de vue, nous ne pourrions comprendre une disparité salariale car le travail ne peut se faire sans cette solidarité. Comment pouvons-nous traiter les salariés de manière différente, voire discriminatoire ?

J'ai foi dans le sens de l'égalité sociale du Conseil Départemental. Nos salariés ne comprendraient pas qu'en Isère, il puisse en être différemment qu'en Savoie ou en Haute-Savoie.

Il y a enfin la nouvelle politique mise en œuvre par le Conseil Départemental sur un redéploiement de l'action éducative en milieu ouvert.

Le Département nous a notifié la perte de 290 mesures. Le Directeur Général, la DAF et la Directrice du Pôle famille, les administrateurs à leur niveau, le trésorier, la Représentante du CA au CSE et Vice-Présidente en charge des RH, sont en train de travailler sur ce point. Nos chiffres de l'an passé ne sont pas bons et c'est une grande première dans notre association qui en 73 ans n'a jamais connu de déficit avant 2020.

Une diminution budgétaire n'est pas sans conséquence sur l'ensemble des services de l'association mais au-delà des aspects financiers, il y a des aspects humains inquiétants, car nous ne pouvons envisager de subir à deux ans d'intervalle un deuxième PSE.

Comment faire comprendre à des salariés dont nous reconnaissons la qualité du travail et dont les magistrats saluent la qualité des rapports et de leur accompagnement éducatif, que l'on pourrait mettre fin à leur travail sans raison et de manière injuste.

Tout ceci, sont des interrogations que nous posons aux Représentants du Conseil Départemental. Nous nous demandons ce que sera demain. Les associations Iséroises, dont la Présidente de Réseau 38 est parmi nous, sont inquiètes.

Pendant toutes ces années d'existence, la Sauvegarde Isère qui a été constituée en 1949, a toujours voulu travailler main dans la main avec le Conseil départemental. Nous souhaitons pouvoir continuer en ce sens à l'avenir, mais ceci suppose que soit reconnue notre indépendance associative, que nous ne soyons pas considérés comme de simples prestataires de service. La valeur partenariale de notre projet associatif est essentielle à nos yeux et nous souhaitons poursuivre ce partenariat dans une confiance réciproque.

Jean-Michel DETROYAT  
Président

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport d'activité 2021 présenté aujourd'hui prend l'option de s'arrêter sur certains évènements et de faire des focus sur la vie des pôles et des établissements et services.

En préalable, je veux surtout pointer et insister sur le fait qu'en 2021, nous avons travaillé en mode dégradé, qui persiste encore après COVID. Cela est lié à la crise que traverse le secteur du médico-social en partie due aux difficultés de recrutement, au manque d'attractivité, à l'évolution du public et à la pénurie des offres de service pour répondre au besoin du public, notamment dans le domaine du soin. En tant que Directeur Général, c'est une vraie inquiétude et j'insiste sur le fait que la Sauvegarde Isère ne peut pas, seule, résoudre toutes ces difficultés.

En 2021, au siège, la fonction administrative et financière a pu être réorganisée grâce à l'arrivée de Laurence MATHON, DAF.

Sur les pôles :

- **Le pôle Accueil Étranger :**

avec la fermeture du CATALPA et du SAF au 31/08/2021 je souhaite revenir sur le professionnalisme des salariés qui ont assuré leur mission malgré la lourdeur des actions. A titre personnel, j'ai été Chef de service du CATALPA à l'ouverture en avril 2004. J'ai donc connu non seulement la dynamique de l'ouverture mais encore la tristesse et le désarroi de sa fermeture en 2021.

En parallèle du CATALPA, il y a eu la fermeture du SAF avec un transfert d'activité pour les assistants familiaux au Conseil Départemental et le transfert de l'équipe éducative vers le SEPAD (un des services du Village de l'Amitié).

La fermeture de cet établissement a donné lieu à un plan de sauvegarde de l'emploi, une première pour la Sauvegarde Isère, entraînant une tension et une procédure chronophage d'une année, qui a véritablement marqué l'association.

Un des éléments de bilan du PSE : 41 emplois étaient impactés en juillet 2021 et 31 personnes menacées par un licenciement. Suite aux différentes négociations menées avec le Conseil Départemental, le nombre a été réduit à 13 personnes et au final, nous avons procédé à 3 reclassements internes. Sur les personnes licenciées, 3 à ce jour sont en CDI, 3 en formation, 1 en création d'entreprise, 1 personne en intérim choisi, soit 7 personnes pouvant bénéficier d'un CDI.

Le Pôle Accueil Étrangers avec le CATALPA qui a fermé, l'ASMA qui est passé sur le pôle hébergement, est un pôle qui a été maintenu par choix du Conseil d'Administration, avec un seul établissement, le CADA. Avec la perspective de développement via des appels à projets pouvant correspondre à notre savoir-faire.

1er focus sur le CADA, créée en 1993 pour 35 places. Nous avons aujourd'hui 177 demandeurs d'asiles ce qui justifie toute la place du CADA dans le département. Ces demandeurs d'asiles sont répartis dans 43 logements avec 27 nationalités différentes.

2ème focus du rapport d'activité qui porte sur les troubles des personnes hébergées, les pathologies : c'est un travail important de soins, notamment avec Médecins du Monde. Nous allons d'ailleurs retrouver cette particularité sur plusieurs pôles.

Un 3ème focus concerne la mise en place du CVS (conseil de vie sociale), complexe mais réalisé, notamment avec autant de nationalités différentes.

- **Sur le pôle hébergement :**

Je retiens que l'ASMA a intégré ce pôle au 1er septembre 2021 avec une transformation d'activité. Initialement centré sur les mineurs non accompagnés, ce service s'oriente aujourd'hui sur des jeunes hébergés en appartement avec un accompagnement social. L'accompagnement hors des murs a été maintenu.

Au global 145 places offertes aujourd'hui au niveau du pôle.

Sur l'année 2021, des difficultés de jeunes avec des notifications handicap mais plusieurs jeunes ne bénéficient d'aucune prise en charge.

Focus sur le SEPAD qui est en augmentation d'activité. Nous sommes passés de 18 jeunes à 27.

2ème focus sur l'accueil de jour du Village de l'Amitié.

Le pôle Hébergement c'est aussi Rose Pelletier avec une offre complète. Le SAELSA et un nouveau projet de création d'un service d'accompagnement à l'apprentissage de la semi autonomie qui va voir le jour en 2022.

- **Le Pôle Handicap :**

Il comprend le Home avec ses 7 logements, l'IME, le SESSAD de Tencin et l'équipe mobile d'appui à la scolarité.

Le focus est à faire sur le sport qui est un axe fort de développement du Pôle, avec des éducateurs sportifs qui interviennent sur le SESSAD, l'IME et le Home et qui développent le sport comme un facteur d'ouverture sur l'extérieur.

- **Pôle justice Pénal des mineurs :**

- Changement de Direction et arrivée de Yamina AKAR en janvier 2021 et de Mickaël MERAT comme Directeur Adjoint
- Une crise sans précédent du recrutement qui limite le personnel disponible et l'accueil des mineurs
- Une adaptation de l'activité aux contraintes de la crise sanitaire
- La mise en œuvre du nouveau code de Justice Pénale

Sur les 3 établissements du Pôle, nous avons des postes vacants à tous les niveaux nous obligeant à demander une autorisation exceptionnelle de limiter l'activité à 50% pour faire face aux absences, mais la crise sanitaire a toutefois été bien maîtrisée en interne.

Focus : une crise sanitaire qui a entraîné un cluster en novembre, une fin d'année en souffrance pour l'ensemble du personnel avec des arrêts à répétition et un droit d'alerte. Au total nous avons accompagné 11 mineurs sur les deux CER.

- **Le pôle famille :**

C'est une année sous le signe de l'adaptation, de la réflexion et de l'action avec également des difficultés de recrutement.

Une activité AEMO, AED qui a terminé l'année à 95.24%.

Le focus est fait sur les actions collectives menées et une expérimentation sur l'invitation des familles aux réunions de synthèses.

Le pôle famille c'est aussi la Médiation Familiale mais aussi le Point-Clé : une réflexion est engagée sur ces deux espaces pour ouvrir et développer les services.

À noter également le soutien aux « tiers de confiance » qui accueillent 21 mineurs.

L'APMV où nous avons une vraie technicité, qui est reconnue par l'ensemble des partenaires, politiques et financeurs.

Pour conclure, c'est une année complexe mais riche de projets avec des professionnels engagés. 2022 est teintée d'incertitudes mais des appels à projets se réfléchissent et de nouvelles perspectives sont étudiées pour pouvoir développer avec sérénité nos interventions.

Claude DELY  
Directeur Général

# PRÉAMBULE

C'est dans les années après-guerre que l'association trouve ses racines. Suites aux conséquences du conflit, un projet de création d'une association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence s'élabore à Grenoble.

L'association à but non lucratif est créée le 18 Avril 1949.

Centrée à l'origine sur un service social indépendant et polyvalent, l'association élargit ses missions de protection de l'enfance avec des foyers d'hébergement pour enfants et adolescents.

Dupuis plusieurs dizaines d'années, l'association vit des transformations successives en se développant vers le secteur du handicap, de la justice pénale des mineurs, des demandeurs d'asile et des Mineurs Non Accompagnés.

L'association accueille tous ces publics dans de nombreux établissements installés dans tout le département.

Le projet associatif refondé en 2022 a pour objectif de s'adapter au contexte actuel tout en gardant le lien avec l'histoire de l'association.

Ce projet associatif est fondé sur l'accueil et l'accompagnement de l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en difficulté ou porteur de handicap, avec des objectifs d'autonomie de vie, de citoyenneté et d'inclusion dans la société.

L'association Sauvegarde Isère, acteur économique, s'inscrit dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Elle reçoit des financements publics pour ses missions et activités autorisées.

A ce titre, la Sauvegarde Isère veille constamment à la qualité de l'accueil, de la vie et de la participation de toutes les parties prenantes : bénéficiaires, professionnels, administrateurs, bénévoles...

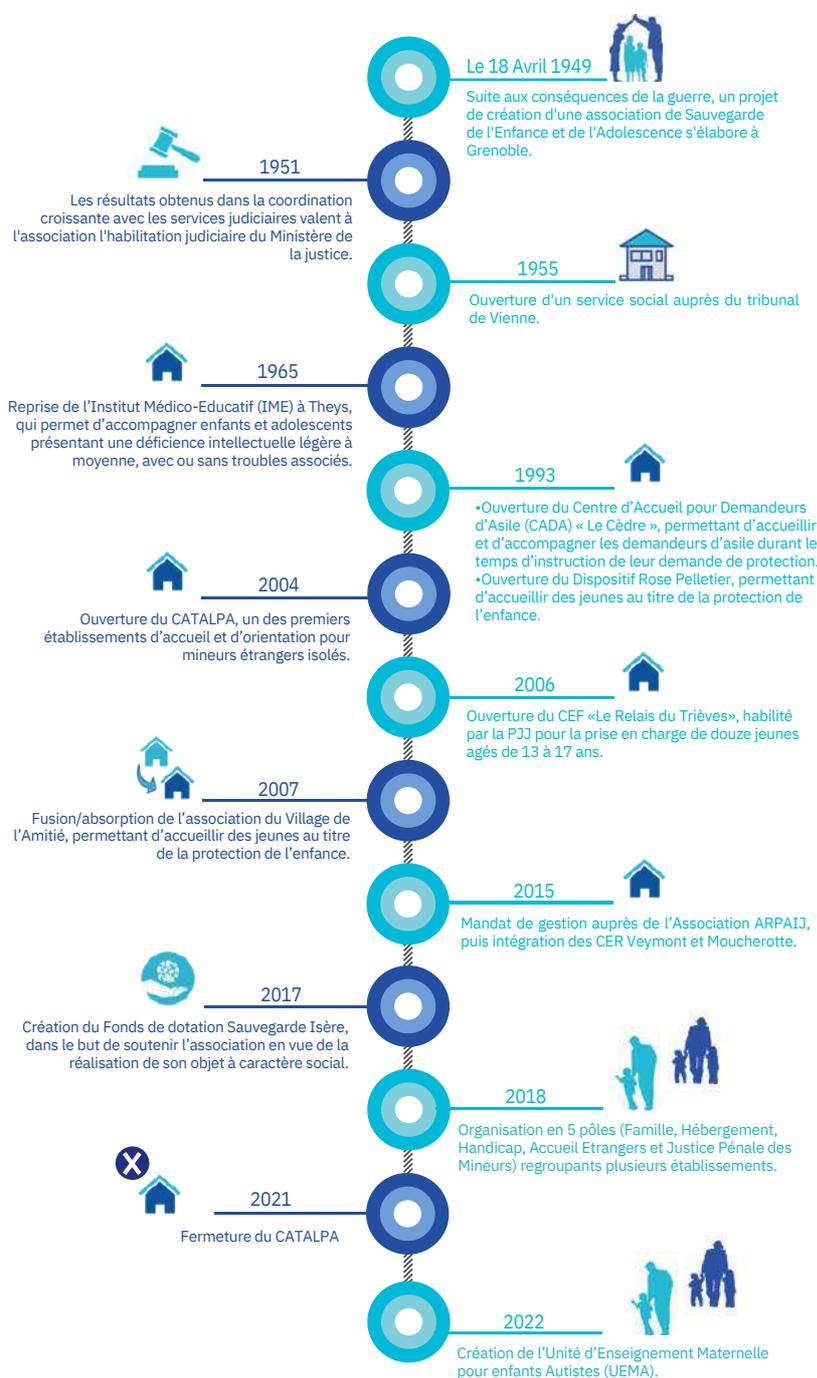
Elle garantit la diffusion, la compréhension et l'appropriation du projet associatif par tous en interne comme à l'externe : partenaires locaux et départementaux, élus, mécènes, grand public...





# NOTRE HISTOIRE

La Sauvegarde Isère est une association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général par la direction générale des Finances Publiques depuis 2012



# NOS VALEURS FORTES

Inscrite dans une tradition **altruiste, laïque et indépendante des partis politiques**, la Sauvegarde Isère enracine ses convictions humanistes dans les fondements républicains qui font de l'idéal **démocratique, d'égalité citoyenne, de justice sociale et de solidarité**, le socle de sa volonté d'action.

L'Association fait du **respect de la personne**

**humaine,**

**de sa différence et de sa singularité**, un principe éthique fondamental.

Elle condamne toutes formes de **violence verbale, physique ou psychologique**.

L'Association affirme **la primauté de l'acte éducatif et de la protection des liens familiaux**. Elle

considère la famille comme le lieu privilégié d'éducation et l'apprentissage des droits et devoirs de chacun comme un axe de la responsabilité individuelle et collective.

L'Association accepte la prise de risques inhérente à tout travail éducatif dès lors qu'elle est assumée et partagée.

L'Association fait sienne les valeurs d'**exemplarité, de rigueur et de transparence** qu'elle se doit d'incarner, tant auprès des publics qu'elle accompagne, qu'à l'égard de l'environnement social et institutionnel. Elle vise constamment au mieux-être des personnes en difficulté de vie auprès desquelles elle engage au quotidien ses actions d'**accueil, d'aide, de soutien et de protection**.

Elle tire légitimité de ces valeurs pour interpeller les pouvoirs publics chaque fois qu'il est nécessaire. Pour construire des réponses sociales opérantes, elle s'engage dans une démarche partenariale avec les pouvoirs publics, l'autorité judiciaire ainsi que les autres associations concernées.



## NOS MISSIONS

*Missions de service public et d'intérêt général qui s'insèrent dans la politique de l'enfance et de la famille.*



Éduquer, prévenir et protéger, enfants, adolescents et jeunes en difficulté.



Aider à l'éducation et à la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.  
Aider à renouer le dialogue en cas de conflit familial afin de préserver les liens familiaux.



Accompagner les personnes en difficulté sociale ou relevant de l'Asile.  
Accompagnement médico-social des enfants et des adultes présentant un handicap.



Promouvoir l'égalité des chances.



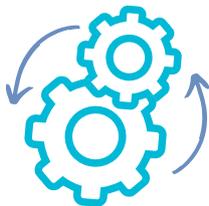
Lutter contre les exclusions et les risques de délinquance.



## AXE 1

### DÉVELOPPER LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS PUBLICS

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Renforcer la gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etoffer le Conseil d'Administration</li><li>• Renforcer le Conseil d'Administration</li><li>• Soutenir le travail entre Dirigeance et Gouvernance</li></ul>
<b>Renforcer la dirigeance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer et confirmer les instances associatives</li><li>• Renforcer les missions du siège</li><li>• Elaboration des tableaux de bord</li></ul>
<b>Implantation territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement sur le territoire</li></ul>
<b>Développer les coopérations et imaginer les synergies avec d'autres associations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexions mutualisation des besoins et création de partenariats</li></ul>
<b>Associer les publics accompagnés à la vie associative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formaliser les Conseils de la Vie Sociale existants à l'association</li><li>• Mettre en place des instances de participation effectives</li><li>• Inviter aux Assemblées Générales les représentants des publics accompagnés</li><li>• Assurer un bilan par Pôle de la mise en place de ces instances</li></ul>



## AXE 2

### SÉCURISER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES PAR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET UNE ORGANISATION SOUPLE

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Penser la diversification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repenser notre offre de la protection de l'enfance</li><li>• Développer le pôle du Handicap</li><li>• Développer le pôle Justice Pénale</li><li>• Etre attentifs aux opportunités de développement de l'Association dans d'autres secteurs</li></ul>
<b>Organiser une commission parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser une commission parcours, associative, pour les situations complexes</li></ul>
<b>Organiser une plateforme de soin et de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler un projet d'équipe mobile</li></ul>
<b>Travailler les projets conjointement entre pôles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les actions communes</li><li>• Rendre lisibles les projets d'établissement et de service en intra et extra Sauvegarde</li></ul>



## AXE 3

### INNOVER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Mettre en place une veille associative prospective</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constituer un comité</li><li>• Intégrer une personne ressource</li><li>• Création d'une boîte à idées</li></ul>
<b>Développer l'agilité sociale et l'adaptation comme culture associative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les cadres à la gestion de projets</li><li>• Structurer un cadre de réponses aux appels à projets</li></ul>
<b>Rechercher l'hybridation des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser des financements de type Fonds Social Européens pour favoriser l'expérimentation</li><li>• Recherche de mécénat</li><li>• Développer le fonds de dotation</li></ul>
<b>Engager une démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'objectif d'un plan de mobilité</li><li>• Privilégier les ressources locales</li><li>• Engager une démarche de conversion écologique</li></ul>



## AXE4

### VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE

OBJECTIFS	ACTIONS
<p><b>Assurer le bien être au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir le respect dans les relations de travail</li> <li>• Pratiquer un mode de management collaboratif et bienveillant</li> <li>• S'inscrire en continu dans la démarche de prévention et d'anticipation des risques professionnels</li> <li>• S'engager dans une dynamique d'évaluation continue de la charge de travail</li> </ul>
<p><b>Accompagner les changements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster nos pratiques aux évolutions des politiques publiques et transformations sociétales</li> <li>• Accompagner les parcours professionnels tout au long de la carrière</li> <li>• Favoriser la transversalité des actions de formation</li> <li>• Repérer et mobiliser les compétences individuelles</li> <li>• Permettre la mobilité de manière dynamique</li> </ul>
<p><b>Développer l'attractivité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance de nos métiers et la valorisation des salaires</li> <li>• Favoriser l'accueil, l'intégration et la fidélisation des professionnels</li> <li>• Promouvoir l'identité et les valeurs de l'association</li> <li>• Développer les formations en alternance et le partenariat avec les organismes de formation</li> </ul>

# NOTRE ORGANISATION



## Siège Social

Situé à Fontaine, il est composé du Directeur Général, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur des Services Généraux.



## Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de :

- **Membres adhérents** qui ont voix délibérative.
- **Membres de droit**, avec voix consultative (Conseil Départemental, Justice, ARS Education Nationale, Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, DRPJJ et DDPJJ, etc.).
- **Représentants du personnel**, avec voix consultative (sont membres titulaires du CSE et du CSSCT, le secrétaire et les délégués syndicaux)
- Les **Directeurs (trices) de Pôle** avec voix consultative.



## Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de **12 membres élus**, qui nomme parmi ses membres un bureau dont la composition est la suivante :



### ADMINISTRATEURS :

Monique FOURQUET, Yannick BOULARD, Adel-Elie ZOGHEIB, Jean-Charles LELLOUCHE, Christophe JOBAZE, Fabienne COEUR, Kremena MLADENOVA



# Direction Générale

Les missions de la Direction Générale sont de mettre en œuvre la **politique associative**, développer du **partenariat** avec les autorités départementales et les autres associations, **coordonner les différentes activités** et veiller au bon fonctionnement administratif, RH, comptable et financier de l'ensemble des établissements et services et **garantir leur bonne marche** sur le plan technique.



## Nos financeurs



# Nos pôles / établissements / services

## NOS ACTIVITÉS PAR PÔLES



### *Pôle Famille*

**Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)/Mesures d'Aide à Domicile (AED)**, interventions auprès de l'enfant dans son milieu familial. 1 645 mesures autorisées par an.

**Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R)**, 56 mesures autorisées par an.

**Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)**, 42 mesures par an.

**Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)**, 160 familles par mois autorisées.

**Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)**, 70 familles par mois autorisées.

**Médiation Familiale**, prévient la rupture des liens familiaux, 160 dossiers par an.

**Point Clef**, lieu neutre s'adressant aux familles dissociées. Accueil physique des familles 26 semaines par an.

**Accompagnement des ménages issus de la communauté des gens du voyage (APMV)**, environ 700 ménages suivis par an.



### *Pôle Hébergement*

**Village de l'Amitié**, accueille des enfants de 6 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance. Capacité : 97 places.

**Dispositif Rose Pelletier**, accueille des jeunes de 13 à 21 ans au titre de la protection de l'enfance. Capacité : 31 places.

**Accompagnement Social de Mineurs vers l'Autonomie (ASMA)**, 36 places en résidence ou en appartements.





## *Pôle Handicap*

**Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz »**, accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans. Capacité : 55 places.

**Foyer logement pour adultes « Le Home »**, structure d'hébergement de jeunes adultes de 20 à 30 ans. Capacité : 16 places.

**Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)**, accueille des enfants de 3 à 16 ans. Capacité : 51 places.

**Service d'accompagnement et l'insertion Sociale et Professionnelle (SAISPro)**, prend en charge des jeunes de 16 à 20 ans.

**Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants Autistes (UEMA)**, prend en charge des enfants dès 3 ans, avec un effectif de la classe fixé à 7 enfants.



## *Pôle Accueil Étrangers*

**Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) « Le Cèdre »**, capacité de 177 places.



## *Pôle Justice Pénale des Mineurs*

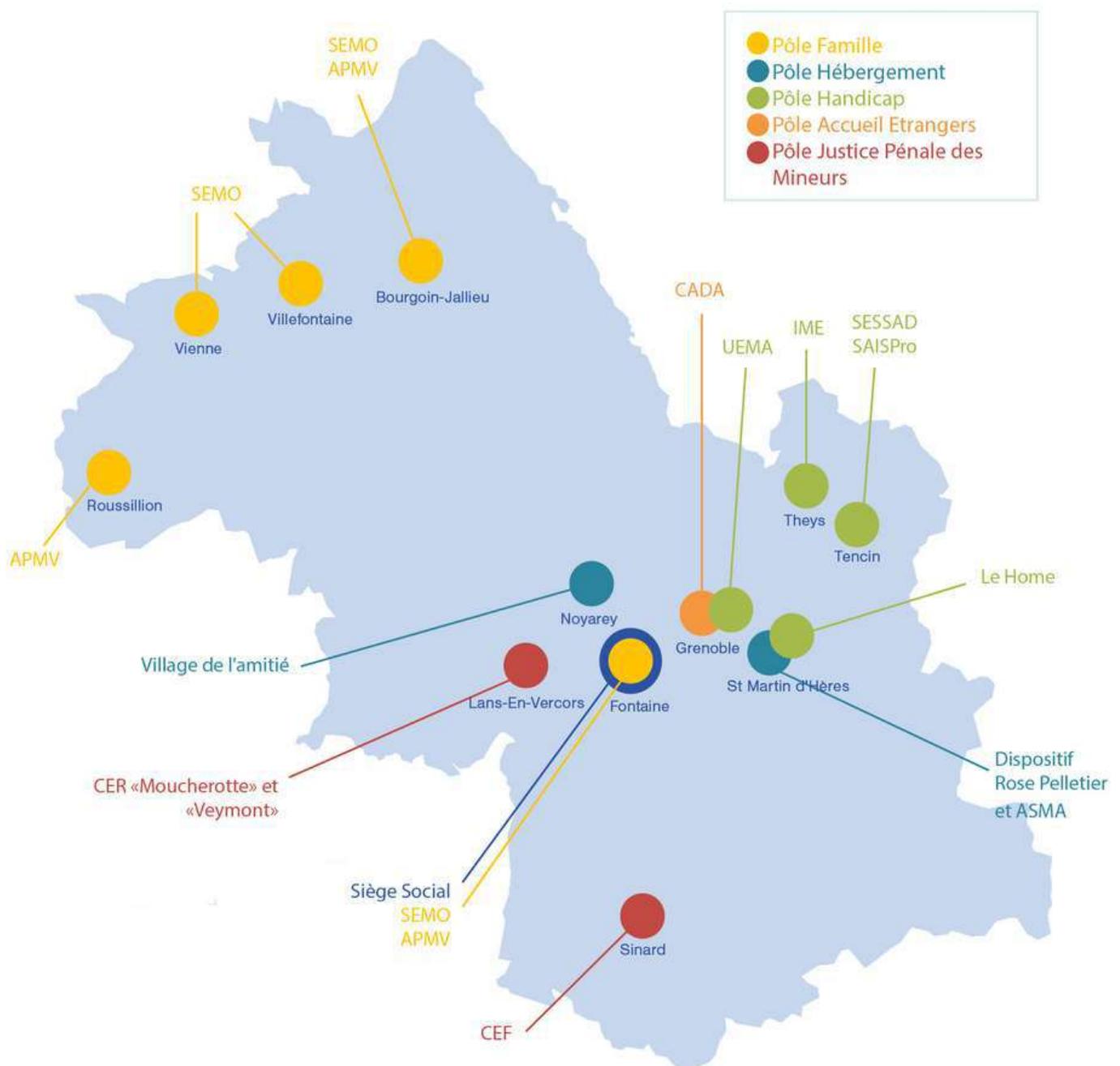
**Centre Educatif Renforcé (CER) Moucherotte**, accueille des mineurs de 13 à 16 ans. Capacité : 6 places.

**Centre Educatif Renforcé (CER) Veymont**, accueille des mineurs de 16 à 18 ans. Capacité : 6 places.

**Centre Educatif Fermé (CEF)**, accueille des mineurs de 13 à 17 ans. Capacité : 12 places.

# IMPLANTATION DES SITES SUR L'ISÈRE

Les 15 établissements et services des pôles sont implantés dans différentes communes du département Isérois.





# **L'année 2021 sur les Pôles**

## Pôle Famille

Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

Mesure d'Aide Educative à Domicile (AED)

Action Educative en Milieu Ouvert Renforcé (AEMO R)

Modulable



SIÈGE  
SOCIAL

FONTAINE

VILLEFONTAINE

BOURGOIN  
JALLIEU

VIENNE

ROUSSILLON

15 bd Paul  
Langevin

AEMO-AED  
AGBF-AESF

AEMO  
AED

AEMO-AEMO R  
AED-AGBF  
AESF-MJIE  
APMV

AEMO-AED  
AGBF-AESF  
MJIE

APMV

38600 Fontaine  
MJIE-MEDIATION  
POINT CLEF - AMPV



PÔLE FAMILLE



# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

## PÔLE FAMILLE

Directrice de Pôle : Madame Nadia CAILLET

Directrice de Pôle Adjointe : Madame Sophie BOURGEON

Chef(fe)s de service : Mesdames Fabienne CASSARINO, Sylvie MEZERETTE, Frédérique EYNARD, Julie IGONIN, Virginie RAMEL, Marie-Elise CHARPENAY et Messieurs Kamel NOUAR, Pascal BAUX

*SAUVEGARDE ISERE – PÔLE FAMILLE – Siège et Direction de Pôle 30, avenue Jean Jaurès – 38600 Fontaine*

*AEMO/AED - AEMO-R\* - Modulable*

<i>Site de Fontaine 1, allée Belle Rive 38600 Fontaine Tél. 04.38.02.08.00</i>	<i>Site de Villefontaine 15 P, rue Ambroise Croizat Résidence les Portiques 38090 Villefontaine Tél. 04.74.96.07.71</i>	<i>Site de Bourgoin-Jallieu* 4, rue Claude Chappe Immeuble Le Maladium 38300 Bourgoin-Jallieu Tél. 04.74.28.09.31</i>	<i>Site de Vienne 15, rue Parmentier 38200 Vienne Tél. 04.74.85.24.28</i>
--	---	---	---



### Une année sous le signe de l'adaptation, la réflexion et l'action !

Une année 2021 marquée et rythmée par la crise sanitaire et un plan de sauvegarde de l'emploi interne.

De nouveau les équipes se sont adaptées aux différents contextes afin de maintenir la qualité du travail auprès des enfants, des familles. Malgré un sentiment d'insatisfaction face au fonctionnement parfois dégradé ; ainsi que de ne pas pouvoir développer et mettre en œuvre tous les projets éducatifs ou institutionnels dont l'outil collectif, les professionnels sont restés très engagés et solidaires. La pandémie nous a rattrapé régulièrement, a généré de l'absentéisme et freiné les actions. Les équipes ont compensé ces absences et les cadres de direction ont soutenu. Une synergie s'est installée.

Les difficultés de recrutement sont venues fragilisées les équipes. La durée des recrutements est beaucoup plus longue (2 à 4 mois). Le pôle famille s'est rapproché des agences intérim. Les candidatures adressées par les agences n'ont pas toutes été pertinentes. On a pu observer de l'instabilité ou d'autres intérêts au sein de ces profils, qui pour certains, n'ont pas souhaité rester. Le temps de travail consacré à la gestion des ressources humaines est devenu très important.

De plus, je tiens à souligner en particulier l'implication et le courage que l'équipe de direction du pôle famille a fait preuve cette année entre la situation sanitaire, les recrutements réguliers, le quotidien, les aléas de service et le remplacement de certains cadres de direction au pied levé. Le collectif de direction a su fédérer les équipes ; trouver les mots justes et rassurants ; impulser et/ou maintenir une dynamique de travail ; se projeter ; penser les organisations de manière permanente ; prendre soin des professionnels et réciproquement. Quelques tensions ont été constatées sur certains sites dans un contexte contraint et de plus en plus difficile. Depuis, les situations ont été régulées et accompagnées.

**Au sein des équipes AEMO AED AEMOR comme au sein de toutes les équipes du pôle famille**, j'ai très rapidement découvert un « **potentiel professionnel** » sur les différents sites ; des expertises insoupçonnées ; un large éventail de compétences si peu valorisées et si essentiel pour répondre concrètement aux besoins du territoire, aux besoins et à la protection des enfants, aux besoins des familles accompagnées.

Nous devons mieux communiquer via l'externe **sur nos savoirs, nos actions, notre agilité et nos pratiques évolutives** au service d'enjeux complexes, ainsi faire taire également les représentations historiques souvent peu élogieuses.

Je remercie l'ensemble des équipes pour leur persévérance ainsi que de croire en un avenir plus humaniste et juste.

*La directrice du pôle*

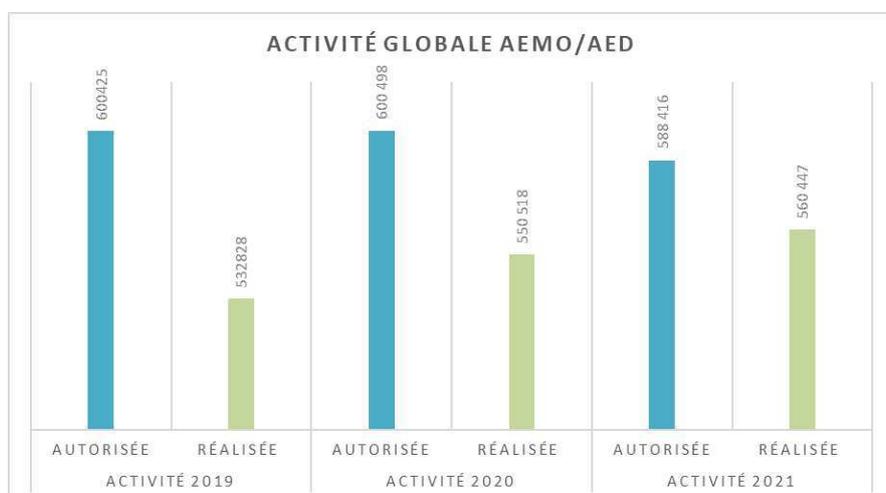
# PARTIE 1 : LE SUIVI DES ACTIVITES AEMO / AED / AEMO R / MODULABLE

## 1.1. Données générales

Activité autorisée en 2021 : 588 416 journées - Taux d'activité retenu 98%

Activité réalisée en 2021 : 560 447 journées

	Activité 2019 – Tx 100%			Activité 2020 – Tx 100%			Activité 2021 – Tx 98%		
	Autorisée	Réalisée	Ecart Autorisé/Réalisé	Autorisée	Réalisée	Ecart Autorisé/Réalisé	Autorisée	Réalisée	Ecart Autorisé/Réalisé
<b>GLOBAL AEMO/AED</b>	600 425	532 828	-67 597	600 425	550 518	-49 907	588 416	560 447	-27 969



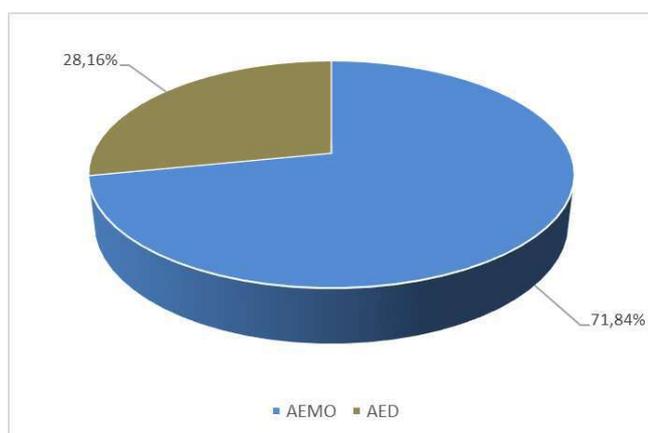
Pour l'ensemble des activités AED et AEMO, 560 447 journées ont été réalisées en 2021.

→ Activité réalisée au 31/12/21

MOIS	CAPACITE HABILEE (THEORIQUE)			CAPACITE AUTORISEE N+1 Nombre de jours (taux d'activité validé CD)	NOMBRE DE JOURS FACTURES (REEL)				TOTAL	CUMUL NOMBRE JOURNEES REALISEES		ECART AUTORISE / REEL		
	Nombre de postes	Journées théoriques	Cumul		Mesures JUDICIAIRES			Mesures ADMINISTRATIVES		Mensuel (avec régularisations)	Annuel (avec régularisations)	Mois + ou -	Cumul (avec régularisations)	
					Aemo	Hors département	Aemo Soutenue (double facturation)	Aed						
RAPPEL REGULARISATIONS EN ATTENTE											0	0		
JANVIER	54,02	50239	50239	49234	31088	2830	0	10876	44 794	45 108	45 108	-5 131	-5 131	
FEVRIER	54,02	45377	95615	93703	28278	2433	0	9484	40 195	41 949	87 057	-3 428	-8 558	
MARS	54,02	50239	145854	142937	31537	2627	0	10794	44 958	47 510	134 567	-2 729	-11 287	
AVRIL	54,02	48618	194472	190583	30657	2562	0	11300	44 519	45 979	180 546	-2 639	-13 926	
MAI	54,02	50239	244711	239816	31435	2743	0	12082	46 260	48 425	228 971	-1 814	-15 740	
JUIN	54,02	48618	293329	287462	30569	2722	0	11827	45 118	45 543	274 514	-3 075	-18 815	
JUILLET	54,02	50239	343567	336696	31035	2525	0	12353	45 913	48 876	323 390	-1 363	-20 177	
AOUT	54,02	50239	393806	385930	31809	2580	0	12856	47 245	48 623	372 013	-1 616	-21 793	
SEPTEMBRE	54,02	48618	442424	433575	30416	2484	0	12761	45 661	47 792	419 805	-826	-22 619	
OCTOBRE	54,02	50239	492662	482809	31247	2574	0	12319	46 140	48 624	468 429	-1 615	-24 233	
NOVEMBRE	54,02	48618	541280	530455	30174	2203	0	11416	43 793	45 131	513 560	-3 487	-27 720	
DECEMBRE	54,02	50239	591519	579689	30111	2238	0	12120	44 469	46 887	560 447	-3 352	-31 072	
Totaux		591 519		3 752 888	368 356	30 521	0	140 188	539 065	560 447		-31 072	-221 071	

→ Répartition des activités AEMO/AED au 31/12

	Nombre de journées		
	2019	2020	2021
AEMO	370 045	390 936	402 610
AED	162 783	159 582	157 837
Global réalisé	532 828	550 518	560 447



En rapport à l'activité globale réalisée de l'ensemble des sites, pour l'année 2021 :

- L'AEMO représente 71.84 % de l'activité.
- L'AED représente 28.16 % de l'activité.

La répartition géographique par secteur géographique et nombre de journées réalisées

Sud	Nord	Sud	Nord	% Objectifs
AED	AED	AEMO	AEMO	AED AEMO
34 381	123 456	241 859	160 751	95%
157 837		402 610		560 447

L'activité AEMO reste l'activité la plus importante sur le territoire Isérois et en particulier dans le sud Isère.

L'AEMO SI représente 241 859 journées (contre 223 655 journées en 2020) en progression.

L'AED SI représente 34 381 journées (contre 40 144 journées en 2020) en baisse.

L'AEMO NI représente 160 751 journées (contre 167 281 journées en 2020) en baisse légère.

L'AED NI représente 123 456 journées (contre 119 438 journées en 2020) en progression.

**Les observations :**

- ✓ Les mi-temps thérapeutiques, les congés parentaux, les réductions de temps de travail temporaires... (aléas de la vie d'un service) qui n'ont pas les mêmes durées et dates de fin, ne nous permettent pas toujours de remplacer ces « bouts » de postes disponibles, soit régulièrement entre 3 et 4 ETP de travailleurs sociaux non pourvus et par conséquent, un manque d'activité possible.

- ✓ Les difficultés récurrentes de recrutement ont généré une durée plus longue pour recruter cette année 2021 alors que jusqu'ici le milieu ouvert était moins touché (moyenne 2 à 3 mois pour trouver un candidat diplômé).
- ✓ Le travail amorcé depuis 1 an sur l'efficacité de nos organisations pour atteindre notre taux d'activité attendu a été freiné par ces difficultés.
- ✓ Ce travail pourra être mesuré sur l'activité 2022 avec des équipes stables
- ✓ L'absentéisme des professionnels (COVID, épuisement...)
- ✓ La nouvelle répartition d'intervention du territoire – le travail finalisé cette année sur les zones dites tampons pourra aussi être mesuré sur l'activité 2022
- ✓ Le manque de fluidité des AED malgré les listes d'attente en particulier pour le nord Isère : les chefs de service reviennent régulièrement sans AED à la suite des rendez-vous programmés avec le cadre ASE.
- ✓ La mise en place d'une équipe volante lancée depuis le 14 février dernier, sera aussi mesurable en 2022 (impact réel).

### 1.1.1. Activités AEMO / AED

→ Répartition par territoire de l'effectif pris en charge en AED au 31 décembre 2021

	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							Total des doubles mesures avec AED	Total des doubles mesures : AED + AEMO
				AED et TISF	AED et AESF	AED et AGBF	AED et placement administratif	AED et placement judiciaire	AED et placement tiers digne de confiance	AED et Accueil de jour		
1-Ht Rhône Dauph	59	42	0	11	0	1	1	0	3	1	17	41
2-Porte des Alpes	140	90	0	22	0	4	2	0	1	0	29	67
3-Vals du Dauph	21	12	0	0	0	5	0	0	0	0	5	20
4-Isère Rhod.	91	59	0	9	2	0	1	0	3	0	15	36
5-Bièvre Valloire	31	17	0	4	4	0	0	0	0	0	8	27
6-Voironnais Ch.	11	7	0	0	0	3	0	0	0	0	3	19
7-Sud Grés.	10	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
8-Grésivaudan	14	7	0	0	0	0	1	0	0	0	1	5
9-Vercors	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
10-Trièves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11-Matheysine	8	4	0	4	0	0	0	0	0	0	4	23
12-Oisans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13-Agglom. grenobl.	47	24	0	5	0	5	1	0	0	3	14	147
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>271</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>96</b>	<b>402</b>
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>1544</b>	<b>930</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>13</b>	<b>120</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>402</b>	

→ Détail de l'effectif pris en charge en AED pour l'agglomération grenobloise

	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							Total des doubles mesures avec AED	Total des doubles mesures : AED + AEMO
				AED et TISF	AED et AESF	AED et AGBF	AED et placement administratif	AED et placement judiciaire	AED et placement tiers digne de confiance	AED et Accueil de jour		
SLS Grenoble Est	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
SLS Grenoble Nord Ouest	2	1	0	2	0	0	0	0	0	1	3	4
SLS Grenoble Nord	12	6	0	3	0	3	0	0	0	2	8	19
SLS Grenoble Sud Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Grenoble Sud	13	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26
SLS Grenoble Ouest	4	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	26
SLS Grenoble Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Echirolles	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
SLS St Martin d'H.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
SLS Pont de Claix	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
SLS Fontaine	5	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1	19
SLS Meylan	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
SLS St Martin le Vinoux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays Vizillais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>147</b>
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>734</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>217</b>	

→ Répartition par territoire de l'effectif pris en charge en AEMO classique au 31 décembre 2021

	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							Total des doubles mesures avec AEMO	Total des doubles mesures : AED + AEMO
				AEMO et TISF	AEMO et AESF	AEMO et AGBF	AEMO et placement administratif	AEMO et placement judiciaire	AEMO et placement tiers digne de confiance	AEMO et Accueil de jour		
1-Ht Rhône Dauph	76	41	0	16	0	6	0	0	2	0	24	41
2-Porte des Alpes	171	93	0	3	1	17	1	2	14	0	38	67
3-Vals du Dauph	67	41	0	2	1	3	0	0	9	0	15	20
4-Isère Rhod.	110	68	0	4	0	8	0	1	8	0	21	36
5 - Bièvre Valloire	54	30	0	4	1	7	2	0	5	0	19	27
6-Voironnais Ch.	88	61	0	9	0	1	0	4	2	0	16	19
7- Sud Grés.	50	36	0	5	2	4	0	2	3	0	16	16
8 - Grésivaudan	50	35	0	0	0	0	0	0	4	0	4	5
9 - Vercors	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1
10- Trièves	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 - Matheysine	46	22	0	10	0	5	0	2	2	0	19	23
12 - Oisans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13-Agglom grenobl.	395	229	0	54	2	51	2	8	14	2	133	147
Total	1 110	659	0	108	7	102	5	19	63	2	306	402
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>1 544</b>	<b>930</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>13</b>	<b>120</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>402</b>	

→ Détail de l'effectif pris en charge en AEMO classique pour l'agglomération grenobloise

	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							Total des doubles mesures avec AEMO	Total des doubles mesures : AED + AEMO
				AEMO et TISF	AEMO et AESF	AEMO et AGBF	AEMO et placement administratif	AEMO et placement judiciaire	AEMO et placement tiers digne de confiance	AEMO et Accueil de jour		
SLS Grenoble Est	37	20	0	2	0	5	0	0	1	0	8	8
SLS Grenoble Nord Ouest	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	4
SLS Grenoble Nord	48	26	0	0	0	6	0	2	3	0	11	19
SLS Grenoble Sud Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Grenoble Sud Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Grenoble Sud	69	33	0	11	0	9	2	0	2	2	26	28
SLS Grenoble Ouest	47	26	0	8	2	9	0	1	4	0	24	24
SLS Grenoble Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Drac Isère Rive G	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SLS Echirrolles	35	25	0	1	0	0	0	2	1	0	4	4
SLS St Martin d'H.	66	36	0	16	0	6	0	0	0	0	22	23
SLS Pont de Claix	20	14	0	4	0	6	0	0	0	0	10	10
SLS Fontaine	40	29	0	9	0	5	0	2	2	0	18	19
SLS Meylan	26	14	0	3	0	5	0	0	0	0	8	8
SLS St Martin le Vinoux	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays Vizillois	4	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Total	395	229	0	54	2	51	2	8	14	2	133	147
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>734</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>217</b>	

→ Répartition par territoire de l'effectif pris en charge en AED/AEMO au 31 décembre 2021

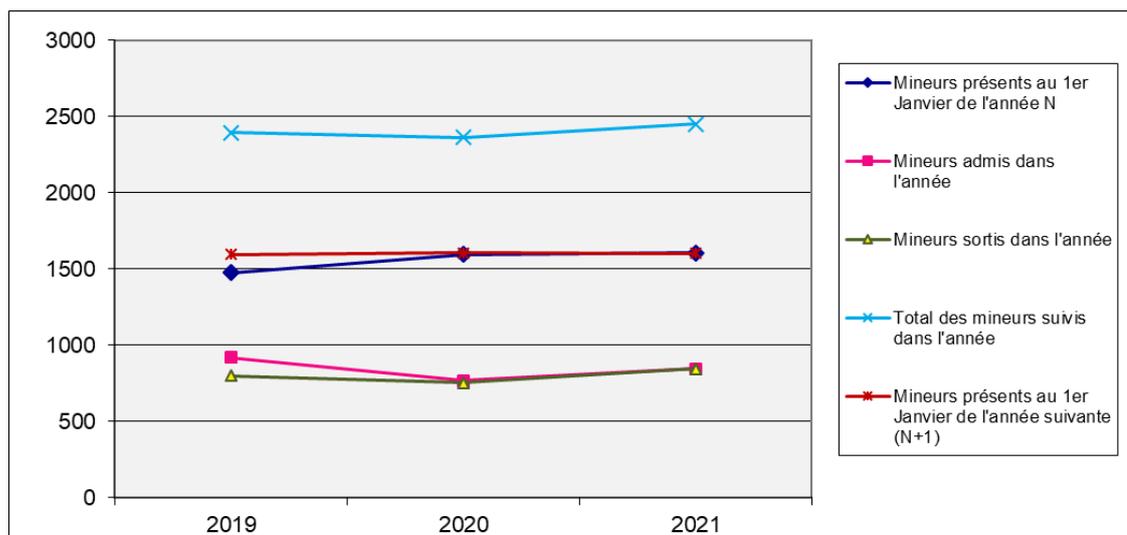
	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							Total des doubles mesures avec AED	Total des doubles mesures : AED + AEMO
				AED/AEMO et TISF	AED/AEMO et AESF	AED/AEMO et AGBF	AED/AEMO et placement administratif	AED/AEMO et placement judiciaire	AED/AEMO et placement tiers digne de confiance	AED/AEMO et Accueil de jour		
1-Ht Rhône Dauph	135	83	0	27	0	7	1	0	5	1	41	41
2-Porte des Alpes	311	183	0	25	1	21	3	2	15	0	67	67
3-Vals du Dauph	88	53	0	2	1	8	0	0	9	0	20	20
4-Isère Rhod.	201	127	0	13	2	8	1	1	11	0	36	36
5-Bière Valloire	85	47	0	8	5	7	2	0	5	0	27	27
6-Voironnais Ch.	99	68	0	9	0	4	0	4	2	0	19	19
7-Sud Grés.	60	44	0	5	2	4	0	2	3	0	16	16
8-Grésivaudan	64	42	0	0	0	0	1	0	4	0	5	5
9-Vercors	4	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1
10-Trièves	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11-Matheysine	54	26	0	14	0	5	0	2	2	0	23	23
12-Oisans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13-Agglom grenobl.	442	253	0	59	2	56	3	8	14	5	147	147
Total	1 544	930	0	163	13	120	11	19	70	6	402	402
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>1544</b>	<b>930</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>13</b>	<b>120</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>402</b>	

→ Détail de l'effectif pris en charge en AED/AEMO pour l'agglomération grenobloise

	Nombre de mineurs	Nombre de familles	Nbre de mineurs dont la mesure est en attente d'attribution	Dont nombre de mineurs bénéficiaires d'une double mesure :							AED/AEMO et placement tiers digne de confiance	AED/AEMO et placement judiciaire	Total des doubles mesures avec AED	Total des doubles mesures: AED + AEMO
				AED/AEMO et TISF	AED/AEMO et AESF	AED/AEMO et AGBF	AED/AEMO et placement administratif	AED/AEMO et placement judiciaire	AED/AEMO et placement tiers digne de confiance	AED/AEMO et placement judiciaire				
SLS Grenoble Est	39	21	0	2	0	5	0	0	1	0	8	16		
SLS Grenoble Nord Ouest	3	2	0	2	0	0	0	1	0	1	4	8		
SLS Grenoble Nord	60	32	0	3	0	9	0	2	3	2	19	38		
SLS Grenoble Sud Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SLS Grenoble Sud Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SLS Grenoble Sud	82	38	0	11	0	9	2	0	2	2	26	54		
SLS Grenoble Ouest	51	28	0	8	2	11	0	1	4	0	26	50		
SLS Grenoble Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SLS Drac Isère Rive Gauche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SLS Echirolles	39	27	0	1	0	0	0	2	1	0	4	8		
SLS St Martin d'H.	66	36	0	16	0	6	0	0	0	0	22	33		
SLS Pont de Claix	22	16	0	4	0	6	0	0	0	0	10	15		
SLS Fontaine	45	32	0	9	0	5	1	2	2	0	19	38		
SLS Meylan	29	16	0	3	0	5	0	0	0	0	8	16		
SLS St Martin le Vinoux	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Pays Vizillois	4	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2		
Total	442	253	0	59	2	56	3	8	14	5	147	294		
<b>TOTAL : AED + AEMO</b>	<b>734</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>217</b>			

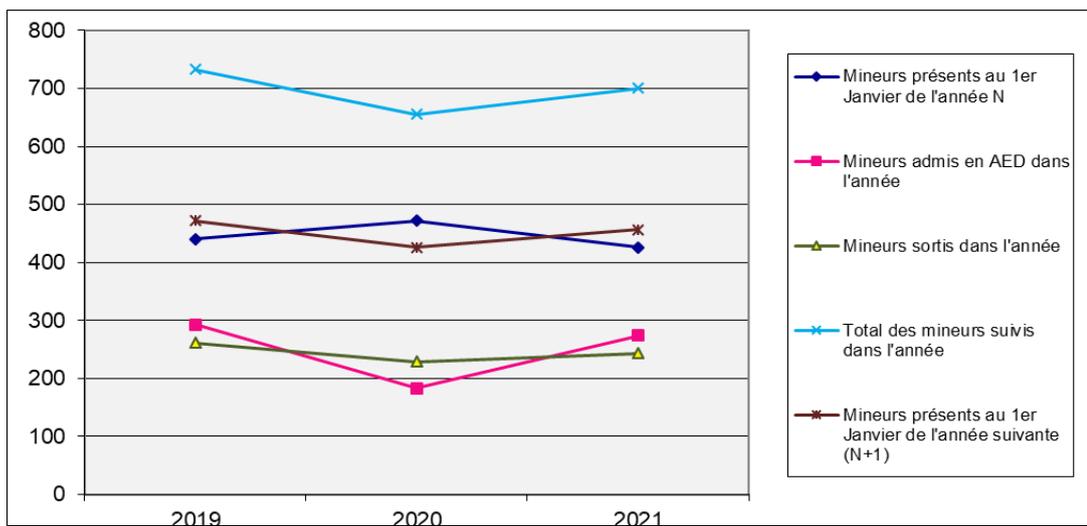
→ Evolution du mouvement des effectifs sur les 3 dernières années toutes mesures confondues (AED + AEMO)

	2019	2020	2021
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année N	1475	1595	1608
Mineurs admis dans l'année	920	768	845
Mineurs sortis dans l'année	800	755	848
Total des mineurs suivis dans l'année	2395	2363	2453
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année suivante (N+1)	1595	1608	1605



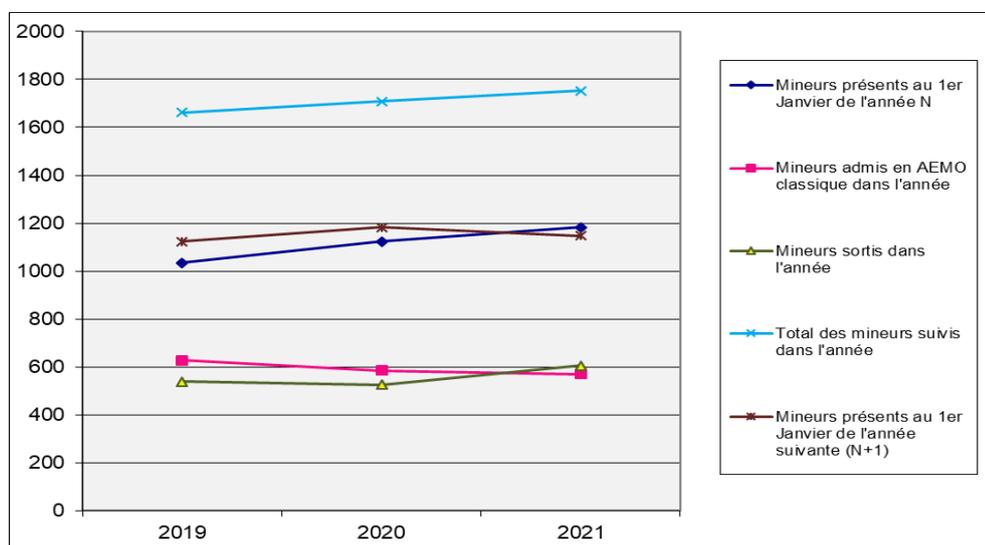
→ Evolution du mouvement des effectifs de l'AED sur les 3 dernières années

	2019	2020	2021
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année N	440	472	426
Mineurs admis en AED dans l'année	293	183	274
Mineurs sortis dans l'année	261	229	243
Total des mineurs suivis dans l'année	733	655	700
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année suivante (N+1)	472	426	457



→ Evolution du mouvement des effectifs de l'AEMO classique sur les 3 dernières années :

	2019	2020	2021
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année N	1035	1123	1182
Mineurs admis en AEMO classique dans l'année	627	585	571
Mineurs sortis dans l'année	539	526	605
Total des mineurs suivis dans l'année	1662	1708	1753
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année suivante (N+1)	1123	1182	1148



→ Evolution des doubles mesures comportant une AED (au 31 décembre de l'année)

	AED et TISF	AED et AESF	AED et AGBF	AEMO et placement adm (AssFam)	AEMO et placement adm (Etablissement)	AED et placement judiciaire	AED et placement tiers digne de confiance	AED et accueil de jour	AED + notification MDPH	Total en nombre de mineurs
2019	58	12	7	12		11	11	21	41	173
2020	63	13	13	12		2	5	7	58	173
2021	55	6	18	6		0	7	4	48	144

→ Evolution des doubles mesures comportant une AEMO classique (au 31 décembre de l'année)

	AEMO et TISF	AEMO et AESF	AEMO et AGBF	AEMO et placement adm (AssFam)	AEMO et placement adm (Etablissement)	AEMO et placement judiciaire	AEMO et placement tiers digne de confiance	AEMO et accueil de jour	AEMO + notification MDPH	Effectif global en nombre de mineurs
2019	53	19	52	5		58	69	26	92	437
2020	34	8	87	5		47	55	8	101	411
2021	29	7	102	5		19	63	2	89	395

→ Evolution des doubles mesures, AED et AEMO classiques confondues (au 31 décembre de l'année)

	Avec TISF	Avec AESF	Avec AGBF	Avec placement adm (AssFam)	Avec placement adm (Etablissement)	Avec placement judiciaire	Avec placement tiers digne de confiance	Avec accueil de jour	Avec notification MDPH	Effectif global en nombre de mineurs
2019	111	31	59	17		69	80	47	133	610
2020	97	21	100	17		49	60	15	159	584
2021	84	13	120	11		19	70	6	137	539

→ Proportion de doubles mesures par type de mesure

	Doubles mesures AED sur total des AED	Doubles mesures AEMO cl. sur total des AEMO cl.
2019	36,7%	38,9%
2020	40,6%	34,8%
2021	31,5%	34,4%

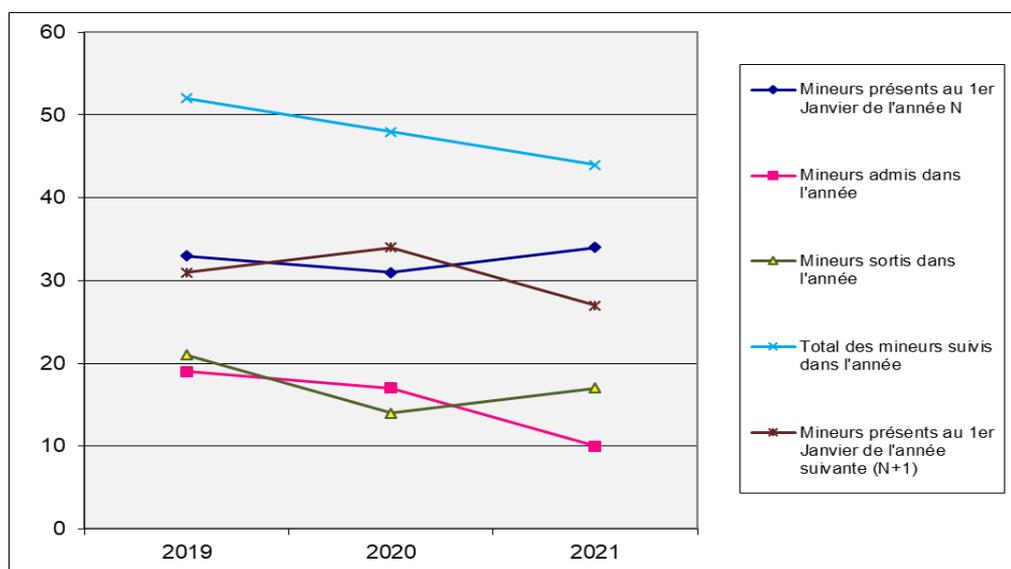
## 1.1.2. Activités AEMO-R / Modulable

### ✓ Activité AEMO R

MOIS	CAPACITE THEORIQUE				NOMBRE REEL DE JOURS FACTURES sur exercice 2021		CUMUL MENSUEL	CUMUL ANNUEL	DIFFERENCE PAR RAPPORT A LA CAPACITE AUTORISEE	
	Nombre de postes éducatifs autorisés	Nombre de postes éducatifs effectifs	Journées autorisées	Cumul	AEMO RENFORCEE	AED RENFORCEE			Mois + ou -	Cumul
01	3	3	1 116	1 116	1 006	0	1 006	1 006	-110	-110
02	3	3	1 008	2 124	896	0	896	1 902	-112	-222
03	3	3	1 116	3 240	1 005	0	1 005	2 907	-111	-333
04	3	3	1 080	4 320	978	0	978	3 885	-102	-435
05	3	3	1 116	5 436	958	0	958	4 843	-158	-593
06	3	3	1 080	6 516	984	0	984	5 827	-96	-689
07	3	3	1 116	7 632	1 070	0	1 070	6 897	-46	-735
08	3	3	1 116	8 748	1 113	0	1 113	8 010	-3	-738
09	3	3	1 080	9 828	1 076	0	1 076	9 086	-4	-742
10	3	3	1 116	10 944	1 054	0	1 054	10 140	-62	-804
11	3	3	1 080	12 024	1 020	0	1 020	11 160	-60	-864
12	3	3	1 116	13 140	986	0	986	12 146	-130	-994
Totaux			13 140	13 140	12 146	0	12 146	12 146	-994	-994

→ Evolution du mouvement des effectifs de l'AEMO R sur les 3 dernières années

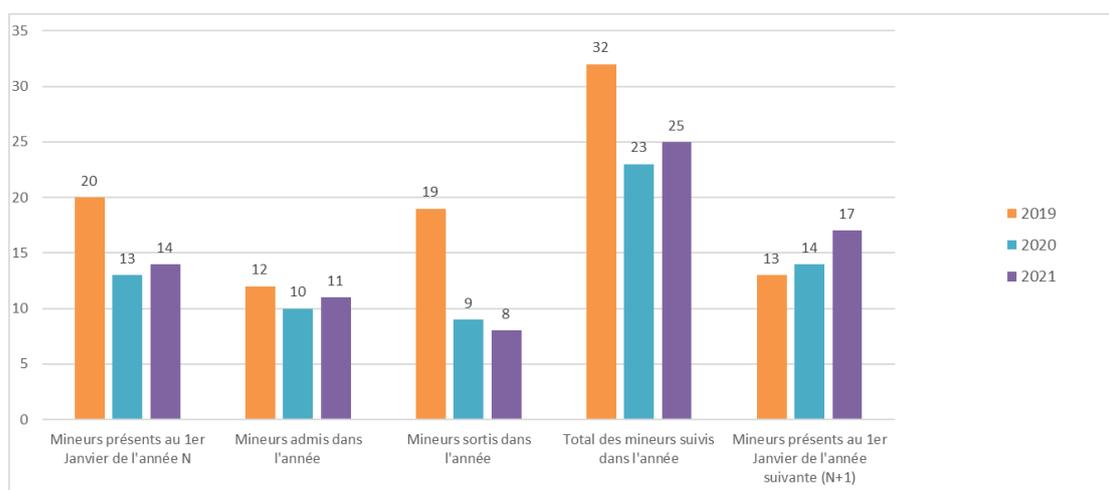
	2019	2020	2021
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année N	33	31	34
Mineurs admis dans l'année	19	17	10
Mineurs sortis dans l'année	21	14	17
Total des mineurs suivis dans l'année	52	48	44
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année suivante (N+1)	31	34	27



## ✓ Activité AEMO Modulable

→ Evolution du mouvement des effectifs de l'AEMO Modulable sur les 3 dernières années

	2019	2020	2021
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année N	20	13	14
Mineurs admis dans l'année	12	10	11
Mineurs sortis dans l'année	19	9	8
Total des mineurs suivis dans l'année	32	23	25
Mineurs présents au 1er Janvier de l'année suivante (N+1)	13	14	17



## 1.2. Données relatives aux enfants accompagnés

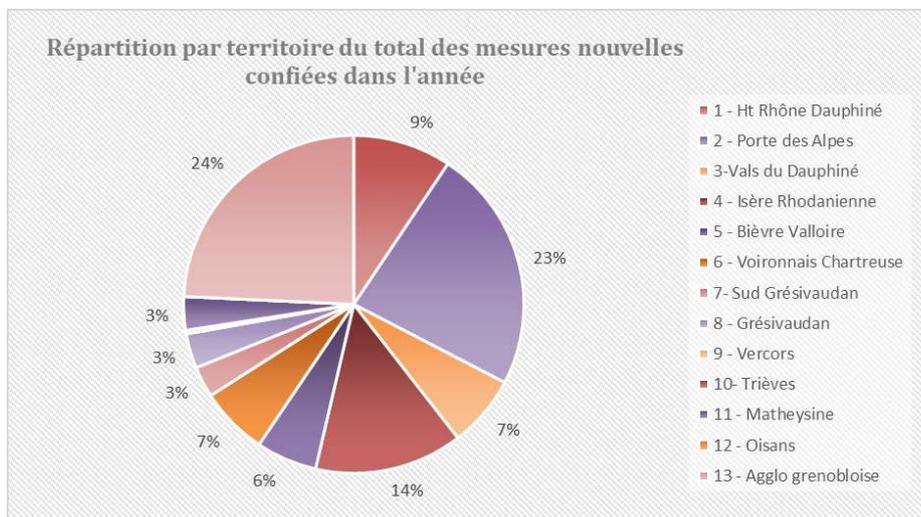
### 1.2.1. Activités AEMO / AED

→ Répartition géographique des mesures nouvelles confiées dans l'année

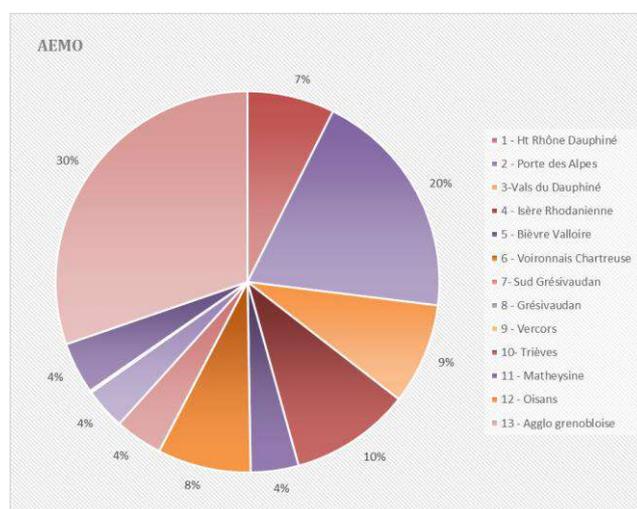
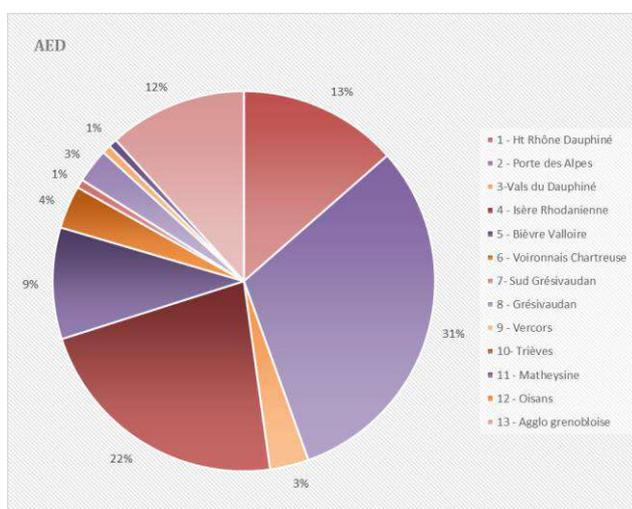
TERRITOIRE	AED	AEMO	TOTAL
1 - Ht Rhône Dauphiné	37	42	79
2 - Porte des Alpes	85	112	197
3 - Vals du Dauphiné	9	49	58
4 - Isère Rhodanienne	61	58	119
5 - Bièvre Valloire	26	23	49
6 - Voironnais Chartreuse	10	45	55
7 - Sud Grésivaudan	2	23	25
8 - Grésivaudan	8	20	28
9 - Vercors	2	1	3
10 - Trièves	0	0	0
11 - Matheysine	2	25	27
12 - Oisans	0	0	0
13 - Agglo grenobloise	32	173	205
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>571</b>	<b>845</b>

→ Détail pour l'agglomération grenobloise

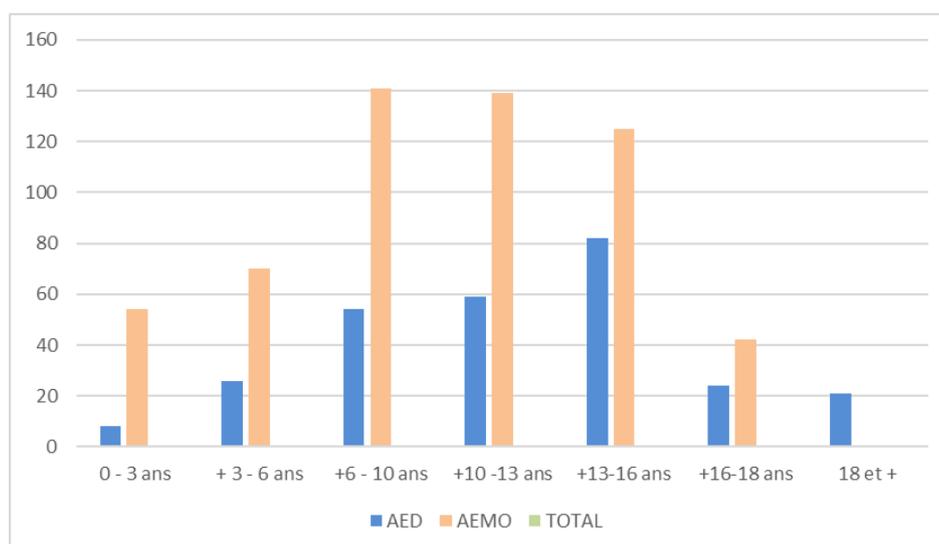
TERRITOIRE	AED	AEMO	TOTAL
Grenoble	0	0	0
Grenoble Sud-Ouest	0	0	0
Grenoble Sud	12	14	26
Grenoble Ouest	4	31	35
Grenoble Nord	6	24	30
Grenoble Est	2	12	14
SLS Echirolles	3	18	21
SLS Pont de Claix	2	11	13
SLS St Martin d'Hères	0	30	30
SLS Fontaine	0	14	14
SLS Meylan	3	17	20
SLS St Martin Vinoux	0	1	1
Pays Vizillois	0	1	1

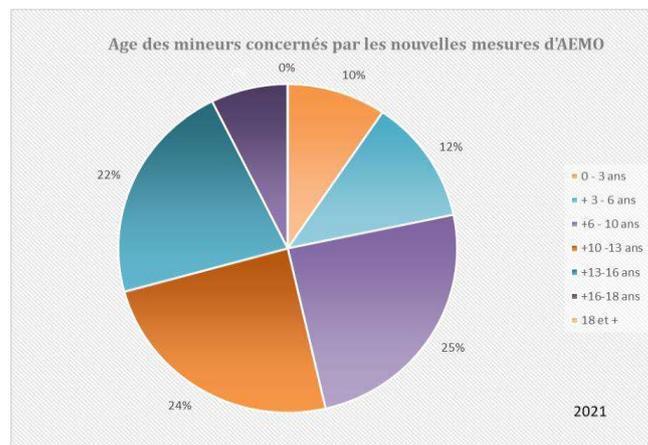
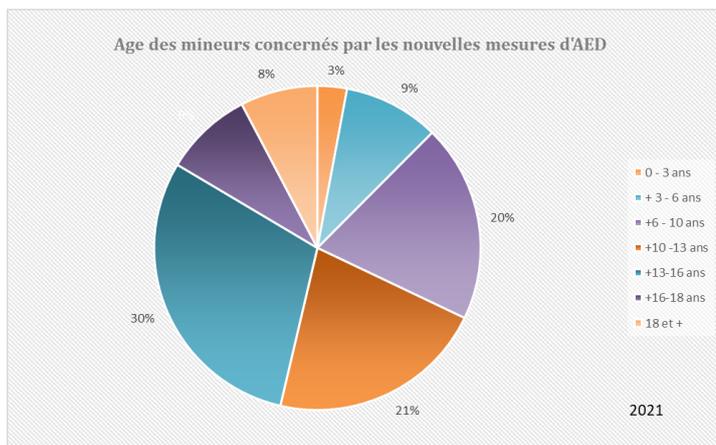


→ Répartition des nouvelles mesures confiées dans l'année, par type de mesure (en %)



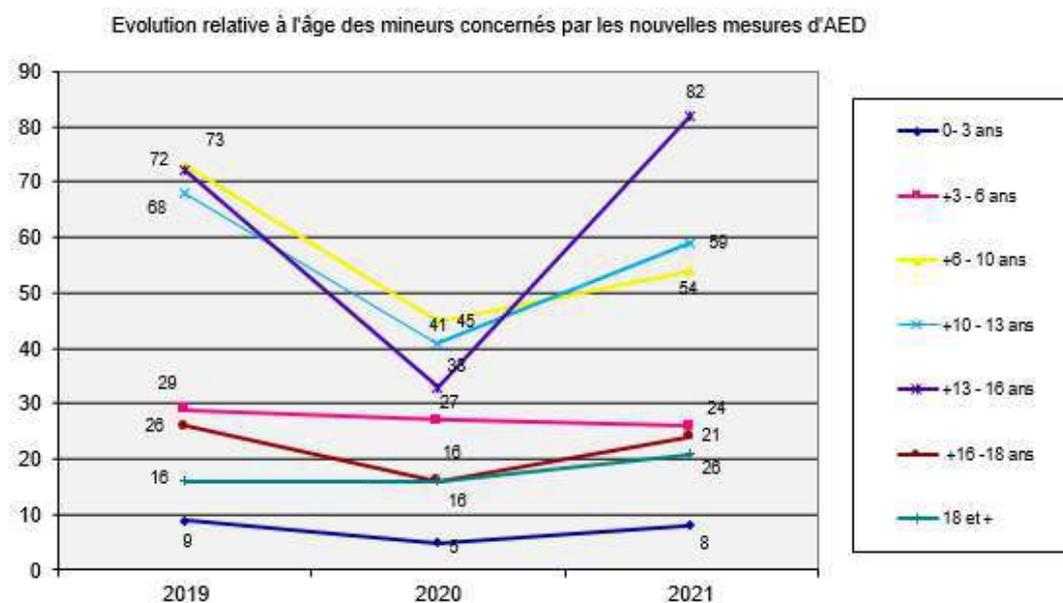
→ Age des mineurs concernés par les nouvelles mesures :





→ Evolution de l'âge des mineurs concernés par les nouvelles mesures d'AED :

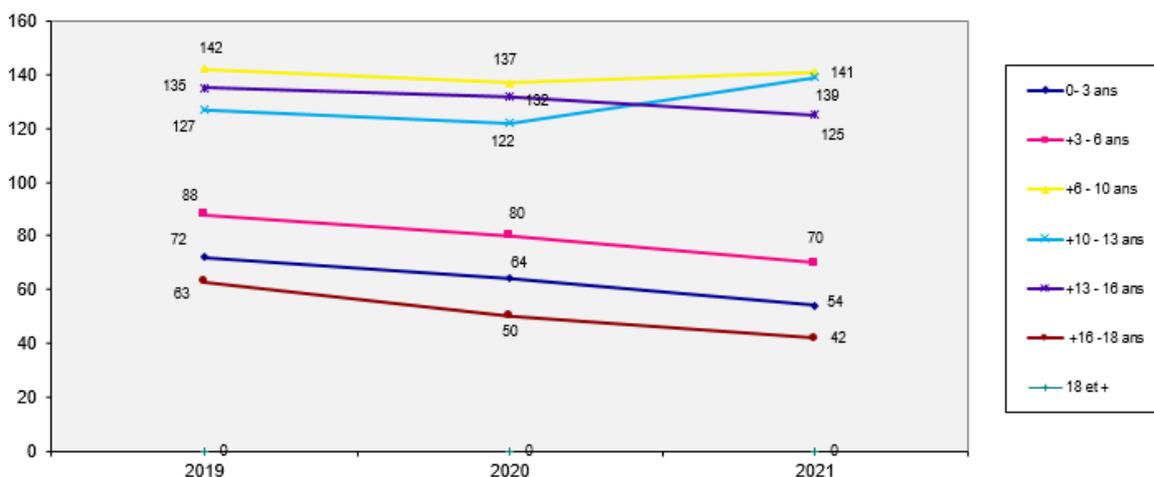
	0- 3 ans	+3 - 6 ans	+6 - 10 ans	+10 - 13 ans	+13 - 16 ans	+16 -18 ans	18 et +	Total
2019	9	29	73	68	72	26	16	293
2020	5	27	45	41	33	16	16	183
2021	8	26	54	59	82	24	21	274



→ Evolution de l'âge des mineurs pour les nouvelles mesures d'AEMO classique :

	0- 3 ans	+3 - 6 ans	+6 - 10 ans	+10 - 13 ans	+13 - 16 ans	+16 -18 ans	18 et +	Total
2019	72	88	142	127	135	63	0	627
2020	64	80	137	122	132	50	0	585
2021	54	70	141	139	125	42	0	571

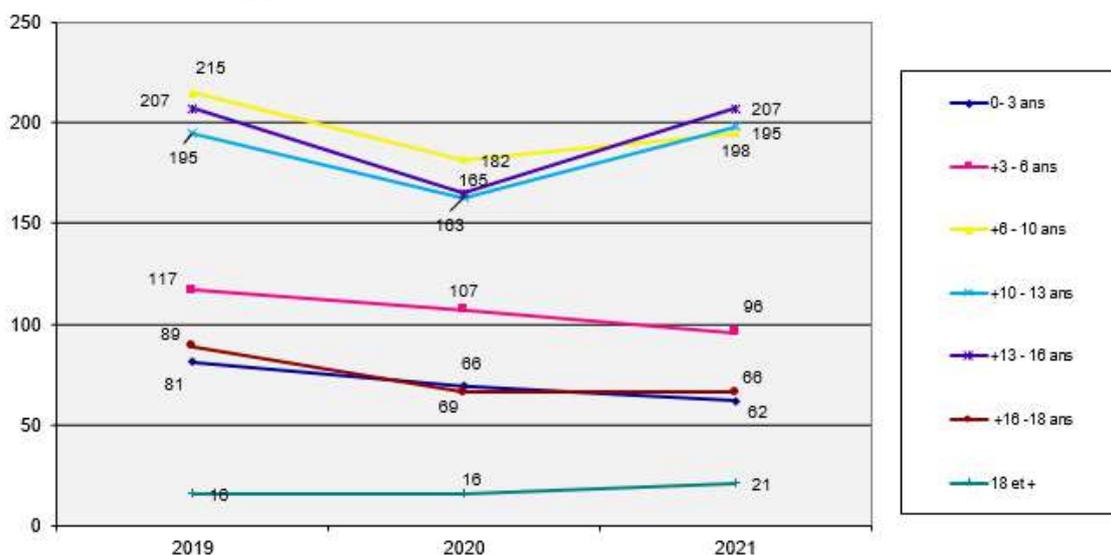
Evolution de l'âge des mineurs concernés par les nouvelles mesures d'AEMO classique



→ Evolution de l'âge des mineurs concernés par les nouvelles mesures : AED + AEMO

	0-3 ans	+3-6 ans	+6-10 ans	+10-13 ans	+13-16 ans	+16-18 ans	18 et +	Total
2019	81	117	215	195	207	89	16	920
2020	69	107	182	163	165	66	16	768
2021	62	96	195	198	207	66	21	845

Evolution de l'âge des mineurs concernés par les nouvelles mesures



→ Parcours en protection de l'enfance des mesures nouvelles d'AEMO classiques :

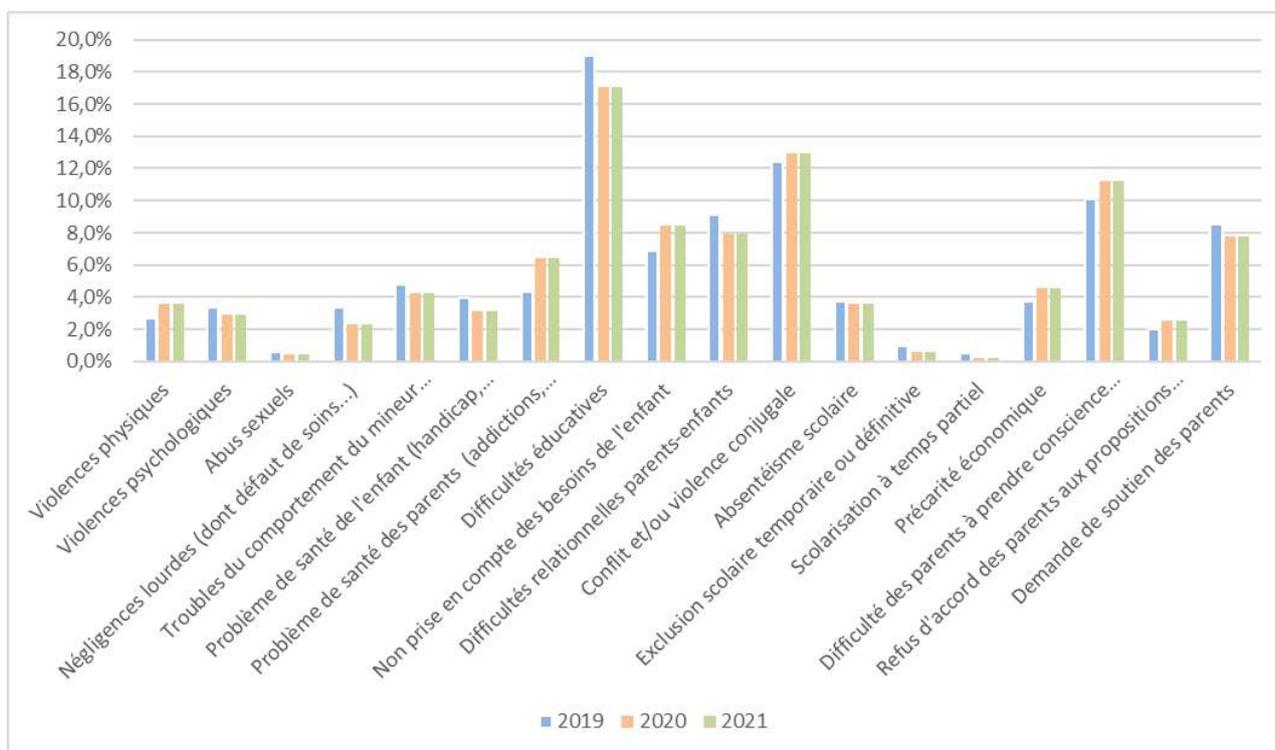
		Proportion par rapport au total des mesures nouvelles
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AED	45	5,3%
Nombre d'enfants dont la mesure accompagne une restitution suite à un placement	72	8,5%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AEMO engagée sur un autre ressort judiciaire	65	7,7%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'investigation judiciaire (MJIE)	104	12,3%
Nombre d'enfants qui n'ont pas fait l'objet antérieurement de mesures administratives de protection de l'enfance	130	15,4%
Nombre d'enfants dont la PEC fait suite à une Evaluation Transversale d'Aide à la Parentalité et à l'Enfance (ETAPE)	42	5,0%
Autres	206	24,4%

→ Parcours en protection de l'enfance des mesures nouvelles AED :

		Proportion par rapport au total des mesures nouvelles
Nombre d'enfants dont la mesure accompagne une restitution suite à un placement	3	0,4%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AEMO	53	6,3%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'Evaluation Transversale d'Aide à la Parentalité et à l'Enfance (ETAPE)	52	6,2%
Nombre d'enfants qui n'ont pas fait l'objet antérieurement de mesures administratives de protection de l'enfance	45	5,3%
Nombre d'enfants dont la mesure est demandée directement par l'éducation nationale ou sces autres que CGI	38	4,5%
Autres (non renseigné)	69	8,2%

→ Motifs à l'origine des mesures

Violences physiques	117	3,9%	Difficultés relationnelles parents-enfants	218	7,3%
Violences psychologiques	118	3,9%	Conflit et/ou violence conjugale	387	7,3%
Abus sexuels	12	0,4%	Absentéisme scolaire	121	12,9%
Négligences lourdes (dont défaut de soins...)	109	3,6%	Exclusion scolaire temporaire ou définitive	27	4,0%
Troubles du comportement du mineur (conduite à risque, actes délictueux...)	78	2,6%	Scolarisation à temps partiel	20	0,9%
Problème de santé de l'enfant (handicap, psychologique...)	97	3,2%	Précarité économique	146	0,7%
Problème de santé des parents (addictions, troubles psychiques...)	131	4,4%	Difficulté des parents à prendre conscience des difficultés	278	4,9%
Difficultés éducatives	508	17,0%	Refus d'accord des parents aux propositions d'aides	105	9,3%
Non prise en compte des besoins de l'enfant	218	7,3%	Demande de soutien des parents	302	3,5%

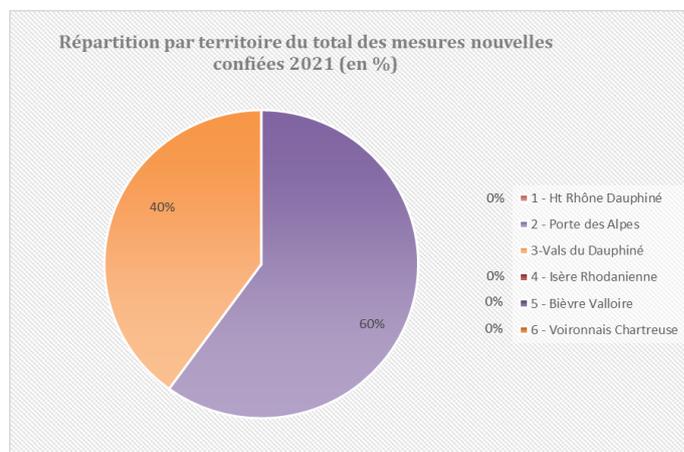


## 1.2.2. Activités AEMO R / Modulaire

### ✓ Activité AEMO R

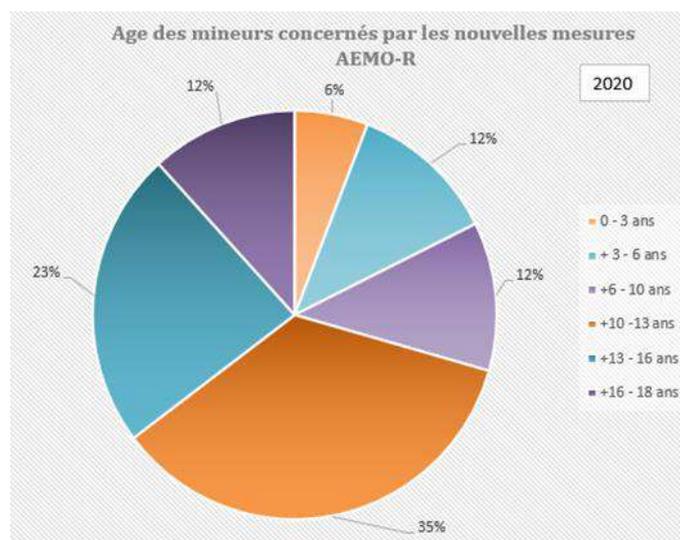
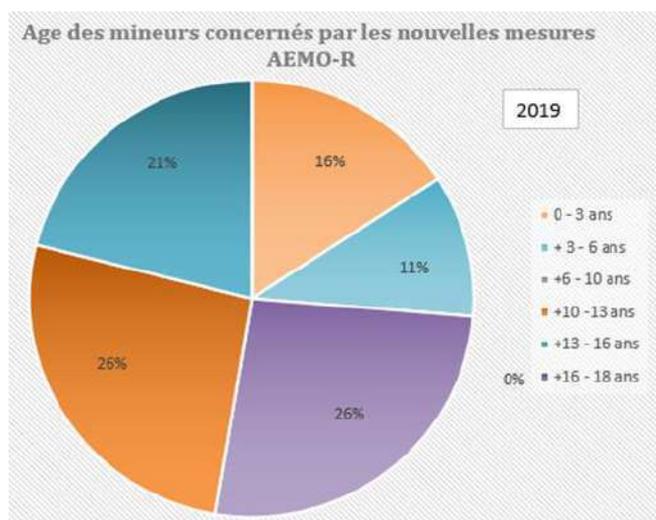
→ Proportion de doubles mesures par type de mesure AEMO R

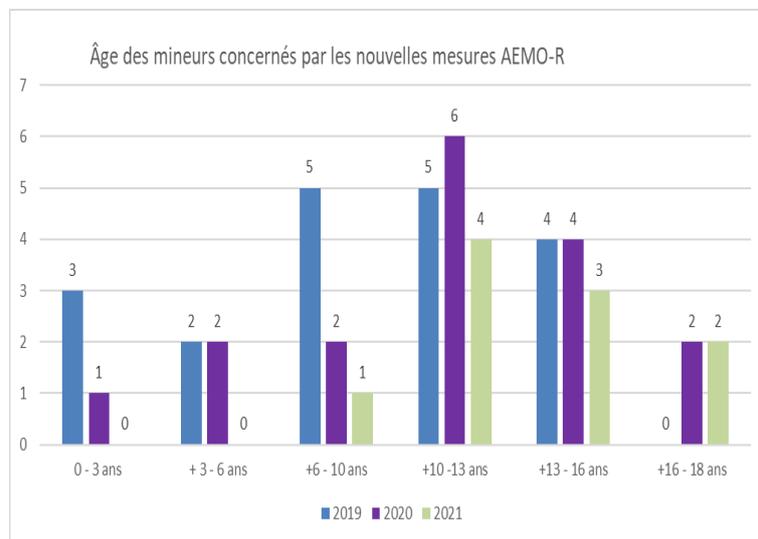
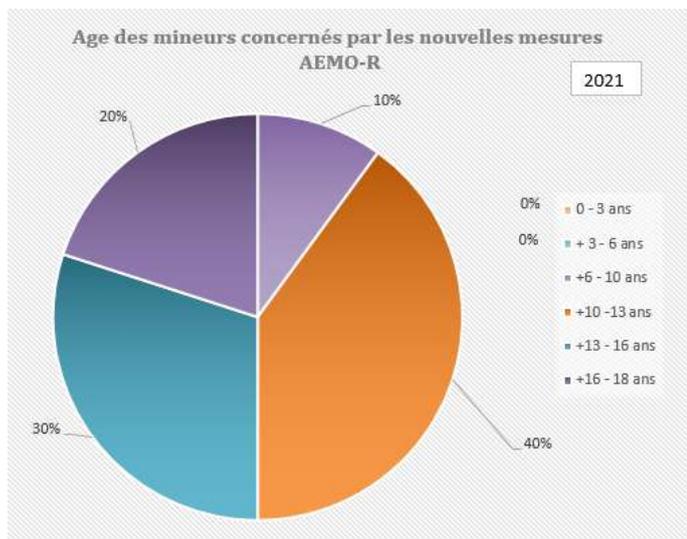
	2019	2020	2021
1 - Ht Rhône Dauphiné	0	0	0
2 - Porte des Alpes	13	10	6
3 - Vals du Dauphiné	6	7	4
4 - Isère Rhodanienne	0	0	0
5 - Bièvre Valloire	0	0	0
6 - Voironnais Chartreuse	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>10</b>



→ Âge des mineurs concernés par les nouvelles mesures AEMO R

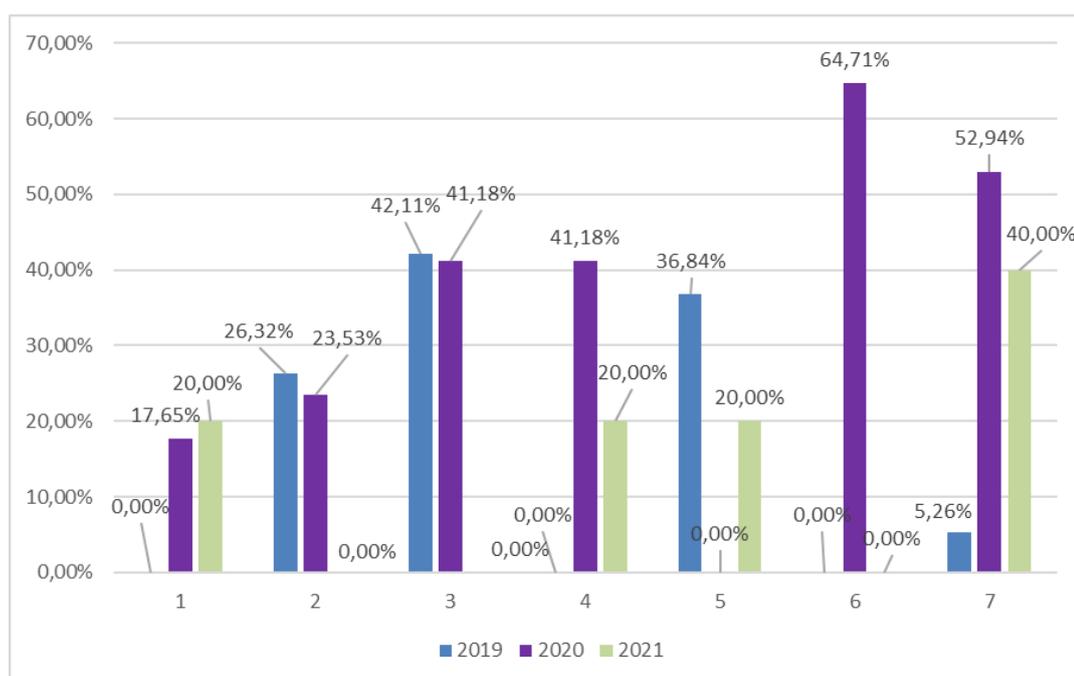
	0 - 3 ans	+ 3 - 6 ans	+6 - 10 ans	+10 -13 ans	+13 - 16 ans	+16 - 18 ans
2018	0	2	2	2	2	3
2019	3	2	5	5	4	0
2020	1	2	2	6	4	2





→ Parcours en protection de l'enfance des mesures nouvelles d'AEMO R :

	AED-R	AEMO-R	Proportion par rapport au total des mesures nouvelles
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AED/AEMO (1)	0	2	20,00%
Nombre d'enfants dont la mesure accompagne une restitution suite à un placement (2)	0	0	0,00%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AEMO engagée sur un autre ressort judiciaire (3)	0	0	0,00%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'investigation judiciaire (MJIE) (4)	0	2	20,00%
Nombre d'enfants qui n'ont pas fait l'objet antérieurement de mesures administratives de protection de l'enfance (5)	0	2	20,00%
Nombre d'enfants dont la PEC fait suite à une Evaluation Transversale d'Aide à la Parentalité et à l'Enfance (6)	0	0	0,00%
Autres (7)	0	4	40,00%



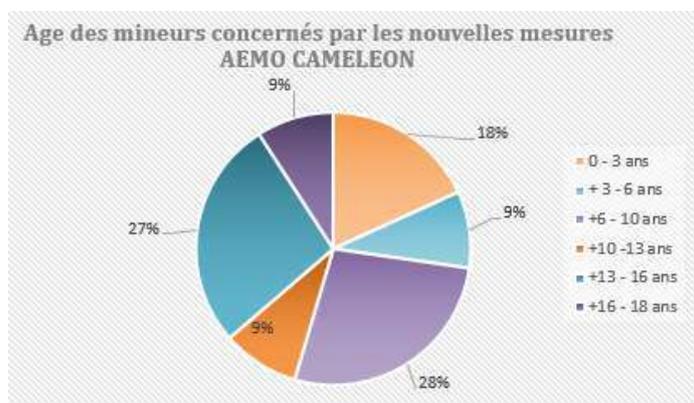
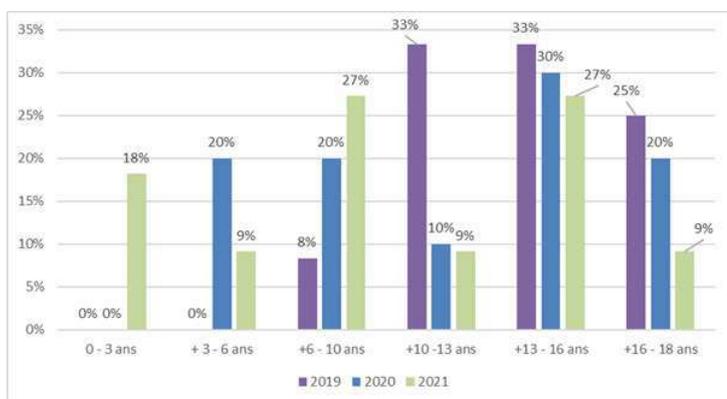
→ Motifs à l'origine des mesures nouvelles AEMO R (extrait ordonnance ou document ASE) :

	2019		2020		2021			2019		2020		2021	
	0	0%	0	0%	4	9%		4	7%	2	4%	5	11%
Violences physiques	0	0%	0	0%	4	9%	Difficultés relationnelles parents-enfants	4	7%	2	4%	5	11%
Violences psychologiques	2	4%	7	16%	0	0%	Conflit et/ou violence conjugale	7	13%	7	16%	5	11%
Abus sexuels	0	0%	4	9%	0	0%	Absentéisme scolaire	0	0%	2	4%	2	5%
Négligences lourdes (dont défaut de soins...)	6	11%	0	0%	0	0%	Exclusion scolaire temporaire ou définitive	0	0%	0	0%	0	0%
Troubles du comportement du mineur (conduite à risque, actes délictueux...)	1	2%	0	0%	5	11%	Scolarisation à temps partiel	0	0%	0	0%	0	0%
Problème de santé de l'enfant (handicap, psychologique...)	3	6%	0	0%	2	5%	Précarité économique	4	7%	0	0%	1	2%
Problème de santé des parents (addictions, troubles psychiques...)	4	7%	0	0%	2	5%	Difficulté des parents à prendre conscience des difficultés	6	11%	0	0%	6	14%
Difficultés éducatives	10	19%	6	13%	8	18%	Refus d'accord des parents aux propositions d'aides	0	0%	0	0%	1	2%
Non prise en compte des besoins de l'enfant	1	2%	3	7%	2	5%	Demande de soutien des parents	6	11%	14	31%	1	2%

### ✓ Activité AEMO Modulable

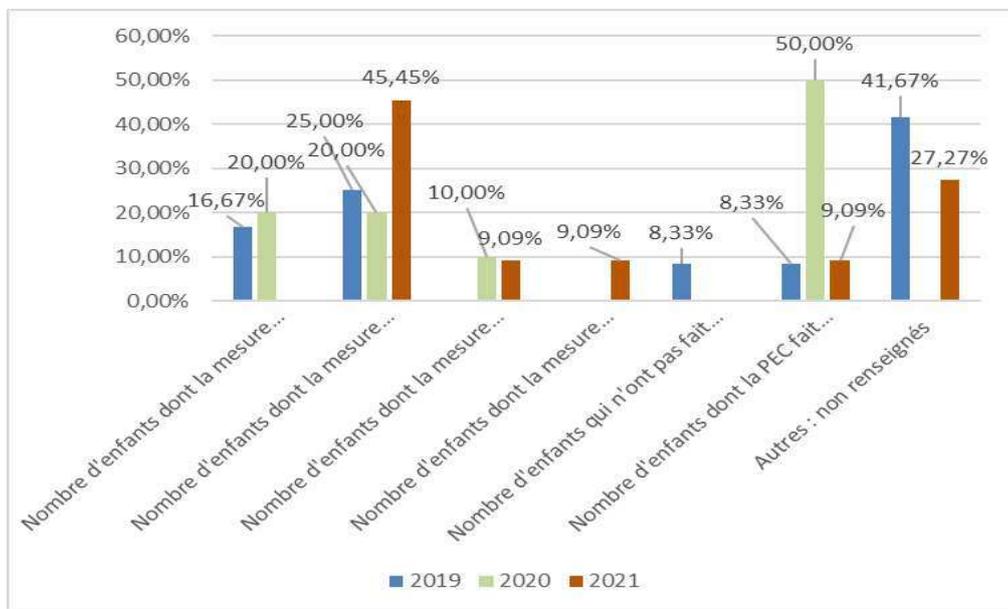
→ Age des mineurs concernés par les nouvelles mesures Modulables :

	0 - 3 ans	+ 3 - 6 ans	+6 - 10 ans	+10 -13 ans	+13 - 16 ans	+16 - 18 ans	Total
2019	0	0	1	4	4	3	12
2020	0	2	2	1	3	2	10
2021	2	1	3	1	3	1	11



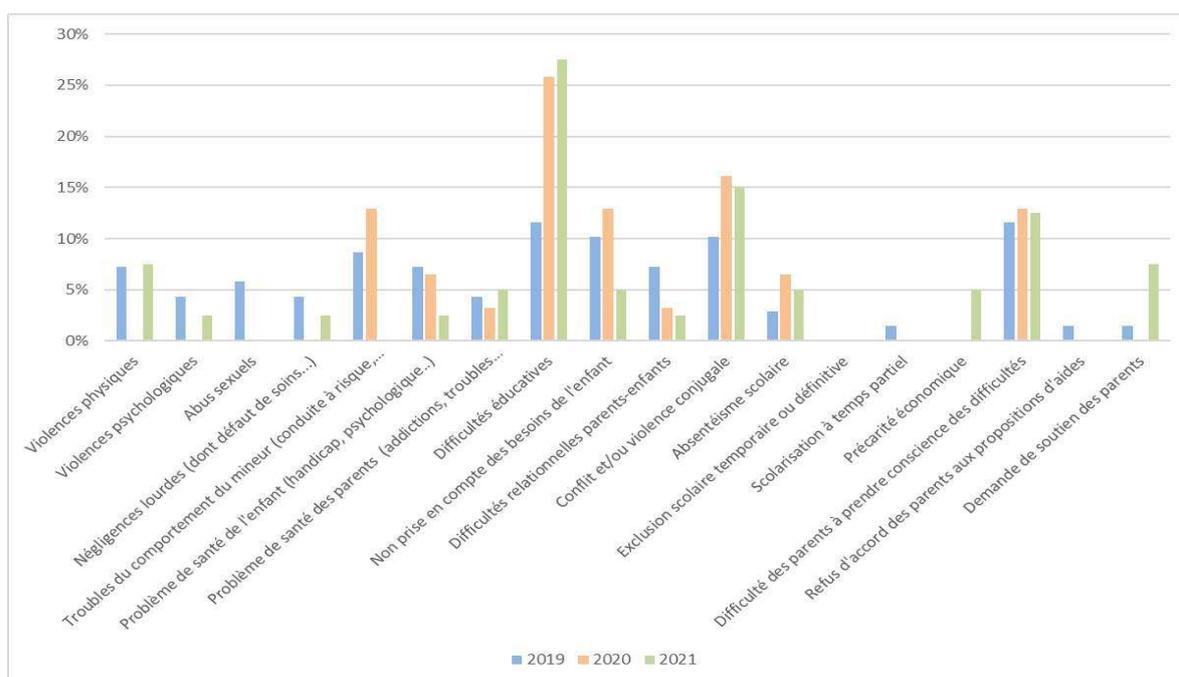
→ Parcours en protection de l'enfance des mesures nouvelles Modulables :

	2019		2020		2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AED/AEMO	2	16,67%	2	20,00%	0	0,00%
Nombre d'enfants dont la mesure accompagne une restitution suite à un placement	3	25,00%	2	20,00%	5	45,45%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'AEMO engagée sur un autre ressort judiciaire	0	0,00%	1	10,00%	1	9,09%
Nombre d'enfants dont la mesure est consécutive à une mesure d'investigation judiciaire (MJIE)	0	0,00%	0	0,00%	1	9,09%
Nombre d'enfants qui n'ont pas fait l'objet antérieurement de mesures administratives de protection de l'enfance	1	8,33%	0	0,00%	0	0,00%
Nombre d'enfants dont la PEC fait suite à une Evaluation Transversale d'Aide à la Parentalité et à l'Enfance (ETAPE)	1	8,33%	5	50,00%	1	9,09%
<b>Autres : non renseignés</b>	5	41,67%	0	0,00%	3	27,27%



→ Motifs à l'origine des mesures nouvelles Modulables : (extrait ordonnance ou document ASE)

	2019		2020		2021			2019		2020		2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Violences physiques	5	7%	0	0%	3	8%	Difficultés relationnelles parents-enfants	5	7%	1	3%	1	3%
Violences psychologiques	3	4%	0	0%	1	3%	Conflit et/ou violence conjugale	7	10%	5	16%	6	15%
Abus sexuels	4	6%	0	0%	0	0%	Absentéisme scolaire	2	3%	2	6%	2	5%
Négligences lourdes (dont défaut de soins...)	3	4%	0	0%	1	3%	Exclusion scolaire temporaire ou définitive	0	0%	0	0%	0	0%
Troubles du comportement du mineur (conduite à risque, actes...)	6	9%	4	13%	0	0%	Scolarisation à temps partiel	1	1%	0	0%	0	0%
Problème de santé de l'enfant (handicap, psychologique...)	5	7%	2	6%	1	3%	Précarité économique	0	0%	0	0%	2	5%
Problème de santé des parents (addictions, troubles...)	3	4%	1	3%	2	5%	Difficulté des parents à prendre conscience des difficultés	8	12%	4	13%	5	13%
Difficultés éducatives	8	12%	8	26%	11	28%	Refus d'accord des parents aux propositions d'aides	1	1%	0	0%	0	0%
Non prise en compte des besoins de l'enfant	7	10%	4	13%	2	5%	Demande de soutien des parents	1	1%	0	0%	3	8%

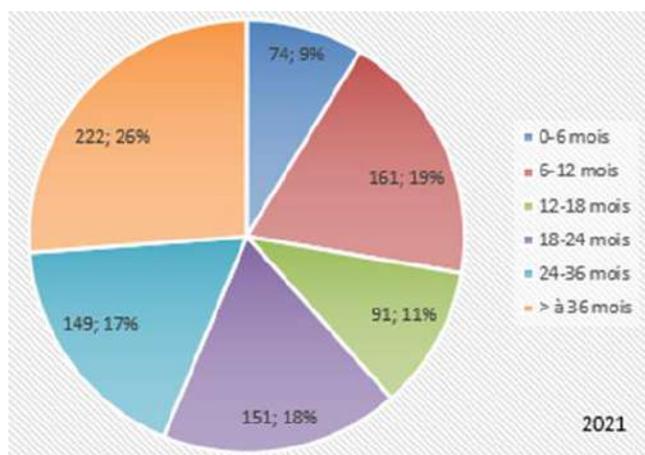
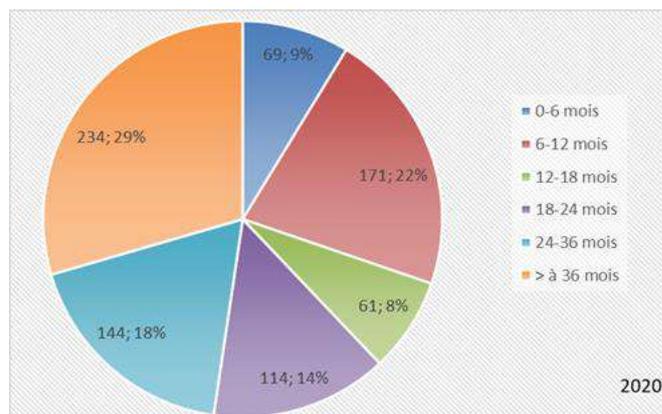
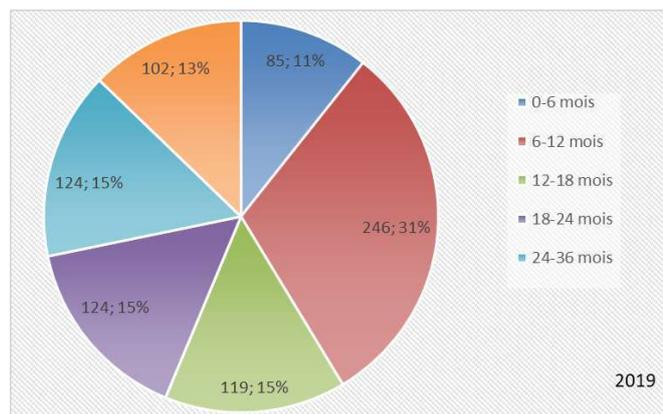


### 1.3. Données relatives aux enfants sortis des mesures

#### 1.3.1. Activités AEMO / AED

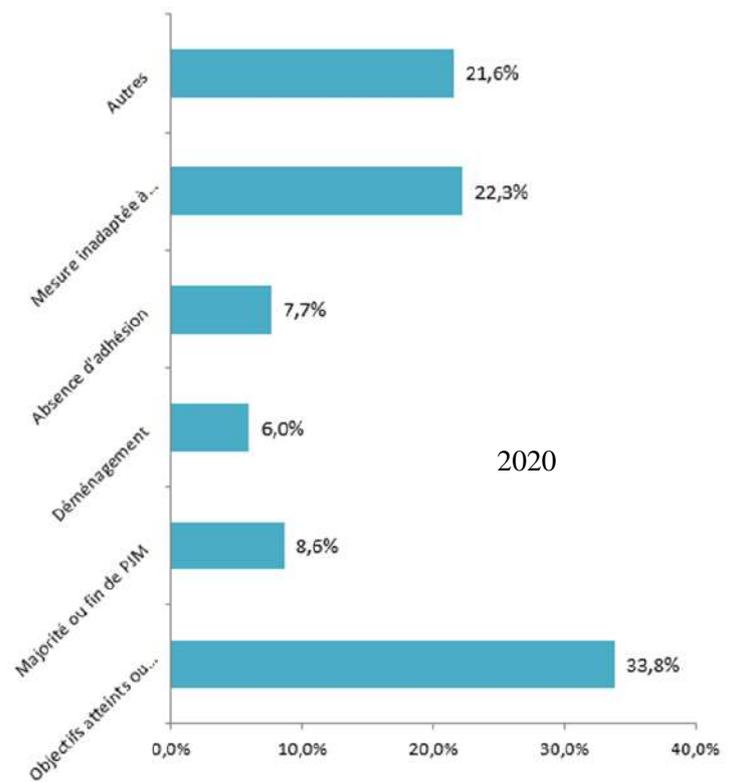
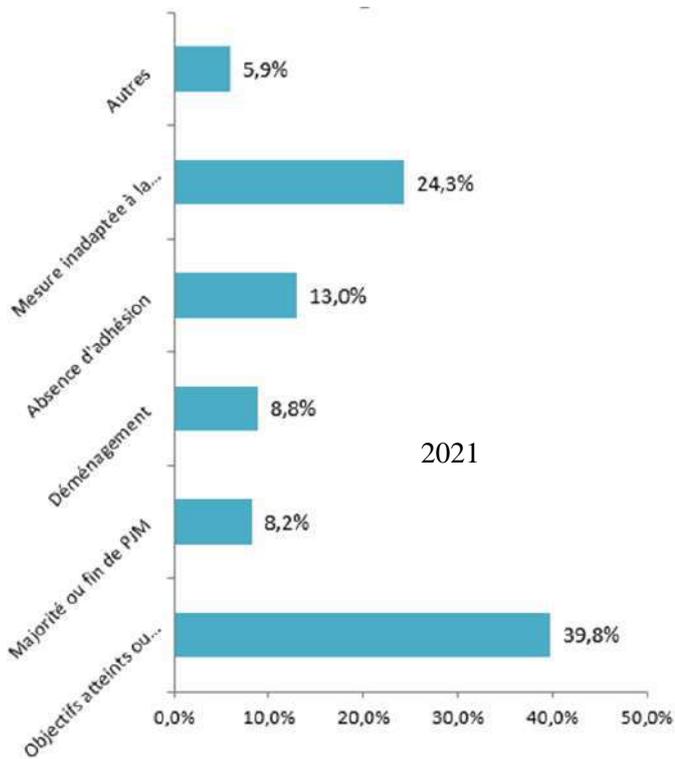
→ Durée effective des prises en charge terminées (enfants sortis dans l'année)

	0-6 mois	6-12 mois	12-18 mois	18-24 mois	24-36 mois	sup à 36 mois
AED	21	73	16	46	34	53
AEMO	53	88	75	105	115	169
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>161</b>	<b>91</b>	<b>151</b>	<b>149</b>	<b>222</b>



→ Motifs des fins de prises en charge (enfants sortis dans l'année)

	Nbre de mesures AED	Nbre de mesures AEMO classiques	Total AED + AEMO	Proportion par rapport au total des enfants sortis dans l'année
Objectifs atteints ou partiellement atteints	103	262	365	39,8%
Majorité ou fin de PJM	23	52	75	8,2%
Déménagement	9	72	81	8,8%
Absence d'adhésion	36	83	119	13,0%
Mesure inadaptée à la situation	81	142	223	24,3%
Autres	2	52	54	5,9%



→ Lieu d'accueil de l'enfant à la fin de la mesure (enfants sortis dans l'année)

	Nbre de mesures AED	Nbre de mesures AEMO classiques	Total AED + AEMO	2021
Dans sa famille	205	523	728	85,7%
En internat scolaire	2	7	9	1,1%
En internat médico-social	1	4	5	0,6%
En famille d'accueil ASE	1	10	11	1,3%
En établissements ASE	1	36	37	4,4%
Accueil de jour ASE	0	6	6	0,7%
Autres *	35	18	53	6,2%

En 2021, 85.70% (chiffre 2019, 70.80% - Chiffre 2020, 83.20%) des enfants accompagnés ont été maintenus dans leur famille à l'issue des interventions éducatives en milieu ouvert.

Les mesures d'orientation en établissement ou famille d'accueil ASE ont concerné 37 situations d'enfants soit 4.40% du nombre total de fin de mesures (chiffre 2020 : 52 situations d'enfants soit 6.60 % du nombre total de fin de mesures).

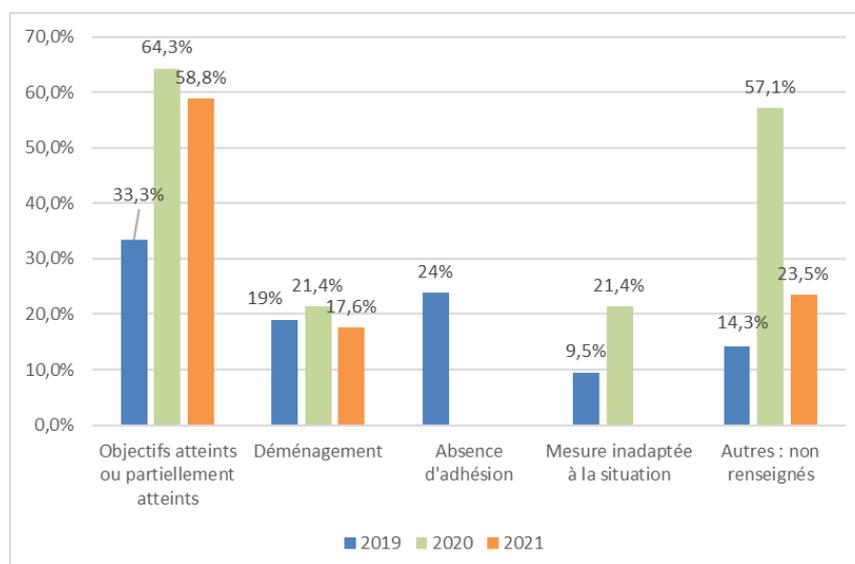
→ Accompagnement et relais mis en place à la fin de la prise en charge (enfants sortis dans l'année)

	Nbre de mesures AED	Nbre de mesures AEMO classiques	TOTAL	Proportion par rapport au total des enfants sortis dans l'année
ASE	80	154	234	27,3%
PMI	2	5	7	0,8%
Action Sociale Polyvalente	17	58	75	8,8%
Autres ou rubrique non renseignée	162	379	541	63,1%

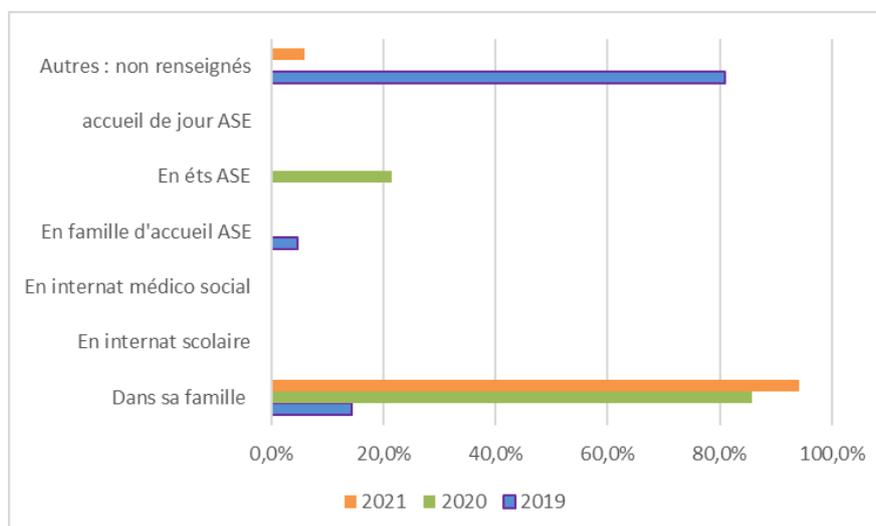
### 1.3.2. Activités AEMO R / Modulable

#### ✓ Activité AEMO R

→ Motifs des fins de prises en charge (enfants sortis dans l'année)

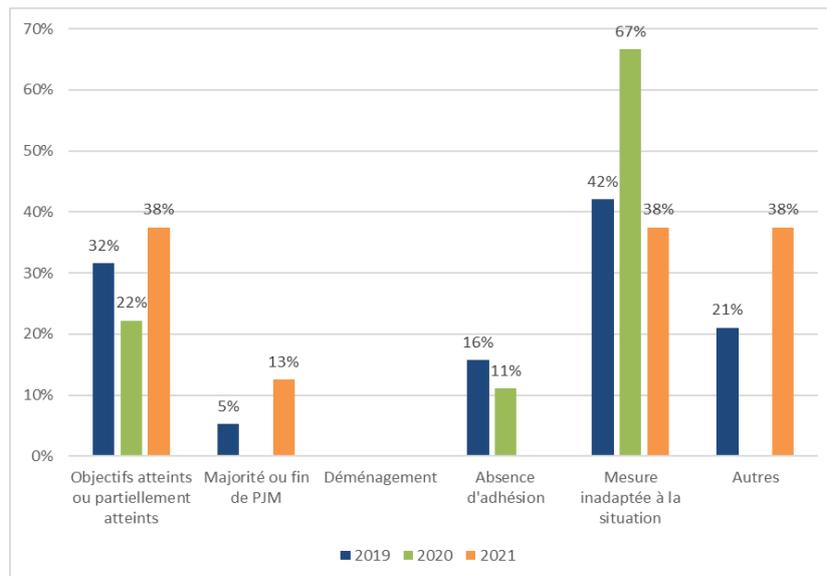


→ Lieu d'accueil de l'enfant à la fin de la mesure (enfants sortis dans l'année)

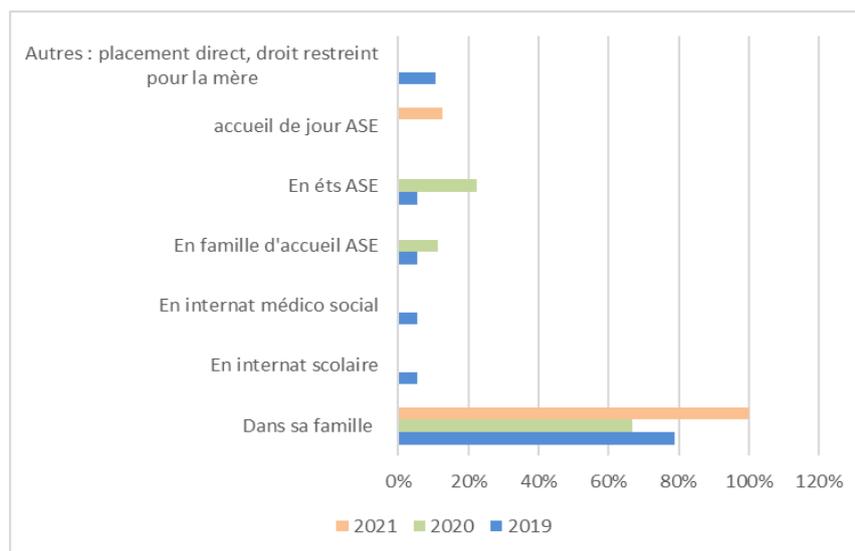


✓ **Activité AEMO Modulable**

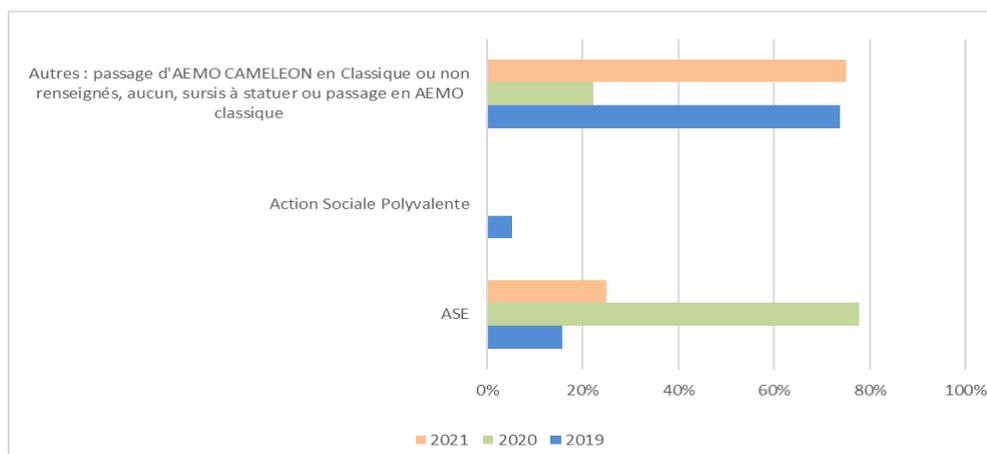
→ Motifs des fins de prise en charge (enfants sortis dans l'année)



→ Lieu d'accueil de l'enfant à la fin de la mesure (enfants sortis dans l'année) :



→ Accompagnement et relais mis en place à la fin de la prise en charge (enfants sortis dans l'année)



## Pôle Famille

Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)

Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale  
et Familiale (AESF)



SIÈGE  
SOCIAL

FONTAINE

VILLEFONTAINE

BOURGOIN  
JALLIEU

VIENNE

ROUSSILLON

15 bd Paul  
Langevin

AEMO-AED  
AGBF-AESF

AEMO  
AED

AEMO-AEMO R  
AED-AGBF  
AESF-MJIE  
APMV

AEMO-AED  
AGBF-AESF  
MJIE

APMV

38600 Fontaine  
MJIE-MEDIATION  
POINT CLEF - AMPV



PÔLE FAMILLE



# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

## PÔLE FAMILLE

Directrice de Pôle : Madame Nadia CAILLET

Directrice de Pôle Adjointe : Madame Isabelle LOPEZ absente, remplacée par Madame Julie IGONIN

Cheffe de service : Madame Isabelle BOUDIAS

SAUVEGARDE ISERE – PÔLE FAMILLE – Siège et Direction de Pôle 30, avenue Jean Jaurès – 38600 Fontaine

AGBF / AESF

Site de Fontaine  
1, allée Belle Rive  
38600 Fontaine  
Tél. 04.38.02.08.00

Site de Bourgoin-Jallieu  
4, rue Claude Chappé  
38300 Bourgoin-Jallieu  
Tél. 04.74.43.28.29

Site de Vienne  
15, rue Parmentier  
38200 Vienne  
Tél. 04.74.31.50.97



## **PREAMBULE**

---

Le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial AGBF et de l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale AESF est le seul service Isérois à exercer ces deux mesures.

- L'AGBF est la première mesure de protection de l'enfance dont la mission est fixée en référence aux besoins de l'enfant (loi n°2007-293 du 5 mars 2007).

### **Finalité des missions**

Ces deux activités ont pour mission principale l'accompagnement de la famille vers une gestion autonome du budget familial dans le cadre de deux mesures éducatives inscrites dans le champ de la protection de l'enfance qui se doivent de s'assurer des conditions de vie matérielle des enfants, et de la satisfaction de leurs besoins essentiels en ce qui concerne, le logement, l'entretien, la santé et l'éducation.

Ces missions sont indifféremment exercées par les professionnels du service qui sont tous amenés à accompagner les familles dans le cadre administratif ou le cadre judiciaire.

Les travailleurs sociaux (ES/AS/CESF) sont des « délégués aux prestations familiales », diplôme spécifique inhérent à ces activités. Dans le cadre administratif, les professionnels ne gèrent pas les prestations familiales.

- Les travailleurs sociaux couvrent l'ensemble du territoire Isérois. L'intervention de chaque professionnel est sectorisée.

Ces activités sont rattachées au PÔLE FAMILLE. Cette organisation associative a pour objectif l'efficacité des services et en particulier, la transversalité des actions autour de la famille, de la parentalité ; de la protection et l'éducation des enfants permettant ainsi les décloisonnements des services et des équipes ; le partage des expertises ; la prise en compte des doubles mesures au bénéfice des usagers et de la continuité des parcours.

L'équipe qui intervient au niveau départemental, bénéficie de plusieurs antennes situées : Vienne, Bourgoin-Jallieu et Fontaine. Son réseau est local, départemental, régional et national.

## **1. EVOLUTION DU CONTEXTE SANITAIRE**

---

Cette année de nouveau, le contexte sanitaire a nécessité nombre d'adaptations dans l'organisation du service et auprès des familles, auprès des partenaires.

Depuis 2020, cette situation sanitaire a mis en exergue les capacités d'adaptation des professionnels et des familles.

De ce fait, les impondérables liés à la crise sanitaire vécus encore cette année : soit le report de rencontres en présentiel ou de formations, l'annulation de visites à domicile ont été acceptés et admis car intégrés au contexte, aux conditions de travail et du suivi adapté des familles.

## 1.1. L'IMPACT EN INTERNE

Une vigilance plus accrue a été de mise. Tous les cadres de direction ont joué un rôle prépondérant dans cette vigilance. La responsabilité des travailleurs sociaux s'est accentuée de fait. Chacun, par son engagement et son implication, a permis de borner l'accompagnement pour rassurer les familles et continuer à agir.

Les préoccupations majeures :

- Le maintien et la poursuite des accompagnements en protection de(s) enfant(s)
- Le maintien et l'ouverture des droits
- La reprise et le maintien du lien avec tous les services de droit commun
- La poursuite des virements et des paiements nécessaires auprès des familles

## 1.2. L'IMPACT A L'EXTERNE

L'accès physique aux services de droit commun (CAF, CPAM, Pôle emploi etc..) s'est majoritairement rétabli durant cette année. La dématérialisation des dossiers, l'accès en ligne est souvent la seule option pour les familles pour faire valoir leurs droits.

L'étroite collaboration avec les partenaires, les services publics, a permis cette année de nouveau de maintenir l'accompagnement des familles.

Nous pouvons constater le retour à un fonctionnement plus classique dans sa globalité.

## **2. LES RESSOURCES HUMAINES: L'EQUIPE PROFESSIONNELLE**

---

### 2.1. LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe départementale AGBF/AESF est composée de travailleurs sociaux, de personnels administratifs, de psychologues, de chefs de service sous la supervision de la directrice du Pôle Famille en l'absence de la directrice du pôle adjointe, depuis le 9 février 2021 non remplacée faute de candidature adaptée.

- Encadrement de proximité : deux cheffes de service à 0.50ETP
  - Une basée sur le site de Vienne pour gérer les secteurs du nord Isère
  - Une basée sur le site de Fontaine pour gérer les secteurs du Sud Isère

## 2.2. L'EFFECTIF EN ETP

L'équipe départementale AGBF/AESF est composée de 17 personnes sur 3 sites, la répartition des ETP est la suivante au 31/12/21 :

	<b>Vienne</b>	<b>Bourgoin</b>	<b>Fontaine</b>	<b>TOTAL</b>
9 Travailleurs sociaux	1	2	4,5	7,5 dont 1.75 pour l'AESF
4 Personnels administratifs	0,5	0,9	1,3	2,7
2 Psychologues	0,1		0,2	0,3
2 Encadrement	0,5		0,5	1
TOTAL	5		6.5	11.5

En terme de norme, 1 Equivalent Temps Plein (ETP) correspond à 30 mesures suivies, que ce soit des AGBF ou des AESF.

L'activité AESF est financé à hauteur d'1.75 ETP de travailleur social, l'activité réelle a mobilisé cette année entre 2 et 2.3 ETP.

## 2.3. LES MOUVEMENTS RH

Trois travailleurs sociaux, piliers de l'activité, en poste depuis plus de trente ans, ont quitté le service : 2 départs à la retraite et 1 pour raison personnelle. Ces départs se sont échelonnés entre les mois de juin et octobre avec en parallèle le lancement des recrutements.

Trois nouveaux professionnels ont été embauchés : deux sur le site de Vienne et un sur le site de Fontaine. Ces départs et arrivées ont généré un effet NORIA.

### L'encadrement de proximité

Une cheffe de service a occupé le poste du nord Isère de juin à septembre 2021 – aménagement de son poste (mi-temps thérapeutique) à la suite d'un retour pour longue maladie. Elle a ensuite regagné son poste d'origine sur Bourgoin. Cette situation RH a donc généré l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service qui a pris le relais sur l'activité jusqu'à la fin d'année 2021.

## 2.4. LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SEIN DU POLE FAMILLE

L'association a signé un accord interne le 8 juin 2021 afin de mettre en place et cadrer le télétravail. Les professionnels peuvent donc bénéficier du télétravail pour les écrits, les tâches administratives, les prises de rendez-vous, les contacts téléphoniques... Les chefs de services valident les demandes selon les règles de l'accord.

Cette expérience a été initialisée par la force des choses lors des confinements et permet aujourd'hui une amélioration des conditions de travail comme la réduction des déplacements.

## 2.5. LA FORMATION CONTINUE

Cette année nous avons pu réaliser la majorité des formations prévues dans le cadre du PDC 2021 et/ou celles reportées du PDC 2020 :

- **FORMATION Délégué aux Prestations Familiales 2021** : quatre professionnelles ont démarré cette formation qui se déroule à l'ARFRIPS à Lyon et se clôture en janvier 2022.

*Ecrit rédigé par Camille Mallon Conseillère en économie sociale et familiale*

### Focus sur le certificat national de compétences de Délégué aux prestations familiales (CNC DPF)

A la suite de la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs et instaurant l'AGBF, l'article L474-3 du code de l'action sociale et des familles définit ce poste spécifique : « *Les délégués aux prestations familiales doivent satisfaire à des conditions de moralité, d'âge, de formation certifiée par l'Etat et d'expérience professionnelle.* L'article 2 du décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 précise la condition de formation des DPF : « *Les personnes mentionnées à l'article L. 474-3 doivent avoir suivi avec succès une formation complémentaire attestant des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.* »

Cette formation est obligatoire dans les deux ans de prise de poste en CDI.

La formation comprend 3 jours de regroupements sur trois mois (novembre, décembre 2021, et janvier 2022). Le programme de la formation est allégé pour les personnes titulaires d'un diplôme d'état de travail social de niveau III et exerçant depuis plus de 6 mois la fonction de DPF. De plus, étant en poste les salariées sont dispensées d'un stage pratique.

Les modules de la formation abordent :

- Les contours de l'intervention et ses limites, les relations avec le juge et avec les autres partenaires et la déontologie et l'analyse de la pratique.

La certification de la formation tient compte de l'assiduité, du contrôle des connaissances et d'un écrit final permettant d'apprécier la mise en perspective des enseignements reçus avec l'exercice professionnel. Les salariés doivent donc s'atteler au rendu d'un dossier de 15 pages au 31 janvier.

La finalité de la formation permet aux travailleurs sociaux exerçant les mesures d'AGBF d'obtenir le Certificat National de Compétences de Délégués aux Prestations Familiales.

- **FORMATION ESOPPE CREAMI** « évaluation du danger ou risque de danger » : une professionnelle a bénéficié de cette formation en 2021. L'équipe s'est formée globalement sur 2020.
- **Congrès CNDPF** : Cinq professionnels ont pu se rendre au Carrefour national des Délégués aux prestations Familiales ; les deux cheffes de service et trois travailleurs sociaux.

### 3. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

---

Le service départemental a accompagné 211 familles sur l'année 2021 que ce soit dans le cadre judiciaire ou administratif.

#### Quelques constats

Les familles présentent des problématiques multifactorielles d'où des situations très dégradées.

Les professionnels tentent de réaliser rapidement un état des lieux de la situation avant de définir avec les familles les priorités à traiter et les actions qui vont en découler.

Chaque situation étant bien sûr singulière, les professionnels évaluent et identifient les difficultés propres à chaque famille et c'est ensemble qu'ils vont œuvrer pour tendre vers une amélioration de la situation.

Les difficultés financières, budgétaires de ces familles sont bien souvent associées à des difficultés plus générales, dysfonctionnements qui sont parfois difficiles à appréhender, histoires familiales compliquées pour les parents ayant eux-mêmes des parcours de vie chaotiques.

L'éclairage clinique est donc nécessaire. Les psychologues apportent des éléments de compréhension, de réflexion, que ce soit lors d'entretien individuel avec les professionnels ou lors des réunions de synthèses qui jalonnent l'accompagnement. Ils peuvent également être amenés à rencontrer les parents qui le souhaitent sur proposition du service.

#### *Ecrit rédigé par Matthias HANOTIN, psychologue de l'équipe SI*

Pour un psychologue, la rencontre avec la clinique de l'AESF/AGBF est une confrontation stimulante. Elle met en lumière la dimension de la gestion des ressources budgétaires, souvent mise de côté, peu considérée comme un signe intéressant à venir interroger.

Pour autant, cette pratique, en tant que clinicien, amène à se poser cette question : comment et, dans quel but, conscient ou inconscient, est utilisé l'argent ? En effet, l'argent comporte un aspect symbolique trans subjectif très présent : un billet, par exemple, représente une certaine valeur marchande concrète partagée par tous. De ce fait, l'argent est avant tout une potentialité, il ouvre un espace projectif désirable. L'énoncé d'une somme d'argent raisonnable ne vient jamais seul et est toujours accompagné de la représentation de ce que l'on peut en faire.

Et la question de ce que l'on fait de l'argent que l'on reçoit est au cœur de l'activité de l'AESF/AGBF où les familles sont souvent limitées dans leur budget mais où une gestion rigoureuse et adaptée au principe de réalité permettrait, bien souvent, d'assurer l'ensemble des besoins primordiaux de la famille.

Au travers des priorités budgétaires de la famille, on perçoit ainsi certaines problématiques des familles rencontrées : les blessures narcissiques que l'on tente de panser au travers des achats, les dépressions contenues dans les addictions, l'insécurité affective des liens réassurée par l'achat excessif de nourriture et de cadeaux, la difficulté à faire le deuil d'une situation budgétaire autrefois plus envieuse, etc.

L'AESF/AGBF est ainsi une activité qui, en parallèle de la technicité qu'elle nécessite, permet de se saisir, de rendre concret certains processus de l'organisation psychique des personnes et des familles et possède une richesse clinique tout à fait particulière.

Le public accompagné :

Nous exerçons ainsi des mesures Judiciaires ou administratives, dans le cadre de la protection de l'enfance, auprès de familles qui sont en grande difficulté. Les raisons de ces difficultés peuvent être diverses : faibles ressources, conditions de logement inadaptées, précarité financière, difficulté d'insertion professionnelle, familles monoparentale, conflits familiaux/parentaux, endettement, expulsion locative, logements vétuste : insalubres, énergivores, difficultés dans l'éducation et l'identification des besoins des enfants, situation de handicap, situation de dépendance, maladies, souffrances psychologiques immigration légale ou illégale...

Plusieurs de ces difficultés peuvent parfois se cumuler, et engendrer beaucoup d'insécurité dans le parcours des familles, mettant en péril le développement des enfants.

Dans ces situations, l'aspect budgétaire et financier entraîne des difficultés pour les parents de garantir à leur(s) enfant(s) une sécurité matérielle ou affective.

Les accompagnements réalisés par notre service s'opèrent à deux niveaux, et les parents, les familles doivent remplir un certain nombre de critères.

Pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure judiciaire, il faut :

-Etre parents d'enfant/s mineur/s

-Bénéficiaire des allocations familiales (versées par la CAF ou la MSA).

-Rencontrer des difficultés financières dans la gestion des allocations familiales, ou plus généralement dans la gestion du budget du ménage et que cela ait des conséquences sur les conditions de vie et les besoins des enfants.

-Qu'un magistrat ordonne l'instauration de cette mesure judiciaire.

Pour bénéficier d'une mesure d'accompagnement dans le cadre administratif, il faut :

-Etre parents d'enfant/s mineur/s.

-Rencontrer des difficultés financières dans la gestion des allocations familiales, ou plus généralement dans la gestion du budget du ménage et que cela ait des conséquences sur les conditions de vie et les besoins des enfants.

-Que la famille soit demandeuse de l'accompagnement et/ ou adhère à l'accompagnement proposé.

Les parents accompagnés se retrouvent bien souvent isolés, pris dans une situation dont ils ne parviennent pas se sortir seuls, ne sachant pas par où commencer.

L'intérêt de l'intervention du service et de pouvoir apporter un regard extérieur, une expertise professionnelle, ainsi qu'un étayage éducatif grâce à un large réseau de partenaires ; et ce en gardant toujours à l'esprit l'intérêt supérieur des enfants.

Les différents professionnels qui interviennent au sein du service sont tous formés dans le champ du travail social. L'équipe est pluri professionnelle, ce qui permet d'avoir des regards croisés et différents. De nombreux temps d'échanges sont mis en place afin de favoriser l'analyse et le dialogue, travailleurs sociaux, psychologues sous la supervision d'un cadre qui est garant de la bonne exécution de la mesure, réunions de synthèses par exemple.

Il peut arriver que les difficultés rencontrées soient telles que les familles se trouvent démunies face à l'ampleur de la situation, et qu'ils ne parviennent pas à s'extraire, seul, du cercle vicieux dans lequel ils sont engagés. Aussi, bien souvent, les professionnels peuvent rencontrer des familles qui paraissent dans une certaine forme d'immobilisme, où la reprise des paiements de loyers, divers charges, cantine...prend tout son sens.

Nous nous efforçons donc d'impliquer les parents afin qu'ils prennent conscience des raisons de leurs difficultés et qu'ils puissent être acteurs dans leur parcours.

L'accompagnement, dans le cadre d'une mesure judiciaire ou administrative, doit tendre à rendre à la famille son autonomie dans sa gestion budgétaire.

## 4. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

---

L'équipe départementale s'applique chaque année à renseigner les statistiques (typologie du public) concernant les familles suivies, ainsi nous pouvons retirer des observations, des enseignements, ainsi adapter nos interventions, nos pratiques aux différentes réalités.

Nos activités restent peu utilisées sur le plan national au regard du volume des mesures éducatives en milieu ouvert. De ce fait, les données chiffrées sont peu nombreuses et nous n'avons pas de référence nationale qu'une étude de l'UNAF menée en 2014, utilisée également l'an dernier.

### **La composition familiale**

- 65% des familles accompagnées étaient/sont des familles monoparentales : 61.45% de mères seules et 4.16 % de pères seuls
- Avec une moyenne de 2.56 enfants par famille pour une moyenne de personnes par foyer de 3.8 toutes mesures confondues.

*Une étude réalisée par l'UNAF en 2014 auprès de 3000 familles montrait que 58% des enfants concernés vivaient avec un seul parent et que le nombre d'enfants par foyer était compris entre 3 et 4.*

### **Les tranches d'âge des parents rencontrés**

- 17% ont – de 30 ans, en constante évolution ces dernières années
- 83% ont + de 30 ans, situation stable
- 44% ont entre 30 et 40 ans
- 39% ont plus de 40 ans

### **Situation face à l'emploi ou l'insertion professionnelle**

La majorité des familles est en situation de rupture avec l'emploi, cette année :

- 65 % des familles accompagnées sont sans emploi contre 50% étude menée par l'UNAF en 2014.
- + 1/3 des familles sont en situation d'emploi soit de façon pérenne soit de façon plus précaire.
  - 18% sont en CDI.
  - 17% sont soit en CDD, soit intérimaires ou stagiaires de la formation.

### **Les ressources**

- 32% des familles disposent d'un salaire.
- 46% bénéficient des minimas sociaux dont le RSA.
- 11% ne perçoivent que les prestations familiales.
- 5.7% les Allocations de Retour à l'Emploi (assurance chômage).
- 5.3% l'Allocation Adulte Handicapé.
- 0% sans ressources.

En comparaison avec 2020, 2% des familles accompagnées par le service étaient sans ressources. Ce qui n'est pas ou n'a pas été le cas cette année 2021.

## **L'habitat**

On constate que les familles vivent principalement, dans le parc locatif selon la répartition suivante :

- 73% parc locatif public contre 17% dans le parc privé.
- Seulement 4.7% sont propriétaires de leur logement.
- 5.3% sont hébergés chez de la famille ou des amis.

## **Transport et mobilité des familles**

- 82% des familles accompagnées disposent d'un moyen de transport.
  - 63% des familles qui ont un moyen de transport sont installées en zone urbaine ou péri-urbaine avec les commodités tels que train, bus, tram...
  - 66% des familles non mobiles vivent sur des territoires davantage ruraux où l'accès aux villes et services sont plus compliqués.

## **L'évolution numérique vers une autonomisation des familles**

Comme nous le notons chaque année, les familles sont contraintes d'utiliser les outils numériques afin de répondre à l'ensemble des procédures administratives, qui aujourd'hui, sont, pour la grande majorité, dématérialisées.

Ainsi nous relevons que 95% des familles disposent d'un accès Internet contre 90% l'an dernier et plus de 95% également disposent cette année d'un « outil » permettant la connexion avec les différents services dont ils dépendent et la consultation de leurs comptes, espaces personnels.

- 82% des familles possèdent un smartphone.
- 14% possèdent une tablette ou un ordinateur.
- 4% ne disposent d'aucun matériel informatique et n'a donc aucun moyen de consultation autonome.

On note une évolution significative de l'équipement des foyers car l'an dernier encore 8% des familles ne disposaient d'aucun outil.

En outre, il ne suffit pas d'avoir une connexion et un smartphone pour être autonome dans ces démarches. Chaque personne doit pouvoir les mobiliser. Les capacités de chacun sont un des éléments déterminants dans cette autonomie que nous accompagnons au quotidien.

Si l'an dernier uniquement 47.45% des familles étaient à l'aise avec cette utilisation on constate cette année que l'on s'approche des 62%. Cette évolution de plus de 15% peut s'expliquer par l'accompagnement qui, de mois en mois, de visites en visites permet aux familles de se familiariser avec l'outil, l'environnement et d'être de plus à l'aise dans leur utilisation. Notre action a contribué au développement de leur autonomie dans la réalisation de leurs démarches

## **L'évolution des doubles mesures**

78% des familles accompagnées en AESF ou AGBF contre 62% de l'étude menée par UNAF en 2014, bénéficient en parallèle d'une autre mesure éducative : soit une Aide Educative à Domicile (administratif) soit une Aide Educative Milieu Ouvert (judiciaire) ou encore une mesure de placement.

L'identification du besoin d'un étayage éducatif, voire la nécessité d'un placement couplé à un accompagnement budgétaire met en exergue l'aspect multifactoriel des problématiques familiales et la précarité dans laquelle certains enfants sont amenés à grandir.

## 5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGBF

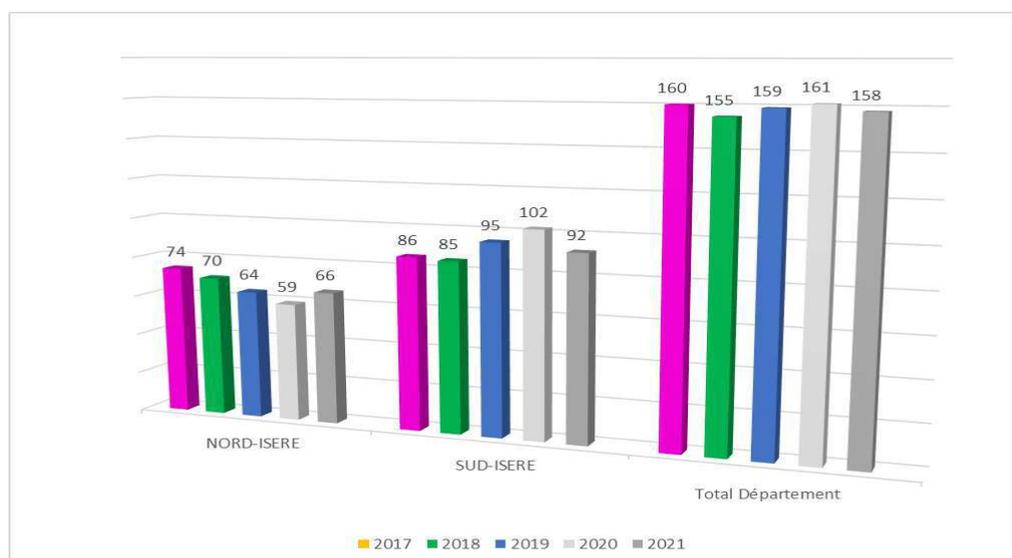
L'activité AGBF se répartit de la manière suivante : 60% de l'activité globale se situe au Sud Isère et donc 40% au nord Isère.

L'identification du besoin d'une MJAGBF dépend toujours d'un autre service soit :

- ✓ D'un service extérieur déjà en charge de la situation pour une autre mesure. On observe que certains juges pour enfants se saisissent d'office dans le cadre de l'audience prévue.
- ✓ Lors des audiences sur requête du procureur à la suite de la réception d'un signalement d'un service en général (action sociale/ASE) aux fins d'instauration d'une MJAGBF, ce qui est le plus fréquent.

### ❖ Evolution du nombre de mesures

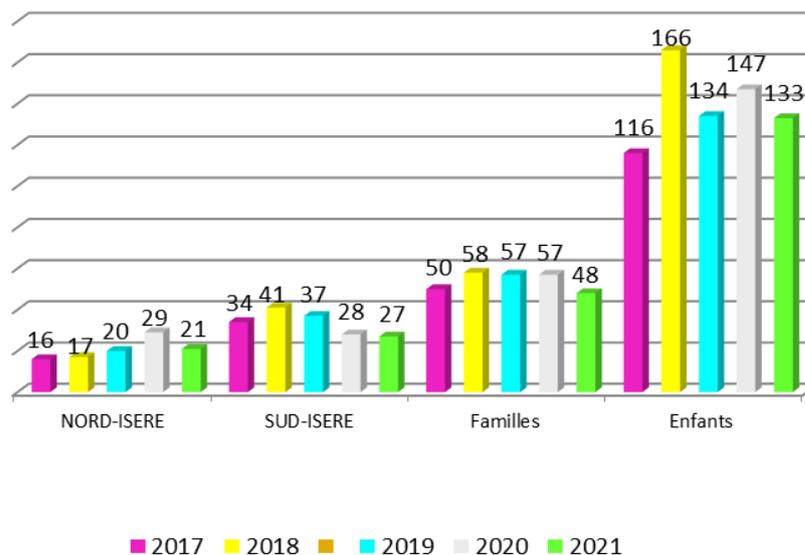
Une moyenne de 149 mesures a été exercée en 2021.



### ❖ Mouvement des MJAGBF dans l'année

	NORD-ISERE	SUD-ISERE	GLOBAL
EN COURS AU 01.01.2019	64	95	159
EN COURS AU 31.12.2019	58	103	161
EN COURS AU 01.01.2020	59	102	161
EN COURS AU 31.12.2020	66	92	158
EN COURS AU 01.01.2021	66	92	158
EN COURS AU 31.12.2021	61	81	142

## ✚ Mesures ordonnées en 2021



## ❖ Flux des mesures AGBF

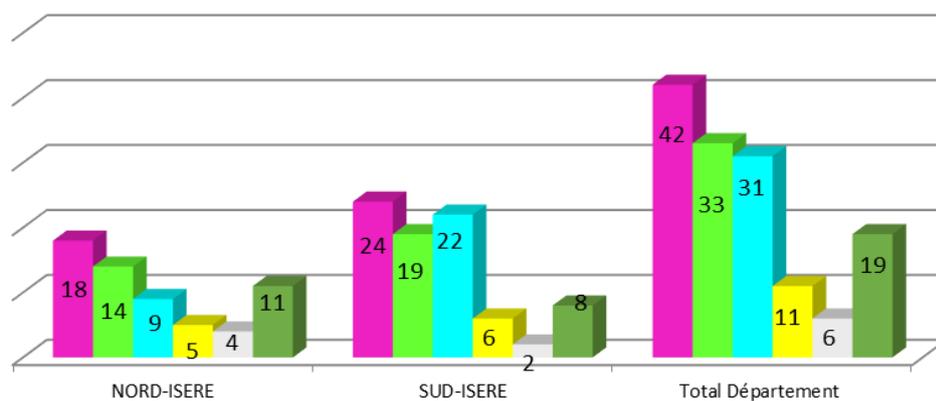
		NORD-ISERE	SUD-ISERE	FAMILLES	ENFANTS
2019	ORDONNEES	20	37	57	134
	MAINLEVEES	26	32	58	164
2020	ORDONNEES	29	28	57	147
	MAINLEVEES	20	36	56	148
2021	ORDONNEES	21	27	48	133
	MAINLEVEES	26	41	67	189

Nous pouvons remarquer que pour les années 2019 et 2020 la balance entre les mesures ordonnées et levées étaient presque à l'équilibre.

En 2021, le nombre de mesure levées est supérieur au nombre de mesure ordonnées dans tout le département et particulièrement dans le Sud Isere.

## ❖ Durée des mesures

	NORD-ISERE	SUD-ISERE	Total Département
Moins d'un an	18	24	42
De 1 à 2 ans	14	19	33
De 2 à 3 ans	9	22	31
De 3 à 4 ans	5	6	11
De 4 à 5 ans	4	2	6
Plus de 5 ans	11	8	19



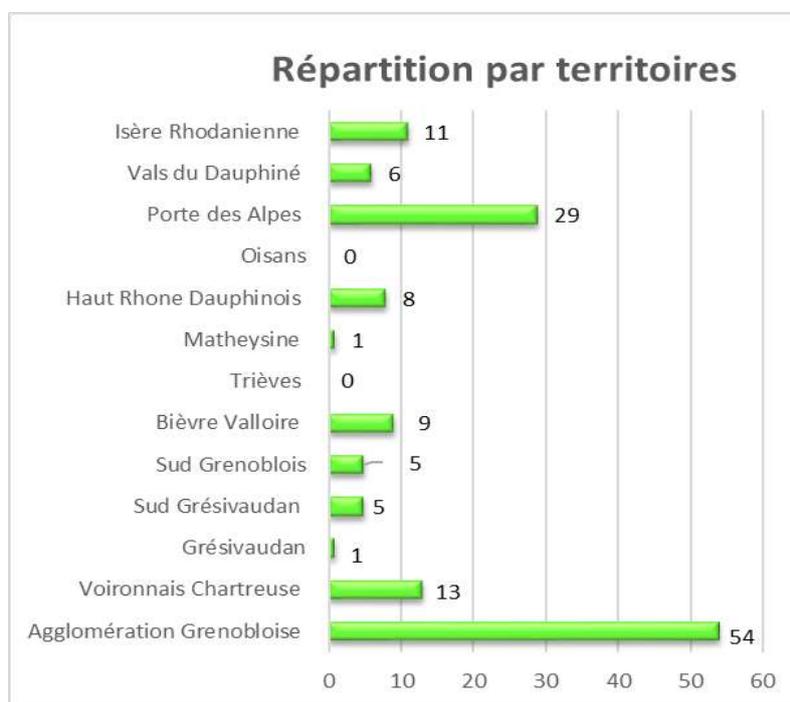
■ Moins d'un an  
 ■ De 1 à 2 ans  
 ■ De 2 à 3 ans  
 ■ De 3 à 4 ans  
 ■ De 4 à 5 ans  
 ■ Plus de 5 ans

❖ **Mois /mesures AGBF-AESF**

NOMBRE DE MESURES EXERCEES PAR MOIS				
MOIS	Cumul	MJAGBF	AESF	CUMUL
JANVIER	54	154	63	217
FEVRIER	103	152	65	217
MARS	158	149	69	218
AVRIL	210	153	68	221
MAI	264	153	64	217
JUN	317	150	62	212
JUILLET	371	147	61	208
AOÛT	425	148	60	208
SEPTEMBRE	478	148	58	206
OCTOBRE	532	148	61	209
NOVEMBRE	585	145	59	204
DECEMBRE	639	142	55	197

❖ **Répartition par territoire d'intervention**

	AGBF
Agglomération Grenobloise	54
Voironnais Chartreuse	13
Grésivaudan	1
Sud Grésivaudan	5
Sud Grenoblois	5
Bièvre Valloire	9
Trièves	0
Matheysine	1
Haut Rhône Dauphinois	8
Oisans	0
Porte des Alpes	29
Vals du Dauphiné	6
Isère Rhodanienne	11
Total	142



On constate de nouveau que seuls deux territoires « Trièves et Oisans » de la juridiction du tribunal de Grenoble n'ont pas été concernés par la mise en œuvre d'AGBF cette année.

## 6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE AESF

Pour rappel : les demandes d'intervention émanent des services d'Action Sociale en grande majorité et par certains services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette mesure requiert l'adhésion de la famille qui en fait la demande par écrit.

La majorité des mesures est demandée pour une durée de six mois et correspond à un volume de 745 mesures annuelles avec une moyenne de 62 mesures suivies par mois. Cependant certaines mesures peuvent être notifiées pour une durée d'un an.

Chaque mesure peut être renouvelée sur décision des chefs de service action sociale ou ASE, les renouvellements correspondent à plus de 50% des mesures suivies.

Un bilan de fin de mesure est réalisé par le travailleur social et adressé au service compétent du Conseil départemental, 15 jours avant l'échéance de la mesure.

Le chef de service à l'origine de la demande décidera alors du renouvellement ou de l'arrêt de l'accompagnement.

### Le volume

On constate que l'activité départementale a subi cette année une involution de 12.35% par rapport à l'année précédente, le nombre d'AESF exercées est de 62 mesures en moyenne (70.83 en 2020) :

- Soit 28.33 mesures mensuelles en moyenne depuis le sud Isère soit 45.69% de l'activité départementale + 4.50 par rapport à 2020.
- Soit 33.75 mesures mensuelles en moyenne depuis le nord Isère soit 54.43 de l'activité départementale soit - 25.80 par rapport à 2020.

Cette baisse d'activité se situe dans le Nord Isère.

### NOMBRE MOYEN MENSUEL DE MESURES AESF EXERCEES

	2019	2020	2021
SUD ISERE	33.16	25.08	28.33
NORD ISERE	43.59	45.75	33.75
TOTAL	76.75	70.83	62.00

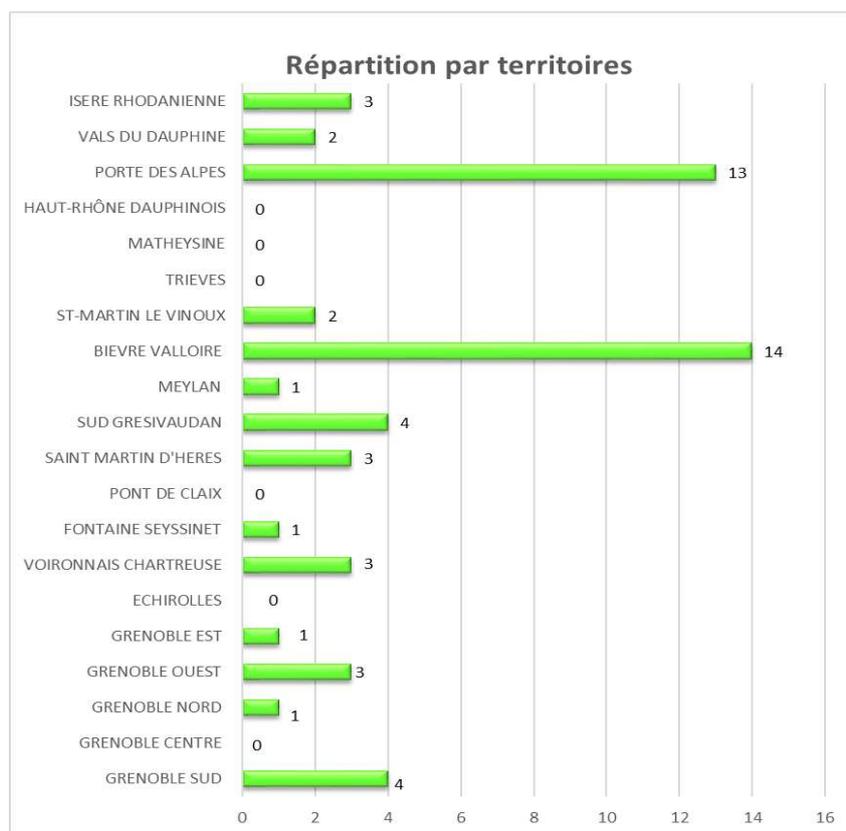
### ❖ Mesures d'AESF en cours par territoire au 31 décembre 2021

On observe cette année une nette inflexion du nombre de mesures émanant de 4 territoires du Nord Isère qui étaient depuis plusieurs années les territoires qui généraient le plus de demandes. Notamment le Territoire Portes des Alpes qui, à lui seul, était à l'origine de plus de la moitié des demandes, baisse de 45.83% des demandes cette année.

En revanche, le Territoire Bièvre Valloire a vu le nombre des demandes d'intervention augmenter de 50%.

Cette évolution des AESF s'explique en partie par l'augmentation de l'activité exercée au Sud Isère ; ce secteur peut-être aussi bien travaillé depuis le nord Isère que depuis le sud Isère, c'est ce que l'on

appelle une « zone tampon » : zone entre deux découpages de la Sauvegarde que l'on active en fonction de la saturation d'un service.



En ce qui concerne l'origine des demandes au sud Isère, onze des seize SLS et territoires sont concernés.

L'analyse que nous faisons de nouveau est identique aux années précédentes : mesure plus pratiquée dans le Nord Isère bien que cette différence tende à s'amoinrir.

#### ❖ Mouvement des mesures d'AESF pour le Sud et le Nord-Isère durant l'année 2021

	SUD-ISERE	NORD-ISERE	GLOBAL
En cours au 01.01.2019	34	43	77
Entrées	26	39	65
Sorties	39	34	73
En cours au 31.12.2019	21	49	69
En cours au 01.01.2020	18	41	59
Entrées	27	19	46
Sorties	18	24	42
En cours au 31.12.2020	25	38	63
En cours au 01.01.2021	25	35	60
Entrées	29	20	49
Sorties	27	27	54
En cours au 31.12.2021	27	28	55

## 7. LA RELATION PARTENARIALE

---

Cette année, la Direction du pôle famille et le Conseil Départemental ont signé la convention AESF en janvier 2021.

Deux rencontres annuelles avec les JE se sont déroulées de nouveau cette année pour le SI et le NI. Ces temps d'échanges entre les services de milieu ouvert et les magistrats sont importants. Ils permettent d'identifier/partager les besoins, apporter des précisions ou des modifications, parler des évolutions en cours et échanger sur les réalités de terrain.

Ces rencontres permettent de redéfinir les contours des missions, les limites des interventions en milieu ouvert, échanger sur les difficultés rencontrées par les professionnels, et les tribunaux.

## 8. LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE TRAVAIL 2022

---

En ce début d'année 2021, nous étions optimistes sur la reprise des relations avec les territoires et sur le développement des rencontres interservices.

Cependant, les rencontres ont été très compliquées à organiser par le manque de salles disponibles (jauges à respecter) et les priorités de chacun.

Nous espérons pouvoir mettre en place ces rencontres régulières le printemps 2022 avec l'arrivée d'une nouvelle directrice de pôle adjointe.

### En interne

#### Poursuivre l'actualisation/l'évolution du projet de service AGBF et AESF lancée en septembre 2021

Cinq groupes de travail ont été constitués sur les thématiques suivantes :

- Groupe A : Valeurs/éthique/droit
- Groupe B : Public/Evolution de l'accompagnement/Pratiques
- Groupe C : Technicité du service, procédures administratives.
- Groupe D : Doubles mesures AGBF/AEMO
- Groupe E : Evolution des besoins des publics/de la société

Chaque groupe de travail est animé par un cadre de direction et composé de travailleurs sociaux, psychologues, personnels administratifs.

Le comité de pilotage est animé par la directrice de Pôle, la directrice de Pôle Adjointe, ainsi que les cheffes de service. Il est composé de chaque rapporteur des groupes, guide la démarche afin de valider les propositions/réflexions issues des groupes, les fiches actions, les axes d'améliorations.

Cette actualisation du projet de service, au-delà de son obligation, est un outil de communication interne et externe, un cadre partagé et commun (socle de références) pour tous les professionnels et donne ou rappelle le sens des missions.

La révision du projet de service permet entre autre de redéfinir les pratiques, les faire évoluer compte tenu des besoins des publics et des problématiques constatées en s'appuyant sur le cadre juridique des mesures : quelles sont nos limites d'intervention ?

En effet, ces deux mesures sont réajustées en fonction des évolutions sociétales, de la loi, des publics, des institutions d'état comme des services privés au niveau local, départemental, régional et national mais aussi de l'ensemble des dispositifs existants à l'ère du « tout numérique ».

#### Mieux et plus communiquer sur l'AGBF

Un travail d'identification sur la nécessité de cette mesure, sa valeur, son importance est encore à mener par les différents services qui exercent des mesures éducatives en milieu ouvert.

Les échanges avec les juges ont mis en lumière l'intérêt qu'ils ont pour cette mesure et reconnaissent que l'évaluation des conditions de vie de l'enfant doit être à l'épreuve plus systématiquement. Ils souhaitent avoir davantage d'informations sur les conditions de vie matérielle des enfants ce qui leur permettrait d'ordonner certaines mesures plus tôt.

En effet nous ne pouvons que constater après analyse des données chiffrées des familles accompagnées par le service que ces mesures arrivent bien souvent déjà tardivement, les situations déjà bien dégradées.

A notre niveau, des actions de promotion de notre activité à tous les services du département sont à mener, ainsi qu'auprès de certains juges des enfants.

*En tant que cheffe de service, je tiens à remercier cette équipe qui fait toujours preuve de solidarité, notamment cette année où certains changements sont venus bousculer l'existant, dans ce contexte sanitaire toujours éprouvant où chacun accepte de sortir de sa zone de confort, où l'engagement et l'implication professionnelle sont au premier plan.*

*La préoccupation de la prise en charge des familles accompagnées est quotidienne, le travail se réalise dans la bonne humeur collective et la bienveillance de chacun ; c'est donc un réel plaisir de travailler avec vous tous.*

*Isabelle BOUDIAS,  
Cheffe de service*

## Pôle Famille

### Médiation Familiale



SIÈGE  
SOCIAL

FONTAINE

VILLEFONTAINE

BOURGOIN  
JALLIEU

VIENNE

ROUSSILLON

15 bd Paul  
Langevin

AEMO-AED  
AGBF-AESF

AEMO  
AED

AEMO-AEMO R  
AED-AGBF

AEMO-AED  
AGBF-AESF

APMV

38600 Fontaine MJIE-MEDIATION  
POINT CLEF - AMPV

AESF-MJIE  
APMV

MJIE



PÔLE FAMILLE



# RAPPORT D'ACTIVITE 2021

## MEDIATION FAMILIALE

Directrice de Pôle : Madame Nadia CAILLET

Directrice de Pôle Adjointe : Madame Isabelle LOPEZ, remplacée par Madame Julie IGONIN

Cheffe de service : Madame Isabelle BOUDIAS

Médiatrices Familiales : Mesdames Véronique GINISTY et Nadège CATROUX

SAUVEGARDE ISERE – PÔLE FAMILLE – Siège et Direction de Pôle : 15, bd Paul Langevin – 38600 Fontaine

Médiation Familiale

SEMO  
1, allée Belle rive  
38600 Fontaine  
Tél. : 04.38.02.08.00



## **INTRODUCTION**

2020 a été une année marquée par la crise sanitaire et ses restrictions ! Toutefois, comme évoqué dans le dernier rapport d'activité, le service a mis à profit ce temps pour mener un travail de réflexion sur ce que cette situation pouvait bousculer dans notre pratique et les moyens pour y répondre.

En 2021, nous avons souhaité mener l'ensemble de nos actions, autour de trois termes : compétences, réactivité et adaptabilité afin de répondre au mieux aux besoins des familles et aux sollicitations de la Justice.

Enfin, nous avons su nous rendre disponible pour favoriser et travailler de concert avec l'ensemble des partenaires et acteurs sur le terrain.

### **1. LA VIE DU SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE EN 2021**

Depuis septembre 2020, le fonctionnement et l'organisation du service de médiation sont restés stables. Quatre professionnelles le composent : Deux médiatrices familiales diplômées d'état, qui se répartissent 1.25 ETP (0.75 + 0.50). Une secrétaire d'activité et une cheffe de service à 0.20 ETP.

Nous avons organisé des réunions mensuelles entre les médiatrices familiales et la cheffe de service, auxquelles participent ponctuellement la directrice de pôle ainsi que la directrice de pôle adjointe.

L'activité a repris lentement en 2021.

En judiciaire, le nombre de dossiers orientés dans notre service est remonté peu à peu, suite à la très forte baisse de 2020, toutefois il reste peu important.

En conventionnel, après une augmentation croissante depuis la création du service, nous connaissons une baisse du nombre de dossiers arrivés. Les raisons peuvent venir, d'une part, de l'absence d'actions d'informations possibles en 2020 en lien avec le contexte sanitaire et d'autres part, de l'existence depuis 2019 d'une forte concurrence sur le terrain. En effet, trois services sont actuellement conventionnés à Grenoble, ainsi que l'ouverture de nombreux cabinets de médiateurs en libéral mais aussi des avocats-médiateurs. Dans ce contexte-là, notre service est parfois peu visible.

Enfin, nous pouvons faire l'hypothèse que l'adossement du service de médiation familiale au service de protection de l'enfance (SEMO) peut engendrer une certaine stigmatisation et par la même être un frein pour les personnes désireuses d'entamer des démarches en ce sens. C'est pourquoi, face à ce constat, nous travaillons à un projet commun avec notre service espace rencontre Point Clef afin d'en faire une entité propre.

**De ce fait, en 2021 nous avons mené plusieurs actions d'informations et de promotions de la médiation :**

- En direction du public à travers l'animation d'une table ronde lors de la Nuit du Droit au Tribunal Judiciaire de Grenoble.
- L'organisation d'un Colloque sur « *la médiation familiale dans l'élan de la Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle* ». Celui-ci a nécessité un important travail de collaboration tant entre les différents services de médiation familiale de l'Isère qu'avec les partenaires extérieurs. En effet, pour mener le projet à terme nous avons organisé des réunions régulières entre les services mais aussi des rencontres et échanges avec la faculté de droit qui nous accueillait pour cette journée.

Enfin, la participation des intervenants a été possible grâce aux financements de la CAF et du CDAD. Les acteurs locaux se sont rendus disponibles et ont soutenu cette journée/colloque

notamment par la présence en tant qu'intervenant, de la présidente du Tribunal Judiciaire et d'un Juge aux Affaires Familiales.

- En direction des professionnels à travers des réunions d'informations au SLS d'Echirolles, ainsi qu'aux élèves en Master 2 de Droit des personnes de la Faculté de droit de Grenoble.
- Aux Directeurs des MDH de l'agglomération grenobloise.

**Nous avons aussi poursuivi notre volonté de travail en partenariat :**

- Comme pour les années précédentes nous avons participé aux réunions trimestrielles entre les services de MF de l'Isère et la CAF ainsi qu'à plusieurs rencontres de travail avec : les Juges aux Affaires Familiales, le CDAD, la Directrice de la Maison des Familles ainsi que le Directeur du Relais.
- Nous avons accueilli durant 3 mois une stagiaire en Master 2 du Droit des personnes de la Faculté de Droit de Grenoble.

**Nous sommes, comme toujours, en questionnement et réflexion sur notre pratique :**

- En participant aux séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle.
- Nous nous sommes formées, durant plusieurs journées, à la mise en place de Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) ainsi qu'aux nouveaux repères juridiques.

**Enfin, notre volonté est de répondre au mieux aux besoins des familles :**

- Depuis septembre 2021, nous réalisons des processus de médiation dans les locaux de l'AGOPOP à Villard de Lans. Outre le soutien et la promotion faite par la responsable du Pôle Famille de l'AGOPOP, nous avons rencontré l'assistante et les infirmières du collège/lycée et avons été en lien avec le CPEF de Villard de Lans. (Cf. Vignette)

Pour conclure, nous avons, au cours de cette année 2021, fait la promotion de notre service en tentant d'élargir notre secteur d'activité afin de répondre au mieux aux besoins des familles ainsi que de promouvoir cet outil qu'est la médiation familiale qui reste encore méconnue du grand public et des professionnels. Nous sommes persuadées que ce travail aura, à court terme, des répercussions sur notre activité et visibilité.

## 2. L'ACTIVITE EN CHIFFRE

L'activité Médiation Familiale de notre service étant réalisée par deux médiatrices qui se partagent 1.25 ETP, le nombre attendu de mesures ouvertes est de 62.5 à l'année et le nombre d'entretiens annuels est de 400.

### 2.1 Les dossiers

- **Dossiers créés** : pour rappel, il s'agit d'une constitution administrative après réception de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales (**dossier judiciaire**) ou de la demande d'une des personnes (**dossier conventionnel**). Chaque dossier créé peut devenir par la suite :
  - - **Un dossier Ouvert, c'est-à-dire une Mesure** : le processus de médiation a été enclenché voire finalisé et donne lieu à des rendez-vous payants.
    - **Un dossier en attente** : au minimum un rendez-vous d'information gratuit a été réalisé avec l'une des personnes.
    - **Un dossier créé, mais sans rendez-vous** : seule la constitution administrative du dossier est faite ainsi que l'envoi des courriers aux personnes.

Pour les dossiers en attente ou sans rendez-vous, nous invitons par courrier les personnes à nous contacter et attendons en moyenne 3 mois, pour fermer le dossier. Fermer un dossier, ne veut pas dire que les personnes ne peuvent plus faire une demande de médiation familiale. Il s'agit d'une clôture administrative, s'il y a une nouvelle demande alors un nouveau dossier avec de nouvelles références sera ouvert.

### Dossiers créés en 2021 :

En **2021**, nous avons créé **104** dossiers (50 en judiciaire et 54 en conventionnel).

Pour rappel en **2020**, le service avait créé **87** dossiers (23 en judiciaire et 64 en conventionnel).

En **2019**, le service avait créé **128** dossiers (55 en judiciaire et 73 en conventionnel).

### Dossiers traités en 2021 :

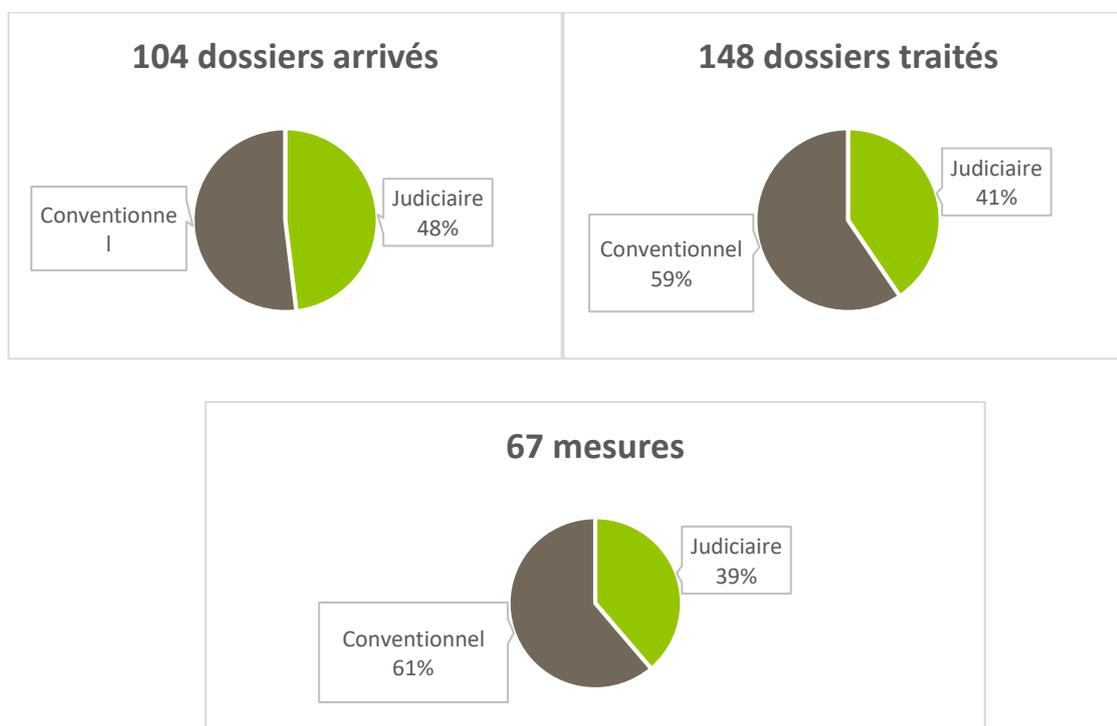
En intégrant les **44** dossiers reportés de **2020** (10 en judiciaire et 34 en conventionnel), c'est un total de **148** dossiers que notre service a traité en **2021** (60 en judiciaire et 88 en conventionnel).

Sur ces **148** dossiers, **67** sont devenus des mesures (26 en judiciaire et 41 en conventionnel), **21** dossiers n'ont pas abouti c'est-à-dire sans aucuns rendez-vous en 2021 (6 en judiciaire et 15 en conventionnel). Soit **14%** des dossiers n'arrivent pas à terme.

Pour mémoire en **2020**, nous avons traité **136** dossiers dont **73** mesures et **63** dossiers non aboutis, soit **46 %** des dossiers n'avaient pas de rendez-vous en 2020.

En **2019**, **89** dossiers sur **162** n'avaient pas de rendez-vous soit **54 %**.

Force est de constater une évolution importante, en effet, de plus en plus de dossiers, depuis 2019, aboutissent à au moins un RDV.



Sur les **60** dossiers traités en judiciaire **26** sont devenus des mesures, soit **43%**.

Sur les **88** dossiers traités en conventionnel **41** sont devenus des mesures, soit **46%**.

Le taux de « réussite » est d'environ **45%** sur la totalité des dossiers.

Par le terme « réussite », nous désignons les mesures où les parents ont adhéré au processus de médiation. Cette démarche implique qu'ils soient volontaires pour trouver eux même des solutions. Dans une grande majorité de cas, c'est un changement radical de positionnement parental, on constate que cette amorce de changement se fait plus en conventionnel qu'en judiciaire. Pour mémoire, en 2020, le taux de « réussite » était de 54% avec un rapport quasi égalitaire entre judiciaire et conventionnel. Enfin, si on reprend 2019 notre taux de « réussite » était d'environ 30 % sur la totalité des dossiers avec un plus fort pourcentage en judiciaire, 33%.

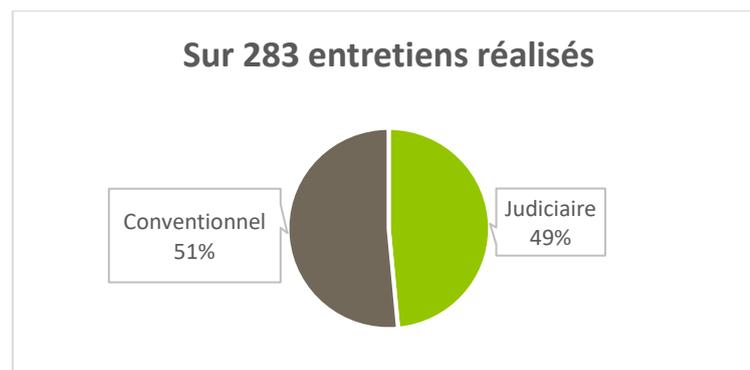
La tendance qui s'accroît est que les dossiers en judiciaires sont de plus en plus difficiles à ouvrir en médiation du fait des conflits trop importants où des situations non compatibles avec la médiation. (Cf. l'analyse dans le paragraphe 3.2 : Fin du processus).

## 2.2 Les entretiens

### ➤ Il existe plusieurs types d'entretiens :

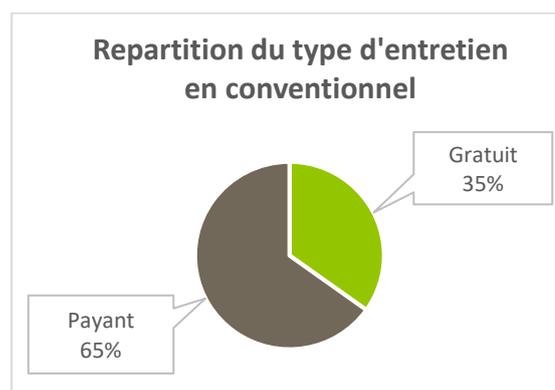
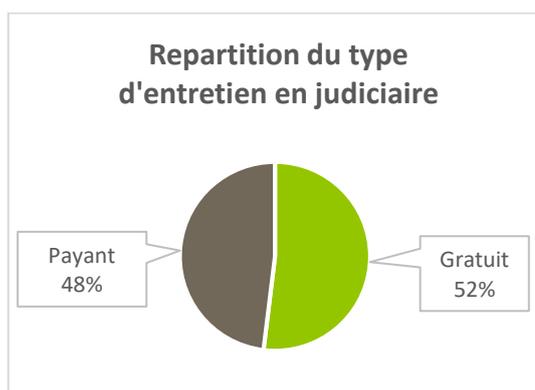
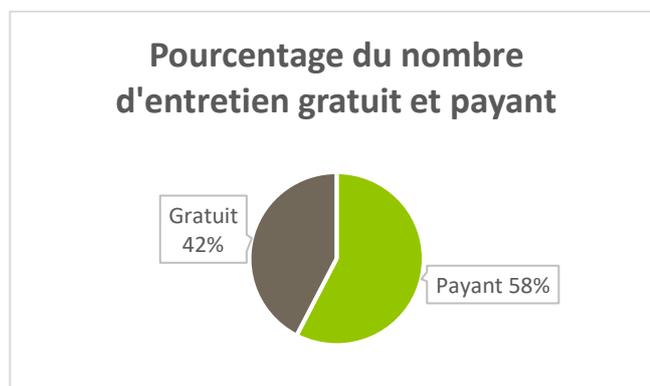
- **L'entretien d'information** qui permet de poser le cadre de la médiation familiale et de « travailler » l'adhésion des personnes au processus de médiation familiale. **Il est gratuit et dure 30 minutes environ.** Le plus souvent les personnes souhaitent venir seules à cet entretien. Pour chaque dossier ouvert il y a donc au minimum 2 entretiens d'information gratuits.
- **L'entretien individuel** qui marque l'entrée dans le processus de médiation familiale dure en moyenne **1h et donne lieu à une participation financière** des personnes en fonction du barème national de la CNAF.
- **Les entretiens communs qui durent en moyenne 1h30 à 2h et donnent lieu à une participation financière** des personnes selon le barème national de la CNAF.

En 2021, nous avons réalisé **283** entretiens tous dossiers confondus (**131** en judiciaire et **152** en conventionnel).



Le nombre attendu par le référentiel, pour **1.25** équivalent temps plein est de **400** entretiens à l'année. Cette année, le service n'a pas pu répondre aux attendus.

Alors que nous répondons aux attendus du référentiel concernant le nombre de mesure exercée, **67** contre **62.5** demandés, nous faisons un nombre d'entretiens insuffisants. Nous constatons, d'une part que les situations sont tellement dégradées que le processus prend rapidement fin et observons d'autre part, que les personnes veulent trouver rapidement un accord, sur des points précis, sans vouloir s'engager plus loin, c'est-à-dire travailler sur la relation.



Nous observons une part presque égale entre les entretiens payants et gratuits pour les dossiers judiciaires contrairement aux dossiers conventionnels où, de fait, les dossiers sont ouverts après les rendez-vous d'informations. Nous pouvons alors questionner, et ce malgré leur validation auprès du JAF lors de l'audience, la réelle volonté des personnes à s'engager dans un processus de médiation familiale.

### 2.3 Nombre d'entretiens par dossier.

Sur l'ensemble des dossiers ouverts, on constate qu'en moyenne un processus de médiation nécessite **3.8** rendez-vous ce qui est en baisse par rapport à **2020** mais également **2019** où nous étions à **4** entretiens.

Cela vient illustrer une nouvelle fois le constat que nous faisons plus haut : un certain désengagement des personnes à vouloir travailler en médiation. L'hypothèse que nous faisons est que la médiation est perçue/utilisée, uniquement comme un lieu où on trouve/rédige des accords, sans vouloir travailler la relation. Ce qui nous rapproche du travail proposé par les avocats médiateurs. D'où, la nécessité de communiquer sur notre spécificité auprès des acteurs de la justice.

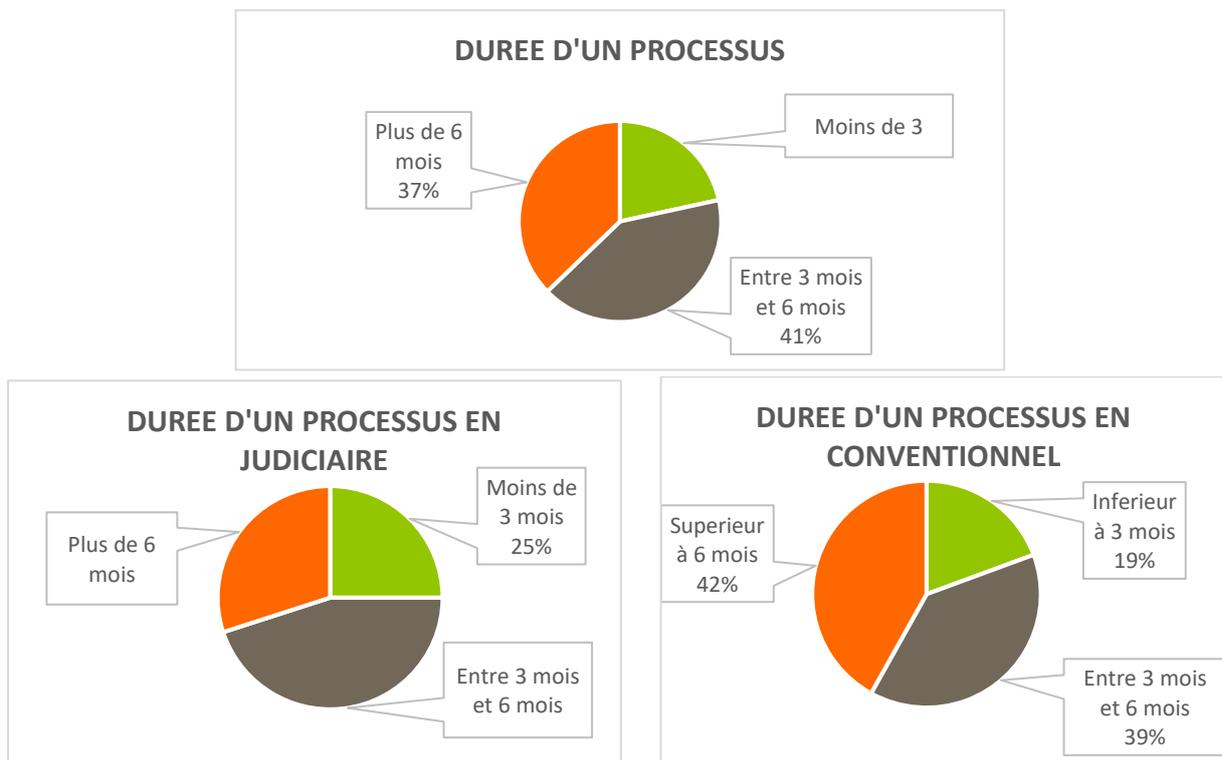
## **3. ANALYSE DES 67 PROCESSUS DE MEDIATION TRAITES EN 2021.**

### 3.1 Durée moyenne d'un processus, tous dossiers confondus

En **2021**, tous les processus se sont déroulés entre **3** et **6** mois, **41%**. Par contre, il y a une nette différence entre le judiciaire qui reste dans cette fourchette (**45%**) et le conventionnel qui est supérieur à 6 mois (**42%**).

Nous constatons que les personnes qui viennent d'elles-mêmes prennent le temps d'expérimenter et d'élaborer avant de trouver et d'acter leurs solutions. A l'inverse, dans un cadre judiciaire les personnes

sont souvent pressées par l'échéance d'une audience. Le nombre de mesures s'étalant sur moins de trois mois vont dans le sens de cette analyse.



### 3.2 Fin du processus

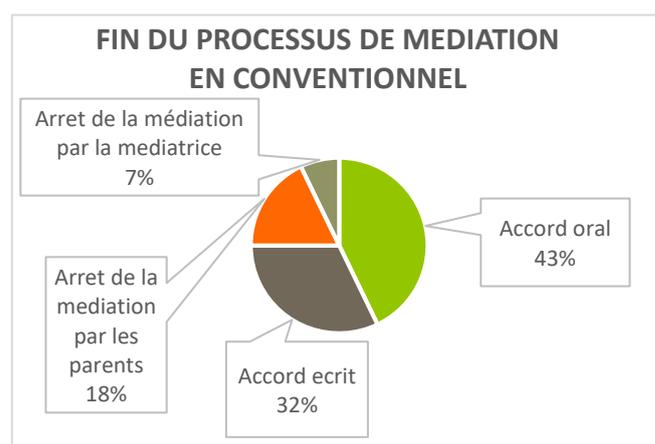
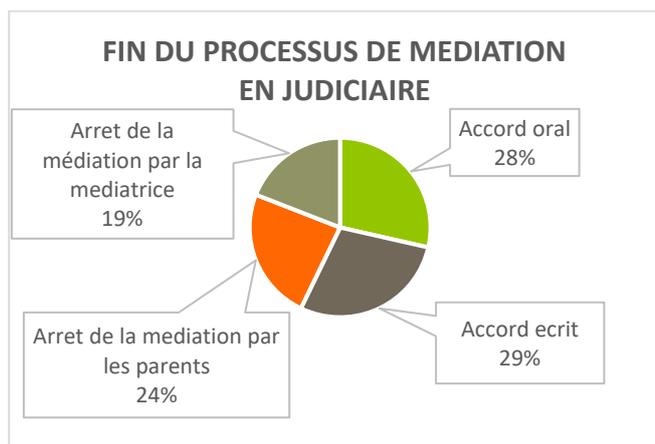
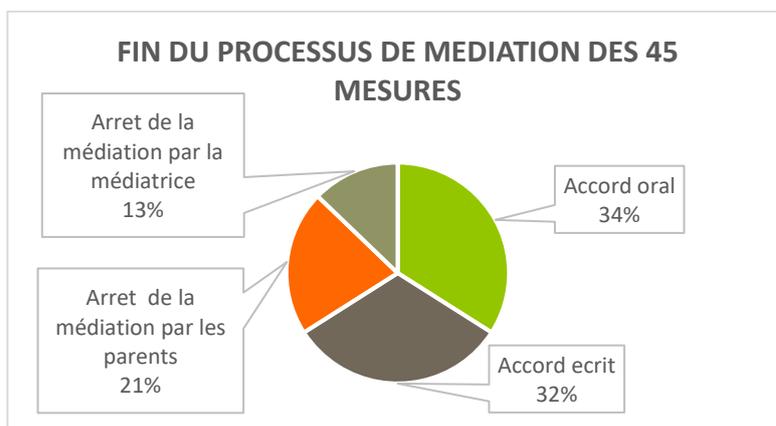
Sur les **67** mesures traitées en 2021, **45** mesures se sont finalisées, en 2021, tous dossiers confondus. (20 en judiciaire, 25 en conventionnel).

Nous notons une hausse de l'arrêt des mesures judiciaires par les médiatrices **soit 19%** contre **16%** en **2020**. Par contre, il existe une baisse notable d'arrêt du processus par les parents **24%** contre **39%** en **2020**.

Là aussi, comme nous l'évoquions précédemment, les dossiers judiciaires représentent des situations souvent très dégradées où le conflit est massif et très enkysté. C'est donc bien le professionnel qui décide de mettre fin à la médiation familiale analysant que le cadre contenant et sécurisant n'est pas respecté. En effet, au-delà des divergences chacun doit pouvoir exprimer ses ressentis et besoins de manière égalitaire et dans le respect de l'autre.

Enfin, cette année, et cela est nouveau, de nombreux dossiers judiciaires, bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance : mesure d'assistance éducative ou visites médiatisées.

Nous notons une hausse de l'arrêt des mesures judiciaires par les médiatrices **soit 19%** contre **16%** en **2020**. Par contre, il existe une baisse notable d'arrêt du processus par les parents **24%** contre **39%** en **2020**.



Là aussi, comme nous l'évoquions précédemment, les dossiers judiciaires représentent des situations souvent très dégradées où le conflit est massif et très enkysté. C'est donc bien le professionnel qui décide de mettre fin à la médiation familiale analysant que le cadre contenant et sécurisant n'est pas respecté. En effet, au-delà des divergences chacun doit pouvoir exprimer ses ressentis et besoins de manière égalitaire et dans le respect de l'autre. Enfin, cette année, et cela est nouveau, de nombreux dossiers judiciaires, bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance : mesure d'assistance éducative ou visites médiatisées.

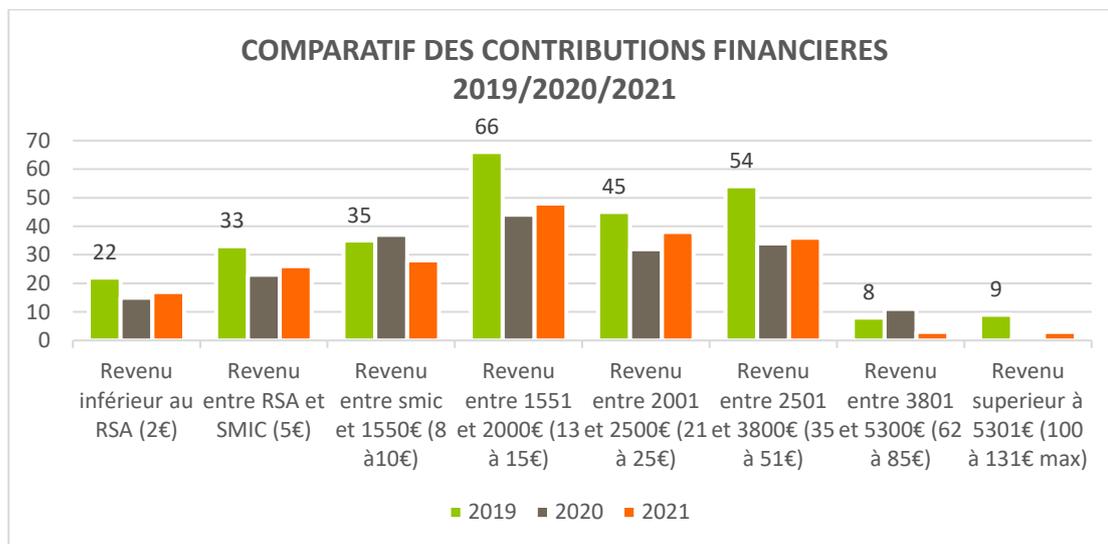
Concernant les médiations conventionnelles, nous observons une baisse significative des arrêts de mesures par un des parents ; **18%** contre **39%** en **2020** ce qui montre une réelle volonté des personnes à trouver des points d'accord.

Concernant l'issue de la fin des médiations familiales, nous notons, pour les dossiers judiciaires, une hausse des accords écrit par rapport à **2020** ; **29%** en **2021** pour **11%** en **2020**. Nous pouvons aussi comparer cette donnée avec les chiffres de l'Atlas de la médiation familiale, communiqués par la Direction des statistiques, des études et de la Recherche de 2020, où seulement 18% des processus judiciaires, au niveau national et hors TMFPO, sont finalisés par un accord écrit. Avoir 29% d'accords écrits, avec peu de rendez-vous, peut être analysé de façon positive mais également comme un changement de pratique, voire de métier ! (Cf. l'Analyse des entretiens par dossiers).

#### 4. ANALYSES DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES PERSONNES

Pour l'année 2021, le service de médiation familiale a facturé 3 860,18 € au titre de la participation financière des personnes en médiation familiale.

Ces participations sont évaluées pour chacune des personnes, en fonction des revenus des trois derniers mois précédents l'entrée en médiation. La participation est ensuite calculée via un barème national CNAF qui a été revalorisé en avril 2018.



Selon l'INSEE, le salaire médian des Français sur l'année 2021 est de 1789 €, soit une participation financière entre 13€ et 15€ pour des revenus compris entre 1551 et 2000 euros.

Si en 2019, ce type de population était largement majoritaire avec un pourcentage non négligeable de personnes aux revenus supérieur à 3801€, peu à peu une répartition plus homogène se fait en faveur des revenus plus faibles tout en excluant peu à peu les personnes aux revenus supérieur à 3801€.

Le service de médiation répond donc bien à sa mission de service publique, d'autant que plus nous observons, comme les autres années, que le montant de la participation financière n'est pas un frein à la mise en œuvre du processus de médiation familiale.

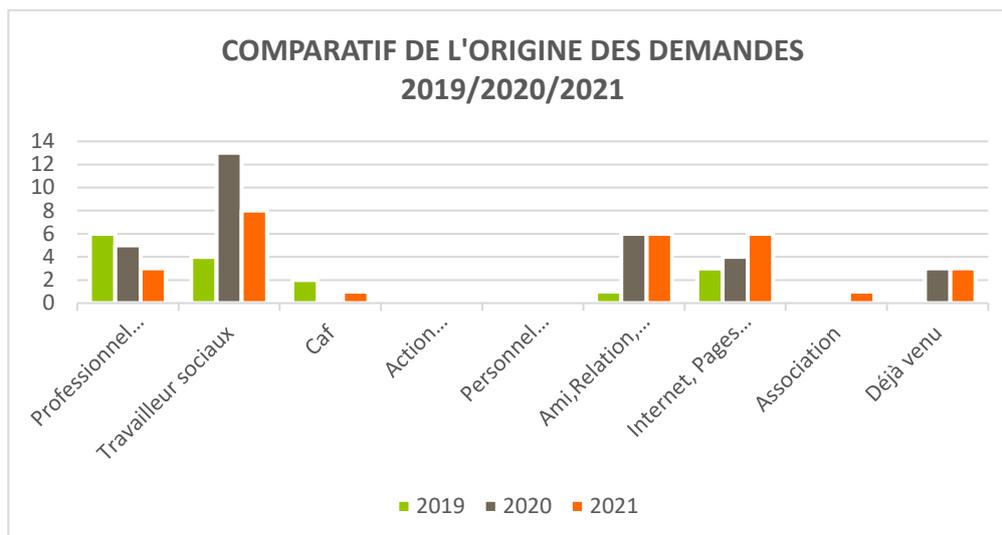
Par contre, le recul significatif des demandes de médiation des personnes aux revenus supérieurs à 3801€, peut s'expliquer car depuis 2019, nous constatons une forte présence sur le terrain de médiateurs libéraux, ainsi que d'avocats médiateurs, qui semblent plus sollicités par ce type de population (Cf. l'analyse que nous faisons de la visibilité de notre service adossé au service de protection de l'enfance).

## 5. LA TYPOLOGIE DES SITUATIONS

### 5.1 Origine des demandes pour les dossiers créés en judiciaire

Bien que le service de médiation soit répertorié depuis 2018, sur la liste des médiateurs familiaux de la Cour d'Appel de Grenoble, en 2021, comme en 2020 et 2019, nous recevons exclusivement des jugements du Tribunal d'Instance de Grenoble, aucun de la Cour d'Appel.

## 5.2 Origine des demandes pour les dossiers créés en médiation conventionnelle.



Contrairement aux autres années, nous constatons un équilibre entre les différents canaux qui envoient ou donnent des informations sur la médiation familiale. Ce ne sont plus uniquement les travailleurs sociaux mais également les recommandations faites par des personnes qui nous connaissent, le « bouche à oreille » et, élément non négligeable, les personnes qui sont déjà venus. Cela témoigne de la qualité et de la reconnaissance du travail effectué.

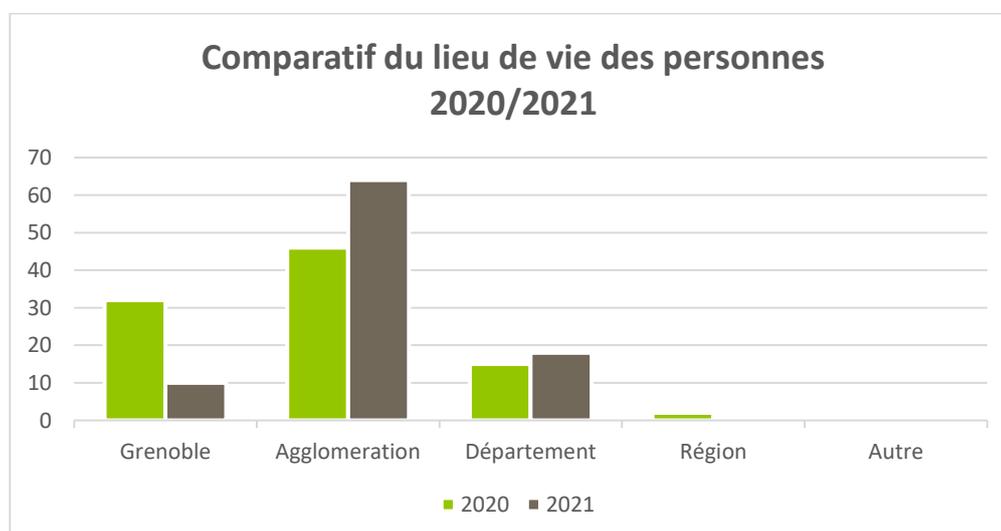
Notre présence sur les différents canaux de communication apparaît comme plus visible.

Par contre, nous observons une baisse constante du relai via les professionnels de la justice. Comme nous l'avons évoqué précédemment les avocats-médiateurs sont de plus en plus présents. Par conséquent, nous pouvons penser que ces professionnels relaient l'information et orientent les personnes vers les membres de leur corps de métier.

En 2021, tout comme les années précédentes, les informations collectives à destination du public ne sont pas porteuses. En effet, notre participation aux séances d'information collective « parents après la séparation » est restée vaine faute d'inscription du public.

Participer à ce type d'information est-il trop stigmatisant ou intrusif pour les personnes ? Si tel était le cas, il semble nécessaire de maintenir voire multiplier les informations auprès des professionnels.

## 5.3 Lieu de vie des parents

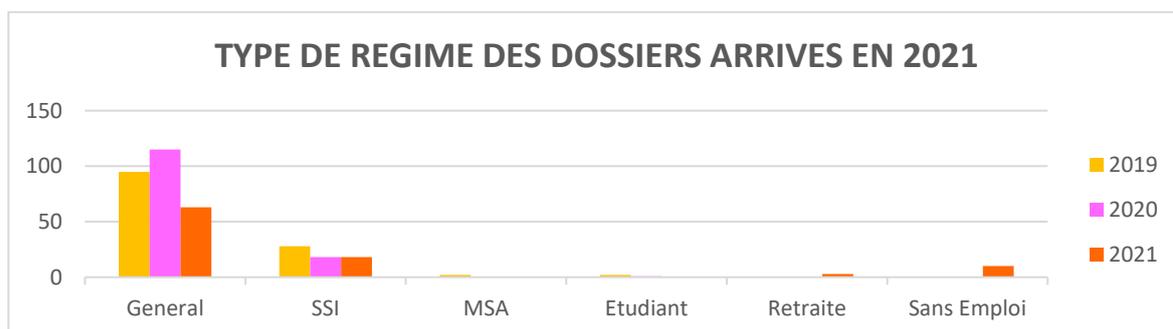


Comme pour les années passées, les personnes venant en médiation familiale qu'elles soient envoyées par le juge ou que ce soit une démarche individuelle, viennent en majorité de Grenoble et son agglomération, elles représentent 74% des personnes que nous rencontrons.

La forte baisse venant de Grenoble, peut s'expliquer par l'ouverture d'un troisième service de médiation conventionné en 2020 sur Grenoble.

Nous avons touché cette année plus de personnes vivant en Isère, 18% contre 15% en 2020. L'année dernière, nous nous étions questionné sur l'intérêt de proposer des permanences sur les territoires éloignés. Depuis septembre 2021, les résidents du plateau du Vercors peuvent s'engager dans un processus de médiation familiale sans aller jusqu'à Grenoble.

#### 5.4 Régime professionnel des personnes, tout dossier confondu

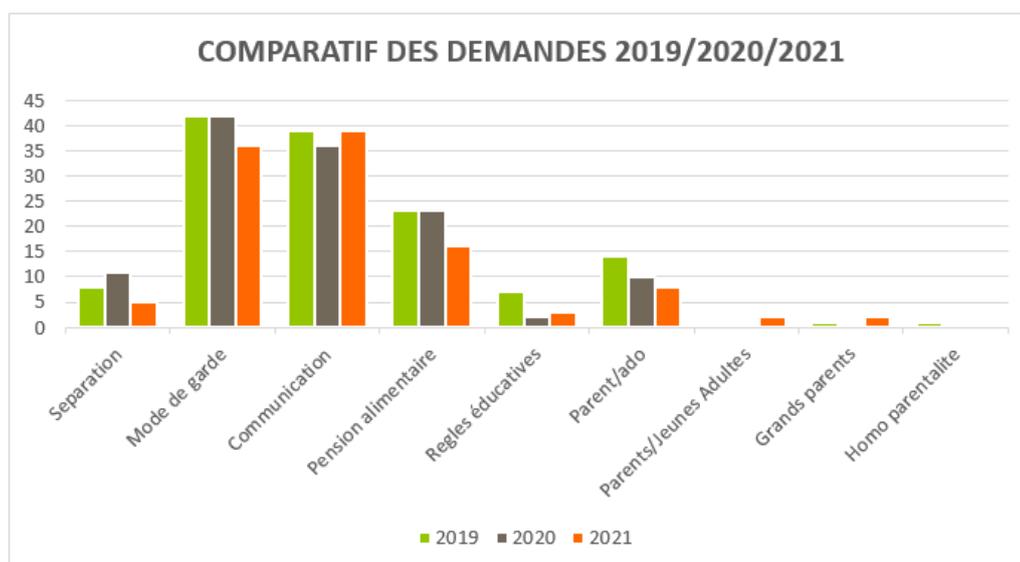


Le régime général reste majoritaire et comme les autres années, les ressortissants de la MSA sont très peu présents en médiation familiale.

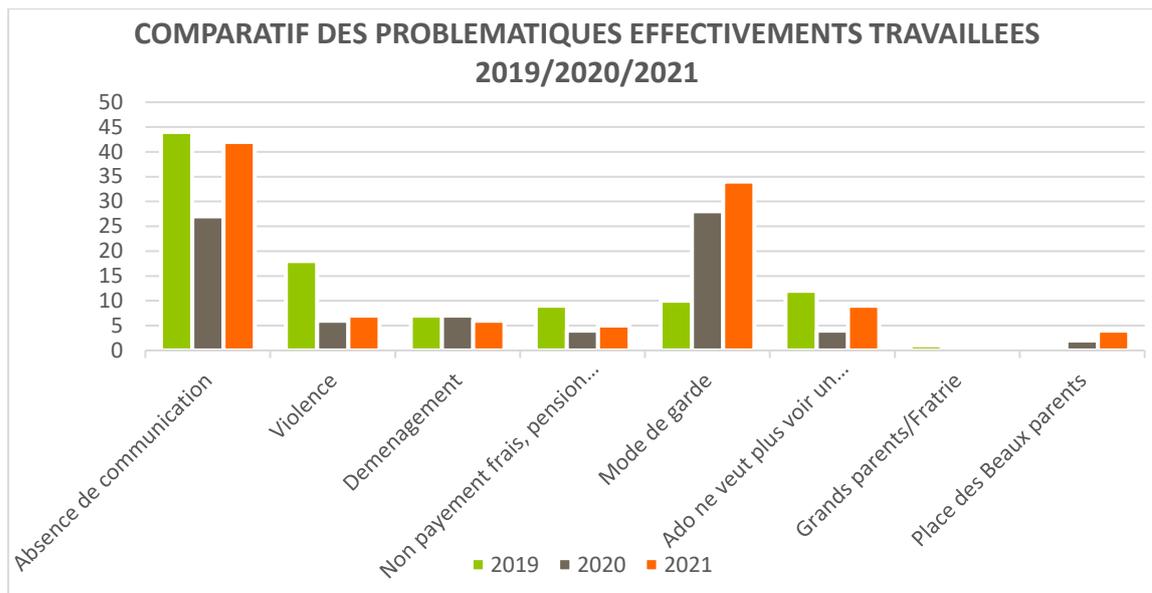
Par contre, nous notons l'arrivée significative de personnes sans emploi, ce qui correspond à l'analyse du tableau des contributions financières.

## 6. LES PROBLEMATIQUES A L'ORIGINE DE LA MESURE AINSI QUE CELLES TRAVAILLEES LORS DE LA MEDIATION

### 6.1 Origines des demandes de médiation.



## 6.2 Problématiques effectivement travaillées en médiation.



Comme les autres années, le thème de la « communication » est bien la porte d'entrée en médiation, avec la volonté des parents de trouver des solutions concrètes sur le mode de garde des enfants ainsi que sur les aspects financiers.

Si on analyse ce résultat au regard du tableau des problématiques effectivement travaillées en médiation, on s'aperçoit que la communication reste bien le principal sujet en lien avec l'organisation du mode de garde des enfants. Il y a une cohérence entre la demande et le travail effectué durant le processus, le travail sur la communication des parents étant un préalable à toute décision concrète. Nous notons l'apparition d'un sujet récent qui est la place des beaux-parents. Ceux-ci pouvant être invités dans la médiation des parents, tout comme les ados que l'on retrouve régulièrement.

Les médiations grands-parents/petits-enfants restent rares. Elles sont souvent difficiles à mettre en œuvre du fait de l'éloignement de toutes les personnes mais aussi parce qu'elles demandent une organisation plus contraignante. Enfin, nous observons que ce sont des situations souvent très dégradées où le conflit est souvent encore très vif. Pour autant, la possibilité que nous offrons aux familles, de réaliser des entretiens en visio-conférence selon des modalités bien précises (cf. vignette RA 2020 « *La médiation dans tous ses états* ») doit pouvoir permettre l'ouverture plus importante du service à ce type de médiation.

## CONCLUSION

Le service de médiation de la Sauvegarde Isère a ouvert en avril 2016, dans un contexte où ne subsistait que le service de Médiation (0.50ETP) de la Maison des familles à la suite de la fermeture, en 2014, de l'association La Passerelle. Cette ouverture a fortement été sollicité et soutenue par la Justice.

De 2016 à 2019, l'activité n'a cessé de croître, répondant aux besoins importants tant de la Justice que des familles en général. Le comité des financeurs a accompagné et soutenue financièrement les augmentations d'ETP ainsi que la construction du service de médiation, tel qu'il est structuré actuellement.

Depuis 2019, la « médiation », à travers la refonte de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle et la volonté de favoriser les règlements amiables, est devenue incontournable. Cette « obligation » à la médiation qui est déjà expérimenté à travers la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Obligatoire) dans différents tribunaux et qui semble devoir être étendue à tout le territoire, fait entrevoir à de nombreux professionnels de nouvelles perspectives. La médiation familiale devient peu à peu un « marché ». Cela nous invite à de multiples réflexions que nous avons déjà engagées en 2020. Nous avons pu, par exemple, clarifier notre positionnement quant à la pratique des entretiens en visio-conférence ainsi que la place de l'adolescent en médiation familiale.

En conséquence, il nous paraît fondamental, de pouvoir réaffirmer les fondements et principes de notre métier afin qu'il soit compris, respecté et soutenu par le comité des financeurs et l'ensemble des acteurs du monde judiciaire.

- Nos réunions trimestrielles, initiées par la CAF, permettent cela.
- La mise en place de réunions techniques régulières avec les JAF afin de se rencontrer et comprendre les pratiques et besoins de chacun serait nécessaire.

Au vue de l'analyse de notre activité, il apparaît que nous ayons en majorité les situations fortement dégradées, à haut conflit. Cela a nécessairement un impact sur la pratique, en terme de fatigue, de pression, et de frustration devant l'impossibilité à faire évoluer les situations. Si nous mettons cela en parallèle avec le fait de ne pas pouvoir réaliser le nombre d'entretiens attendu, du fait de ces situations, l'inconfort des professionnelles s'en trouve accentué.

- En cela, il est essentiel de pouvoir maintenir les séances d'APP, soit un minimum de 20h/an et par médiateur selon le Cahier des charges de la CAF. En effet, ces séances d'APP, outre l'enrichissement que peut être le partage d'expérience permet une remise en questionnement de la posture professionnelle en tant que tiers. Elles permettent aussi, grâce au professionnel encadrant et aux retours des collègues, de soutenir les professionnelles lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans une situation tout en respectant le cadre d'intervention.
- Ainsi que les formations continues spécifiques à la médiation familiale.

Au sein de notre service, nous avons déjà mis en œuvre une réflexion avec des axes de travail :

- La Sauvegarde Isère souhaiterait regrouper les activités de l'espace rencontre Point Clef, (visites accompagnées et passages de bras) avec le service de médiation familiale afin de créer une entité unique indépendante Médiation familiale et Espace-rencontre. Pour ce faire, nous sommes d'ores et déjà en recherche d'un logement susceptible d'accueillir ces deux services. De même, une réunion commune a été organisée afin d'échanger et de penser le passage possible d'un service à l'autre. En effet, les personnes bénéficiant d'un accompagnement en passage de bras n'ont pas pour vocation à durée dans le temps. Dans ce contexte, il semble nécessaire de pouvoir proposer aux parents des alternatives et évolutions permettant de préparer leur sortie du dispositif.
- Nous désirons pérenniser le service de médiation familiale sur le plateau du Vercors et répondre favorablement, sur les mêmes principes qu'à Villard de Lans, à une demande émanant du territoire de l'Oisans sur Isère.
- Pour plus de visibilité et de lisibilité, nous allons travailler à la réalisation de nouvelles plaquettes et livret d'accueil.

- Le service souhaite poursuivre le partenariat avec la justice concernant la mise en œuvre d'Actions d'Information dans les Points d'Accès aux Droit et les Maisons De Justice. Nous souhaitons aussi reconduire notre participation aux réunions trimestrielles communes entre les services de médiation de l'Isère et la CAF ainsi que les rencontres organisées par la CAF « Etre parent après la séparation ».
- Nous valorisons notre travail avec l'ensemble des services de médiation familiale de l'Isère en participant aux rencontres bimensuelles des responsables et chefs de services de la médiation familiale afin de mener une réflexion commune et d'orienter nos actions vers un objectif commun.

## **VIGNETTE : Le service prend de la hauteur.**

En décembre 2019, le service de médiation familiale a réalisé une action d'information collective à l'AGOPOP de Villard de Lans auprès des professionnels. Cette rencontre a permis de sensibiliser les professionnels mais aussi d'expliquer les fondements de la médiation familiales ainsi que les moyens de notre intervention.

A partir de 2020, nous avons observé une recrudescence des demandes de médiations familiales provenant du plateau du Vercors.

Toutefois, les personnes exprimaient leurs difficultés à organiser les prises de rendez-vous. En effet, celles-ci doivent faire en moyenne une heure trente de route (aller-retour) pour descendre à Grenoble et bénéficier du service de médiation familiale. La nécessaire organisation professionnelle, la garde des enfants pendant l'absence des parents pouvaient être un frein à leur engagement dans le processus.

Après échanges et observations du secteur, nous notions une absence de service conventionné de médiation familiale qui aurait pu permettre une facilité d'adhésion. Enfin, faire une médiation familiale avec un tiers extérieur à la vie des Vertacomorien(nes) semblait être un élément facilitateur pour les résidents.

Fort de cette prise de conscience des réalités, nos liens avec l'AGOPOP nous ont permis, lors d'échanges informels, d'imaginer des solutions pour simplifier l'accès à la médiation familiale.

C'est pourquoi, à partir de septembre 2021, l'AGOPOP nous prête une salle deux jours par semaine afin de recevoir les personnes désireuses d'entrer dans un processus de médiation.

L'AGOPOP est la maison des habitants de Villard de Lans. Cette dernière propose de nombreuses activités en direction du jeune public mais aussi des adultes ainsi, elle représente un lieu neutre pour les parents désireux de s'engager dans une médiation familiale.

Il est important de noter que nous ne faisons pas de permanence mais uniquement des rendez-vous en fonction des demandes et des besoins. Depuis septembre 2021, nous avons donc fait 12 entretiens individuels et collectifs dans les locaux de l'AGOPOP, ce qui représente trois familles.

Afin de promouvoir la médiation familiale sur le plateau du Vercors, nous sommes allés à la rencontre du Collège-Lycée de Villard en rencontrant l'assistante sociale et les infirmières. Nous avons été en lien avec le PAEJ ainsi qu'avec la conseillère en économie sociale et familiale présente une fois par semaine au SLS de Villard de Lans. Enfin, un article de Presse sera diffusé en février 2022 dans le Villard Mag.

Le déplacement du service de médiation familiale de la Sauvegarde Isère à Villard de Lans perdurera en 2022 avec une salle d'entretien qui sera réaménagée en début d'année pour encore plus de confort.

## Pôle Famille

Service d'Investigation Educative (SIE)  
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)



SIÈGE  
SOCIAL

FONTAINE

VILLEFONTAINE

BOURGOIN  
JALLIEU

VIENNE

ROUSSILLON

15 bd Paul  
Langevin

AEMO-AED  
AGBF-AESF

AEMO  
AED

AEMO-AEMO R  
AED-AGBF  
AESF-MJIE  
APMV

AEMO-AED  
AGBF-AESF  
MJIE

APMV

38600 Fontaine  
MJIE-MEDIATION  
POINT CLEF - AMPV



ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES

# RAPPORT D'ACTIVITE 2021

## Service d'Investigation Educative



### La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative



### Le Pôle famille

Directrice du pôle famille : Madame Nadia CAILLET  
Directrice du pôle adjointe : Madame Sophie BOURGEON  
Chef de service SIE : Monsieur Serge RADIX

Service départemental		
Le Maladium – Bât B – 2 <sup>ème</sup> étage 4 rue Claude Chappe 38302 BOURGOIN JALLIEU Tél. 04.74.43.87.75 Fax. 04.74.43.87.93	1 Allée Belle Rive 38600 FONTAINE Tél. 04.38.02.08.00 Fax 04.76.28.99.92	Résidence les Cimes 15 rue Parmentier 38200 VIENNE Tél. 04.74.85.24.28 Fax 04.74.31.72.05



## BILAN DE L'ANNEE 2021

Le service départemental d'Investigation Educative (SIE) est réparti sur deux sites (Bourgoin-Jallieu et Fontaine) et se déploie plus largement sur les juridictions des Tribunaux pour les enfants de Vienne, de Bourgoin-Jallieu et de Grenoble. Il est habilité par la PJJ dans le cadre de la prise en charge annuelle de 300 mineurs correspondant à 240 ordonnances.

De plus, le service départemental s'est vu confié des moyens supplémentaires soit 30 mineurs.

### Mouvements du personnel

#### Site de Fontaine :

- Madame Anne Nicaise, Educatrice Spécialisée, a quitté son poste dans le cadre d'une mise en disponibilité. C'est Madame Céline Carona de l'équipe AEMO de Fontaine qui a pris le relais,
- Madame Anne De Guibert, Educatrice spécialisée, a intégré l'activité AEMO à Fontaine, échangeant son poste avec Madame Nathalie Beida – mobilité interne,
- Madame Marie Simula, Psychologue, a souhaité renoncer au 0.20 ETP correspondant au congé parental de Madame Bénédicte Grosjean. C'est Madame Solenn Barbosa qui occupe ce poste. Madame Marie Simula a quitté ses fonctions en fin d'année et c'est Monsieur Matthias Hanotin qui a été retenu pour occuper ce poste,
- Madame Nasima Moujoud, ethnologue a été retenue en remplacement de Monsieur Eric Loup en tant qu'intervenante extérieure lors des synthèses pluridisciplinaires.

#### Site de Bourgoin-Jallieu :

- Monsieur Julien Pomi, Psychologue, a été recruté pour le remplacement de Madame Camille Paillet à 0.50 ETP,
- Un recrutement de psychologue était en cours en fin d'année afin de remplacer Monsieur Matthias Hanotin,
- Madame Clémentine Putoux, assistante de service social, a intégré l'équipe MJIE à 0.60 ETP et a été basée sur le site de Vienne où elle exerce également des mesures d'AEMO/ AED,
- Monsieur Julien Bullion, psychologue a été retenu en remplacement de Monsieur Eric Loup en tant qu'intervenant extérieur lors des synthèses pluridisciplinaires.

### Une année toujours marquée par la crise sanitaire

Les équipes ont acquis des habitudes de travail et intégré toutes les mesures liées à la situation sanitaire.

Les facultés d'adaptation des professionnels ont été encore beaucoup sollicitées. La convivialité a persisté malgré tout dans ce contexte car répond à un besoin de se retrouver.

Le télétravail est devenu une modalité habituelle de travail (accord d'entreprise).

La direction de pôle a relayé les différentes directives et recommandations sanitaires. Ce qui a engendré régulièrement des modifications de l'organisation de travail. Dans ce cadre, nous avons rencontré des difficultés pour trouver des salles adaptées en interne (jauge à respecter).

Nous avons fait appel à la location ou prêt de salles.

## Renouvellement de l'expérimentation à la demande de la Direction Territoriale de la PJJ

Le service a bénéficié cette année encore de moyens supplémentaires correspondant à 30 mineurs à l'année dans le cadre de l'expérimentation à la demande de l'autorité de tarification, qui a débuté en septembre 2019, sur le territoire correspondant à l'activité de l'équipe de Bourgoin-Jallieu.

Ces moyens sont renouvelés sur une même base du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le service souhaite de nouveau la pérennisation de ces moyens afin de stabiliser l'équipe.

## Retour du Contrôle de fonctionnement de la DIR PJJ

Pour rappel, le service a fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement de la DIR PJJ les 5,6,8 et 9 octobre 2020.

Le pré-rapport de contrôle de fonctionnement a été adressé à la direction du Pôle Famille en date du 23 décembre 2020.

Un rapport définitif a été validé conjointement qui a permis d'établir un plan d'actions et de préconisations.

- Rencontre commune en date du 24 septembre 2021 : suivi du plan d'actions, des échéances fixées.
- Le plan d'actions se clôture fin avril 2022.

## Mesures exercées sur le territoire de Vienne :

Un bilan de ce projet a été réalisé avec l'équipe. Il fait apparaître les avantages suivants :

- Allègement des temps de trajet et plus de temps à consacrer à d'autres tâches,
- Impression de se recentrer sur un territoire,
- Moins de pression,
- Intégration de la professionnelle à l'équipe MJIE, pas de sentiment d'isolement ce qui était le risque,
- Rendez-vous du psy le vendredi à Vienne, plus repérable.

## Déploiement du logiciel NEMO WEB « dossier numérisé de l'utilisateur » :

- Les TS, secrétaires et CDS ont suivi une formation ainsi que le paramétrage de l'outil pour répondre au mieux aux besoins du service SIE.
- Les intervenants ont commencé à utiliser cet outil.
- Dans la pratique, ce sont les secrétaires qui l'utilisent le plus pour la gestion des mesures.

## **Des freins à lever :**

- Evolution culturelle (utilisation de l'outil informatique).
- Temps pris sur les tâches habituelles (temps d'appropriation).
- Double saisie entre les notes prises en entretien et les informations à enregistrer dans le logiciel.
- Aller-retours entre le service SIE et le prestataire afin d'adapter l'outil aux besoins en MJIE et la logique de travail (exemple : continuer à intervenir après l'échéance cause retard envoi ou SAV des familles).

La MJIE est hors champ de la loi 2002-2 donc cette évolution n'est pas obligatoire mais pourrait représenter à terme une amélioration dans les relais en cas d'absence des intervenants, et la continuité des parcours.

## Présence non systématique des TS aux audiences dans le Nord-Isère :

- Harmonisation par le haut entre les 2 Equipes (même modalités SI et NI),
- Les TS participent aux audiences alors que les mesures sont terminées et qu'elles sont accaparées par d'autres mesures,
- Limiter la présence aux audiences pour les mesures qui le nécessitent vraiment – évaluer par le chef de service en lien avec le juge des enfants et suivi par le chef de service.

## LES PERSPECTIVES 2022

### Mesures exercées sur le territoire de Vienne :

Le service a prévu de positionner une personne à temps plein sur le site de Vienne ce qui correspond au volume d'activité observé sur les 5 dernières années. Un recrutement est prévu.

### Poursuivre l'utilisation et l'appropriation de l'outil NEMO WEB :

- Formation à la facturation et accompagnement des secrétaires d'activité dans la mise en place de cet outil,
- Suivi de l'utilisation par les professionnels par le chef de service et directrice de pôle adjointe.

### Suivi du contrôle de conformité :

- La clôture du contrôle de fonctionnement est prévue le 25 mars 2022,
- Actualiser le projet de service,
- Lancer l'évaluation interne en fonction des nouveaux textes règlementaires (fusion évaluation interne/externe).

## L'ACTIVITE

### 1. Evolution de l'activité 2021

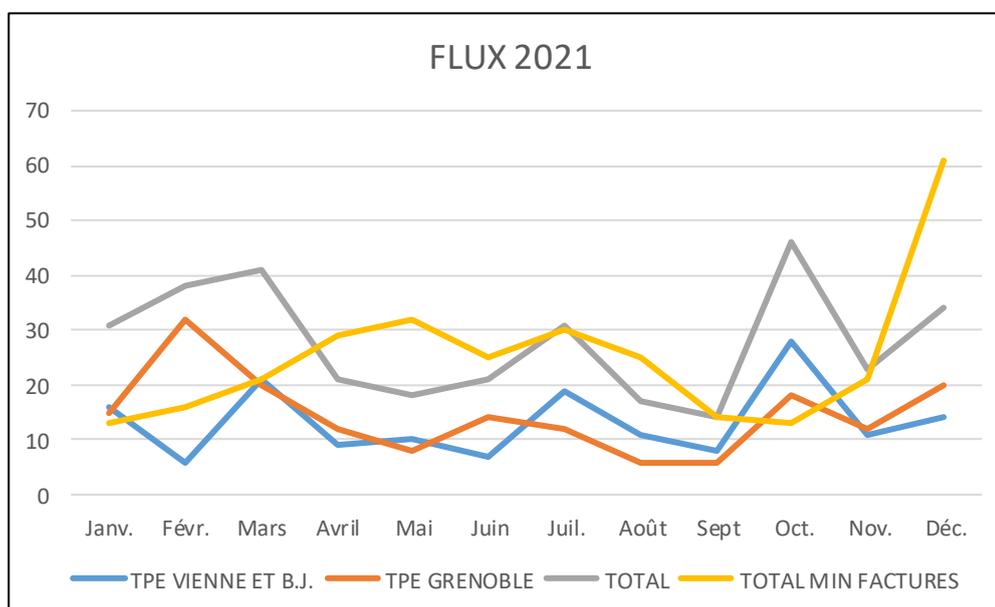
M.J.I.E. - 2021																				AUTORISATION : 240 MJIE et 300 mineurs				
MOIS	MESURES EN COURS																		MJIE 2021 FACTUREES					
	RECUES						EN COURS FIN DE MOIS						EN ATTENTE						Nord Isère		Sud Isère		TOTAL MJIE	TOTAL MINEURS
	TE Nord Isère		TE Grenoble		TOTAL		Nord Isère		Sud Isère		TOTAL		Nord Isère		Sud Isère		Total		Nord Isère		Sud Isère			
	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN	MJIE	MIN		
Janv.	8	16	10	15	18	31	51	78	46	82	97	160	8	14	17	31	25	45	4	5	3	8	7	13
Févr.	4	6	16	32	20	38	43	69	37	94	80	163	11	20	28	45	39	65	5	6	5	10	10	16
Mars	11	21	14	20	25	41	39	67	57	93	96	160	12	25	19	37	31	62	1	1	14	20	15	21
Avril	4	9	6	12	10	21	42	58	49	92	91	150	11	24	23	45	34	69	10	17	8	12	18	29
Mai	6	10	5	8	11	18	55	34	30	55	85	89	13	27	23	37	36	64	6	8	11	24	17	32
Juin	4	7	10	14	14	21	30	54	41	82	71	136	12	23	16	24	28	47	7	9	10	16	17	25
Juil.	11	19	7	12	18	31	24	53	44	80	68	133	15	25	11	17	26	42	9	14	7	16	16	30
Août	6	11	4	6	10	17	31	59	45	77	76	136	9	19	9	15	18	34	8	12	4	13	12	25
Sept.	3	8	5	6	8	14	33	69	39	68	72	137	7	12	14	20	21	32	3	5	7	9	10	14
Oct.	10	28	10	18	20	46	29	73	43	78	72	151	11	29	15	24	26	53	3	5	6	8	9	13
Nov.	7	11	6	12	13	23	45	92	51	87	96	179	12	28	2	2	14	30	1	2	8	19	9	21
Déc.	8	14	10	20	18	34	46	93	46	77	92	170	14	27	1	1	15	28	13	29	18	32	31	61
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>160</b>	<b>103</b>	<b>175</b>	<b>185</b>	<b>335</b>													<b>70</b>	<b>113</b>	<b>101</b>	<b>187</b>	<b>171</b>	<b>300</b>

⇒ **Evolution des moyens supplémentaires**

	MJIE	MINEURS
DECEMBRE 2020	0	0
JANVIER 2021	2	4
FEVRIER 2021	2	2
MARS 2021	0	0
AVRIL 2021	0	0
MAI 2021	0	0
JUIN 2021	2	4
JUILLET 2021	2	2
AOÛT 2021	0	0
SEPTEMBRE 2021	2	6
OCTOBRE 2021	1	1
NOVEMBRE 2021	4	4
DECEMBRE 2021	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

En 2020, et pour la première fois depuis 4 ans, notre service n'avait pas réalisé l'activité habilitée. Ainsi, nous avons réalisé 280 MJIE au lieu des 300 attendues, soit un déficit de 6,7 % et de 23 MJIE au lieu des 30 attendues sur les moyens supplémentaires, soit un déficit de 23,4 %.

Cette situation, liée à l'impact de la crise sanitaire, ne s'est pas renouvelée cette année 2021. En effet, les moyens alloués pour les 30 mesures supplémentaires ont bien toute leur importance et répondent nécessairement aux besoins du territoire.



Nous pouvons observer en début d'année 2021 une forte sollicitation du tribunal de Grenoble au mois de février 2021 ; une évolution plus progressive pour les tribunaux du Nord Isère. Une stabilisation en milieu d'année et une activité territoriale toujours aussi dense en fin d'année.

- 60 % de l'activité est ordonnée par le tribunal de Grenoble
- 40 % de l'activité est ordonnée des tribunaux de Vienne et de Bourgoin-Jallieu

## 2. Les mouvements des MJIE

Activités autorisées – 300 Mineurs	MJIE	MINEURS
Nombre de mesures entrées dans l'année	185	335
Nombre de mesures rendues dans l'année	171	300
Activités autorisées – Moyens supplémentaires 30 Mineurs		
Nombre de mesures entrées dans l'année	22	34
Nombre de mesures rendues dans l'année	19	30

## 3. Les durées des MJIE

DUREE MJIE	NOMBRE MJIE	NOMBRE MINEURS
- 3 mois	1	3
3 mois	1	3
4 mois	2	4
5 mois	11	15
6 mois	151	267
7 mois	4	6
9 mois	1	2
TOTAL	171	300

La quasi-totalité des mesures a bien une durée de 6 mois, ce qui les situent dans le respect des obligations légales.

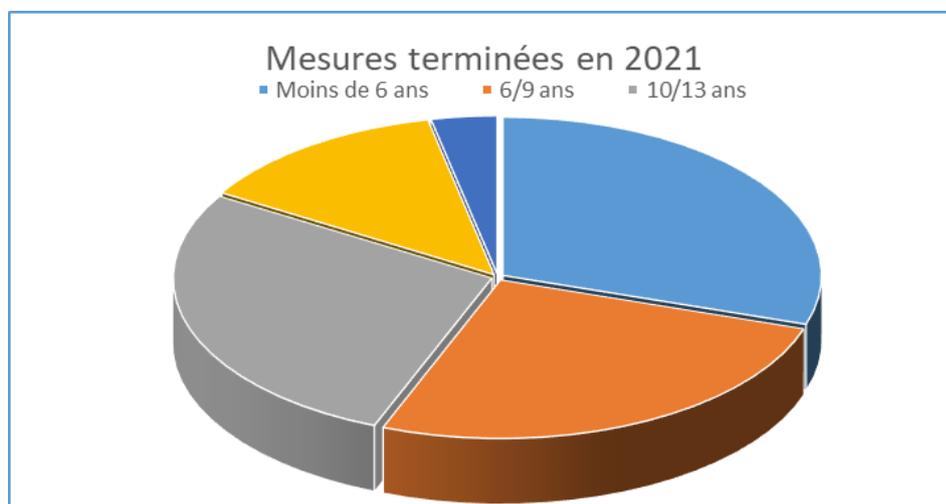
Les quelques mesures de 5 mois et moins sont liées à des demandes particulières des magistrats dans le cadre de délégations de compétence ou d'évaluations, en vue d'une échéance de placement.

Concernant les mesures très courtes (3 mois), la durée réduite d'intervention est liée à un retard dans l'attribution des mesures en raison du nombre de dossiers en attente et de la charge de travail des intervenants. L'échéance des OPP ne permet pas dans ce cas précis de demander une prorogation de mesure. Quant aux quelques mesures de + de 6 mois, c'est dans le cadre de la crise sanitaire qu'une nouvelle formule apparaît : « *au vu des prorogations prévues par le texte, cette mesure pourra perdurer sans qu'il soit nécessaire de prolonger le délai d'exécution, à charge pour le service d'informer le JE du report du délai fixé par la présente décision* ».

## 4. La situation des mineurs

### 4.1 Les tranches d'âge des mineurs

Mesures terminées en 2021		- 6 ans	6/9 ans	10/13 ans	14/15 ans	16/18 ans	TOTAL
	Nombre de mineurs	90	78	83	39	10	300
	Pourcentage	30%	26%	28%	13%	3%	100%



Nous pouvons observer qu'un tiers de nos interventions concerne des enfants de moins de 6 ans. Si l'on cumule avec les enfants de moins de 10 ans, ce qui représente 60 % de nos mesures.

Ainsi, une grande partie de notre activité concerne des enfants de moins de 10 ans. Le dernier tiers concerne les 10-16 ans et à la marge les 16-18 ans, pour 6 %. Cette répartition des âges des mineurs reste constante au fil des années. Notre service est ainsi attaché à renforcer son savoir-faire notamment dans la prise en compte des situations de jeunes enfants.

#### 4.2 Les préconisations à l'issue de la MJIE

Non-lieu à Assistance Educative	AGBF	Convocation nJE	TDC	Placement	Expertise	Milieu Ouvert	En ETS	Autres Situations	TOTAL
42	2	7	7	15	2	167	13	45	300
15 %	0,7 %	2 %	2 %	5 %	0.7 %	60 %	5 %	9 %	100

Ainsi, à l'issue des MJIE, nous préconisons de manière importante la poursuite de l'intervention judiciaire à 73 % avec une prédominance des mesures d'AEMO et AEMO renforcée pour 60 % ; 12% pour le placement.

Il est à noter que les préconisations liées à une poursuite de l'intervention judiciaire restent stables. Les demandes de Non-Lieu, en raison de l'absence de danger ou de la possibilité de mettre en œuvre un accompagnement administratif, diminuent légèrement. Elles sont ainsi évoluées de 22 % en 2018, 17 % en 2019 à 15 % en 2020.

Il est à noter le très faible niveau de prescription de mesures d'AGBF alors même que de nombreuses familles connaissent une situation de précarité économique ayant des effets sur la satisfaction des besoins matériels des enfants. Cette question nécessitera une attention particulière, d'autant que nos investigations intègrent cette dimension.

Enfin, les Autres Situations correspondent à des demandes de sursis à statuer, le service demandant au magistrat de différer sa décision le temps de permettre aux parents de se mobiliser sur un ou plusieurs points précis généralement liés à des questions médicales et de vérifier leur engagement.

Rapport rédigé par Frédérique EYNARD, Cheffe de Service,  
en collaborations avec Radia SIXOU, assistante comptable,  
Alexandra BOUVET et Christine BAUDIN, secrétaire.



POLE FAMILLE



## RAPPORT DES ACTIVITES 2021

# POINT CLEF



Directrice du pôle famille : Madame Nadia CAILLET

Directrice du pôle adjointe Multi activités : Madame Isabelle LOPEZ absente, remplacée par Madame Julie IGONIN

Cheffe de service : Madame Isabelle BOUDIAS

SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT SITUE AU SUD ISERE

1, allée Belle rive

38600 Fontaine

Tél. 04.38.02.08.09 / Fax 04.76.28.99.92

## Préambule

Les espaces de rencontre ont été pensés dans « l'intérêt supérieur de l'enfant », en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989. Ils contribuent à faire respecter l'engagement pris par la France à accorder à l'enfant le droit de préserver ses relations familiales (article 8.1) et le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec eux, sauf si cela est contraire à son intérêt supérieur.

Au cœur de ce dispositif, l'enfant est alors protégé du conflit entre ses parents et des éventuels processus d'emprise.

En cela, les espaces de rencontre sont des outils importants de prévention et d'accompagnement des ruptures familiales et de maintien du lien.

Un espace de rencontre est un lieu transitoire, neutre et sécurisant où les parents (ou les personnes titulaires d'un droit de visite) et enfants peuvent se retrouver à l'extérieur du domicile familial.

### L'activité de l'espace de rencontre est liée :

- A des mesures judiciaires ordonnées par un magistrat : soit dans le cadre d'un droit de visite ou de la remise de l'enfant pour exercer un droit de visite et d'hébergement,
- A des mesures conventionnelles non-judiciaires, liées à des sollicitations directes des parents, pour soutenir parents et enfants dans un moment de crise, ou à une orientation par un partenaire.

Les espaces de rencontre sont soumis à une procédure d'agrément prévue aux articles D. 216-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

### Le service POINT CLEF

Le service, ouvert en 1999, est rattaché au **PÔLE FAMILLE** au même titre que les services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert - AED/AEMO/AESF/AGBF, le Service d'Investigation Educative - SIE, le service de Médiation Familiale et le service d'Accompagnement et Promotion du Milieu Voyageur (APMV).

L'année 2021 a été une année riche en changement et projets en réponse au nouveau référentiel de la CAF et aux besoins des familles dans une volonté de faire évoluer les pratiques et adapter l'accompagnement au plus près des situations familiales.

Une réflexion a été lancée permettant de réajuster notre offre de service et va se traduire par l'actualisation du nouveau règlement de fonctionnement, une convention pour ouvrir le service vers d'autres modalités d'intervention (judiciaire et conventionnelle).

Un projet immobilier de relocalisation du service a été initié. Des temps de travail ont été menés avec les équipes afin de définir les besoins pour les activités, en particulier les besoins des enfants et des parents : passage de bras et rencontres organisées.

Le choix s'est donc porté sur la nécessité d'installer le service au sein d'une maison individuelle avec un extérieur.

La construction de ce projet s'est finalisée cette fin d'année : besoins éducatifs, besoins financiers, rencontres avec les banques, définition des coûts supplémentaires, validation interne par la commission associative finance/patrimoine...



## 1. L'effectif du service

L'équipe est composée de sept professionnels qui se répartissent 1.40 ETP :

- Les quatre accueillants sont sur des doubles activités :
  - Trois professionnels partagent leur temps de travail entre l'AEMO/Espace Rencontre soit 3x0.80ETP AEMO/0.20ETP ER
  - Un professionnel partage son temps de travail entre l'AGBF/Espace Rencontre soit 0.80ETP AGBF et 0.20ETP ER.
- Un poste d'animateur socio-éducatif à 0.20ETP.
- Un secrétariat à 0.20ETP
- Une cheffe de service à 0.20ETP qui encadre et gère l'espace rencontre

Le service est supervisé par une directrice de pôle adjointe Multi activités et la directrice du pôle famille.

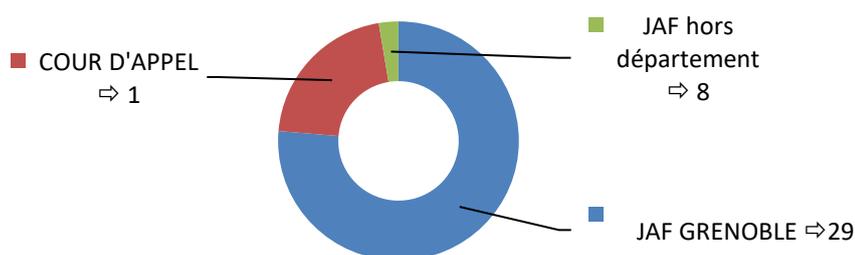
## 2. Les activités du service

Le service propose aux enfants et aux parents, ainsi qu'aux Juges aux affaires familiales deux missions : le passage de bras ou la rencontre organisée « la visite accompagnée entre un enfant et son parent pour la reprise du lien ».

Ces deux accompagnements dans un espace neutre permettent de faciliter et de mettre en place les droits de visites entre deux parents en conflit, décidés par les Juges aux Affaires Familiales (JAF), pour le parent non gardien.

✚ **76.31% de l'activité est issue des ordonnances** reçues du tribunal de Grenoble, alors que cette orientation représentait 90% l'an dernier.

Le service n'a pas accueilli de mesures dites conventionnelles – demandes qui émanent de parents.



### Situations géographiques des familles :

Plus de la moitié des familles concernées par ces dispositifs présentes au 31 décembre habitent à l'extérieur de Grenoble ou de son agglomération, cela représente : 52% des familles alors que l'an dernier cela ne concernait que 20% des familles sur la même période. C'est surtout le nombre de familles venant de l'extérieur qui a augmenté +350%. Nous n'avons pas d'explications particulières quant à cette augmentation.

Nous n'avons pas d'explications particulières quant à cette augmentation.

	Parents
<b>Grenoble</b>	10
<b>Agglomération</b>	15
<b>Extérieur (TGI de Grenoble mais hors Grenoble et agglo)</b>	27
<b>Total</b>	<b>52</b>

#### Au niveau des prestations de service de l'espace rencontre :

Nous avons organisé des temps de travail supplémentaires avec l'ensemble de l'équipe pour avancer sur les différents points initiés fin 2020.

- ✓ Augmenter le nombre d'heures travaillées le dimanche 1h en plus par professionnel (½ avant l'ouverture ½ après la fermeture du service au public) = améliorer l'accueil du public.
- ✓ Augmenter le nombre de familles accueillies en visites accompagnées.
- ✓ Introduire des bilans intermédiaires en cours d'accompagnement selon les situations.
- ✓ Prolonger les temps de visites accompagnées.
- ✓ Réaliser un questionnaire/familles.

L'objectif est d'être au plus près des besoins des familles, des territoires et être en conformité avec les attendus des financeurs dont la CAF partenaire phare avec lequel nous travaillons en étroite collaboration.

Un travail sur le référentiel CAF a été réalisé en réunion d'équipe afin de mettre en exergue les changements qui doivent s'opérer à différents niveaux (documents réglementaires/modalités d'accueil/évolutions du dispositif...) pour être en conformité avec les attendus de la CAF en réponse aux besoins identifiés des familles qui utilisent un espace rencontre.

- ✓ Le règlement de fonctionnement a été retravaillé et actualisé – en attente de validation associative.
- ✓ Une convention a été rédigée (ouvrir le service au conventionnel) - en attente de validation associative.
- ✓ Un travail commun a été initié avec le service de Médiation familiale.

Nous avons également réfléchi à la manière d'introduire le service de Médiation familiale dans le cadre du travail que nous menons avec les familles sur le soutien à la parentalité, de leur permettre si elles le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement spécifique, d'une alternative dans la résolution de leur conflit.

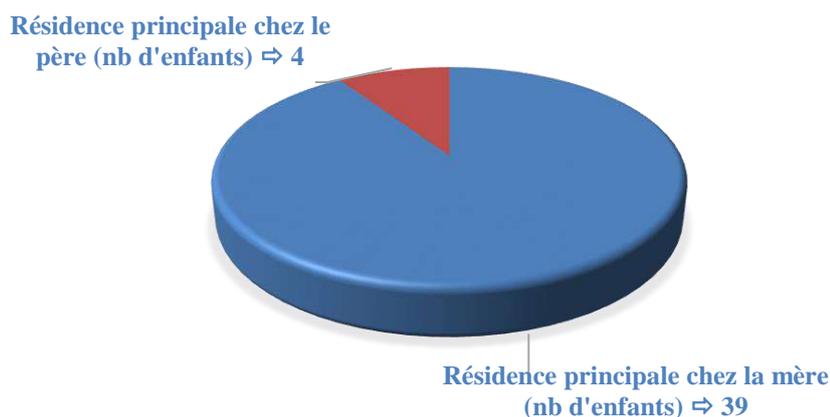
Il s'agit là de mutualiser les compétences, d'offrir un étayage plus performant, plus riche aux parents qui souhaitent sortir de la crise dans laquelle ils sont enlisés et parvenir à des accords.



La séparation des parents peut être encore assez récente, conflictuelle, dénuée de tout échange et ce sont les mères qui bien souvent portent seules le quotidien des enfants.

En effet, on constate que dans la grande majorité des cas, 90.70% la résidence principale des enfants passés par le service dans le cadre des deux types d'accompagnements est chez la mère.

### ✚ Répartition de la résidence principale de l'enfant père/mère



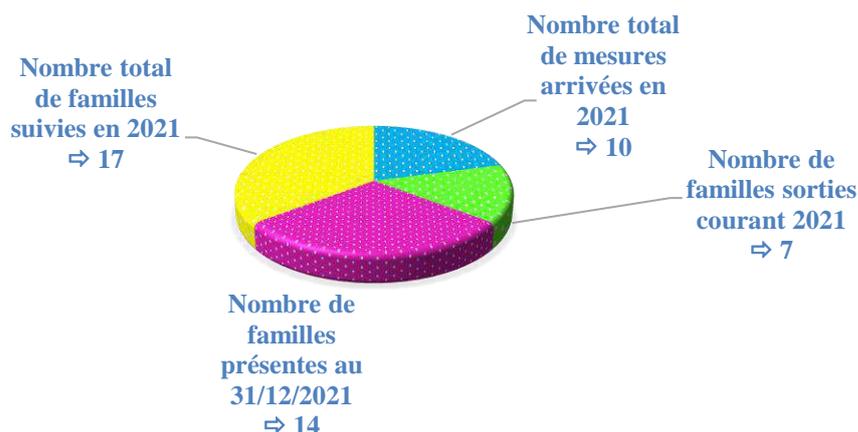
### 2-1 L'activité Passage de Bras

Les passages de bras s'opèrent à compter du vendredi soir des semaines paires avec un retour prévu le dimanche, certains DVH ne se réalisent que sur la journée du dimanche.

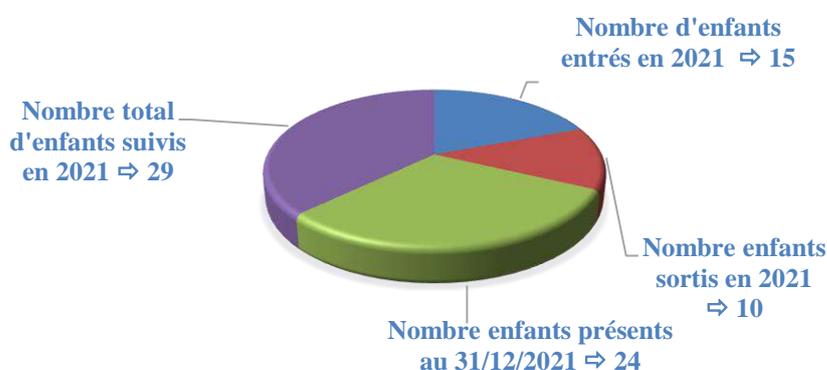
Un calendrier est élaboré par la secrétaire et supervisé par la cheffe de service remis à chaque parent lors de la rencontre de mise en œuvre, rendez-vous durant lequel les jours et heures de passage de chacun est décidé et noté et les périodes de vacances notifiées.

- Pas de changements quant à l'accueil du public, les modalités restent identiques, pas de délais d'entrée dans le dispositif.
- Evocation de la possibilité de médiation familiale dans le cadre du rendez-vous de mise en œuvre à chacun des parents et en cours de mesure.
- Proposition de rendez-vous intermédiaires prévoyant la sortie du dispositif et/ou si besoin en cours de mesure.

## Mouvements des familles en passage de bras :



## Mouvements des enfants en passage de bras :



17 familles et 29 enfants ont bénéficié du service permettant la réalisation des droits de visite et d'hébergement, soit (-10.52%) ou (-2 familles) par rapport à l'année précédente.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par l'ouverture d'un nouveau service sur le bassin Grenoblois qui bien évidemment a absorbé les mesures en attente.

Cinq familles sont sorties du dispositif passage de bras en cours de validité de l'accompagnement et deux familles qui, elles, étaient hors délais.

On constate que deux familles sont parvenues à un arrangement à l'amiable.

## 2-2 L'activité rencontres organisées « visites accompagnées »

L'ouverture de l'espace rencontre « le relais » a permis de lever la limitation de la durée des visites de 4 mois et permet donc de répondre aux durées sollicitées par les magistrats.

Parallèlement à cette modification sur la forme, respect de la durée ordonnée des visites accompagnées, il nous a semblé nécessaire de réfléchir sur le fond. De ce fait, au regard de la nature de l'accompagnement, nous avons souhaité développer le soutien à la parentalité, travailler sur la question de la responsabilité pour amener les parents à trouver des solutions en toute autonomie.

### Ainsi nous avons défini de nouvelles modalités :

- Augmentation du nombre d'heures travaillées le dimanche 1h en plus par professionnel (arrivée et départ 1/2h avant l'ouverture du service au public).
- Augmentation du nombre de créneaux de Visites Accompagnées chaque dimanche d'ouverture passage de 8 VA à 11 VA.
- Augmentation des temps de VA : passage de 1h à 2h pour certaines familles 2 créneaux 13h45-15h45 et 15h30-17h30.
- Intégration de rendez-vous parent seul/enfant seul/ensemble/en cours de mesure.
- Présence de l'intervenant non permanente mais constante durant la visite dans certaines situations.
- Utilisation de nouveaux espaces au sein du service, notamment la cuisine permettant des activités parents/enfants diversifiées.
- Un travail commun avec notre service de Médiation familiale a été initié.
- Elaboration d'un questionnaire à remplir avec la famille permettant de nourrir la connaissance du public accueilli.

### Constats après quelques mois d'évolution des modalités :

Nous avons inauguré cette année l'accueil de trois familles pour deux intervenants sur 3 créneaux. Cela nous permet chaque dimanche d'ouverture d'accueillir 3 familles supplémentaires, nous sommes passés de 8 à 11 familles, ce qui correspond à une augmentation de **37.5% de la capacité d'accueil**.

Nous avons également décidé d'augmenter les temps de visite, d'une heure nous sommes passés à deux heures sur deux créneaux horaires. Nous répondons ainsi de façon plus satisfaisante aux décisions JAF.

Les retours des professionnels quant à ces changements sont positifs, les intervenants disent parvenir à veiller au bon déroulement de ces visites et être en capacité d'intervenir si cela est nécessaire.

L'augmentation de ces temps de visite à deux heures permet aussi aux enfants et aux parents d'être dans une autre temporalité, de partager ce moment avec plus de sérénité et plus de possibilités également.

Au niveau de l'intégration de rendez-vous en cours de mesure, cela peut-être à la demande des parents ou du service quand des difficultés sont identifiées.

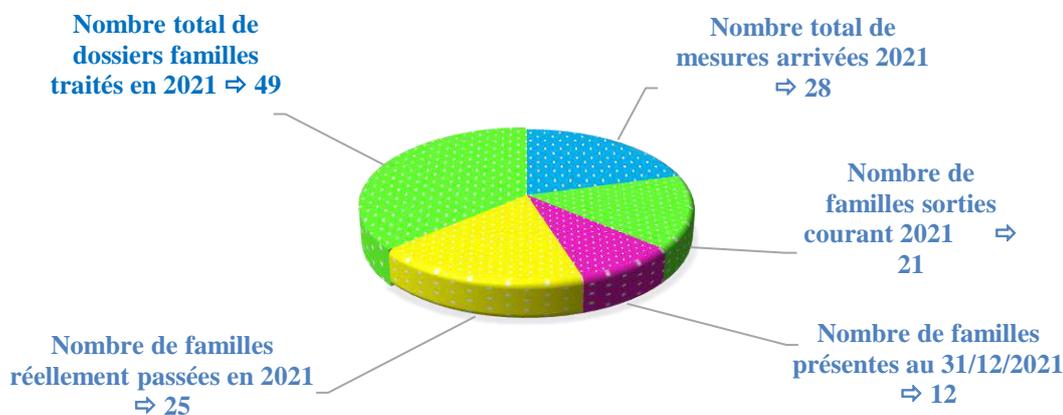
Ces évolutions de pratiques au sein du dispositif ont permis de réduire les délais d'attente et l'augmentation des temps de visites, de deux heures, de satisfaire les attendus de chacun.

En ce qui concerne la mutualisation avec le service de Médiation Familiale qui est toujours en cours, il s'agit là de potentialiser les compétences, d'offrir un étayage plus riche aux parents qui le souhaitent et parvenir à des accords.



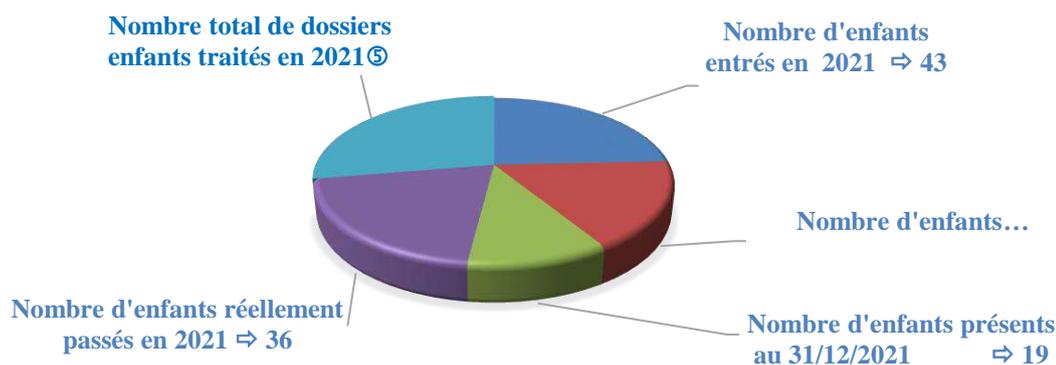
Par ailleurs, l'utilisation de nouveaux espaces communs comme la cuisine par exemple, permet d'offrir un support différent aux rencontres parents/enfants autour de la confection de gâteaux, de partage de goûters, de développer également l'accueil dit « collectif ».

### Mouvements des familles en visites accompagnées :



25 familles et 36 enfants ont été accompagnés soit + 4.16%. Le service a ouvert moins de dossiers mais davantage de situations ont abouti à des visites accompagnées.

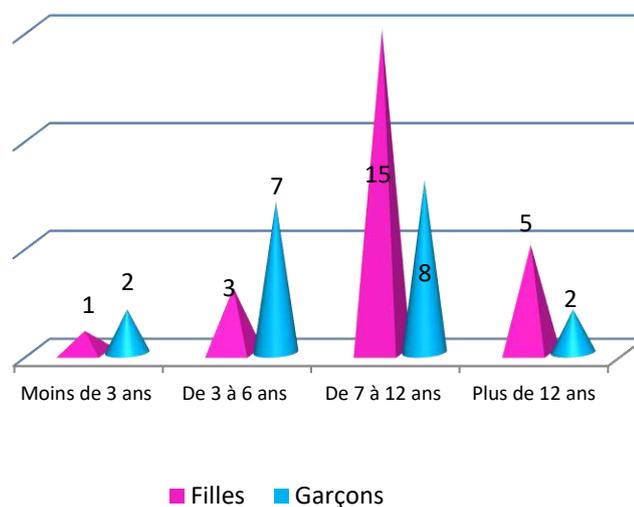
### Mouvements des enfants en visites accompagnées :



L'ouverture de trois nouveaux créneaux a contribué à cette légère augmentation.

Nous avons observé que la mise en œuvre de cette nouvelle organisation nécessite certains aménagements et anticipations, avec pour objectif que chaque créneau soit rempli.

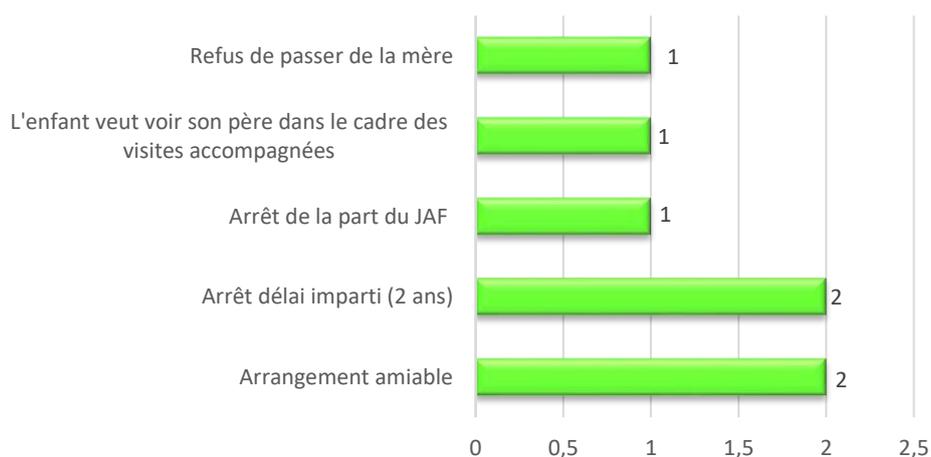
## Répartition par tranche d'âge des enfants accueillis au 31 décembre toutes mesures confondues :



24 filles pour 19 garçons, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 7-12 ans quel que soit le sexe de l'enfant.

## Raisons de sorties du dispositif

### RAISONS DES SORTIES



On observe peu d'arrêts spontanés. Certaines situations sont parfois bloquées ou ont du mal à démarrer pour diverses raisons : appréhension, crainte, colère... ressentis que le service prend en compte pour amorcer l'accompagnement.

C'est aussi pour cette raison, que les bilans intermédiaires ont tout leur sens, permettent de lever certains freins, de rassurer et de favoriser la poursuite des visites accompagnées ou des passages de bras.

### **3. L'environnement partenarial**

Les relations entre le service et ses différents interlocuteurs partenariaux sont fluides, conviviaux et très réguliers.

La CAF par l'intermédiaire de Madame Marlène Garcia, conseillère technique du Pôle Parentalité facilite les échanges, les questions et préoccupations de chacun. C'est un réel soutien.

#### **3-1 Les différents service Isérois**

Nous sommes en lien avec les trois autres Espaces Rencontres du département :

- Les œuvres Saint Joseph : « Trait d'union » situé à Vienne et « Le relais » à Grenoble.
- L'ARIM situé à Bourgoin.

Le service est inscrit dans des groupes partagés de travail, d'échanges interservices départementaux ou régionaux qui favorisent le travail partenarial. Les services ont bien souvent des préoccupations similaires et ces temps partagés sont bénéfiques. Ils permettent de définir des axes de travail et des réponses communes.

#### **3-2 Les fédérations**

Des temps d'échanges avec la FFER/FENAMEF sont toujours programmés. Ces relations favorisent les réponses aux questions, d'ordre juridique, lié au cadre légal ou plus généralement de l'environnement et des pratiques.

L'adhésion du service à ces deux fédérations permet d'être au cœur de l'actualité des espaces rencontres.

Ce sont également ces deux fédérations qui portent grand nombre de formations, congrès et journées d'études.

### **4. La formation**

Une formation **FFER** « *Intervenir en espace de rencontre enfants parents* » a été effectuée cette année par deux professionnelles, une intervenante éducatrice spécialisée et la chef de service, c'est une formation obligatoire/ réf CAF 2021.

La chef de service a participé également à une formation organisée par la **FENAMEF** : « Ecriture d'un projet de service Espace rencontre ».

Cette formation arrive dans un contexte où la réécriture du projet de service « POINT CLEF » devrait être organisée en 2022.



## **5. Perspectives 2022**

Nous souhaitons vivement aboutir le projet immobilier de relocalisation des activités de Point Clef conjointement avec la médiation familiale pour améliorer et adapter nos services au public et répondre à terme aux besoins du territoire Grenoblois.

Ainsi, apporter un étayage plus précis aux situations conflictuelles rencontrées et permettre leur l'évolution ; accentuer le soutien à la parentalité pour outiller les parents à trouver leurs propres résolutions ; faire évoluer/adapter de manière permanente les modalités d'accueil au sein du dispositif.

Rédaction Isabelle BOUDIAS, Cheffe de service  
Avec la coopération de Nadine ROBERT, Secrétaire



## Pôle Famille

### Action Promotion en Milieu Voyageur (APMV)



SIÈGE  
SOCIAL

bd Paul Langevin  
38600 Fontaine

FONTAINE

AEMO-AED  
AGBF-AESF  
MJIE-MEDIATION  
POINT CLEF - AMPV

VILLEFONTAINE

AEMO  
AED

BOURGAIN  
JALLIEU

AEMO-AEMO R  
AED-AGBF  
AESF-MJIE  
APMV

VIENNE

AEMO-AED  
AGBF-AESF  
APMV  
Roussillon

## INTRODUCTION

Inscrit au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) comme étant le service social référent des gens du voyage, l'APMV (Action Promotion en Milieu Voyageur) fait partie du pôle famille de la Sauvegarde Isère.

Depuis 1986, ce service exerce des actions médico-sociales et socio-éducatives auprès des gens du voyage, vivant en caravane et stationnant sur les terrains du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, ainsi que sur les terrains provisoires et les stationnements illicites. Son action est départementale.

En 2005, le périmètre d'intervention du service a été redéfini. Le Conseil Départemental a repris la compétence de l'accompagnement social des habitants de terrains privés ou municipaux. A ce jour, cette distinction reste difficile à percevoir clairement.

L'année 2021 a permis la poursuite du travail engagé avec le Conseil Départemental, sur les modalités d'accompagnement de ce public. La sédentarité ne peut être qualifiée sur la seule base du statut des terrains, cette question étant bien plus complexe et interroge sur la pertinence de cette répartition.

Le service a participé aux différentes instances du nouveau schéma, à travers les commissions consultatives et les comités techniques. Un réel travail de réflexion est engagé avec la DDETS, le Conseil Départemental et les EPCI tant au niveau technique que sur le devenir de certains terrains.

Après une année 2020 complexe en terme de maintien d'activités et de liens sociaux, l'année 2021 a été plus propice à la mise en œuvre d'actions collectives même si celles-ci ont été freinées par les différentes mesures sanitaires et la continuité du virus. La population gens du voyage stationnant en Isère a été fortement affectée par le COVID 19, obligeant le service à s'adapter quotidiennement dans son fonctionnement. Le travail d'accompagnement individuel a pu se poursuivre sans pour autant reprendre les permanences sans rendez-vous. Cette année fut riche en partenariat, en nouvelles actions et en accompagnements. Le service a pu être soutenu auprès de différentes institutions dans cette période de pandémie, que ce soit lors de dépistages massifs auprès des gens du voyage en Isère en faisant le lien avec les sociétés gestionnaires et l'ARS, qu'en terme d'expertises auprès de multiples partenaires.

La mission d'accompagnement spécifique des gens du voyage de Moirans s'est poursuivie tout au long de l'année pour prendre fin en décembre. Cette dernière année a permis de consolider le travail engagé en 2019 dans le projet de sédentarisation des 7 ménages. A l'heure où la mission s'arrête les 7 logements sont occupés, et chaque ménage a pu s'approprier sa maison. Le recrutement conjoint d'une professionnelle entre le CCAS et l'APMV est venu rassurer les ménages dans l'arrêt de l'accompagnement spécifique qui leur était proposé depuis plusieurs mois. Dans ce rapport, une partie spécifique y sera consacrée.

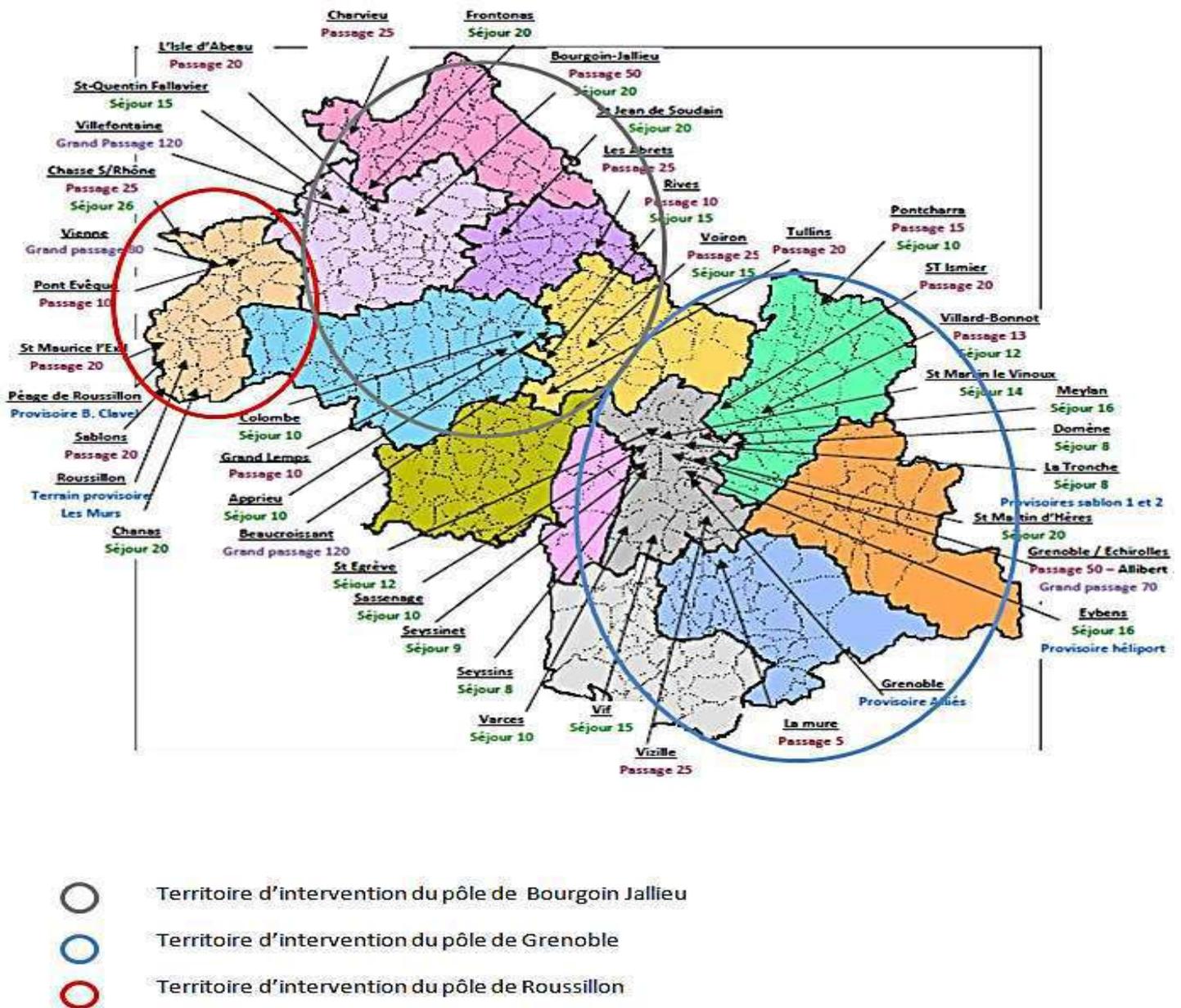
En septembre, le service a mis en place une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à la demande de Grenoble Alpes Métropole sur 2 terrains de la commune de la Tronche. Ce diagnostic rentre dans le cadre de la prise en compte de la sédentarisation de certains groupes sur le département. Une seconde MOUS a été réalisée sur le site de Villard-Bonnot/Le Versoud.

En complément de ces missions de service public, l'APMV met en place des actions de promotion et de prévention de la santé (financées par l'ARS) et porte les interventions de médiation préfectorale auprès des grands groupes de stationnement (cofinancée par la DDETS, le Département et le FIPD).

Comme chaque année, ce rapport d'activité synthétise l'activité du service sans se vouloir exhaustif. Nous présenterons les chiffres clés. Nous mettrons l'accent sur des thématiques et événements ayant marqué l'année 2021. Les activités de la chargée de mission santé et celles du médiateur coordinateur pour les grands passages font l'objet de rapports d'activité distincts. Nous vous proposons ici, une synthèse de chacun d'entre eux.

# 1. PRESENTATION GLOBALE DU SERVICE :

## 1- Une intervention départementale



Les trois antennes d'accueil se situent à Roussillon, Fontaine et Bourgoin-Jallieu afin de pouvoir couvrir l'ensemble du département.

Les modalités du suivi socio-éducatif sont identiques sur les trois secteurs avec des variantes en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe en terme d'actions collectives.

Afin de répondre au mieux à chaque situation, les professionnels réalisent différentes démarches d'accès aux droits, sur rendez-vous dans les locaux d'accueil ou chez les partenaires, celles-ci étant la porte d'entrée vers un accompagnement social spécifique et soutenu. La mobilité d'une part importante du public nécessite une adaptation et une réactivité constante du service. Vous trouverez en annexe le détail des différentes démarches réalisées.

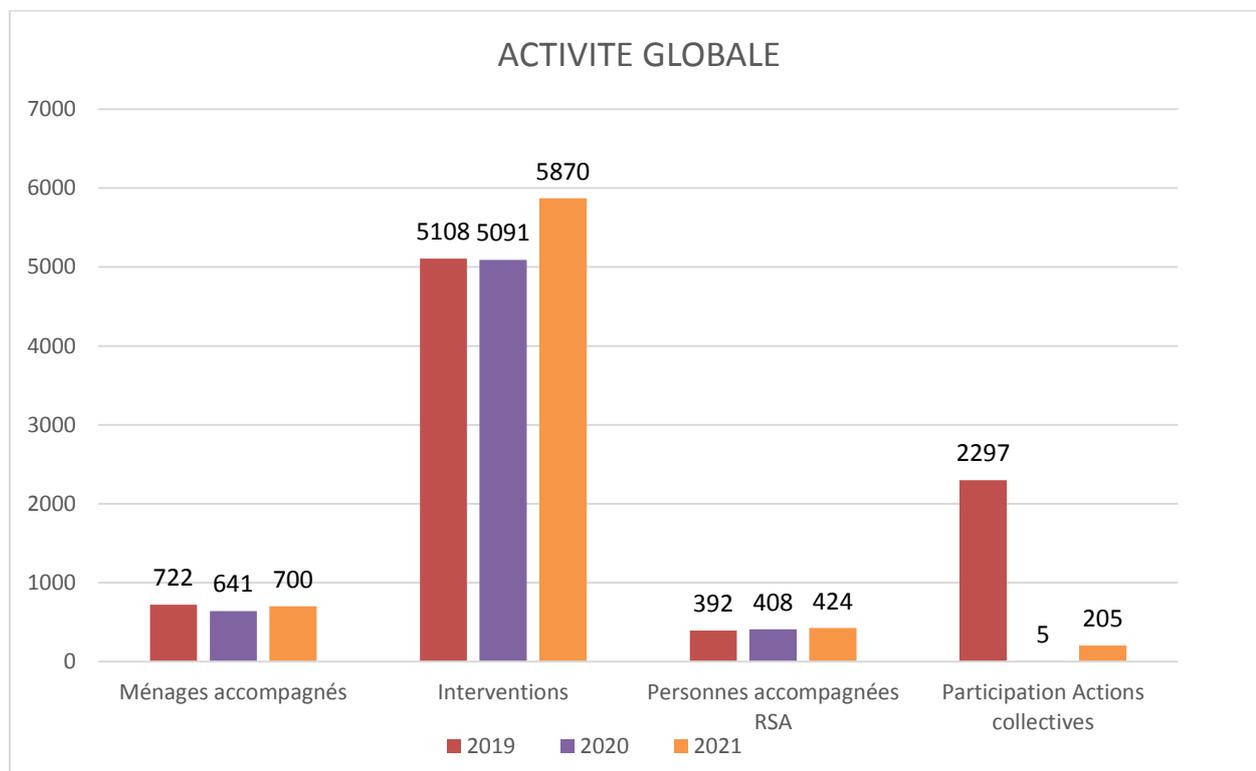
## 2- L'activité globale

L'analyse statistique de l'activité globale du service toutes missions confondues est la suivante :

En 2021, 700 ménages ont été accompagnés sur les trois pôles du service au titre de l'accompagnement global socio-éducatif (travail de polyvalence de catégorie). Cela représente un total de 5160 interventions (toute activité individuelle confondue). A cela s'ajoute 205 personnes ayant participé aux actions collectives proposées par le service. 395 dossiers ont été traités au titre du RSA soit 1456 personnes (enfants à charge inclus). La pandémie a eu encore cette année un impact sur les actions collectives.

Concernant la médiation santé et malgré la situation sanitaire, nous restons cette année encore au-dessus des objectifs fixés dans le cadre de notre convention avec l'ARS. La médiatrice santé a réalisé des accompagnements individuels auprès de 372 personnes, (106 hommes, 202 femmes et 157 enfants). 494 actions individuelles ont été réalisées (279 de prévention, 63 d'accès aux soins et 152 d'accès aux droits). 85 personnes ont participé aux actions collectives. La thématique de la santé reste une problématique importante auprès du public.

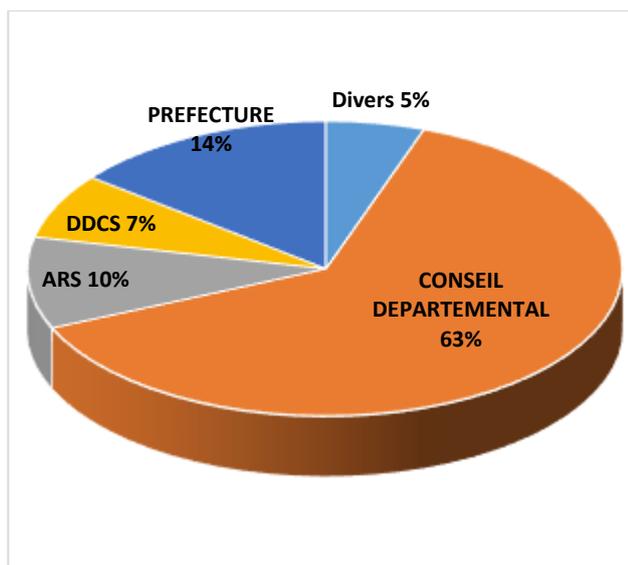
Quant à l'activité « médiation/coordination » préfectorale, l'année a été marquée par le stationnement de 83 groupes (autorisés ou en illicites), soit 3911 caravanes recensées. Ceci représente 15644 personnes, si l'on prend comme référence communément admise, quatre personnes en moyenne par caravane. La baisse du nombre de caravanes est due à l'interdiction des grands rassemblements pendant la période de pandémie.



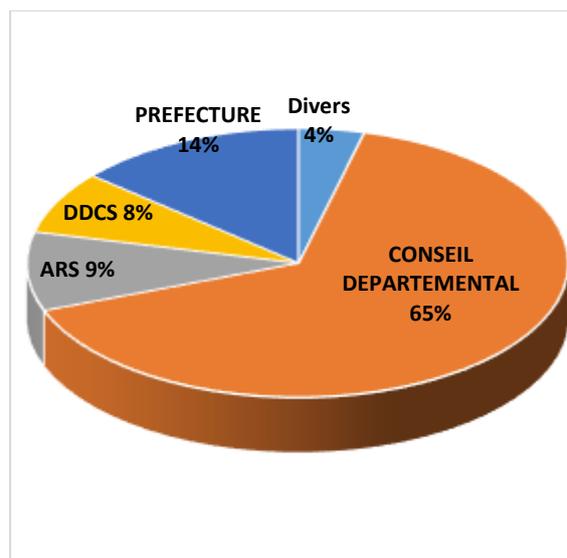
### 3- Les moyens budgétaires

Les différents financeurs de l'APMV sont engagés, permettant ainsi au public gens du voyage de bénéficier de l'offre de service élargie que le service propose.

#### RECETTES 2021



#### DEPENSES 2021



**Divers** : Communauté de commune, EBER et CAPI, fondation du crédit mutuel, CAF, la Métro.

### 4- L'équipe, la formation des professionnels, les stagiaires

L'équipe de l'APMV est pluridisciplinaire, formée régulièrement aux évolutions des politiques publiques et suffisamment généraliste dans son approche pour répondre au mieux aux différents besoins de la population.

#### Effectif

L'équipe est composée de 4.72 ETP de travailleurs sociaux (ES, ASS et CESF), 0.6 ETP de chargée de mission parentalité-employabilité, 1 ETP de médiatrice santé, 1 ETP de médiateur coordinateur préfectoral, 1 ETP d'assistante de direction, 0.64 ETP d'assistante comptable, 0.44 ETP d'agent administratif et 1 ETP de chef de service départemental. L'équipe a été renforcée par des travailleurs sociaux embauchés lors de la réalisation de missions spécifiques telles que les MOUS. Ce fut le cas cette année où 1 ETP a été recruté sur 8 mois (réalisation de 3 MOUS par 3 professionnels différents)

L'étendu du terrain d'intervention du service nécessite une connaissance du réseau et du partenariat sur l'ensemble du département. Chaque situation amène l'équipe à solliciter les partenaires dans différents champs d'interventions (ex : PMI, insertion professionnelle, scolarité...). Notre réseau est local, départemental et national.

L'expertise apportée par l'équipe est une réelle plus-value pour le territoire Isérois. La connaissance fine de la réalité de la population permet un accompagnement spécifique et modulable, qui s'appuie sur des modalités de travail souples, adaptables et évolutives.

Le service s'inscrit dans une démarche d'approche globale de type communautaire, s'appuyant sur l'intégration des gens du voyage dans un environnement de droit commun.

La formation continue des professionnels est un axe à privilégier dans différents domaines pour être au plus près des besoins des ménages. Tous les membres de l'équipe ont bénéficié de formations, de conférences ou de colloques

## Formations 2021 DES PROFESSIONNELS

	Participants	Nombre d'heures
Accompagnement des professionnels pour mieux coopérer - CNV	5 TS	70 h
Communiquer autrement pour mieux coopérer - CNV Cadre	1 CDS	28 h
Interculturalité	4 TS	84 h
Entretiens familiaux	2 TS	14 h
Ethique et travail social	10 TS	40 h
Incendie	1 TS	2 h
Santé mentale	1 TS	4 h
SST recyclage et initial	3 TS et 1 Admin	42 h
Initiation à la pratique du rétablissement dans le secteur social	1 TS	14 h
<b>TOTAL</b>		<b>298 h</b>

## L'accueil de stagiaires

L'APMV continue d'accueillir des stagiaires. Cette année le service a pu accueillir deux stagiaires en formation d'Assistante de service sociale sur les antennes de Bourgoin-Jallieu et de Fontaine.

## II. L'ACTIVITE 2021

### 1- Les spécificités du public

L'illettrisme et l'analphabétisme sont très présents auprès du public accompagné (62% des ménages en 2019), ce qui freine leur autonomie dans les démarches administratives d'accès aux droits, et nécessite un accompagnement des professionnels dans la durée. Cette réalité est amplifiée par la dématérialisation accélérée de toutes les démarches administratives, amenant le public à une rupture supplémentaire : **l'illectronisme**. Le désengagement des institutions, constatée depuis plusieurs années, s'est trouvé fortement impacté par la fermeture régulière des institutions lors des différentes phases de confinement. Le service est devenu le seul interlocuteur disponible auprès des gens du voyage. Tout le travail de lien avec les institutions et d'autonomie du public dans la réalisation de leurs démarches a été fortement impacté, amenant les personnes accompagnées à se retourner vers les professionnels du service afin d'obtenir des réponses. Un travail pour le retour vers les institutions concernées est en cours, qui à terme, amènera le public à une réelle autonomie.

Cette réalité s'appuie aussi sur un rapport à l'écrit particulier quand une place prépondérante est donnée à la culture orale chez les gens du voyage. La culture de l'écrit vient s'imposer à eux. L'école est vécue comme une crainte de l'assimilation au monde des gadjé (non voyageurs).

Leur mode de vie au jour le jour les amène à avoir peu de projection dans le temps tant au niveau du voyage que de leur activité économique. L'immédiateté est souvent privilégiée.

L'itinérance, spécificité prépondérante de ce public, amène les travailleurs sociaux à prendre en compte cette réalité dans l'accompagnement qui est proposé, par le biais de suivis à distance dès lors que les ménages sont sur le voyage.

L'habitat spécifique, la caravane n'est pas reconnue comme un logement, même si elle est leur polygone de vie, n'ouvrant pas de droits spécifiques liés au logement. Ce type d'habitat entraîne des frais importants (emplacements et fluides). Le public est aussi confronté à des difficultés annexes, telles que le refus des compagnies pour assurer la caravane comme habitation mobile principale, le manque de places sur les aires d'accueil, une impossibilité d'accumuler dans un espace restreint ...

Le travail chez les gens du voyage est aussi spécifique. La rentabilité immédiate est recherchée afin de préserver cette vie au jour le jour. Le statut de travailleur indépendant, souvent en pluriactivités est favorisé afin de permettre de maintenir le voyage. L'apprentissage familial est privilégié auprès des plus jeunes.

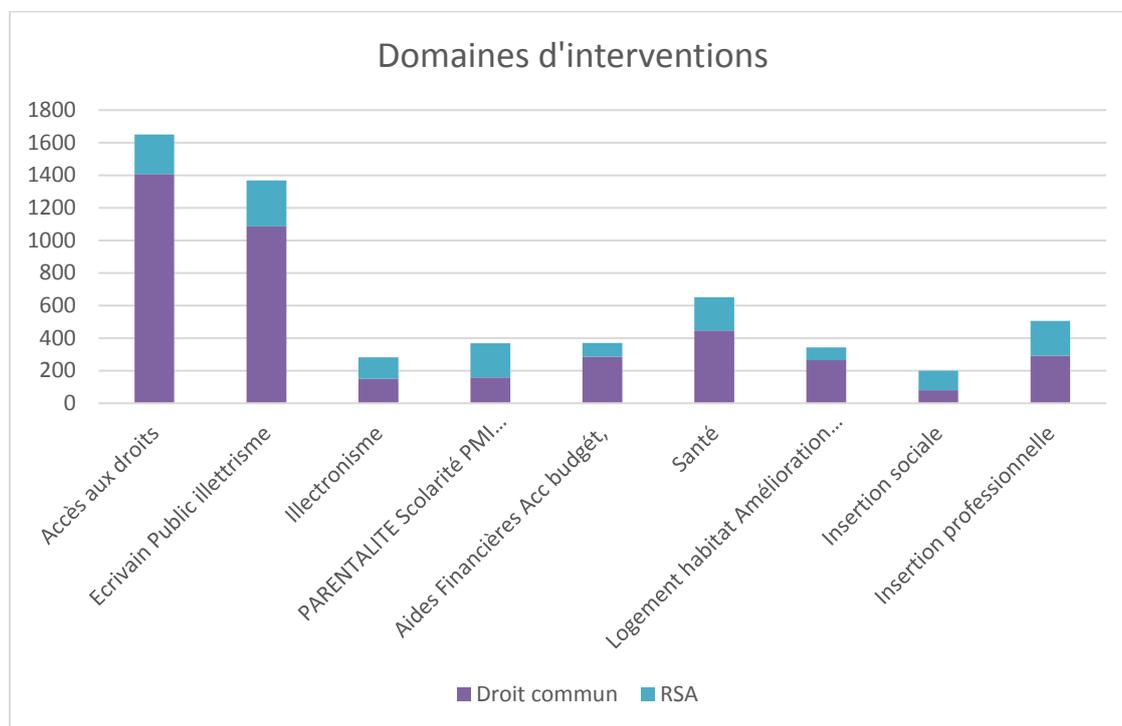
Enfin, la place de la famille est aussi spécifique et à prendre en compte dans l'accompagnement proposé. Les rôles homme/femme sont très marqués (la femme pour l'éducation des enfants et l'entretien des habitats, l'homme pour nourrir sa famille). Chaque événement familial fait partie du rythme de vie de la famille (élargie). L'appartenance et l'identification au groupe est très fort, entraînant une très grande cohésion familiale.

Toutes ces caractéristiques sont à prendre en compte dans l'accompagnement proposé, afin de permettre à la fois un accès aux droits et un accompagnement vers l'insertion sociale, citoyenne et économique le plus adapté et efficient possible.

Le monde tzigane se fonde sur la préservation de son mode de vie et de ses valeurs. Faire abstraction de cette réalité amènerait à une perte du lien et de l'accompagnement de ce public, et à des situations importantes de non recours.

## 2- L'activité globale du service

### Domaines d'intervention du service en 2021



Les statistiques 2021 ont été affinées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 en prenant en compte les démarches d'accompagnement réalisées dans le cadre d'un parcours RSA. Afin d'avoir une lisibilité, voici le détail des différents domaines d'intervention en fonction de la « typologie » d'accompagnement : droit commun et RSA.

	Accès aux droits	Ecrivain Public illettrisme	Illectronisme	PARENTALITE Scolarité PMI Protection enf	Aides Financières Accomp. budget,	Santé	Logement habitat Amélioration conditions	Insertion sociale	Insertion professionnelle
Droit commun	1407	1085	150	159	286	447	264	81	292
RSA (juillet à décembre)	243	283	133	210	84	203	79	119	213
TOTAL	1650	1368	283	369	370	650	343	200	505
	28%	24%	5%	6%	6%	11%	6%	4%	10%

Le travail engagé depuis plusieurs années auprès des ménages amène à une évolution nette dans l'accompagnement social. Même si l'accès aux droits reste le domaine d'intervention (28% contre 43% en 2020), les domaines tels que la parentalité et l'insertion sociale et professionnelle (14% contre 8% en 2020) sont en nette augmentation. Un travail sur le retour à l'école des enfants en lien avec la pandémie a été réalisé par l'équipe de professionnelles.

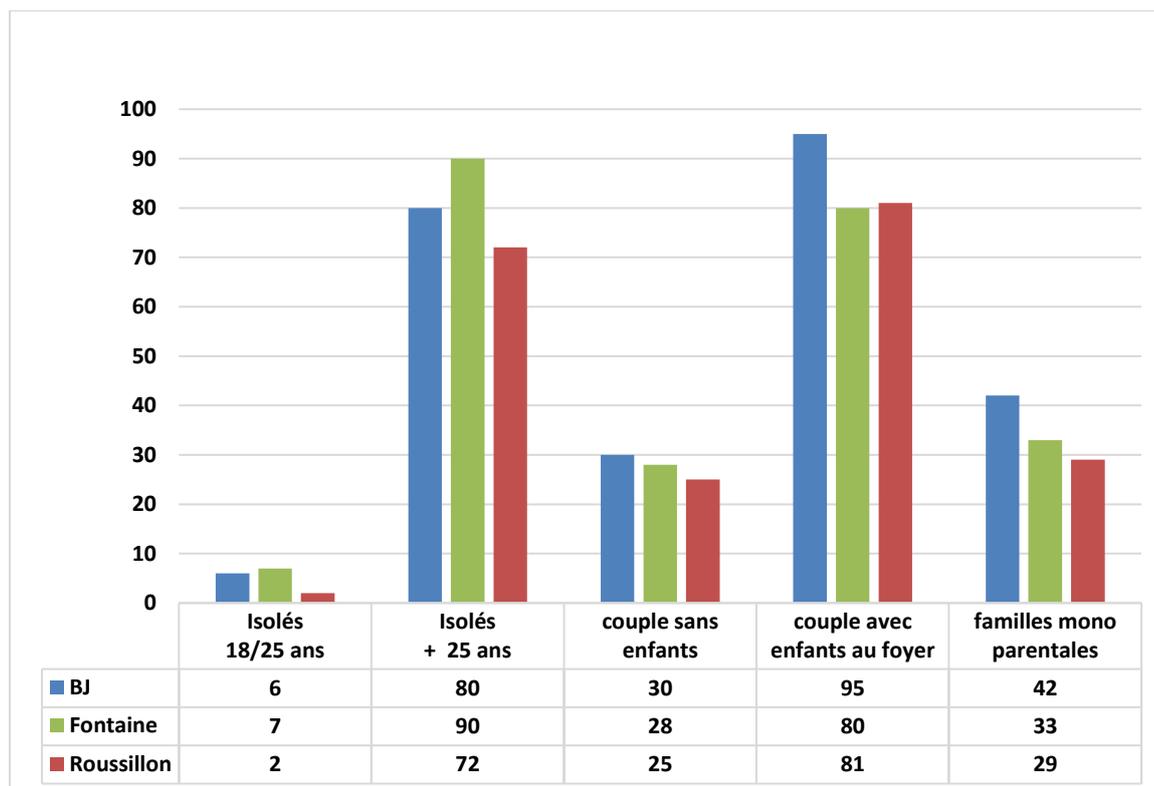
Les interventions dans les autres domaines restent stables, avec encore cette année une part importante du travail réalisée autour des interventions en lien avec l'illectronisme et l'illectronisme (29 % contre 27% en 2019).

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'association RebondLire sur le Roussillonnais a dû modifier ses interventions en les développant à distance afin de maintenir l'accompagnement proposé. L'APMV est un partenaire et oriente régulièrement des personnes vers cette association.

L'association Ose Savoir a arrêté son activité, ne permettant plus sur le territoire berjallien de pouvoir orienter des personnes désireuses de sortir de l'illettrisme.

Enfin, sur le territoire métropolitain de Grenoble, le partenariat avec le LEFOP se poursuit avec l'orientation régulière de voyageurs.

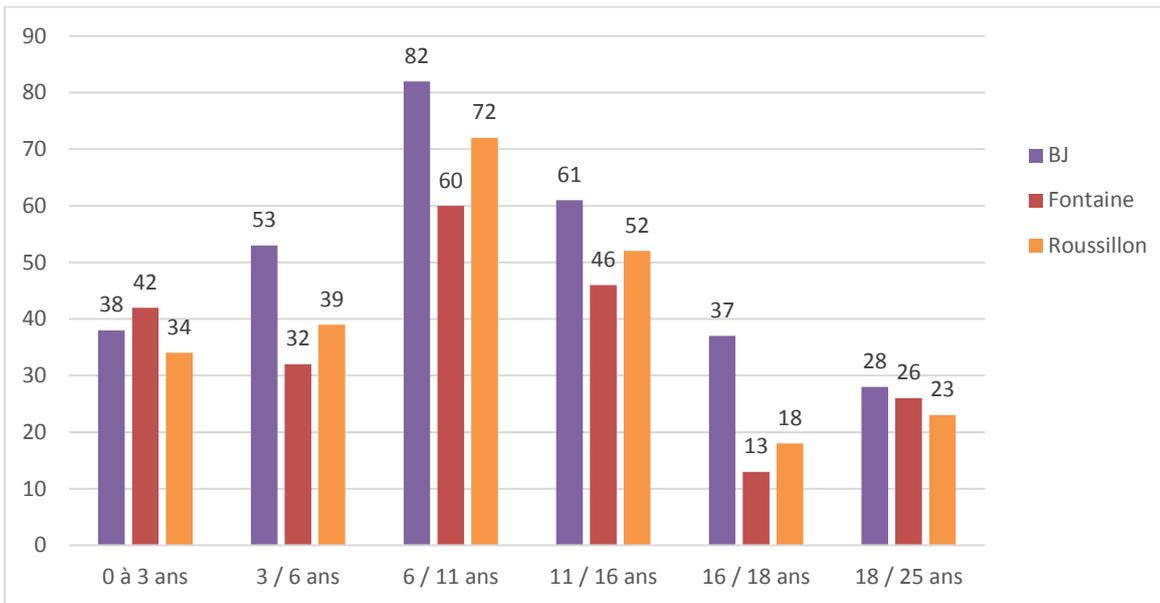
## Composition des ménages en 2021



La typologie des ménages reste similaire d'une année à l'autre, avec une part importante de couples avec enfants à charge et de personnes isolées de plus de 25 ans.

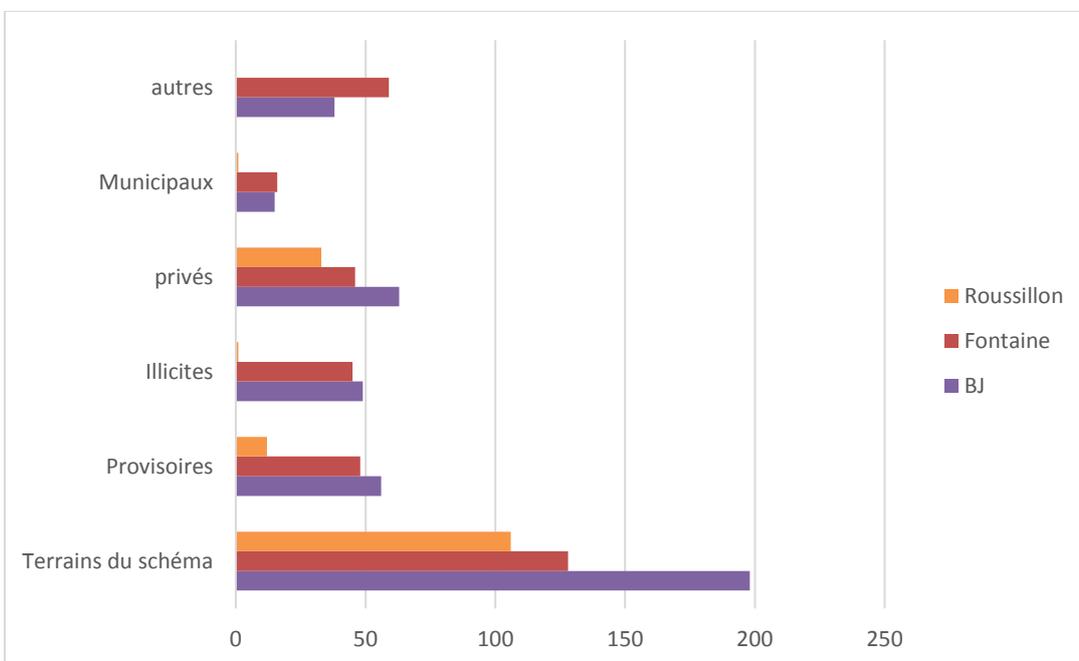
L'accompagnement proposé se fait dans le cadre du RSA, mais aussi sur un accompagnement global des ménages ne percevant pas de minima sociaux (salariés, autoentrepreneurs, AAH, retraites...). Il s'appuie sur des suivis spécifiques en lien avec un projet de logement, une problématique santé, ou le soutien à la parentalité. L'équipe a une vigilance toute particulière, sur la scolarité des enfants, la protection de l'enfance et l'insertion des jeunes.

## Typologie des enfants à charge en 2021



Nous pouvons remarquer une stabilité dans la typologie des enfants à charge, avec une part importante des 6-11 ans. La décohabitation, par le biais du mariage, se fait plus jeune que dans le reste de la population, ce qui explique des générations plus courtes et donc la diminution importante du nombre d'enfants à charge à partir de 16 ans.

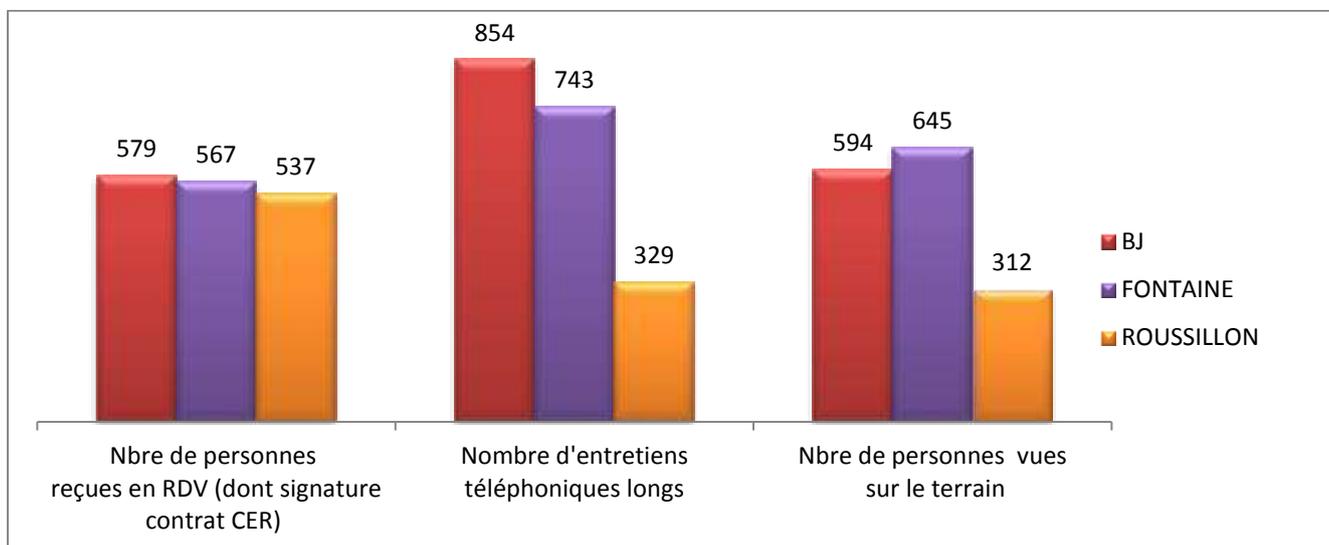
## Lieux de stationnement des ménages par antenne



Comme les années précédentes, les personnes accompagnées fréquentent majoritairement les terrains du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, à savoir que chaque ménage peut avoir plusieurs lieux de stationnement sur une même année. Il est à noter que le territoire du Nord Isère est fortement pourvu en terrains d'accueil, ce qui amène l'équipe à avoir un public essentiellement de passage.

En cette année, un travail important de réorientation a été mis en place, soit du fait que les personnes ne relevaient pas du cadre de la mission du service, soit que celles-ci n'avaient plus d'attache avec le département.

### Nombre de personnes vues



L'année 2021 a été marquée par un nombre constant de personnes vues en rendez-vous et ayant bénéficié d'un entretien téléphonique long (3609). Pour rappel en 2020, 3701 personnes avaient bénéficié d'un rendez-vous ou d'un entretien téléphonique long.

Les entretiens téléphoniques correspondent aux démarches réalisées à distance permettant de traiter une demande sociale. Toutes les démarches ne sont pas comptabilisées. Seules celles nécessitant un temps de travail conséquent sont prises en compte. 1551 personnes ont été rencontrées lors des visites à domicile (1407 personnes en 2020).

Le contexte sanitaire a encore cette année mis un frein relatif aux visites à domicile. Alors que le début de la pandémie avait épargné en grande partie les gens du voyage que nous accompagnons, l'année 2021 a été marquée par une propagation importante au sein de la communauté, freinant fortement la réalisation des VAD.

### 3- Le Revenu de Solidarité Active

Le service accompagne des personnes au RSA dans le cadre du parcours PSSI. Le nombre de personnes allocataires accompagnées en 2021 est de 240 hommes et de 303 femmes, soit 543 allocataires au total. **Cela correspond à 366 dossiers en file active.**

A cela s'ajoute 37 personnes sorties de l'action au cours de l'année (soit 15 couples, 7 personnes isolées (4 femmes et 3 hommes).

Les personnes ne relevant plus de cette action sont sorties pour aller vers les dispositifs suivants : AAH, Retraite, sortie du département, suivis secteurs, radiation, autres.

## Situation familiale

Situations familiales	Isolés		Couples	Mono parents		Nombre d'enfants à charge	Total
	H	F		H	F		
<b>Ménages RSA (file active)</b>	45	39	192	11	79	503	857

L'accompagnement RSA des ménages est réalisé par des professionnels diplômés, avec une répartition sur les 3 antennes suivant le lieu de domiciliation.

### L'accompagnement dans le cadre du RSA :

Les personnes sont reçues pour l'instruction de la demande lorsqu'elles remplissent les conditions d'ouverture du droit : une information est alors donnée sur le dispositif, les différents parcours, les droits et devoirs et le dossier est adressé à la CAF ou complété en ligne. Notre service est en lien régulier avec les services du Département pour l'orientation et les situations complexes (Service Insertion vers l'Emploi et Service Développement Social).

Chaque adulte orienté pour un suivi dit PSSI (parcours social santé insertion) par l'APMV est ensuite reçu individuellement au moment de la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) et un accompagnement est proposé sur RV, lors de VAD et par téléphone entre deux échéances. Les rendez-vous de contractualisation du RSA (signature du CER), qui ont lieu une à trois fois par an, constituent des temps forts pour les voyageurs.

C'est d'abord l'occasion de faire le point sur les conditions de vie et d'habitat, les problématiques de budget, de santé ou de scolarité, les projets ou l'activité professionnelle.

Pour un public le plus souvent illettré et dont la gestion se fait souvent « au jour le jour », c'est l'occasion de prendre du recul pour faire un bilan des derniers mois écoulés, faire part de ses difficultés et besoins.

Lorsque nous posons la question aux personnes suivies sur leur appréciation des évolutions depuis l'année précédente, il est fréquent qu'elles répondent « *c'est toujours pareil, ça n'a pas changé* ». L'effort d'écriture demandé lors de ces entretiens est également un outil d'évaluation du niveau des capacités d'expression écrite de la personne pour le travailleur social.

Au-delà des capacités à écrire, cela demande aussi à la personne un effort pour dresser un bilan des mois écoulés, se projeter dans un futur proche et exprimer des souhaits ou des besoins.

En fonction des besoins exprimés ou repérés par le travailleur social, ces rendez-vous permettent de faire un état des lieux global de la situation.

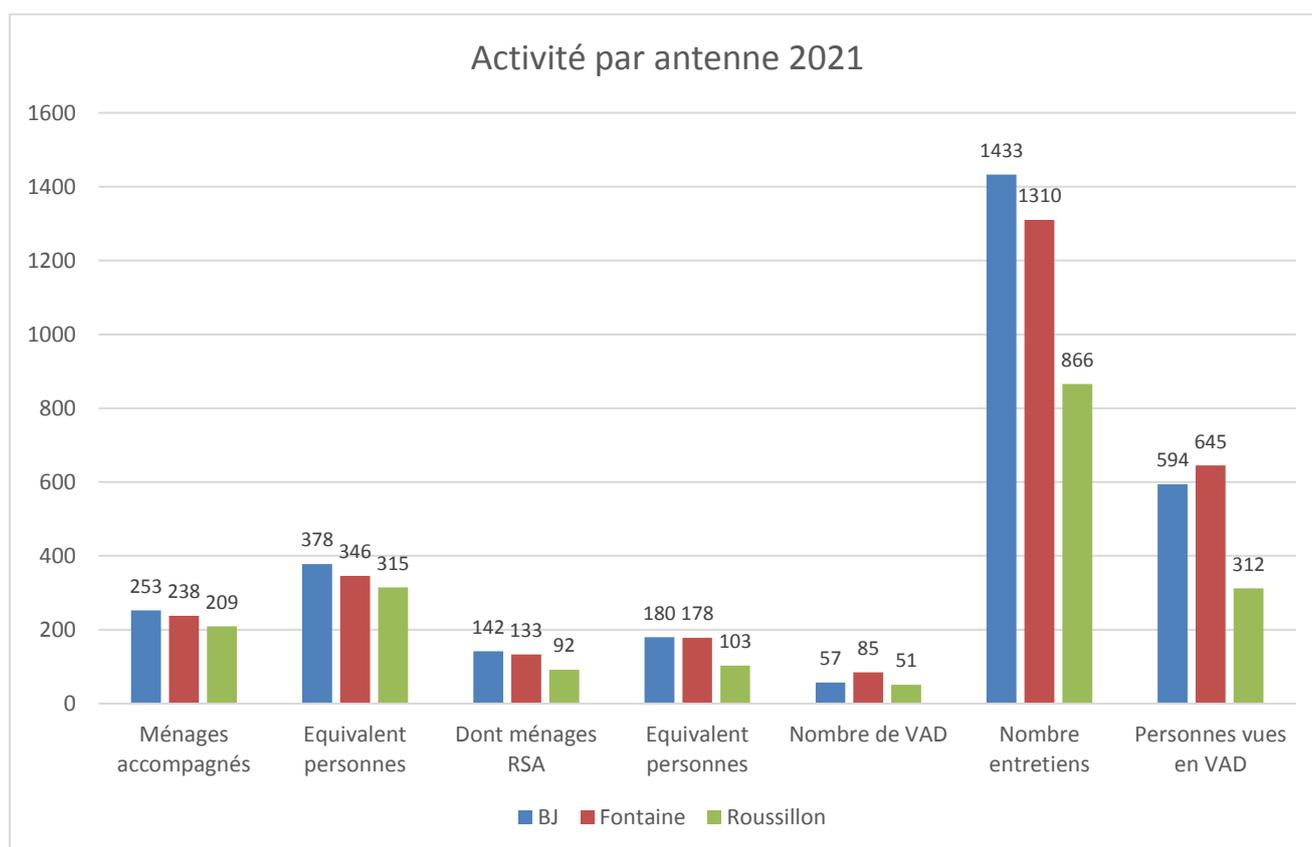
**La première étape** est de s'assurer de l'accès ou du maintien des droits fondamentaux de cette population, notamment pour l'accès à l'instruction, à la santé, à une protection sociale et aux prestations sociales.

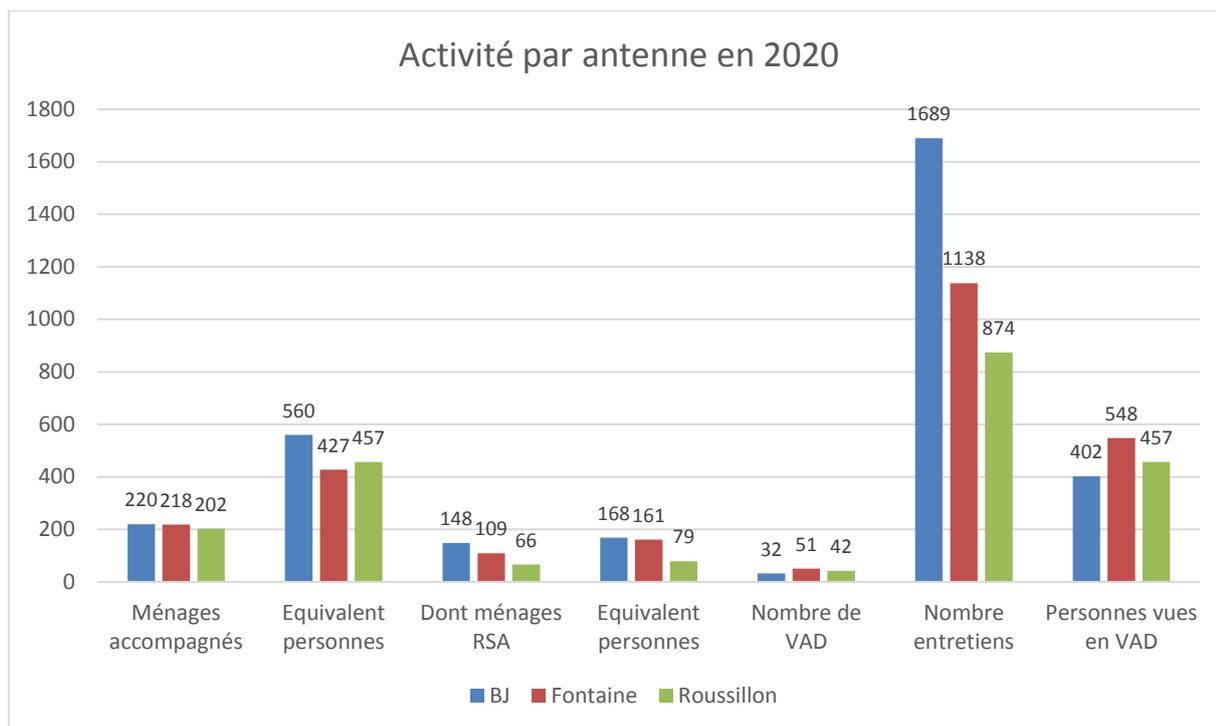
**Dans un deuxième temps**, les travailleurs sociaux proposent de faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, d'accompagner la personne autour de l'habitat, de la parentalité ou de la santé, selon la priorité définie.

Ces rendez-vous permettent de travailler sur l'élaboration de projets dans le domaine de l'insertion sociale (recherche d'une autonomie accrue et d'un mieux-être) ou de l'insertion professionnelle lorsque cela est possible. Les travailleurs sociaux peuvent, dans ce cadre, proposer des objectifs progressifs pour développer l'autonomie des personnes accompagnées.

#### 4- L'activité du service par antenne

	BJ	Fontaine	Roussillon	TOTAL
<b>Nombre ETP</b>	1.92	2	0.80	<b>4.72</b>
<b>Nombre terrains</b>	16	21	7	<b>44</b>
<b>Ménages accompagnés</b>	253	238	209	<b>700</b>
<b>Equivalent personnes (avec enfants)</b>	677	565	553	<b>1795</b>
<b>Dont ménages RSA</b>	142 (soit 180 personnes)	133 (soit 178 personnes)	92 (soit 103 personnes)	<b>366</b>
<b>Nombre de VAD</b>	57	85	51	<b>193</b>
<b>Nombre entretiens</b>	2027	1955	1178	<b>5160</b>
<b>Personnes vues en VAD</b>	594	645	312	<b>1551</b>





**Les entretiens** : ceci correspond aux entretiens réalisés lors des RDV et des entretiens téléphoniques longs. Depuis 2 ans, nous remarquons une augmentation des entretiens réalisées (+ 300 entre 2019 et 2021). Ceci peut s'expliquer par la situation particulière liée au contexte sanitaire. L'analyse la plus probable est le passage accéléré à la dématérialisation et le désengagement des institutions sur l'accueil du public.

**Les visites à domicile**, outil essentiel de maintien du lien et de la veille sociale ont pu reprendre en 2021. Celles-ci ont été en constante réorganisation du fait de la propagation du virus sur les terrains, nécessitant une adaptation quotidienne de l'équipe. 193 visites à domicile ont pu être réalisées, contre 125 en 2020. Ce mode d'accompagnement, qui consiste à « aller vers » reste indispensable. Il facilite la rencontre du public, permet un réel travail sur le lien de confiance et la veille sociale, sur les conditions de stationnement et la scolarisation.

En 2021, cet outil a permis d'avoir un focus spécifique sur la présence des enfants sur les terrains. La période de pandémie ayant eu un impact réel sur la scolarisation des enfants issus de la communauté, il s'avérait indispensable en 2021 de « vérifier » la scolarisation réelle des enfants.

Les chiffres ne comptabilisent pas toutes les rencontres partenariales, réunions à l'extérieur comme les temps où l'équipe est sollicitée pour des conseils techniques par les acteurs institutionnels : Département, Éducation Nationale, instances politiques... Ils ne comptabilisent pas non plus les visites à domicile de la chargée de mission santé et de la chargée de mission parentalité-employabilité.

Nombre moyen de rendez-vous par ménage :

	1 à 3 rdv/an	4 à 9 rdv/an	10 rdv et +/an	Total/site
ROUSSILLON	157	48	4	<b>209</b>
BJ	213	34	6	<b>253</b>
FT	165	56	17	<b>238</b>
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>138</b>	<b>27</b>	<b>700</b>

## Les actions collectives 2021 sur l'ensemble du département :

### ➤ Sur le territoire berjallien :

#### Le camion pédagogique et les VAD spécifiques :

CAMION EDUCATIF	Total	F	H	Total adultes	Enfants 0-6	Enfants 6-12	Enfants 12-18	Enfants en situation de handicap	Total Enfants
16	215	41	19	60	53	67	35	4	122

16 camions éducatifs ont pu être réalisés entre mars et octobre. Cet outil éducatif est essentiel dans la veille sociale pour laquelle le service est missionné. En effet, suite à la pandémie, un nombre très important de parents ne souhaitent plus remettre leurs enfants à l'école. Le camion, à travers ces temps ludiques et éducatifs, a permis d'amorcer un travail autour du retour à l'école des enfants. Celui-ci a pu être complété par des VAD spécifiques, réalisées par la chargée de mission parentalité du service et la chargée de mission de l'Education Nationale. Ce travail de fond a permis un retour à l'école massif des enfants à la rentrée 2021.

Chaque intervention nécessite la présence de 2 à 3 professionnelles afin de pouvoir organiser des temps différents suivant les âges et les problématiques des enfants. Ces temps permettent aussi de développer une veille sur la scolarisation, la santé, l'éducation....

#### Le soutien scolaire

NOMBRE TOTAL ENFANTS	NOMBRE D'HEURES REALISEES	NOMBRE PROFESSIONNELLES MOBILISEES
8	106	4

Les temps de soutien scolaire réalisés par une enseignante à la retraite se sont remis en place de façon continue sur l'année (hors période de vacances). Ceux-ci ont été renforcés par l'engagement de 2 bénévoles étudiantes prenant en charge 3 enfants collégiens inscrits au CNED.

Ces temps individualisés permettent à certains élèves en difficulté de travailler sur le maintien des compétences.

#### Café Papote

Une nouvelle action a pu voir le jour en fin d'année, permettant à un groupe de femmes de sortir de leur quotidien et de pouvoir échanger avec 2 professionnelles du service sur des sujets spécifiques tels que la place des femmes dans la communauté, leur place de mère... la première séance a mobilisé 2 personnes. Cette action devrait se poursuivre en 2022.

- Sur le Roussillonnais :

### Le Camion éducatif

CAMION EDUCATIF	Total participants	F	H	Total adultes	Enfant 0-6	Enfant 6-12	Enfant 12-18	TOTAL enfants	Enfants en situation de handicap
10	98	27	8	35	15	38	10	63	3

10 camions éducatifs ont pu être réalisés sur le territoire, mobilisant à chaque séance 2 professionnelles du service.

Cet outil permet d'aborder de manière indirecte une veille sur la scolarité, l'éducation, le niveau de développement de chaque enfant. Il permet aussi de leur apporter des supports éducatifs tels que les jeux de société et les jeux de plein air, la lecture, le dessin....

Dans un cadre partenarial, le camion est prêté chaque année afin de réaliser des temps au pied des immeubles. En 2021, 2 interventions du Centre Social du Roussillonnais dans les QPV ont été réalisées avec cet outil.

**Les repas Ados** : depuis 3 ans, le service met en place des repas Ados, subventionnés par l'Etat et la communauté de communes EBER, permettant de travailler sur la découverte de saveurs et l'équilibre alimentaire auprès des préados et ados. Cette année, 7 actions ont pu être réalisées, mobilisant 37 jeunes. 3 actions ont été complétées par des activités physiques, ou des sorties culturelles.

**Les repas des femmes, vers une autonomisation** : l'action initiée dans le cadre des centres sociaux mobiles, perdue dans le temps, avec la mise en œuvre d'un axe fort engagé en 2021 : la création d'une association indépendante pour le groupe de femmes mobilisées. En effet, forte d'une expérience de plusieurs années et avec la nécessité de valoriser leurs compétences et engagements, le service accompagne ce groupe de femmes à créer leur association. 2022 devrait permettre à ce projet de voir le jour. En 2021, accompagnée par une professionnelle du service, elles ont pu réaliser 11 buffets/repas, qui ont mobilisé 42 personnes issues de la communauté et 79 personnes extérieures. Cette action, au vu des restrictions sanitaires, a été fortement impactée dans sa mise en œuvre régulière.

- Sur le Sud Isère :

3 actions ont pu être mises en place en 2021, ceci sur différentes séances :

**Marche et Jardin** : 4 séances ont pu être mises en place, regroupant 12 personnes au total.

L'objectif du projet est de sortir de l'isolement certaines personnes accompagnées en leur proposant des activités autour de la nature, adaptées et proche de chez eux. Face à la situation sanitaire, différents temps prévus ont dû être annulés.

**Initiation aux gestes de premiers secours** : cette action a mobilisé 4 femmes, pour la plupart mères de famille, souhaitant acquérir les premiers gestes qui sauvent. Ce groupe est aujourd'hui motivé pour acquérir le PSC 1.

**Action livre** : un partenariat avec l'IUT Grenoble filière « Métiers du livre » a été mis en place, permettant à un groupe de 5 étudiantes de réaliser leur projet tutoré. Une action de sensibilisation sur la place du livre, avec comme support le Kamishibai a démarré cette année, se poursuivant sur le premier trimestre 2022. En 2021, elle a pu mobiliser 27 personnes, adultes et enfants confondus



### **Les faits marquants de l'année :**

L'année 2020 avait été celle où la pandémie a marqué une rupture brutale, pour les gens du voyage comme pour l'ensemble de la population, dans notre relation au monde et aux autres, entraînant son lot de conséquences désastreuses sur le plan matériel, social et psychique. Alors que la population générale a adopté peu à peu de nouvelles habitudes (ex. télétravail, reprise de la scolarité avec la mise en place de protocoles sanitaires renforcés, etc.) permettant de "vivre avec le virus", nous observons qu'en 2021, la pandémie a souligné et amplifié les inégalités pour les personnes accompagnées par l'APMV. Précarité des conditions de vie, fracture numérique, illettrisme, méconnaissance des droits et des dispositifs, les voyageurs cumulent des facteurs de vulnérabilité intensifiés par la crise sanitaire.

Ils ont tout d'abord été très durement touchés par le Covid-19, avec plusieurs décès, hospitalisations et personnes infectées conservant des séquelles de longs mois après la maladie. En effet, leur état de santé est globalement très fragile avec une prévalence élevée des infections respiratoires, de l'hypertension artérielle, des cancers, des pathologies métaboliques (diabète) et cardiovasculaires, du surpoids et de l'asthme, qui les rendent plus vulnérables, d'autant plus que la couverture vaccinale (en faible progression sur les derniers mois de l'année) reste moindre. Nous avons dénombré plus de 200 personnes (connues de l'équipe sociale de Grenoble) ayant contracté le Covid-19, avec une recrudescence marquée depuis juillet 2021. Par ailleurs, nous avons constaté des retards de soins (rendez-vous déprogrammés, réticence à se rendre à l'hôpital, difficultés d'accès aux soins pour les personnes non vaccinées), particulièrement dommageables. Enfin, le sentiment de peur (d'être contaminé ou de transmettre le virus à ses proches), largement évoqué lors des rencontres par les voyageurs, est resté très présent tout au long de l'année, freinant les projets d'insertion socio-professionnelle ou la reprise de la scolarité.

De ce fait, nous avons dû adapter nos pratiques afin de préserver une proximité plus que jamais nécessaire malgré les contraintes sanitaires. En effet, pour ce public très mis à mal par la pandémie ainsi que par la dématérialisation des services publics, le maintien de visites à domicile, de rendez-vous physiques ou d'un lien téléphonique a été très apprécié. Cela révèle cependant l'importance d'une meilleure prise en compte par le droit commun de cette population car, sans l'APMV, les sentiments d'exclusion, d'abandon et les ruptures de droits auraient été encore plus forts chez les voyageurs. Étant donné l'ampleur de la crise, le développement des partenariats s'avère indispensable.

L'APMV a poursuivi en 2021 son travail d'accompagnement social individualisé pour atténuer les conséquences matérielles de la crise et assurer au mieux l'accès aux droits et aux soins de santé. De plus, nous avons mis l'accent sur deux dimensions que nous allons développer ici : la santé mentale et le développement des enfants.

### ➤ **Conséquences de la crise en terme de santé mentale**

En dehors du contexte de crise sanitaire, les acteurs intervenant auprès de la population gens du voyage soulignent un important mal-être psychique chez les plus précaires d'entre eux. Du stress et des états de dépression sont en effet fréquemment observés lors des entretiens avec les travailleurs sociaux de l'APMV ou lors de rencontres sur les terrains, ainsi qu'une forte consommation de médicaments et un faible recours aux soins de santé mentale. Les femmes, sur qui repose la gestion du quotidien et des enfants, sont particulièrement touchées.

Cette souffrance psychique peut avoir des conséquences graves (hospitalisations, tentatives de suicide, addictions). Des études ont mis en évidence une surconsommation d'alcool, de tabac, de tranquillisants et de somnifères. Certaines addictions peuvent être source de violence, accentuant le mal-être psychique.

Par ailleurs, l'environnement social et la faible qualité de l'habitat pour les plus sédentaires sont sources de stress et d'anxiété. Se mal-être affecte des personnes qui ont du mal à s'adapter à l'évolution de leur mode de vie (sédentarité subie) où les conditions de vie sont indignes (pollution, précarité du séjour ou de l'habitat), les personnes tiraillées entre leurs aspirations individuelles et les attentes communautaires. Chez les itinérants, l'insécurité et le stress des conditions de stationnement (trouver une place, pouvoir s'installer de façon temporaire) sont des facteurs aggravants.

A ces constats récurrents, la crise sanitaire vient ajouter de nouveaux facteurs de risque. En effet, la pandémie a entraîné un profond bouleversement des habitudes de vie des voyageurs : limitations des rassemblements, freins au voyage, accompagnement impossible ou difficile des personnes endeuillées, malades ou en fin de vie par la famille élargie. Les liens familiaux et communautaires, qui sont au cœur de la vie des voyageurs, ne peuvent plus s'exprimer comme auparavant, ce qui entraîne chez certains un fort sentiment d'isolement.

L'expression de cette souffrance est parfois difficile malgré la présence de l'entourage. Les travailleurs sociaux sont souvent investis d'une fonction d'écoute et ont occupé en 2021 cette place particulière en privilégiant un maintien du lien par téléphone, des entretiens physiques ou des visites à domicile, en fonction des craintes ou des attentes de chacun. Une travailleuse sociale de l'équipe a aussi été sensibilisée à la problématique du suicide, lors d'une formation de deux jours (« suicide : évaluation et orientation ») assurée par l'IREPS. Cette problématique fait l'objet d'un tabou chez les voyageurs mais les concerne cependant de façon critique.

La prise en compte de se mal-être peut également être abordée dans une dynamique collective. En effet, les actions collectives mises en place de façon ponctuelle par l'APMV sont un outil pertinent car elles visent à créer des temps conviviaux où les personnes peuvent prendre du temps pour elles, s'exprimer et développer leurs compétences psycho-sociales. Le contexte sanitaire a malheureusement conduit l'équipe à annuler ou reporter des actions prévues, du fait du nombre important de personnes malades du Covid-19 et des consignes sanitaires. Une action a cependant pu démarrer en octobre auprès d'enfants (nous y reviendrons plus loin) et une autre a été mise en place en décembre auprès d'un petit groupe de femmes pour leur permettre de s'initier aux gestes de premier secours.

Enfin, le lien à la nature étant reconnu comme essentiel pour favoriser un mieux-être, une travailleuse sociale a animé des accompagnements individuels ou en petits groupes lors de sorties nature (balades en forêt) ou des temps de jardinage. Ainsi, l'APMV a adhéré en 2021 à l'association Brin de Grelinette pour permettre la

découverte des pratiques d'agriculture urbaine et de permaculture dans des jardins partagés. L'APMV a également répondu à l'appel à projets « Nature et santé » du Grésivaudan, ce qui a permis de prévoir deux sorties nature accompagnées par un animateur en août. Le contexte sanitaire nous a malheureusement contraints à annuler l'une de ces sorties et à assurer la seconde avec un groupe très réduit. Cependant ces quelques activités et sorties ont été très appréciées par les participants et nous souhaitons les reconduire et les développer en 2022.

### ➤ **Conséquences de la crise sur le développement des enfants**

Nous avons alerté dès décembre 2020 le rectorat en partageant nos préoccupations concernant les conséquences de la crise sur le développement des enfants. Nous avons alors signalé qu'en Isère comme dans tous les départements, nous observions un décrochage massif, dans des contextes familiaux de fracture numérique et d'illettrisme.

Tout au long de l'année scolaire 2020-2021, la plupart des enfants n'ont pas repris le chemin de l'école ou ne l'ont fréquentée que pour de très courtes périodes. Si à la rentrée de septembre 2021, il avait semblé que la reprise allait avoir lieu, force est de constater en fin d'année 2021 que la plupart des enfants sont restés déscolarisés ou ont connu un absentéisme très important (en raison des peurs des familles ou des consignes pour les cas contacts). Ceux qui ont repris l'école présentent un retard scolaire très important et le redoublement n'étant pas autorisé en primaire, l'écart se creuse très vite, d'autant plus que les parents n'ont généralement pas les moyens de soutenir leurs enfants sur ce plan. La poursuite de la scolarité pour ces enfants s'en trouve compromise.

Absentéisme accru et déscolarisation d'enfants (notamment chez les itinérants) sont généralement expliqués par les familles par des raisons d'ordre sanitaire. En effet, les familles vivent souvent sur un même terrain regroupant plusieurs générations. Le respect des gestes barrières y est difficilement applicable. De plus, les enfants peuvent être amenés à s'occuper de leurs aînés. La vie en communauté rend difficile l'isolement des personnes vulnérables et les familles sont dans l'angoisse de les contaminer.

La scolarisation des enfants de voyageurs sur notre territoire résulte d'un travail de longue haleine tant dans l'accompagnement des familles que dans l'accueil par les groupes scolaires. L'investissement de l'APMV et de la médiatrice scolaire dans le Grésivaudan (mission assurée depuis 5 ans) avait ainsi permis la scolarisation dès la maternelle et jusqu'au cycle secondaire pour certaines familles qui ne l'envisageaient même pas. La fréquentation de ces établissements représente un bouleversement culturel pour ceux qui acceptent une séparation précoce avec leur enfant et une ouverture vers d'autres choix de vie.

Nous constatons cependant que la crise sanitaire met à mal plusieurs années de travail auprès des familles. Aux préoccupations pour l'avenir de ces enfants sur le plan de leur future insertion socio-professionnelle, s'ajoutent des constats alarmants concernant des retards de développement (langage, attention, motricité) chez certains enfants. Ces retards semblent être liés à différents facteurs interdépendants : le climat anxigène, l'affaiblissement des relations sociales, la déscolarisation massive, une activité physique réduite, une surexposition aux écrans et peut-être aussi des habitudes alimentaires nocives (grignotage lié à l'ennui par exemple).

Une attention particulière de l'équipe sociale a été donnée à ces aspects lors des rendez-vous et des visites à domicile. Une sensibilisation des parents est faite de façon systématique sur les dangers liés à la surexposition aux écrans, l'importance de l'instruction et de l'activité physique pour leurs enfants. Nous avons accordé une place importante aux échanges sur ces questions à l'occasion des rendez-vous de suivis RSA (Contrat d'Engagement Réciproque).

Par ailleurs, nous avons accueilli pendant plusieurs mois une stagiaire et une bénévole que nous avons accompagnées dans la recherche et la mise en place d'outils pour répondre à ces problématiques. La culture des gens du voyage, plutôt fondée sur l'oralité, ne favorise pas les apprentissages scolaires et l'intérêt pour les livres. La stagiaire a recensé les lieux et organismes ressources pour le soutien scolaire. La bénévole est intervenue de façon régulière pendant l'été sur un terrain pour préparer un enfant de 5 ans à sa rentrée scolaire. Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, nous avons eu des contacts réguliers avec deux écoles très concernées par l'accueil d'enfants de voyageurs pour proposer une médiation et faciliter la reprise de la scolarité.

Nous avons également mis en place une action collective autour du livre, afin de prévenir l'illettrisme et de faire évoluer les pratiques en introduisant le livre de manière ludique et adaptée auprès des familles. Nous avons initié pendant l'été un nouveau partenariat entre l'APMV et l'IUT licence pro filière littérature et documentation pour la jeunesse. Après avoir présenté le service et les besoins du public accompagné auprès de la promotion, cinq étudiantes se sont mobilisées dans le cadre de leur projet tutoré pour intervenir auprès du jeune public gens du voyage. Ce projet a débuté en octobre alors que le contexte sanitaire était plus favorable. Prévu pour une durée de cinq mois, avec des interventions tous les quinze jours sur un terrain identifié en présence d'une travailleuse sociale, il se poursuit selon les aléas de la pandémie. Les enfants ont beaucoup apprécié les premiers ateliers, menés autour de la lecture, du dessin et du Kamishibai (théâtre de papier). Ce projet vise à introduire le livre dans les foyers accompagnés, donner le goût de la lecture, amener des outils éducatifs adaptés au développement de l'enfant, développer leur créativité et les amener à fréquenter les bibliothèques et ludothèques environnantes. Nous souhaitons mettre en place en parallèle une boîte à livres commune pour favoriser l'accès aux livres.

## Conclusion

L'année 2021 a donc été marquée par des difficultés accrues pour les voyageurs et leurs enfants. L'importance d'un service spécialisé engagé dans un travail de proximité a été mise en évidence mais dans ces domaines, comme dans d'autres domaines que nous n'avons pas abordés ici, il est également important de souligner que l'ampleur des discriminations et des difficultés impose une implication de tous les acteurs concernés (collectivités, CAF, Éducation Nationale, services de santé).

Sur le plan de la santé mentale, un travail doit se poursuivre pour banaliser l'accès au soin psychique et pouvoir ainsi passer le relais pour une prise en charge adaptée. Pour les problématiques concernant les enfants, il semble urgent de mobiliser l'ensemble des partenaires éducatifs car nos actions et celles des enseignants ne peuvent suffire à accompagner ces enfants et leurs parents.

Si une première écoute et la prise en compte de difficultés matérielles par l'APMV permettent aux voyageurs d'être pris en considération et accompagnés pour mieux faire face à la crise, il est indispensable que cette action s'inscrive dans une politique sociale globale envers cette population, en recherchant leur participation.

Enfin, il est significatif de constater que depuis le début de la crise sanitaire, pour 44% des Français, l'habitat a pris encore plus d'importance qu'auparavant. Une majorité a pris davantage de temps pour s'occuper de leur intérieur et/ou de leur jardin. Pour être bien chez soi, les Français aspirent aujourd'hui à une amélioration de leur habitat (plus sûr, plus sain, plus confortable, etc.) et surtout, bénéficier d'un extérieur.<sup>1</sup> Or, les questions de l'accueil des itinérants dans des conditions dignes et décentes, ainsi que de la qualité de l'habitat (accompagnement de la sédentarisation) restent très largement négligées.

William Acker a dénoncé dans son livre paru en 2021<sup>2</sup> la situation des aires d'accueil pour les voyageurs qui sont systématiquement situées dans des environnements hostiles et de faible qualité, expliquant que « *l'isolement physique est aussi un isolement sociétal et politique.* » (interview donnée à Reporterre). Ses constats se vérifient en Isère. Cette situation est reconnue dans le « Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Isère », en vigueur depuis 2018, mais il y a eu peu d'évolution depuis.

Sur les aires et terrains mis à disposition, les personnes souffrent en particulier de la chaleur (aires minérales sans végétation) et d'un manque de confort au niveau des sanitaires (douches ou chauffages hors d'usage, tuyaux qui gèlent l'hiver). Le défenseur des droits a dénoncé les discriminations subies par les voyageurs au niveau national et, en Isère aussi, le défenseur des droits a été sensibilisé à ces questions. Pour que les voyageurs soient reconnus comme des citoyens à part entière, il est essentiel qu'ils se mobilisent pour se faire entendre et l'APMV a ici un rôle à jouer dans un rôle d'expertise, de médiation et d'accompagnement vers une prise de parole citoyenne. Une tentative de remédier aux problématiques sociales évoquées dans ce rapport serait vaine sans une prise en compte globale de leurs conditions de vie et de leur place dans la société.

---

<sup>1</sup> Reworld MediaConnect et l'Institut d'Études Harris Interactive ont reconduit en 2021 une étude commune réalisée en 2018 à la demande de Inoha. Consacrée à l'habitat de demain, cette étude a pour but de mettre en évidence, trois ans après, les évolutions notables et l'impact de la crise sanitaire.

<sup>2</sup> Où sont les voyageurs ? Inventaire critique des aires d'accueil, William ACKER (2021), 448 p

### III. Les missions annexe en 2021

Chaque mission a fait l'objet d'un rapport spécifique conséquent. Les données ci-dessous en sont extraites

#### 1- Mission spécifique MOUS Phase 3 sur la commune de Moirans :

La mission engagée en 2019 s'est poursuivie dans un contexte sanitaire complexe, mettant en fragilité l'accompagnement des ménages autour du collectif.

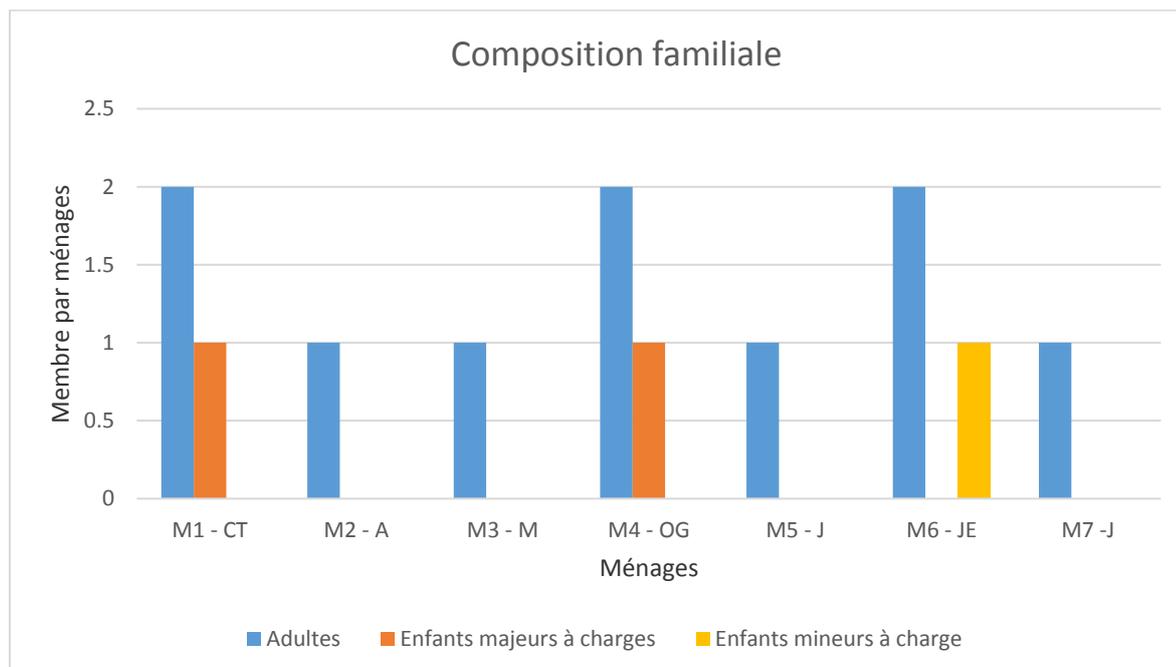
Cette fin d'année 2021, qui correspond à la fin de la mission spécifique, est marquée par l'occupation de tous les logements dédiés aux gens du voyage. Pour rappel, un logement est resté vacant depuis mars 2021, et un second non occupé malgré la signature du bail en novembre 2019 suite à une incarcération.

Les deux années et demi de mission spécifique auront permis d'accompagner au mieux ce changement de repère et de fonctionnement pour des ménages ayant toujours vécus, pour la plupart, en caravane, sur le terrain provisoire de la commune de Moirans. Le travail engagé il y a plusieurs années par les différents partenaires touche aujourd'hui à sa fin pour laisser place au droit commun mis en place par chaque institution.

La mission MOUS s'est effectuée en 2 phases :

- En 2015 et 2016 : Une première phase de diagnostic et de recueils de données dans le cadre d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),
- Une seconde phase d'accompagnement spécifique des ménages répartie en deux étapes :
  - o L'accompagnement global pour intégrer progressivement un habitat adapté sur l'année 2019.
  - o Le maintien dans ce nouveau mode d'habitat depuis le début de l'année 2020.
  - o La pérennisation et l'autonomie des familles dans les logements en 2021.

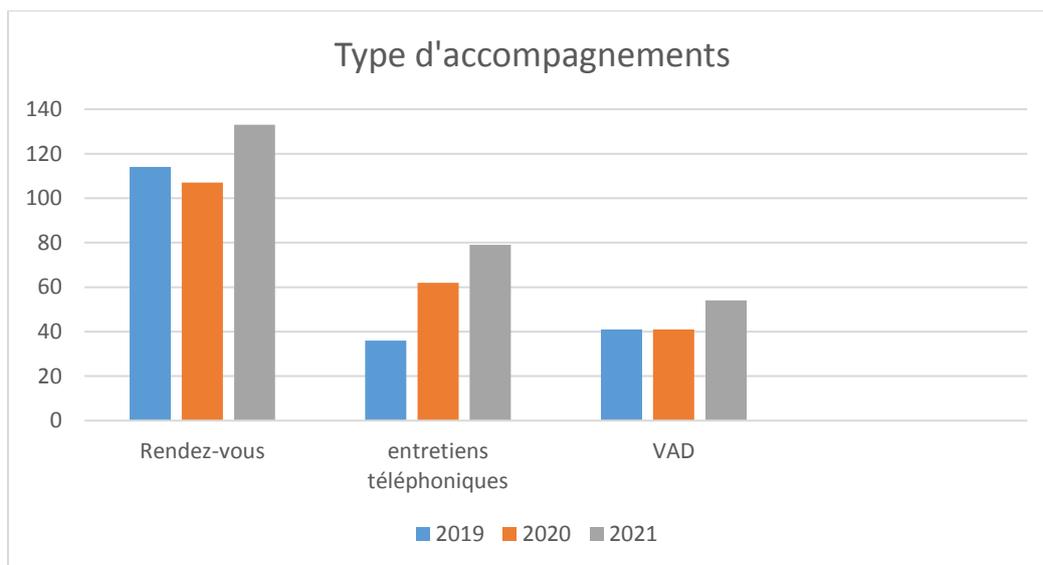
Le graphique ci-dessous présente la composition des ménages locataires des logements adaptés en fin d'année :



En 2021, le travailleur social de l'APMV a travaillé en collaboration avec le bailleur Alpes Isère Habitat afin de dénouer certaines problématiques concernant l'aspect technique des habitations. L'ensemble des familles sont à jour concernant le paiement du loyer et des charges locatives.

La collaboration entre l'APMV et le CCAS semble être un moyen de pérenniser et de favoriser les liens construits entre le travailleur social et les familles, la présence du travailleur social au CCAS se maintenant en 2022.

Les rendez-vous avec les familles sont en nette hausse par rapport aux années précédentes. Cela signifie à la fois que le lien de confiance avec l'APMV s'est créé et qu'elles osent nous solliciter davantage mais également que le volume d'information et de démarches à effectuer a augmenté.



## Conclusion

La mission spécifique MOUS, menée par l'APMV, en partenariat effectif avec les différents commanditaires a pris fin au bout de 2 ans et demi.

Les ménages entrés par le biais de la MOUS occupent toujours les logements et les ont pleinement investis. Les familles précisent que l'accompagnement de l'APMV leur a permis de pouvoir être soutenue dans l'entrée dans un logement fixe et d'avoir un suivi régulier dans leur accès aux droits et leurs démarches administratives. Le rôle joué par l'APMV a été primordial dans l'acceptation du changement de vie, en particulier auprès de 2 ménages.

Accompagnement, médiation, écoute, réassurance, valorisation, explications sont les qualificatifs qui peuvent résumer cette mission.

## 2- MOUS La Tronche

Suite à la demande conjointe de la Métro, de l'Etat et du Conseil Départemental en vu de l'agrandissement de l'usine ATANOR, un diagnostic social et urbanistique a été réalisé par le service, sur une période 4 mois.

Tous les ménages stationnant sur les 2 aires concernées, soit 18 ménages ont été rencontrés afin d'exprimer leurs besoins en terme de projection vers une prise en compte de leur sédentarisation. Le projet d'agrandissement de l'usine ayant été modifié depuis, aucune perspective de relogement est à l'œuvre depuis.

### 3- MOUS Le Versoud

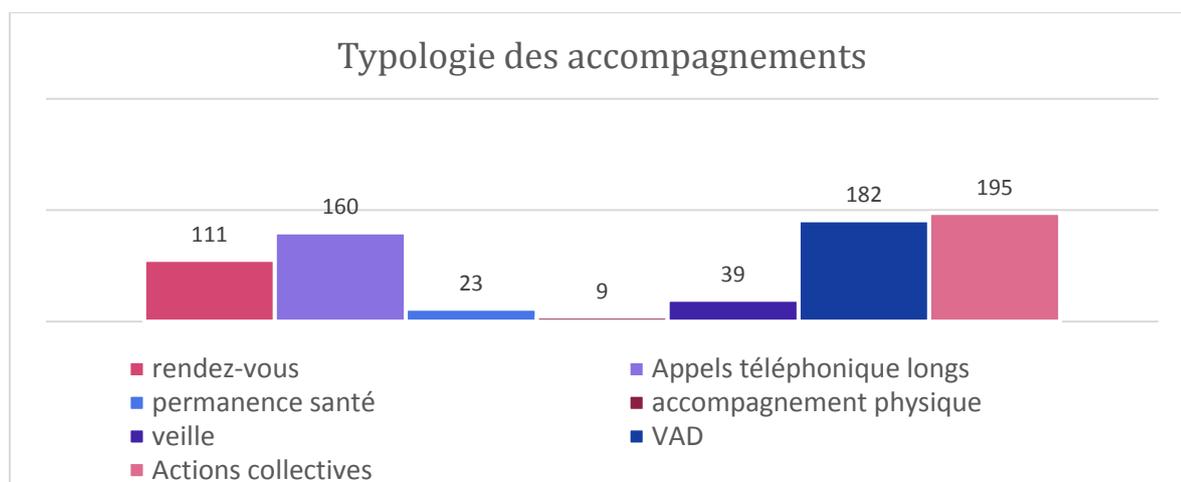
Suite au déménagement en urgence des ménages du site de Villard-Bonnot pendant le premier confinement, et leur stationnement provisoire sur la zone d'activités du Versoud, l'Etat et la communauté de communes Le Grésivaudan ont souhaité la mise en œuvre d'une MOUS afin d'avoir une projection sur le devenir de ce groupe familial. Cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a été réalisée par une professionnelle du service, sur une période de 4 mois. Chaque ménage, soit 9 ménages au total ont été rencontrés. Une relocalisation provisoire a été mise en œuvre sur la commune de Crolles, en attendant le terrain familial définitif qui devrait voir le jour sur la commune de Montbonnot.

## IV. Synthèses des missions spécifiques

Un rapport spécifique pour chacune des missions étant produit, est mis en avant ci-dessous les éléments essentiels de ces missions :

### 1- Mission éducation et prévention Santé

Cette année, 355 personnes ont bénéficié de visites à domicile (VAD), d'entretiens individuels (physiques ou par téléphone) et d'actions collectives (deux fois plus que l'année 2020). Parmi celles-ci, 408 accompagnements ont été effectués.



\*A noter qu'une personne a pu bénéficier de différents accompagnements.

#### *Accompagnement physique aux rendez-vous*

Sur sollicitation des personnes, cette année 6 accompagnements physiques ont été réalisés auprès de professionnels de santé différents : rendez-vous médicaux et autres spécialistes.

#### *Permanence santé sur rendez-vous*

23 rendez-vous individuels se sont tenus et ont permis d'anticiper les besoins des voyageurs et ainsi, avoir une gestion plus efficace des urgences.

Lors de ces permanences, nous traitons principalement les situations administratives complexes ou bloquées. Cette année, 279 personnes ont bénéficié d'une intervention individuelle de prévention

**La prévention face à la santé environnementale** garde une place importante dans les inquiétudes des familles voyageuses.

**Entre handicap et maladie chronique chez les adultes** : 45 actions de prises en charge du handicap chez l'adulte ont été réalisées.

**Prévention enfance et PMI** : Cette thématique est un sujet de préoccupation chez les jeunes parents.

En tant que service social de proximité et face au nombre croissant d'enfants en surpoids, nous abordons régulièrement les notions autour de l'alimentation.

La place des écrans auprès des plus jeunes reste toujours aussi préoccupante. Force est de constater le retard de développement de certains d'entre-deux (retard de langage, de motricité, repli sur soi).

Cette année, 62 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'accès aux soins.

12 dans le cadre du dépistage du handicap chez l'adulte et 13 actions en lien avec le vieillissement et la perte d'autonomie des personnes.

En 2021, 18 actions qui ont été menés en lien avec la santé environnementale.

34 prises de rendez-vous par téléphone ou en physique ont été réalisés. Les personnes se sentaient dans l'incapacité de faire la démarche seule. Cette observation est en lien direct avec les 195 accompagnements réalisés sur de l'information et du conseil ainsi que les 140 contacts partenariaux et les 82 accompagnements logistiques dans le but de faciliter leurs démarches et l'accès à l'information et aux soins auprès des professionnels et organismes de santé

En 2021, 153 accompagnements vers des droits simples et complexes ont été réalisés.

### Actions collectives

Ces actions s'appuient sur différents supports : le camion pédagogique, les ateliers culinaires, l'activité marche et les sorties extérieures.

Cette année 122 personnes ont participé au moins à une action collective, dont 25 ont participé au moins à plus de deux actions collectives différentes.

- 5 actions « camion pédagogique » ont été menées sur 4 terrains d'accueil de l'Isère. Certains voyageurs ont refusé la venue des professionnels en raison de la pandémie. 75 personnes (59 enfants, 16 adultes) ont participé à ces actions.

Nous remarquons une réelle demande de la part des enfants mais également des parents sensibles à la régularité des interventions.

- 7 ateliers cuisine ont pu être réalisés avec **12 adolescents** présents sur le territoire du pays Roussillonnais avec une participation récurrente pour certains.

Cette action a pour finalité première la promotion de l'alimentation mais elle permet également d'envisager un regard différent sur les habitudes et ainsi de déconstruire les mœurs encrées depuis des décennies.

- L'atelier « buco dentaire » a eu lieu auprès de **16 enfants**.
- L'activité marche est régulièrement proposée aux familles habitant le secteur de Grenoble et sur le territoire Roussillonnais. Cependant, la mobilisation du public reste complexe. Il ressort des échanges que la motivation à pratiquer une activité physique est faible et n'est pas une priorité dans le quotidien de chaque personne.
- *Gestes de premiers secours* :

Cet atelier, novateur cette année, ressort de la demande récurrente de mères de la communauté.

L'action a eu lieu sur 2 antennes : Bourgoin-Jallieu et Fontaine.

2 femmes ont participé sur le territoire berjallien ainsi que 4 sur l'agglomération grenobloise.

Elles ont pu acquérir des compétences en terme de gestes de premiers secours et souhaitent poursuivre en réalisant le formation PSC1.

L'action santé, individuelle et collective s'inscrit dans une démarche participative. L'accompagnement social tend à rendre les personnes actrices de leurs projets individuels et collectifs. Il s'agit, pour la professionnelle de les responsabiliser dans leurs démarches.

Il est essentiel que la santé soit considérée dans sa globalité et pas seulement à l'apparition d'une maladie afin de limiter les prises en charge tardives des diverses pathologies pouvant toucher la population des gens du voyage.

L'action santé est élaborée en réseau avec l'équipe sociale de l'APMV et les partenaires extérieurs dans une logique d'accompagnement global.

Nous notons que la santé de la communauté des gens du voyage est directement liée aux conditions de vie : lieux de stationnement, vie en extérieur qui les exposent rapidement à des problèmes cardio-vasculaires, à l'hypertension, à des problèmes respiratoires.

L'alimentation reste une préoccupation phare dans l'objectif d'une meilleure santé, d'un mieux-être tant physique que psychique, à travers des actions, des échanges informels, des rendez-vous, etc. Cette notion est en lien directe avec l'activité physique que le service tente de promouvoir auprès du public. Cela permet de favoriser les compétences de prévention psychosociale et réduire les comportements à risques.

## 2- La médiation- coordination préfectorale :

Réguler les passages en fonction tant des disponibilités de places que d'une concertation avec les Gens du voyage et leurs représentants, est une priorité d'aujourd'hui et doit le rester demain.

Dans le cadre des réalisations de terrain d'accueil, les collectivités locales n'ont pas toutes finalisées leurs projets, notamment concernant les terrains d'accueil et de grand passage. Cinq territoires semblent réticents à se conformer à leur obligation d'accueil en référence au schéma : Grenoble-Alpes Métropole, Grésivaudan, Pays Roussillonnais, Pays voironnais et Nord Isère.

Afin d'adapter les besoins au contexte de l'année 2021, les services de l'Etat ont donc demandé aux élus de réfléchir à des propositions de terrains disponibles, pour accueillir des groupes de taille moyenne. Toutefois, en 2021 aucune réalisation opérationnelle n'a vu le jour et les mêmes difficultés que les années précédentes sont constatées.

Pour étayer ce constat, il convient de se référer aux difficultés rencontrées au cours de cet été lors de stationnements illicites, lesquelles ont entraîné des conflits sur les communes de Saint Martin Hères, Domaine universitaire, Gières, Aoste et Crémieu.

Nous avons eu 19 demandes de stationnements sur notre département de la part d'AGP (Action Grand Passage) : 4 groupes ont annulé leurs déplacements, 3 groupes ont modifié leur parcours en changeant les lieux d'emplacement et 5 groupes ont changé la date d'arrivée.

Le nombre de stationnements a augmenté cette année (par rapport à 2020) en raison des déplacements des groupes locaux au sein même de notre département, suite à la pandémie du COVID 19.

56% des 83 stationnements ont été autorisés. Ce recensement n'est pas exhaustif. En effet, il doit être mis en corrélation avec d'autres stationnements acceptés par les collectivités locales ou les gestionnaires (sur ou en dehors des aires d'accueil) n'ayant pas nécessité l'intervention du coordinateur-médiateur de la Préfecture.

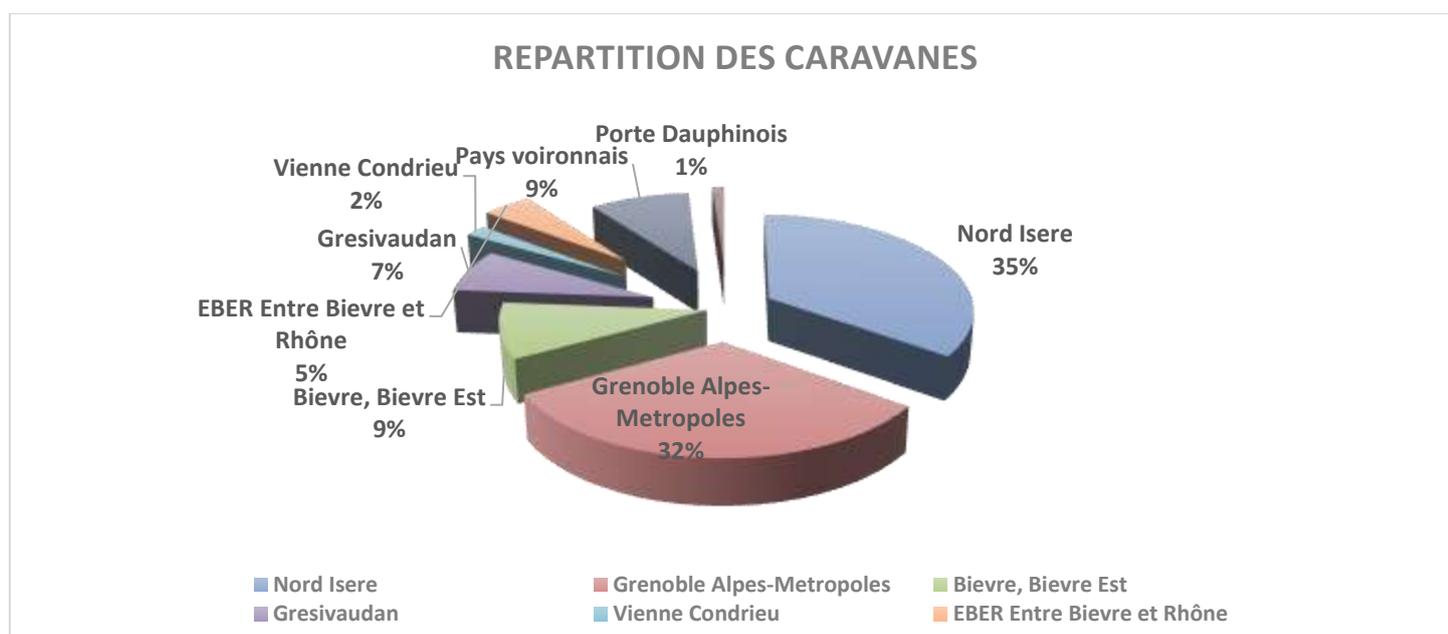
Sur les 44% restants, les groupes concernés ont dû rechercher et « choisir » eux-mêmes le site sur lequel stationner, générant ainsi des situations tendues tant pour les élus concernés que pour les responsables des groupes.

Nous enregistrons des sollicitations en provenance des communautés des gens du voyage de plus en plus précoces dans la saison. Leurs venues sur le territoire sont liées à des raisons économiques.

**La fonction de médiation et de coordination a été et reste essentielle**, pour accompagner la mise en œuvre du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 par la participation aux groupes de travail, par le conseil aux élus concernant le choix des terrains et propositions pour l'amélioration de l'avancement du schéma

Le médiateur est identifié comme l'interlocuteur privilégié des acteurs et des partenaires locaux sur la problématique Gens du voyage dans le département (élus, techniciens des collectivités territoriales, gestionnaires des aires d'accueil), les services de l'Etat (police nationale, gendarmerie, DDETS), les acteurs associatifs et les associations nationales et régionales des GDV.

## LOCALISATION DES STATIONNEMENTS



### Le territoire du Nord Isère

Ce secteur a été fréquenté avec 35% de l'ensemble des stationnements recensés pour cette année, 27% en 2020 contre 35% en 2019), avec 12 stationnements autorisés et 11 en stationnements illicites.

Le manque d'offre permettant l'accueil, a contraint les gens du voyage à des stationnements illicites contestés par les pouvoirs publics, ce qui a conduit à de fortes tensions à Crémieu et Aoste. L'intervention du médiateur a porté ses fruits avec l'aide de la hiérarchie de l'association Action Grand Passage. Si nous avons pu trouver des solutions pour résoudre les situations, il aurait été préférable de proposer un terrain provisoire pour éviter les stationnements illicites et les tensions.

### Le territoire de Grenoble Alpes-Métropole

Le besoin de propositions d'un terrain de grand passage sur le territoire de Grenoble Alpes Métropoles est de plus en plus pressant au vu des difficultés chaque été. Grenoble Alpes Métropole travaille sur la question des "aires de grand passage" pour l'accueil des grands groupes et espère pouvoir réaliser au Fontanil-Cornillon l'aire de grand passage.

Ce secteur a été fréquenté par 32% de l'ensemble des stationnements recensés pour cette année, (21 % en 2020 contre 23% en 2019). La ville de Grenoble a approuvé plusieurs stationnements et des conventions de séjour ont été signées, **une première depuis des années**.

### La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER)

En 2021, 6 groupes ont été accueillis soit 180 caravanes dont 4 stationnements illicites et 2 stationnements autorisés

### La Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu

Ce territoire a accueilli 3 groupes soit 74 caravanes.

Nous constatons une collaboration de qualité avec la société gestionnaire et une bonne coordination avec la communauté d'agglomération. En effet il existe une réelle souplesse, adaptation, réactivité, efforts communs pour dialoguer et rechercher des solutions en cas de stationnement illicite, malgré le manque d'adaptation des tarifs (en lien avec la crise).

### La Communauté de communes du Grésivaudan

En 2021, le territoire du Grésivaudan a accueilli 9 groupes (279 caravanes) dont 3 stationnements autorisés et 6 stationnements illicites.

Le Grésivaudan n'est pas doté d'une aire de grand passage permettant d'accueillir des grands groupes, l'aire de Crolles étant limitée à 50 caravanes.

### La Communauté de communes de Bièvre, Bièvre-Est

Cette année, le territoire du Bièvre-Est a accueilli 7 groupes soit 365 caravanes. Ce territoire est en règle avec le schéma départemental en ce qui concerne l'accueil des grands groupes des gens du voyage.

### Le territoire du Pays Voironnais

En 2021, 7 groupes ont séjourné sur ce territoire soit 353 caravanes :

La réalisation d'une aire de grand passage officielle sur ce secteur est devenue primordiale.

## LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Des améliorations de gestion de fonctionnement sont perceptibles sur le département de l'Isère :
- Poursuivre la création des terrains prévus dans le schéma départemental des gens du voyage.
- Conforter l'expertise du chargé de mission dans l'élaboration des terrains (expérience départementale, voire nationale des terrains déjà réalisés, des points positifs et des écueils à éviter).
- Aider et accompagner les collectivités à réfléchir sur des projets d'aires de grand passage suffisamment grandes, correctement stabilisées (sol ferme) avec des équipements techniques adaptés.
- Développer impérativement, l'offre des terrains temporaires pour la prochaine saison estivale.
- L'objectif d'éviter les stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence, doit être une priorité sur laquelle tous les partenaires doivent être impliqués.

Les élus comme les gens du voyage ont la responsabilité conjointe d'une gestion optimale, celle de créer des conditions de respect de droit et d'obligation de chacun.

Il est important de rappeler que le respect de la législation de la part des voyageurs ne pourra être total que si les communes respectent elles-mêmes leurs obligations légales d'accueil.

Les secteurs qui semblent encore réticents ou qui ne peuvent pas se conformer à leur obligation d'accueil des gens du voyage (Nord Isère, Villette D'Anthon, Crolles, Pays Roussillonnais Grenoble Alpes-métropole, Pays Voironnais ) doivent réfléchir à proposer une solution intermédiaire, c'est-à-dire des aires provisoires appropriées pour éviter les situations tendues de ces derniers temps : les groupes se sont en effet installés de façon illicite en arguant l'irrespect de la loi par les communes.

## CONCLUSION GENERALE

L'année 2021, impactée par la pandémie et les modifications des mesures sanitaires a demandé aux professionnels du service un ajustement constant du travail individuel et collectif. L'accompagnement individuel a pu se poursuivre, même si le retrait ou la fermeture au public de certaines institutions a eu un fort impact sur les demandes du public. En parallèle, les actions collectives ont pu de nouveau être mises en place, apportant une réelle satisfaction à l'ensemble du public ayant pu en bénéficier. Différentes actions telles que le camion éducatif ont été poursuivies. L'action d'initiation aux gestes de premiers secours a été fort appréciée des femmes participantes, qui aujourd'hui, pour la majorité, souhaitent poursuivre par le passage du Sauveteur Secouriste du Travail.

Le premier trimestre 2021 a aussi été marqué par la finalisation de 2 MOUS sur 3 terrains gens du voyage, 2 sur Grenoble Alpes Métropole et 1 sur la communauté de communes du Grésivaudan. Après 5 années sans diagnostics auprès de groupes sédentaires sur le Département, la volonté politique de prendre en compte les conditions d'habitat et la sédentarisation se poursuit avec en fin d'année le lancement d'un diagnostic social-MOUS phase 1 sur les terrains de Seyssinet-Pariset. L'expertise et le professionnalisme du service sont reconnus par l'ensemble des partenaires politiques et financiers. Au-delà des MOUS, le service a été sollicité très régulièrement pour faire lien entre le public et les institutions (mise en place de dépistages massifs COVID sur les terrains du Nord-Isère, appui régulier de la Métro sur la connaissance spécifique du public spécifique des personnes stationnant sur ce territoire...).

La pandémie a aussi freiné le travail engagé en 2019 avec le Conseil Départemental, sur les contours de l'accompagnement que le service APMV proposera dans les années à venir, ceux-ci émergeant de la réécriture du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Isère. Le constat actuel, à l'œuvre depuis plusieurs années, amène le public à contourner le cadre pour être pris en compte par le service (un nombre conséquent de ménages, propriétaires de terrains privés se font domicilier au sein des CCAS afin d'avoir un accompagnement social spécifique ; le passage de terrains d'accueils en terrains familiaux n'est pas pris en compte dans le changement de service social). Cette réalité a une répercussion conséquente sur la charge de travail des professionnels, renforcée par une réalité sanitaire particulière depuis plus d'un an. Ce travail non abouti avec le département met un frein aux différents projets envisagés, pour permettre un accompagnement du public soutenu et approfondi dans une perspective d'une insertion sociale et économique encore plus adaptée.

2022 permettra la mise en œuvre d'une expérimentation dans la perspective d'une réorganisation du service et une intégration des ménages stationnant sur les terrains privés et municipaux. De même, un partenariat se met en place avec des centres de formation adultes, afin de mettre en place des formations prenant en compte les exigences législatives en terme d'auto-entreprenariat, une nécessaire insertion économique par le travail et la réalité de vie des voyageurs. Enfin l'action « le livre voyageur », transversale au service sur la place du livre au sein de la communauté sera mise en place, ceci avec le soutien financier du Crédit Mutuel.

***Rédaction du rapport d'activité***

***Cheffe de service, Karine ZABERER***

## ANNEXES

### Les démarches d'accès aux droits

INSTITUTIONS ORGANISMES	DEMARCHES ACCES AUX DROITS	INTERNET	PAPIER
SECURITE SOCIALE	Dossier demande ouverture de droits	X	X
	dossier CSS	X	X
	Dossier rattachement enfant mineur, assuré sans activité...		X
	Demande de mutations		X
	Déclaration perte/vol/dysfonctionnement carte vitale	X	X
	Lien téléphonique		
	Lien mail service précarité pour dossiers complexes	X	
CAF	Dossier demande ouverture de droits	X	X
	Déclaration de situation	X	X
	DTR	X	X
	DTR double activité		X
	Déclaration annuelle de ressources	X	X
	Déclaration changement de situations	X	
	Dossier contrôle CAF	X	X
	Suivi dossiers lors de changement d'adresse hors département	X	
	Lien mail INTERFACE pour dossiers complexes	X	
	Demande rétablissement de droits PF et minima sociaux	X	
ASSURANCE RETRAITE	Dossier demande de retraite personnelle au titre de l'invalidité	X	X
	Suivi des demandes complexes	X	X
	Dossier de demande de retraite complémentaire		X
	Dossier demande de pension de réversion		X
	Dossier demande Allocation de solidarité aux P.A. (CARSAT ou SASPA)		X
	Demande revalorisation ou rétablissement des droits		X
MSA	Dossier ouverture de droits	X	X
	création compte privé	X	
	DTR	X	X
	lien avec service social pour dossiers complexes	X	X
IMPOTS	déclaration de ressources	X	X
	Déclaration des revenus complémentaires		X

ANTS, URSSAF, Pole Emploi, Mutuelle, CAF, Impôts, Ameli, suivi conso EDF....	Création compte personnel	X	
Nécessité de créer une adresse mail personnelle pour toutes les démarches Des accompagnements physiques auprès de prestataires, partenaires, administrations peuvent être réalisés pour certaines démarches pour des personnes isolées.		X	

L'accompagnement global spécifique :

L'équipe réalise différentes démarches dans le cadre de l'accompagnement social, que nous pouvons regrouper par thématique. Au vue de la situation d'illettrisme d'une part importante du public, cet accompagnement peut durer de quelques mois (pour les personnes quittant le département) à plusieurs années.

#### **Ecrivain public / Illettrisme**

- Rédaction de tout type de courriers au nom du demandeur (recours amendes, échelonnement de dette, changement de domiciliation/adresse, information décès, changement carte d'identité/carte grise/permis de conduire, demande d'emplacement ou des améliorations des conditions d'habitat...).
- Lecture et explication des courriers reçus par la personne accompagnée.
- Orientation vers des associations qui proposent des cours de français en lecture et écriture.

#### **Scolarité**

- Organisation du soutien scolaire sur le pôle de Bourgoin-Jallieu : planning, horaires, liens avec les familles, liens avec l'intervenant, présence dans les locaux, accueil.
- Dossier inscription CNED et demande de bourse pour les collégiens.
- Accompagnement dans l'inscription de l'enfant à un établissement scolaire (école primaire, collège).
- Soutien à la poursuite de la scolarité : information sur les collèges et autres institutions, accompagnement dans la mise en place d'une convention de mini-stage découverte des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> inscrit au CNED en lien avec la chambre des métiers et de l'artisanat.
- Lien avec la conseillère pédagogique départementale pour la scolarisation des Enfants du Voyage de l'Académie de Grenoble, avec les enseignants du dispositif du camion-école, avec les établissements scolaires et accompagnement physique des jeunes et leur famille (rendez-vous, conseil de discipline, équipe de suivi de la scolarisation, médiation, journée portes ouvertes...).
- Lien avec les professionnels de l'Education Nationale et des institutions spécialisées pour les enfants en situation de handicap (SESSAD, référent handicap MDA, etc.).

#### **Aides Financières**

- Pour chaque dossier de demande d'aides financières, il est nécessaire de recevoir le demandeur en rendez-vous, d'évaluer la demande et les origines, remplir un dossier, joindre les pièces justificatives et rédiger une évaluation sociale.
- Auprès des services des différents territoires du Département de l'Isère : FSL charges courantes /insertion durable, FSL Accès, Secours d'Urgence alimentaire, Allocations Mensuelles au titre de l'aide sociale à l'enfance.
- Auprès d'Associations Caritatives (Secours catholique, Emmaüs...) : Aides exceptionnelles, Micro-crédit social, Inscription Epicerie Sociale et Solidaire.

- Auprès de l'Assurance Maladie / MSA, des CCAS: Aides exceptionnelles.
- Auprès de la CAF / MSA : Secours d'Urgence, Prêts d'action sociale, Aides aux vacances.
- Auprès du service des impôts : Fond de solidarité, aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie COVID-19.
- Auprès de la SASPA : aide à l'énergie, etc.

#### **Accompagnement Budgétaire**

- Accompagnement dans le réajustement et l'équilibre du budget familial.
- Participation à des instances budgétaires.
- Demande d'AESF.
- Accompagnement en lien avec le partenaire en charge de la mesure d'accompagnement budgétaire.
- Dossier de surendettement.

#### **Santé**

- Dossiers de demande auprès de la MDPH (AAH, AEEH, AVS, PCH...).
- Demande d'APA.
- Demande de Bilan de santé (accompagnement physique, si besoin) en lien avec la médiatrice santé du service.
- Accompagnement physique à des rendez-vous médicaux, si besoin.
- Ecoute psychosociale : Lors des rendez-vous ou entretiens téléphoniques, les personnes accompagnées ont besoin d'être écoutées et de se sentir soutenues face à leurs difficultés dans la vie quotidienne (contexte familial, de vie...).
- Orientation et/ou accompagnement physique vers les CMP adulte ou enfant.
- Orientation vers des structures adaptées en vue d'effectuer un stage en service d'activité de jour pour des personnes en situation de handicap.

#### **Logement / Habitat**

- Dossier de demande de logement.
- Dossier PALDI.
- Participation à la commission de coordination logement.
- Lien avec des bailleurs sociaux.
- Dossier de demande d'ASL/AVDL et lien avec le partenaire.
- Demande de terrain familial.
- Demande d'hébergement / logement dans une situation d'urgence (violences conjugales, rupture familiale).
- Lien avec des organismes de micro-financement en vue d'un changement d'habitat (caravane).

#### **Amélioration des conditions d'habitat**

- Contact et/ou Médiation avec les gestionnaires de la société en charge de l'aire d'accueil.
- Réunion de médiation avec la communauté de commune et les familles sur l'aire d'accueil.

#### **Insertion Sociale**

- Actions collectives proposées par le service APMV en lien avec le développement de compétence et d'estime de soi (atelier cuisine/adulte, activité bien-être, ...).
- Orientation vers des activités d'insertion sociale auprès de centre social (sortie neige, ...), d'associations (cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ...).

- Orientation vers le psychologue du dispositif RSA.

#### **Insertion Professionnelle**

- Déclarations trimestrielles de cotisations URSSAF pour les travailleurs indépendants via leur compte URSSAF ou par papier.
- Orientation chambre des métiers ou du commerce pour création de microentreprise.
- Lien avec CREA+ et ACEISP lors d'accompagnement dans le cadre du RSA des travailleurs indépendants.
- Accompagnement à la création et tenue d'un livret de compte pour la microentreprise.
- Accompagnement à l'inscription à Pôle emploi via internet création de compte personnel.
- Accompagnement à l'écriture d'un CV et lettre de motivation.
-  Orientation vers une entreprise adaptée pour les personnes en situation de handicap avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (ex : ADAMS, ESAT...).

#### **Insertion 16-25 ans**

- Lien et/ou accompagnement physique vers la mission locale.
- Lien avec les équipes de prévention spécialisée et avec le jeune / sa famille.
- Accompagnement à l'inscription à Pôle emploi via internet création de compte personnel.
- Accompagnement à l'écriture d'un CV et d'une lettre de motivation.

#### **PMI 0-6 ans**

- Lien avec des puéricultrices ou sage-femme sur certaines situations dans l'accompagnement existant ou à mettre en place.

#### **Protection de l'Enfance**

- Rédaction de signalement.
- Participation à des instances enfance.
- Accompagnement en lien ou « à la place » d'une mesure d'AEMO.
- Accompagnement en collaboration avec des services ASE.
- Accompagnement dans le cadre de violences familiales.

#### **Accompagnement RSA**

- Convocations pour les rendez-vous aux Contrats d'Engagement Réciproque (CER).
- Rendez-vous CER.
- Fiche de liaison/ réorientation.
- Contact téléphonique et mail avec les services d'action sociale et d'insertion du Département de l'Isère.
- Lien avec les partenaires pour les orientations (CREA +, mission locale, pôle emploi, centres médico-sociaux).
- Contrôle d'éligibilité au RSA par le service du Département de l'Isère (explication de la procédure et si besoin contact avec ce service).
- Accompagnement de l'allocataire dans ses démarches sociales et administratives.

#### **Actions Collective**

- Actions collectives auprès d'adultes et d'adolescents construites avec le public et mises en œuvre suivant les besoins repérés

#### **Visites des Aires d'accueil / terrains provisoires**

- Contacts sur le terrain, médiation/gestionnaire.
- Présentation du service, orientations sur le secteur.
- Prise de contact avec les familles/ réponses aux différentes questions.
- Connaissances de l'environnement des familles.
- Vigilance sur la scolarisation des enfants.

#### **Partenariat / Réseau**

- Lien avec le défenseur des droits, des avocats/juristes sur des dossiers complexes en lien avec la personne accompagnée.
- Participation à des réunions partenariales (commissions sociales, réseau de lutte contre les violences conjugales, réunions référents RSA...).
- Contacts auprès des services du Département de l'Isère, des associations caritatives, de l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, l'URSSAF, de la CAF, des centres sociaux, des CCAS, des mairies, des centres des finances publiques, des communautés de communes, etc.

# Pôle Hébergement

Le Village de l'Amitié  
&  
Le Dispositif Rose Pelletier  
&  
ASMA



Siège du pôle :

525 Chemin du Moulin  
38360 Noyarey

SIÈGE  
SOCIAL

15 bd Paul Langevin  
38600 Fontaine

VILLAGE DE  
L'AMITIÉ

525 chemin du moulin  
38360 Noyarey

ROSE  
PELLETIER

4 rue Paul Langevin  
38400 St-Martin d'Hères

ASMA

# INTRODUCTION

Tout comme l'année dernière, la COVID a lourdement impacté la vie institutionnelle et a demandé des réorganisations de chaque instant, tout en ayant, comme priorité, de garantir la santé de chacun.

Si nous avons globalement été préservés d'absences trop nombreuses de professionnels en lien avec la COVID lors des 4 premières vagues, la 5<sup>ème</sup> a été plus difficile à absorber. La variant Omicron a touché de nombreux enfants et salariés, générant d'importantes difficultés pour garantir la continuité de service et la qualité de l'accompagnement éducatif dans son ensemble. A cette réalité sanitaire, s'est ajoutée la difficile expérience de devoir fermer un service, le Service d'Accueil Familial (SAF), et celle plus réjouissante, d'accueillir au sein du pôle le service de l'ASMA<sup>1</sup>, précédemment constitutif du Pôle Accueil Etranger.

L'ensemble de ces données ont demandé à chacun des compétences d'adaptation et de réactivité et nous souhaitons souligner ici, l'engagement dont le personnel du pôle hébergement a su faire preuve.

Pour autant, c'est bien en mode dégradé<sup>2</sup> que les différents services du pôle ont été amenés à fonctionner toute cette année 2021, du fait de la COVID mais également du fait de la crise que traverse le secteur médico-social :

- Difficulté de recrutement de professionnels formés,
- Manque d'attractivité pour les métiers du social (reconnaissance, salaires...),
- Réalité des salaires,
- Évolution du public,
- Pénuries des offres de services pour répondre aux besoins du public, notamment dans le domaine du soin),
- Difficultés à travailler de manière constructive avec les partenaires.

Et pourtant, malgré une réalité complexe, de beaux projets ont vu le jour cette année et ont permis aux enfants et jeunes que nous prenons en charge, de vivre des aventures constructives pour leur avenir d'adulte.

C'est aussi et surtout de cet aspect que ce rapport d'activité veut témoigner puisque c'est le cœur de nos métiers.

---

<sup>1</sup> ASMA : Accompagnement Social des Mineurs vers l'Autonomie

<sup>2</sup> Mode dégradé : L'expression **mode dégradé** désigne en langage [militaire](#) ou de préparation de [crise](#), les situations où tout ou partie d'une armée, d'une entreprise, d'un système, d'un gouvernement, d'un groupe, d'un hôpital, voire exceptionnellement tout un continent ou la planète... doivent (ou devraient) fonctionner sans leurs ressources habituelles. *Définition Wikipédia*

# LE POLE HEBERGEMENT

## Localisation

En 2021, le pôle hébergement s'est transformé. Il était constitué de deux MECS situées dans l'agglomération grenobloise en début d'année.

- Le Village de l'Amitié, habilité pour recevoir 97 enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans.
- Le Dispositif Rose Pelletier habilité à recevoir 31 adolescents et jeunes adultes de 13 à 21 ans.

Au 1 septembre 2021, le service d'Accompagnement Social des Mineurs vers l'Autonomie (ASMA), habilité pour prendre en charge 36 jeunes de 17 à 21, a rejoint le Pôle Hébergement.

Plusieurs modes de prises en charges sont proposés sur ces structures :

### Village de l'amitié

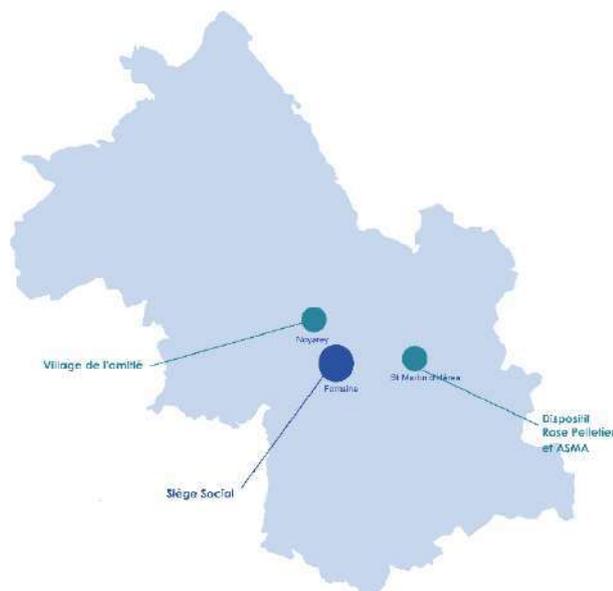
- ⇒ Service Educatif pour l'Accompagnement à Domicile (SEPAD) – 18 places puis 27 depuis le 1 septembre 2021.
- ⇒ Accueil de jour (SAJ) – 12 places pour des enfants de 6 à 12 ans,
- ⇒ Hébergement : 5 groupes – 52 places
- ⇒ Service d'accueil Familial (SAF) – 15 places, Ce service a été transféré au département au 1/09/2021.

### Dispositif Rose Pelletier

- ⇒ Villa Océane - 8 places pour des jeunes de 13 à 18 ans
- ⇒ SE/SER qui devient SAELSA (Service d'Accompagnement Educatif en Logement Semi Autonome) – 23 places pour des jeunes de 16 à 21 ans

### Service de l'ASMA

- ⇒ 36 places proposées en studios ou appartement collectifs pour un accompagnement social préparant à la sortie du dispositif de protection de



l'enfance. Depuis le 1 septembre la capacité a été ramenée à 20 places en hébergement + 3 prise en charge hors les murs pour sécuriser les départs.

Les passages d'un service à l'autre sont organisés par la structure via l'application d'une procédure garantissant l'intérêt supérieur de l'enfant et de son projet. Les enfants/jeunes ont ainsi la possibilité d'évoluer d'un service à l'autre au sein du pôle en fonction de leur âge, de leur projet. Ces passages sont décidés en concertation avec les familles et les partenaires.

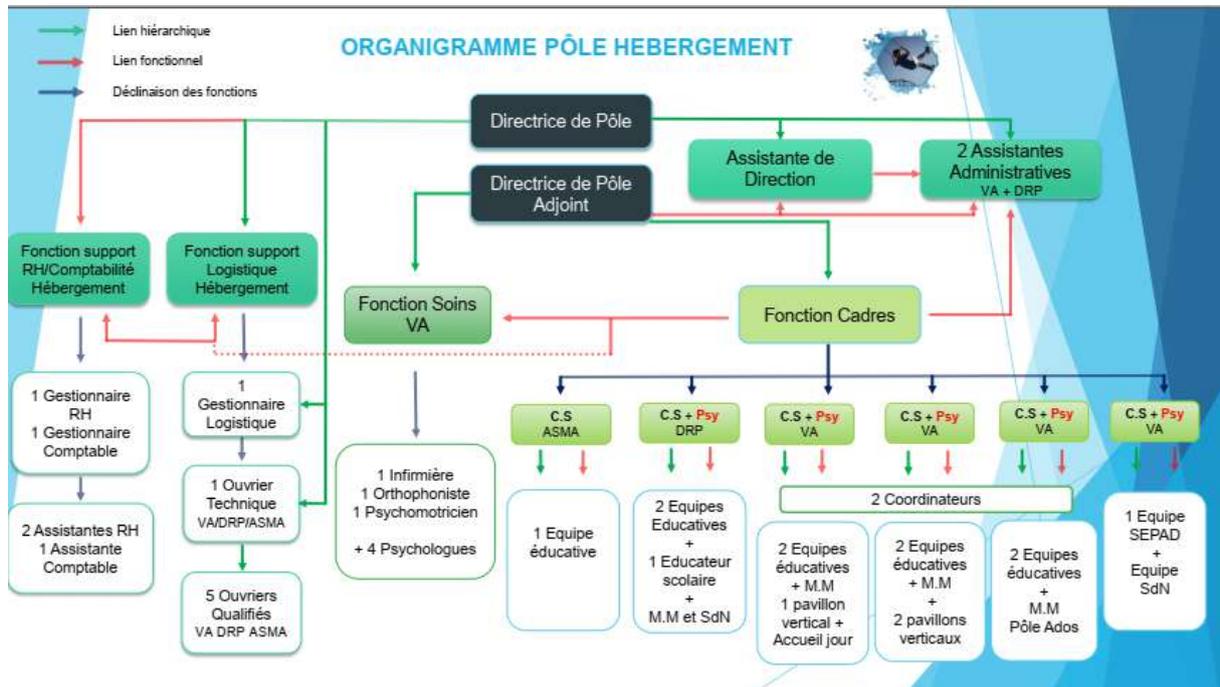


**Le Village de l'Amitié à Noyarey**



**Villa Océane à Saint Martin d'Hères**

## Organigramme depuis le 01.09.2021



### Activités des établissements

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté.

Différents types d'accompagnements sont proposés selon les besoins repérés : hébergement en internat, en appartement semi-autonome ou studios, service d'accueil de jour, service éducatif d'accompagnement à domicile, service d'accueil familial (transféré au département depuis le 01.09.2021) puis à partir de cette même date l'ASMA service d'accompagnement social.

Les mineurs ou majeurs accueillis au sein de nos structures le sont sous 5 modalités possibles, en référence aux articles 375 à 375-8 du Code Civil régie par la loi du 5 Mars 2007 revisitant la protection de l'enfance,

- **Placement direct** sur décision d'un juge des enfants
- **Statut d'enfant confié** à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- **Accueil provisoire à la demande des parents** (AP)
- **Accueil provisoire jeune majeur** (APJM)
- En référence à l'ordonnance n° 45-174 du 02 février 1945 sur les **mineurs délinquants**, nous sommes habilités pour accueillir des mineurs délinquants sur décision du juge des enfants

## Missions et objectifs

Les missions et objectifs du pôle hébergement se déclinent et s'adaptent selon les modalités d'accompagnement qui sont offertes aux enfants et aux jeunes. Il s'agit globalement de :

- Proposer à l'enfant ou au jeune un cadre de vie sécurisant et lui donner des repères ;
- Accompagner au quotidien des enfants et adolescents en élaborant pour chacun un parcours « sur mesure », par la mobilisation des différents dispositifs existants au sein du pôle ;
- Amener l'enfant/jeune à se construire et, selon les situations, maintenir un lien avec la famille ;
- Fluidifier les parcours individuels au sein du pôle pour favoriser une continuité constructive de l'accompagnement en l'évaluant et en la réajustant en permanence aux fins de la réalisation du projet personnalisé ;
- Favoriser l'insertion scolaire ou professionnelle des adolescents et jeunes adultes ainsi que l'acquisition d'une autonomie de vie ;
- Mettre à profit l'expertise de certains services au bénéfice des autres et échanger autour des bonnes pratiques professionnelles.

## Public concerné

Le public pris en charge au sein du pôle hébergement se compose d'enfants et d'adolescents âgés de 6 ans à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. Ces derniers sont pris en charge en raison de difficultés personnelles, familiales et/ou sociales via un contrat jeune majeur. C'est eux qui doivent en faire la demande auprès des services de l'ASE, où ils viennent défendre leur projet personnel.

Les enfants que nous accueillons au sein de la structure présentent de plus en plus de troubles associés et nombreux sont ceux qui bénéficient d'une notification MDPH<sup>3</sup>. Or, il existe une vraie problématique de places et/ou de délai d'attente dans les DITEP<sup>4</sup> et autres structures de soin (SESSAD<sup>5</sup>, CMP<sup>6</sup>...). C'est donc sans les compétences adaptées aux besoins identifiés de soins et sur des temps de présences des usagers toujours rallongés (suspension ou restriction des DVH<sup>7</sup> de plus en plus fréquentes) que les prises en charge sont réalisées.

Rajouté à la réalité de la COVID, nous avons été amené à fonctionner en 2021 en mode dégradé du fait d'une pénurie de personnel. Cette dégradation a eu comme premières conséquences, une fatigue des professionnels et une réelle perte de la qualité de l'accompagnement éducatif.

---

<sup>3</sup> MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>4</sup> DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

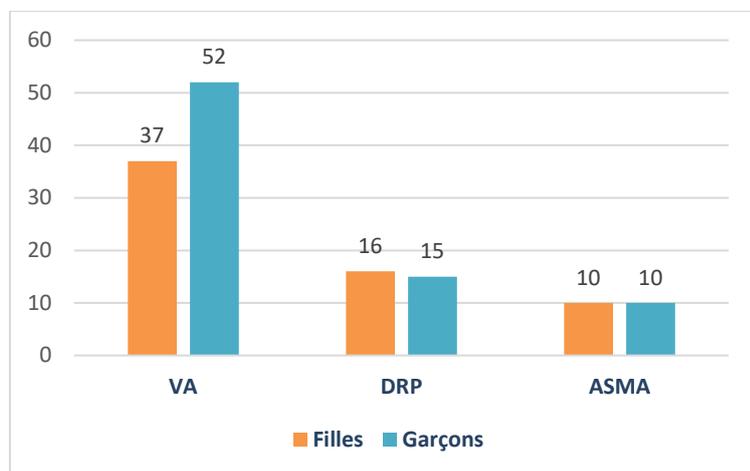
<sup>5</sup> SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

<sup>6</sup> CMP : Centre Médico Psychologique

<sup>7</sup> DVH : Droit de Visite et d'Hébergement

# CHIFFRES CLES DE L'ANNEE

## Répartition par sexe des enfants présents au 31/12/2021

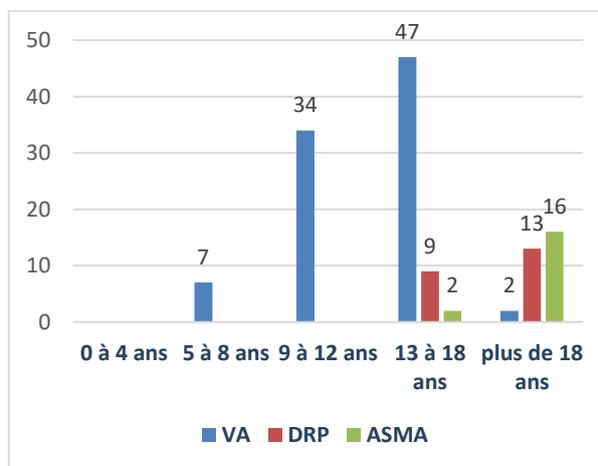


La proportion garçons/filles reste relativement stable par rapport aux années précédentes avec une répartition 50/50 pour DRP et ASMA mais avec une proportion légèrement supérieure de garçons pour le Village de l'Amitié.

## Âge des jeunes pris en charge au 31/12/2021

En début d'année nous avons toujours une enfant de moins de 2 ans prise en charge chez une assistante familiale. Cette prise en charge s'est terminée lorsque les assistants familiaux ont été transférés au département.

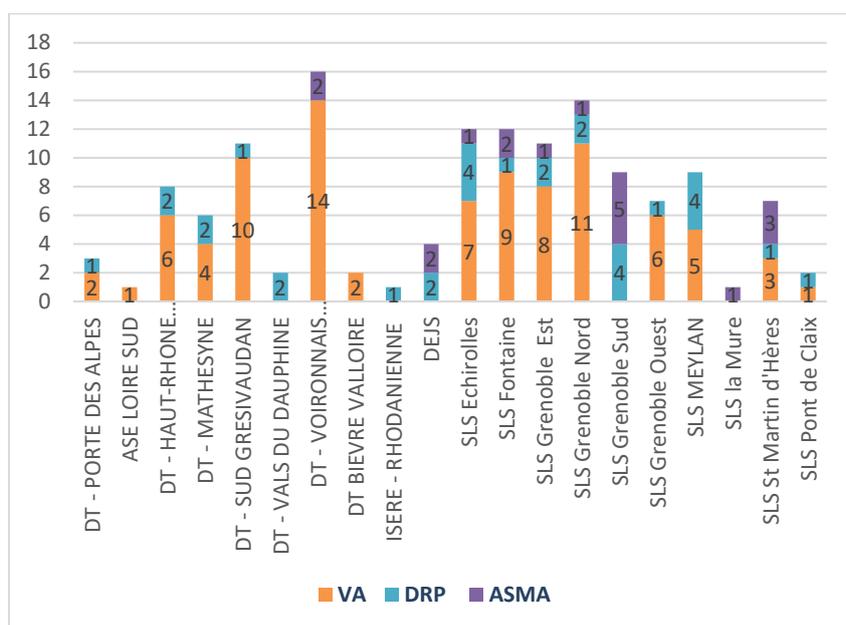
L'âge moyen des enfants/jeunes au Village de l'Amitié est plus élevé au regard du nombre de demande pour la tranche 19/16 ans



Compte tenu de l'offre d'hébergement proposée sur le pôle (internat, petit collectif, semi autonomie, accompagnement social), il est important de noter que de nombreux passages d'un service à l'autre se réalisent en lien avec les partenaires et les familles, pour que les jeunes poursuivent leur parcours en limitant les ruptures. Ces différents type d'hébergements permettent aux jeunes de travailler progressivement leur autonomie, à leur rythme, avec des modalités d'hébergement correspondant à leurs difficultés, mais aussi à leur évolution.

Nous recevons davantage de grands adolescents et jeunes adultes au DRP et ASMA.

## Répartition des jeunes selon leur territoire au 31/12/2021



Les trois structures sont repérées par l'ensemble des partenaires du département et nous sommes amenés à recevoir un public en provenance de tout le territoire. Toutefois c'est maintenant la commission de régulation qui nous adresse les demandes.

Toutes les demandes arrivent au niveau de la direction du pôle. Selon les places disponibles et le projet de l'enfant ou du jeune, l'orientation est discutée avec les Chefs de services et les psychologues avant de valider une demande d'admission.

### Admissions

Depuis mars 2020, les demandes d'admission sont gérées par la commission de régulation des places départementale.

	Nbre total de demandes	Réponses favorables	Réponses défavorables	Demandes annulées
	45	37	7	1
DRP Villa Océane	6	5	1	0
DRP SAELSA	11	10	1	0
ASMA depuis le 01.09.21	3	3	0	0
VERTICAUX VA	21	15	5	1
POLE ADOS VA	4	4	0	0

Quelques données chiffrées sur les demandes d'admissions qui sont arrivées en 2021 sur le pôle hébergement :

- 82 % de nos réponses ont été favorables à la proposition d'orientation de la commission de régulation
- Sur les 45 dossiers proposés, 20 concernaient des filles et 27 des garçons.

- Sur les 45 dossiers proposés : 5 pour des enfants entre 6 et 8 ans  
12 pour des enfants entre 9 et 11 ans  
11 pour des enfants entre 12 et 14 ans  
16 pour des jeunes entre 15 et 17 ans  
1 pour 1 jeune de plus de 18 ans.
- 68 % des propositions d'orientation faites, l'étaient pour les services d'hébergement type internat. Seuls 31 % des propositions ont concerné les services de semi-autonomie. Or, tout au long de l'année, nous avons fait savoir à la commission de régulation que nous disposions de places.
- Les 18 % de réponse défavorables se justifient par la non adaptation des situations aux moyens disponibles pour garantir une prise en charge de qualité (notification de soins impossible à mettre en œuvre, référent médical absent/inexistant, scolarité inopérante ou inexistante, complexité de situation incompatible avec la constitution du groupe à l'instant de la demande).

## Activité réalisée

Activité du Pôle Hébergement 2021									
	Village de l'Amitié				Dispositif Rose Pelletier		ASMA		GLOBAL Pôle
	SAF	SEPAD	Hébergement	SAJ	VILLA	SAELSA	Hébergement	Hors les murs	
Taux activité	92 %	98 %	95 %	100 %	95 %	95 %	95 %	95 %	
Prévisionnel	3 354	7 515	18 028	2 352	2 777	7 975	7 925	1 962	51 888
Réalisé	3 129	7 670	18 694	1 966	2 671	7 945	7 383	2 217	51 675
Ecart	- 225	+ 155	+ 666	-386	- 106	- 30	- 542	+ 255	
GLOBAL par structure	210				-136		-287		-213

### Village de l'Amitié

Service d'Accueil Familial : Suite à la décision du département à l'été 2019 de maintenir en expérimentation le SAF pour une durée de 18 mois, un bilan a été « réalisé à l'automne 2020. Devant le constat des difficultés rencontrées pour prendre en charge les situations complexes qui nous étaient proposées par la commission de régulation, le département a pris la décision d'une fermeture définitive au 30 juin 2021, finalement repoussée au 31 août 2021. Le service a été ré internalisé au service d'accueil familial du département.

Pour éviter de perdre des postes liés à cette activité, sur proposition de la direction du pôle, le département a validé d'augmenter l'activité du SEPAD à compter du 1 septembre 2021 en passant de 18 à 27 mesures.

La sous activité du SAF pour 2021 est à mettre en rapport avec cette fermeture mais également avec l'arrêt maladie d'une assistante familiale qui n'a pas été remplacée avant le transfert du service vers le CD.

Service d'Accueil de Jour : Depuis 2021, le chef de service s'est employé à mieux faire connaître notre activité (présentations aux partenaires, magistrats...) permettant une suractivité en fin d'année qui n'a néanmoins pas permis de rattraper le déficit du début d'année.

En ce début d'année 2022 la suractivité se poursuit et nous nous interrogeons sur le fait de pouvoir augmenter notre capacité de manière durable sur ce service.

L'hébergement et le SEPAD : ces deux services ont connu une suractivité cette année. Concernant le SEPAD, celui-ci est sectorisé et les demandes sont nombreuses. Nous avons cependant été sollicités, à plusieurs reprises, par d'autres territoires que ceux de référence, sans que nous puissions donner une suite favorable, puisque les places sur ce service sont sectorisées.

Cela nous amène à penser que ce service pourrait voire sa capacité augmenter en lien avec une modification de sa sectorisation.

### Dispositif Rose Pelletier

En 2019, suite à la fermeture du service d'accueil en famille d'hébergement, nous avons réunis les deux équipes (Service Extérieur SE et Service Extérieur renforcé SEr) pour n'en faire qu'une seule avec des professionnels qui gèrent un groupe de 23 jeunes. Un travail a été mené avec les professionnels pour la réécriture du projet de ce service. Celui-ci a été rebaptisé : Service d'Accompagnement Educatif en Logement Semi Autonome : **SAELSA**.

Nous avons démarré l'année 2021 avec une sous activité sur ce service que nous avons tenté de régulariser tout au long de l'année sans y parvenir tout à fait (- 30 journées). De plus et il ne nous a pas été présenté autant de situations que de places disponibles par la commission de régulation des places.

Concernant la villa, l'équipe a traversé une importante crise au printemps 2021 (que nous évoquerons plus loin) qui nous a amené à prendre la décision de suspendre les admissions entre juin et octobre 2021, ceci venant expliquer le déficit de journées en fin d'année (- 106).

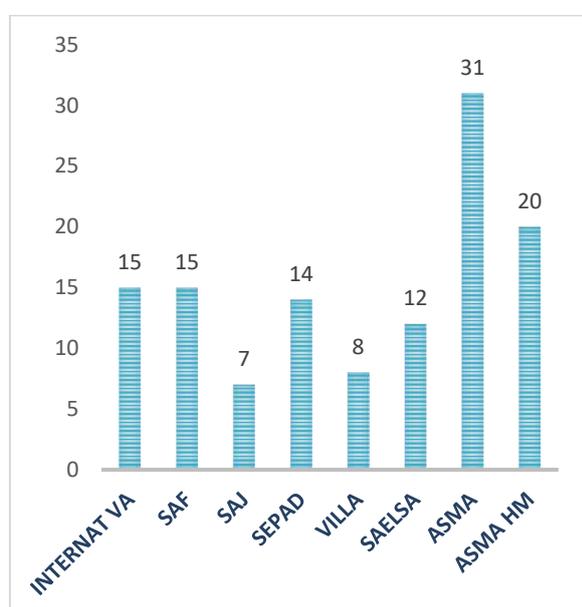
### ASMA

Le service ASMA ouvert depuis le 1 janvier 2019 a transformé son activité au cours de l'année 2021 en lien avec une demande du département de ne plus accueillir de jeunes étrangers au profit d'un public ASE. L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dans ce dispositif a pris

fin à partir de juin 2021. L'activité, jusqu'alors très excédentaire, a diminué tout au long de l'été du fait des départs des jeunes MNA. Il avait été acté par le département de diminuer la capacité d'accueil sur les derniers mois de l'année, néanmoins, la commission de régulation n'a pas été en mesure de nous proposer suffisamment de situations permettant un équilibre de notre activité jusqu'en fin d'année.

Le service de l'ASMA rattaché au pôle Accueil Etranger de l'association, lorsqu'il accompagnait des MNA, a été repositionné sur le pôle Hébergement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 puisque le public dorénavant accueilli relève de l'ASE. Ce changement de public n'a pas été sans conséquence sur les modalités d'accueil et de prise en charge mais nous reviendrons sur ces questions plus en avant de ce rapport.

### Nombre de sorties durant l'année 2021



Le nombre de sorties sur l'ASMA est important tant sur l'hébergement (31) que Hors les Murs (20), du fait de la modification du type d'activité. En effet, tous les jeunes MNA accueillis sont sortis dans le courant de l'année 2021 pour accueillir des jeunes pris en charge par l'ASE. Les durées de placement sur ce service sont relativement courtes du fait de son objectif qui propose un accompagnement de quelques mois avant une autonomie complète et sécurisée.

Les sorties sur le SAF sont nombreuses puisque le service a été transféré au département au 1 septembre 2021. La totalité des jeunes accueillis en famille sont donc sortis de nos effectifs tout en poursuivant leur accueil dans les familles.

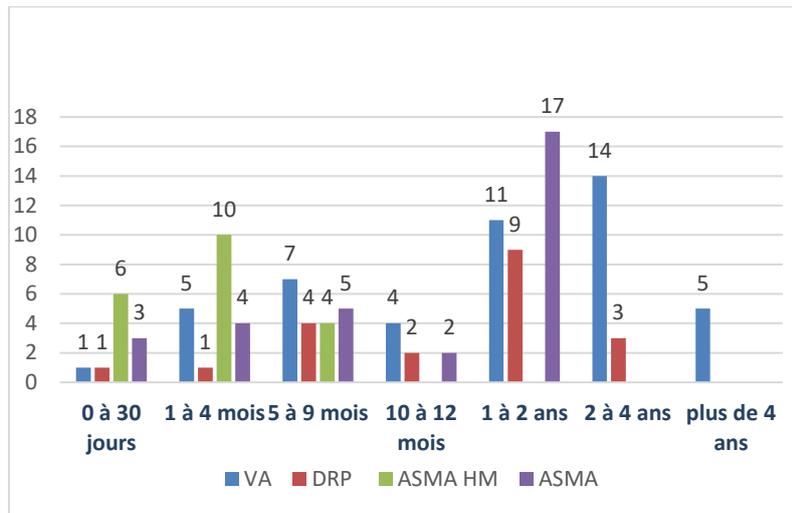
SEPAD : le renouvellement des situations est également important : 14 sorties pour 18 places jusqu'en août puis 27 sur le dernier trimestre.

SAJ : renouvellement de plus de la moitié des effectifs.

Internat du VA : les accueils sont restés relativement stables sur l'année avec seulement 15 départs sur 52 soit un peu moins de 30 % d'arrivées.

Villa – SAELSA : 2/3 des suivis ont été renouvelés durant l'année 2021 avec un renouvellement total des accueils sur la villa Océane.

## Durée moyenne de prise en charge pour les enfants sortis durant l'année 2021



	Moyenne 2020	Moyenne 2021
VA	25 mois	24 mois
DRP	30 mois	15 mois
ASMA HM	/	3 mois
ASMA	/	12 mois

La durée moyenne de placement pour l'ASMA n'apparaît pas pour 2020 puisque cet établissement était géré par un autre pôle et nous n'avons pas les données.

En ce qui concerne la durée moyenne pour le VA elle est légèrement à la baisse mais reste autour de 2 années.

Au dispositif Rose Pelletier nous sommes passés de 30 à 15 mois soit des durées de placement beaucoup plus courtes.

## Pôle Handicap

IME « Le Barioz »

SESSAD & SAISpro

FOYER LOGEMENT « Le Home »



SIÈGE  
SOCIAL

15 bd Paul Langevin  
38600 Fontaine

IME  
« Le Barioz »

320 impasse  
du Battoir à Chanvre  
38570 Theys

SESSAD  
SAISpro

51 Avenue  
d'Hurtières  
38570 Tencin

FOYER  
« Le Home »

117 av. Jules Vallès  
38400  
St-Martin d'Hères

## LE PÔLE HANDICAP

### Activités et établissements

Le pôle handicap est composé de trois établissements distincts. D'une part, le Foyer logement Le Home situé à Saint Martin d'Hères, sous l'égide du Conseil Départementale. De l'autre, le SESSAD SAISPRO domicilié à Tencin ainsi que l'IME Le Barioz localisé principalement à Theys. Tous deux dépendent de l'ARS.

### L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LE BARIOZ

320, impasse du Battoir à Chanvre - 38570 THEYS



### MISSIONS et objectifs

La principale mission de l'IME est d'accompagner le jeune accueilli dans son projet de vie en l'étayant au quotidien et en lui proposant différents supports et outils dont il pourra se resservir dans sa vie future. Les différents professionnels contribuent à ce titre au développement de ses compétences tout en considérant son environnement familial, social et scolaire. Afin de favoriser l'épanouissement des enfants, il leur est proposé un programme d'éducation et de soins répondant à leurs besoins par le biais d'une scolarité, d'activités sportives, éducatives et culturelles adaptées.

En fonction des âges et de la maturité des enfants, adolescents ou jeunes adultes, deux modalités d'accompagnement sont ainsi proposées :

**La SEES** (Section d'éducation et d'enseignement spécialisés) dont l'accompagnement des enfants de 6 à 14 ans, a pour principaux objectifs de :

- ✓ Travailler sur l'autonomie (vêtue, hygiène, « métier d'élève » ...)
- ✓ Permettre à l'enfant de reprendre confiance en ces capacités cognitives et sociales

- ✓ L'accompagner afin qu'il puisse établir, maintenir des relations adaptées avec son environnement et entrer dans les apprentissages.

**La SIFPro** (Section d'Initiation et de premières Formations Professionnelles a, quant à elle, pour objectif principal d'accompagner les adolescents de l'IME âgés de 14 à 20 ans à devenir des citoyens les plus autonomes possible en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

Elle les prépare à travailler en milieu protégé par l'intermédiaire des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou encore en milieu ordinaire par l'intermédiaire de la RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé).

Elle se répartie en 3 groupes selon l'âge des jeunes :

- ✓ La Préapp (préapprentissage) accompagne plus étroitement les jeunes âgés de 14 à 16 ans dans l'accès à l'autonomie et au monde professionnel à travers des ateliers.
- ✓ La Prépro (préprofessionnel) prend en charge les jeunes âgés de 16 à 18 ans dans la découverte du monde professionnel par le biais des ateliers, des immersions et des stages en vue d'une future orientation et sensibilise au savoir être citoyen.
- ✓ Le groupe 18-20 ans a pour objectif de concrétiser l'accès à l'autonomie dans la vie quotidienne (transport, logement et démarches administratives) et le choix professionnel.

### Localisation

Afin de répondre pleinement aux besoins des jeunes et favoriser leur projet de vie, les unités d'enseignement sont situées dans différents sites.

#### LA SEES :

Cette section d'enseignement est divisée en trois classes :

- ✓ La classe interne à l'IME de Theys accueille des jeunes de 6 à 14 ans
- ✓ La classe externalisée de Domène rattachée à l'école primaire Gustave Rivet, accueille des enfants de 6 à 11 ans
- ✓ La classe externalisée de Crolles rattachée au collège Simone de Beauvoir, accueille des jeunes de 11 à 14 ans.

Si la classe implantée à Theys permet d'offrir un cadre plus contenant et sécurisant pour certains enfants, les classes externalisées, permettent aux jeunes de se projeter dans un milieu plus ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté dans le cadre de l'école inclusive.

#### LA SIFPRO :

- ✓ Les groupes Préapp et Prépro sont accueillis sur Theys.
- ✓ Cependant, afin de favoriser l'accès aux dispositifs de droits communs, aux transports urbains, et la mise en place des stages, le groupe des 18/20 ans est situé dans les locaux du SESSAD SAISPRO à Tencin.

## Public concerné et modalités d'hébergement

En lien à l'agrément de l'ARS, l'IME accueille des enfants et jeunes adultes, âgés de 0 à 20 ans du lundi au vendredi en internat complet ou séquentiel ou en accueil de jour. Ils présentent en majeure partie une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés.



## CHIFFRES CLES DE L'ANNEE

### Activité réalisée

Au 31 décembre 2021, **62 jeunes** étaient pris en charge à l'IME, pour une file active de **71** jeunes au cours de l'année 2021.

Il est à noter que :

- 17 enfants bénéficient d'une intervention sociale ou judiciaire :
- Dont 11 relèvent d'une mesure d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) ;
- Et 4 d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED).
- 1 bénéficie de l'intervention d'une TISF
- Sur l'ensemble de ces mesures, 5 jeunes bénéficient d'un placement effectif par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

## Admissions et sorties :

→ **7** admissions ont eu lieu, dont **6** en semi-internat et **1** en internat.

La répartition de ces admissions au sein de l'IME est effectuée en fonction de l'âge des enfants et du régime d'accueil, sur les trois sites de Domène, Crolles et Theys.

Âge et groupe d'admission au BARIOZ			
	Nb d'admis	Age	Régime d'accueil
SEES Domène	2	6 ans et 9 mois	Semi-internat
		6 ans et 9 mois	Semi-internat
SEES Crolles	4	10 ans 2 mois	Semi-internat
		10 ans 9 mois	Semi-internat
		13 ans 9 mois	Semi-internat
		13 ans 11 mois	Semi-internat
SEES Theys	1	11 ans 7 mois	Internat

Avant leur admission à l'IME, **3** enfants avaient été maintenus en milieu ordinaire en attendant une place dans notre établissement, **4** sont issus du milieu adapté ou d'un autre établissement social et médico-social.

Scolarité d'origine des nouveaux admis				
Autre IME	ULIS	ITEP	Maternelle GS	5 <sup>ème</sup> ordinaire
2	1	1	2	1

Parmi ces nouvelles admissions, **4** jeunes sont accompagnés par les services de l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'AEMO (Aide Éducative en Milieu Ouvert) ou d'AED (Aide Éducative à Domicile) ou d'une enquête sociale.

Le lieu de résidence de ces enfants nouvellement accueillis se situe dans la vallée du Grésivaudan (pour **4** d'entre eux) et dans l'agglomération grenobloise (pour **3** enfants).

## Les Sorties

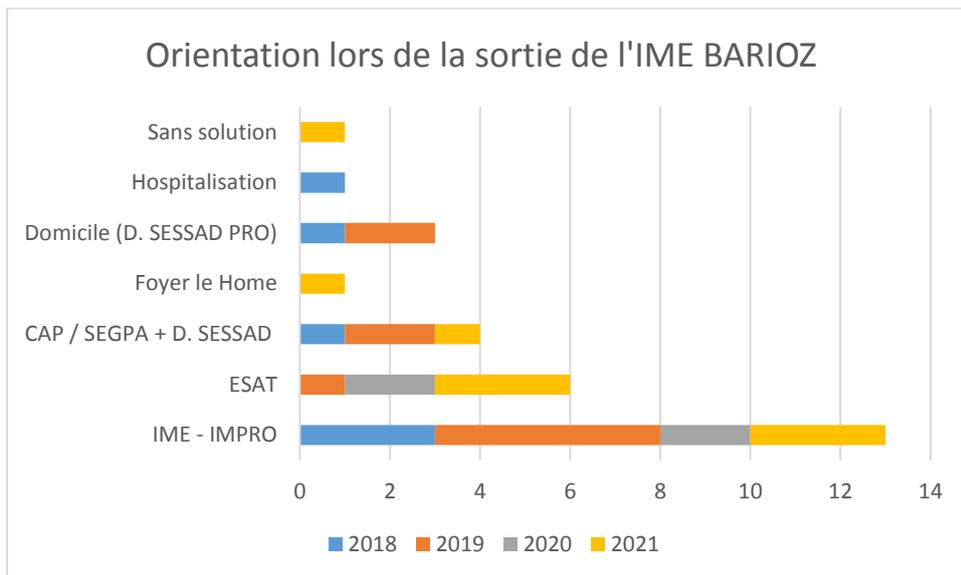
→ **9** jeunes ont quitté l'IME en 2021

**3** sorties font suite à des admissions en ESAT, (à l'âge de 20 ans), 1 au foyer le Home (20 ans) ; **3** autres correspondent à des réorientations de jeunes au sein d'un autre IME (à l'âge de 11, 15 et 17 ans) ; 1 réorientation en milieu ordinaire (3<sup>ème</sup> SEGPA à 15 ans) ; une sortie sans solution (15 ans)

**17,5** ans : l'âge moyen de sortie

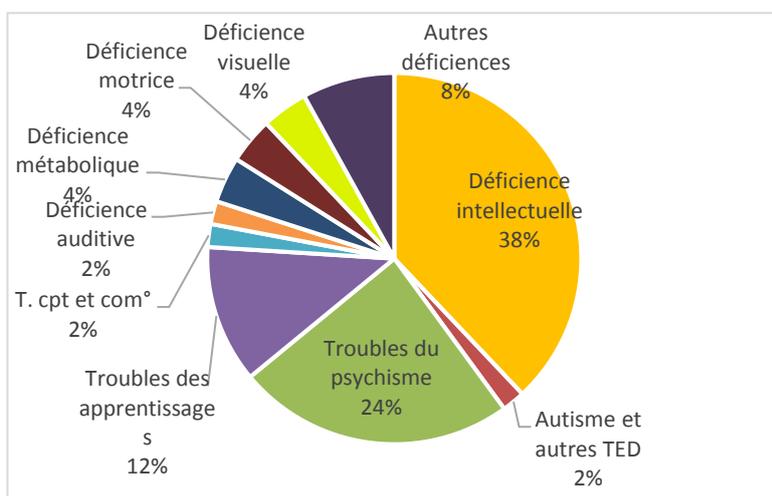
**6** jeunes sont sortis au mois de juillet 2021, **3** jeunes sont sortis en ESAT ou IME au cours de l'année 2021.

**7,2** ans = la durée moyenne d'accompagnement



### Point sur les déficiences et/ou troubles associés :

Public accueilli IME Le Barioz au 31-12-21 : Déficiences et troubles associés



Près de 80% des jeunes accueillis à l'IME présentent des troubles associés à leur déficience principale, ce qui illustre la complexité des mécanismes à l'œuvre chez les jeunes accompagnés et donc la nécessité de conjuguer les regards pluridisciplinaires afin d'être au plus près de leurs besoins.

## SESSAD - SAISPRO – EMAS DE L'AULP DU SEUIL

### Le SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

51 Route d'Hurtières 38570 TENCIN



### Missions et objectifs

Les services ambulatoires (SESSAD & SAISPro) ont pour mission en lien avec la famille et les partenaires concernés, un soutien et un accompagnement personnalisé à l'inclusion scolaire, l'insertion sociaux-professionnelle, l'acquisition de l'autonomie des jeunes en situations de Handicap.

### Localisation

Depuis septembre 2019 les locaux des services ambulatoires se situent au : 51 route d'Hurtières à Tencin.



### Les principes de notre action

- Soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie.
- Conseil et accompagnement de la famille et de l'entourage.
- Aide au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

### Missions et objectifs

Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et au développement de ses capacités en vue de son intégration scolaire et de son autonomie, dans son milieu de vie.

Le service fait le lien entre les familles, les établissements scolaires et les professionnels libéraux.

### La prise en charge des enfants :

- Une préadmission est programmée avec le jeune et ses parents s'il est mineur.
- Un contrat, le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge), est établi entre le SESSAD et la famille.
- Une phase d'observation et d'évaluation est mise en œuvre pour construire ou consolider le projet du jeune. Cette évaluation se fait dans tous les lieux de vie du jeune, qu'il s'agisse de son domicile, de l'école, d'un centre de loisir etc...
- Le projet personnalisé d'accompagnement est proposé dans les trois mois qui suivent l'admission. Il définit les objectifs d'intervention et les actions menées afin de les atteindre, mais aussi les modalités d'évaluation des objectifs.

## Le SAISPro Section d'Aide et d'Insertion Sociale et Professionnelle

### Mission et objectifs

Aider l'adolescent ou le jeune adulte à développer les compétences nécessaires à son intégration préprofessionnelle, professionnelle et sociale, en partenariat avec son environnement : famille, centre de formation, entreprises.

L'adhésion du jeune est un incontournable.

### Insertion professionnelle :

L'accompagnement pluridisciplinaire vise la construction d'un projet professionnel :

- Aide dans la recherche d'un contenu de formation,
- Suivi de formation (aide aux devoirs, suivi de stage, ...).
- Soutien dans les démarches administratives liées au projet professionnel (lettre de motivation, CV, appels téléphoniques),

### Insertion sociale :

L'accompagnement pluridisciplinaire engage au développement des capacités d'autonomie sociale

- Dans le domaine des loisirs et du réseau social,
- Dans l'autonomie du quotidien (budget, alimentation, santé, code de la route, transports en commun ...),
- Pour les démarches administratives du quotidien (soins, impôts, carte vitale, compte en banque ...),
- En favorisant le lien avec les institutions (mairie, planning familial, pôle emploi...).

### Public concerné

Conformément à la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux l'autorisation de fonctionnement a été délivrée pour une nouvelle période de 15 ans , à compter du 11 janvier 2019.

L'autorisation détermine la capacité totale du service. Celle-ci est de 51 places réparties en deux sections :

- Une section , SESSAD, de **39** places pour enfants agés de 0 à 20 ans dont :
  - o **13** enfants présentant une **déficience intellectuelle** avec ou sans troubles associés

- **13** enfants atteints de **troubles psychiques**
  - **13** enfants présentant des **troubles des apprentissages**
- Une section SAISPro de **12** places pour jeunes de 16 à 20 ans dont :
- **4** enfants présentant une **déficience intellectuelle** avec ou sans troubles associés
  - **4** enfants atteints de **troubles psychiques**
  - **4** enfants présentant des **troubles des apprentissages**

Ce graphique, met en lumière le diagnostic principal des jeunes accompagnées par les services, SESSAD et SAISPro confondu sur l'année 2021.

Nous pouvons constater que les problématiques en lien aux troubles spécifiques des apprentissages prédominent.

Les troubles des apprentissages couvrent les troubles en "dys" (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe) et le TDAH (trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité).

D'autres symptômes y sont souvent associés : perte de confiance en soi, anxiété, agressivité, rejet de l'école... Des troubles de la mémoire peuvent également être associés à un TDAH. Ces troubles ne relèvent pas de la déficience intellectuelle, qui concerne un ensemble de fonctions cognitives.

Les troubles en "dys" sont spécifiques à une fonction cognitive. Certains affectent les apprentissages précoces : langage oral (dysphasie), réalisation des gestes et fonctions visuo-spatiales (dyspraxie). D'autres affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires : langage écrit (dyslexie et dysorthographe) et mathématiques (dyscalculie). Ils sont alors appelés "troubles spécifiques des apprentissages" et font partie de ce qu'on nomme "troubles du neurodéveloppement".

Nous pouvons voir que 32 jeunes présentent des troubles psychiques. C'est quasiment le même nombre qu'en 2020.

La loi du 11 février 2005 reconnaît les troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'une situation de handicap. Tous ne sont pas invalidants ; ce sont leur intensité et leur répétition qui traduisent un handicap en pénalisant et freinant l'intégration sociale et scolaire.

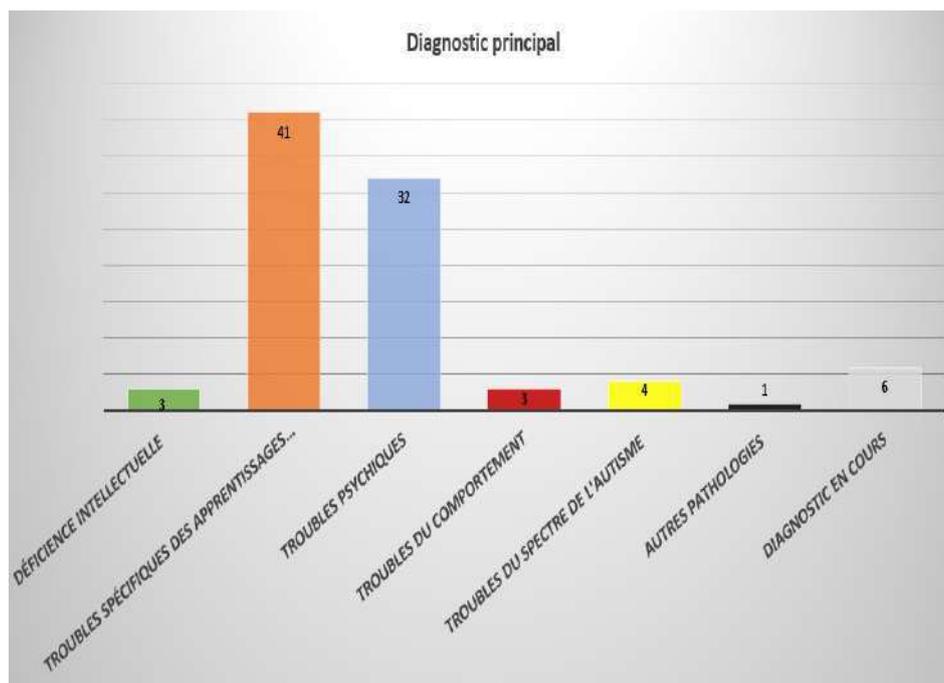
Il existe différentes manières de définir les troubles psychiques. Deux classifications internationales des diagnostics sont reconnues en psychiatrie, celle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et celle de l'Association américaine de psychiatrie.

Seul un médecin psychiatre est habilité à diagnostiquer un trouble psychique. Parmi ceux-ci nous pouvons parler de troubles anxieux, dépression (ou troubles dépressifs), de troubles bipolaires, de schizophrénie, troubles addictifs, de troubles du comportement alimentaire, des troubles de la personnalité borderline... Nous nous basons sur les classifications officielles reconnues, à savoir le CIM 10 et le DSM 5.

La diversité de ses troubles peut rendre complexe la prise en charge SESSAD.

Si la question du diagnostic reste centrale l'accompagnement de ces jeunes doit se faire de façon pluridisciplinaire et coordonnée.

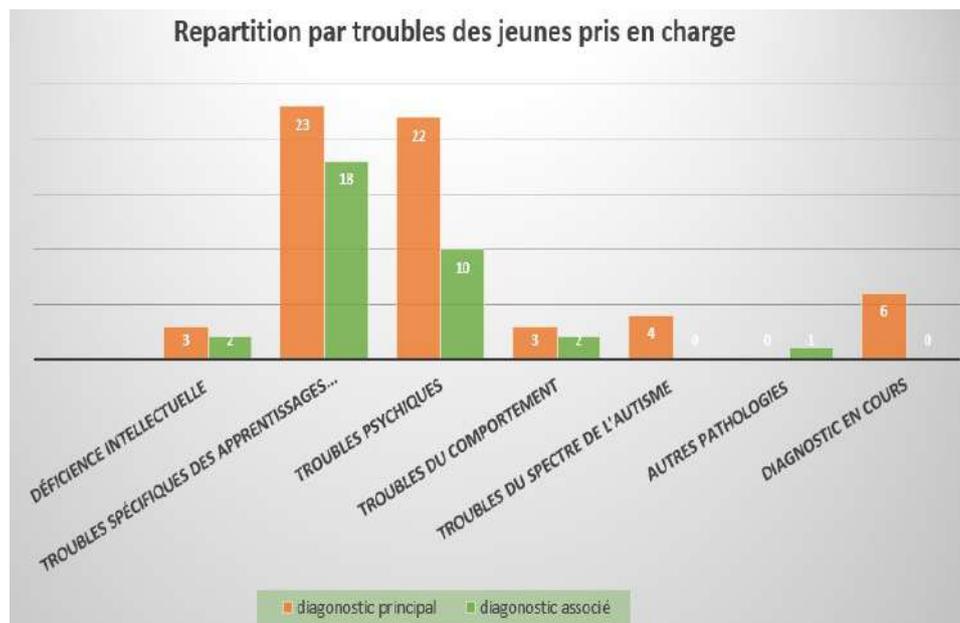
A la lecture de ce graphique nous pouvons confirmer le fait que les jeunes qui nous sont adressés correspondent bien aux agréments du SESSAD et du SAISPro.



Il est à noter que bien souvent les jeunes qui nous sont adressés présentent des problématiques multiples.

Le graphique ci-contre met en évidence un diagnostic principal et un diagnostic associé.

L'intrication de ces troubles vient avoir un retentissement sur les processus d'apprentissages et de socialisation.



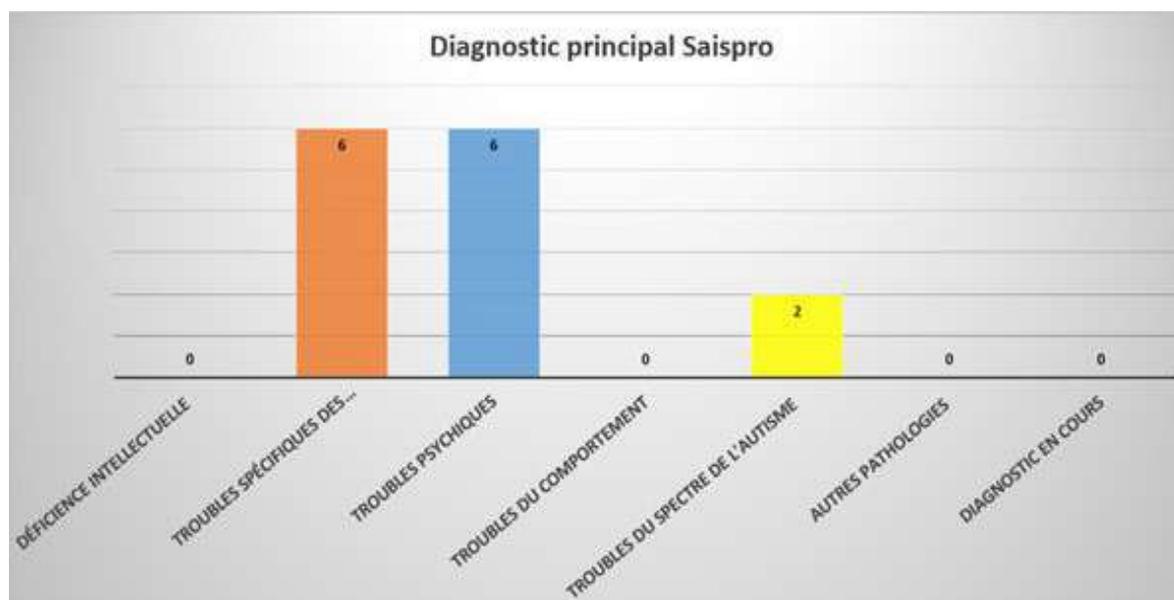
Comme énoncé précédemment, il s'opère une diminution du nombre d'enfants présentant une déficience intellectuelle. Parallèlement nous pouvons voir une augmentation du nombre d'enfants présentant un TSA (Trouble du spectre autistique).

Nous avons déjà pu le relever dans le RA de l'année 2020 que l'accueil de jeunes présentant des troubles psychiques implique d'avoir un regard pédopsychiatrique. Malheureusement la pandémie ne nous a pas permis d'explorer pleinement ces deux pistes de travail :

- avancer vers le recrutement d'un médecin (malgré la pénurie)
- développer un partenariat au sein de la Vallée.

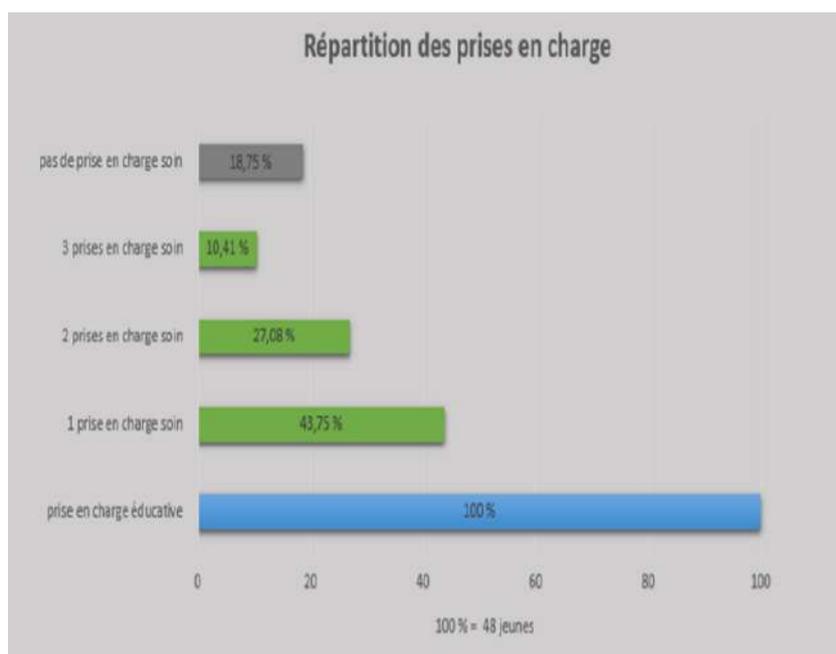
Ce dernier objectif sera repris dans les actions à mener pour 2022.

En ce qui concerne plus spécifiquement les 16 – 20 ans ( SAISPro) nous pouvons constater que sur l'année 2021 il y a une prédominance de troubles des apprentissages et des troubles psychiques chez les jeunes pris en charge.



Le tableau, ci-dessous, nous permet de voir que si l'ensemble des jeunes bénéficie d'une prise en charge éducative, tous n'ont pas un suivi au niveau du soin.

Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'adolescents. Bien souvent ceux-ci ont déjà un passé institutionnel et/ou en libéral avec de nombreuses prises en charge, d'où un sentiment de lassitude, de « saturation ». Pour répondre aux demandes de ces jeunes des périodes de « break » pour souffler sont alors proposées.



Les professionnelles du SESSAD restent néanmoins vigilantes et disponibles sur sollicitation.

Si nous avons une orthophoniste à temps plein, une psychomotricienne à 0.9 etp, notre psychologue est à 0.6 etp. Ce temps de travail ne permet pas toujours de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sur l'année.

Au niveau du suivi orthophonique en 2021 : **19 jeunes** ont pu bénéficier d'une rééducation en interne. 5 ont bénéficié d'une convention pour un suivi en libéral en lien à des techniques de rééducations particulières.

L'écart d'âge des jeunes en suivi s'agrandit et particulièrement sur le dernier trimestre 2021. Il s'étend d'un enfant scolarisé en grande section de maternelle jusqu'à des adolescents qui sont en collège et en classe de troisième SEGPA.

Cela demande de maîtriser des techniques différentes et de posséder un matériel adapté également. Pour ce faire nous avons pu investir dans deux logiciels :

- permettant de faire des bilans normés et informatisés ( gain de temps réel)
- sur le langage oral et le langage écrit qui permet de créer des outils de la maternelle au collège.

**Au niveau du suivi en psychomotricité : 19 jeunes** ont pu bénéficier d'une rééducation.

La diversité des troubles des enfants : psychiques, TDAH, TSA, troubles spécifiques des apprentissages, a fait naître le besoin de formation, mais aussi le besoin de temps de suivi individuel couplé à des temps de groupe avec des objectifs particuliers.

La mise à disposition de la salle de psychomotricité de l'IME a permis de faire différents groupes ponctuels, ou réguliers (hebdo ou quinzaine), et par cycles. Ces groupes sont le plus souvent co-animés avec une éducatrice, ce qui permet d'avoir un double regard sur les enfants et de répondre à différents objectifs du projet.

A ce jour, au sein du SESSAD la psychomotricité est une approche globale et corporelle, qui trouve toute sa place avec le support du groupe.

Que l'on travaille les émotions, le geste global ou fin, les repère dans l'espace et le temps, ou la transposition des acquis de l'individuel sur le groupe ; les supports utilisés peuvent varier : les parcours psychomoteur, la relaxation et la méditation, l'expression corporelle, les outils de rééducation.

L'utilisation de la salle de psychomotricité de l'IME permet de disposer du matériel déjà sur place, et d'un espace plus adapté, plus neutre que celui de l'école ou du domicile, et ainsi de voir des enfants de différentes écoles mais au projet similaire.

La mise en oeuvre de prises en charge de groupe demande une grande organisation et logistique (chronophage). Néanmoins cela permet aussi de disposer d'un temps privilégié dans le transport, propice à l'échange et la discussion, avec les enfants ou entre pairs.

La fermeture des écoles une semaine juxtaposée aux vacances de Pâques, a demandé une organisation spécifique pour voir les enfants. Certains ont pu être pris en charge dans les parcs près de chez eux, ce qui a permis un autre regard. Pour les autres, le suivi s'est fait en salle de psychomotricité. D'où la naissance d'un binôme avec deux enfants, qui a même perduré jusqu'aux vacances de Noël !

La psychomotricienne a pu aussi intervenir en sortie extérieure sur les groupes ponctuels pendant les temps de vacances offrant ainsi un regard croisé, pluridisciplinaire.

**Au niveau psychologique : 19 jeunes** ont bénéficiés d'une prise en charge, qu'elle soit hebdomadaire ou en quinzaine. La psychologue du SESSAD a également accompagné un jeune du SAISPro en lien à une grande souffrance.

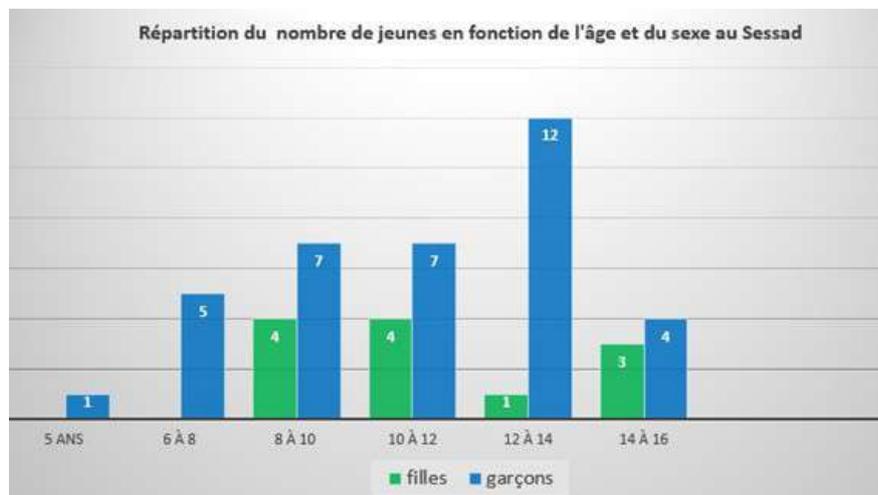
## Chiffres clés de l'année

### Activité réalisée VS prévisionnel

SESSAD et SAISPro confondus :

Sur l'année 2021 ce sont **62** enfants, adolescents et/ou jeunes adultes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement par nos services.

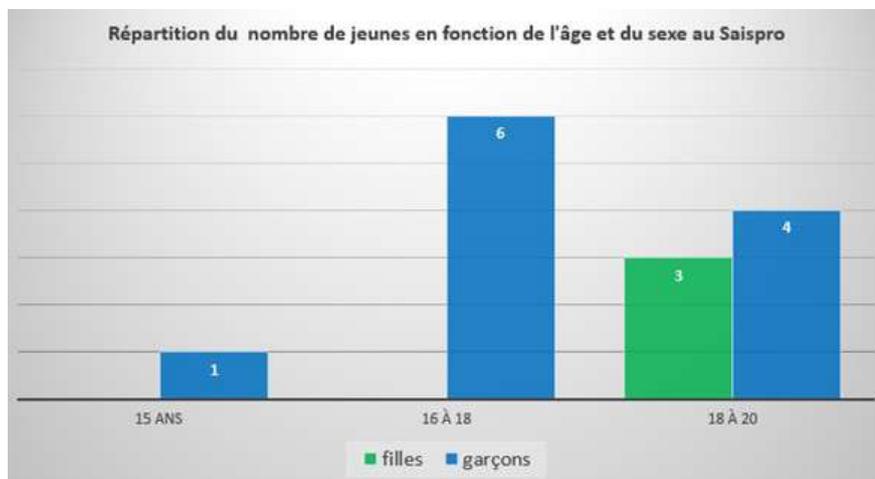
### Pyramide des âges et durée des prises en charge :



Comme les années précédentes le service accompagne majoritairement des garçons sur la tranche des élèves collégiens. Le SESSAD a un agrément 0-20 ans mais nous constatons que la population est plus importante sur la tranche de 11 à 14 ans.

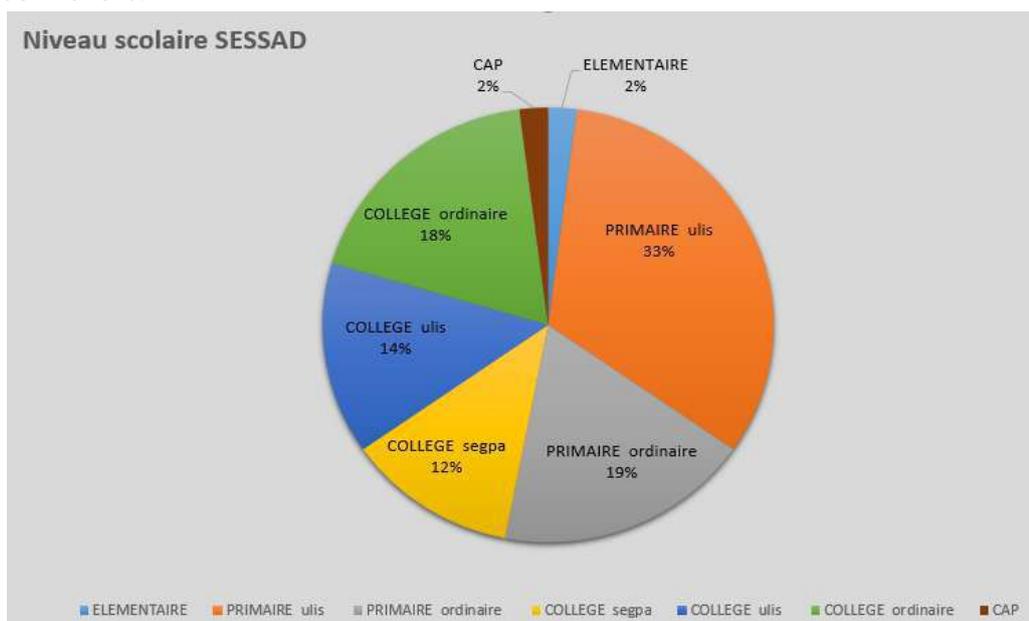
Ce constat interroge sur la nécessité d'intervention précoce comme décliné dans le schéma régional de santé.

Pour le SAISPro les garçons sont majoritaires.



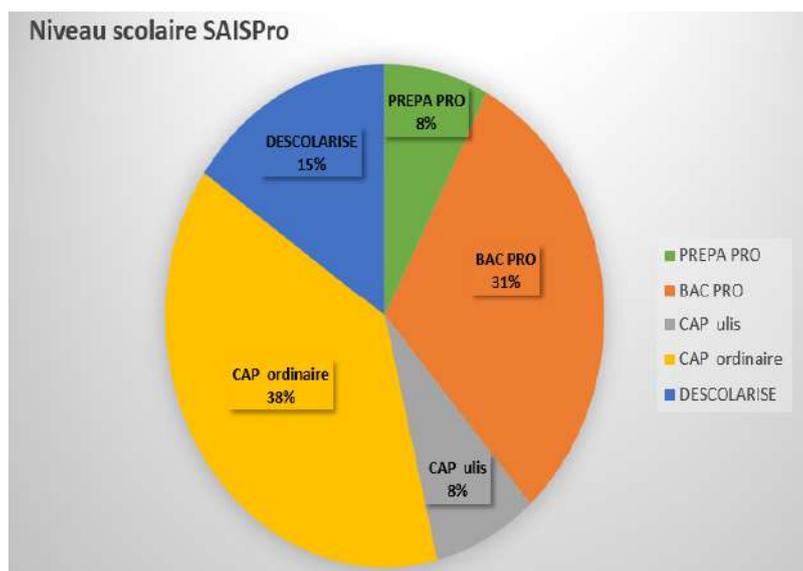
## Scolarisation des jeunes accompagnés

Les jeunes pris en charge par le SESSAD sont majoritairement scolarisés en classes primaire au sein d'Ulis.



Quand au 16 – 20 ans nous pouvons constater qu'ils poursuivent leurs études en CAP et Bacpro.

Le travail d'accompagnement des jeunes déscolarisés est principalement orienté vers la recherche de patron en lien avec les dispositifs de droit commun.



## Admissions et sorties

Au total sur les deux services : 13 Sortants :

*11 sortants pour le SESSAD :*

Parmi ceux-ci, nous avons eu une orientation vers un ITEP, un changement de département, deux fin d'accompagnements à la demande des familles. Les sept autres jeunes ont quitté le service en lien à l'atteinte des objectifs fixés.

*2 sortants pour le SAISPro*

Ce sont des jeunes qui n'exprimaient plus de besoin d'accompagnement.

## Nombre de jeunes pris en charge

Sur l'année 2021 la file active est de 62 jeunes.

Nous pouvons constater que depuis 2019 nous avons moins de « turn-over ».

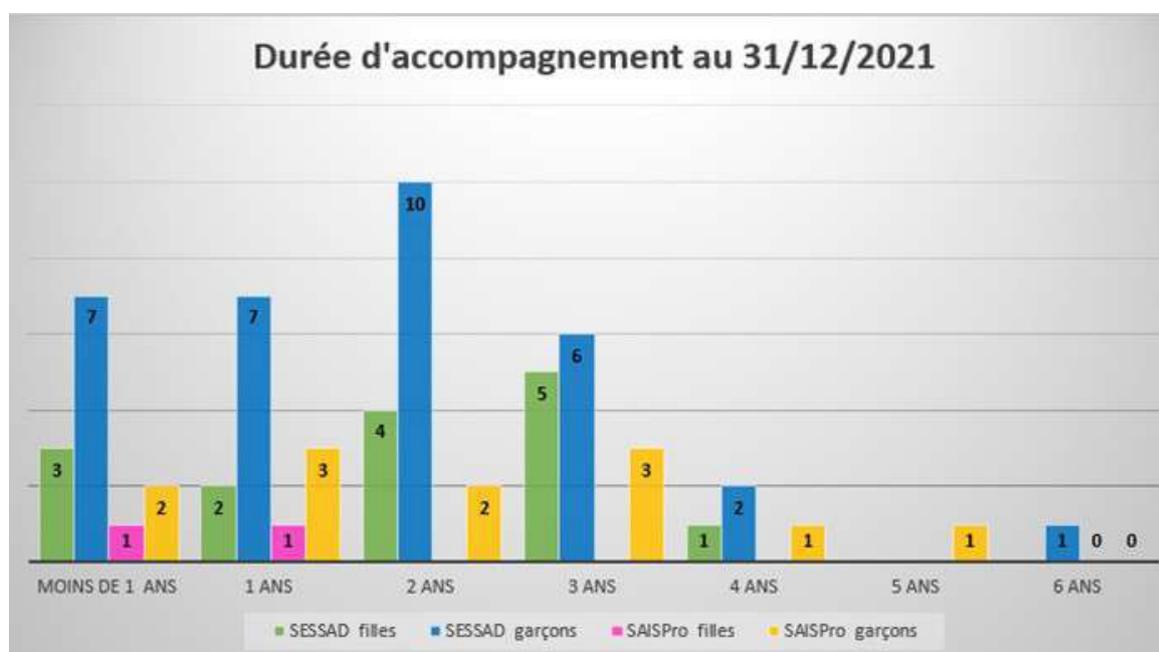
Nous pouvons faire un lien à la pandémie ou il a été nécessaire de venir renforcer, soutenir les familles autour de la question de la scolarité.

Ceci peut être également dû au fait que les jeunes pris en charge demande des accompagnements plus long pour travailler d'une part la question de l'acceptation du handicap et d'autre part pour les plus grands la question de l'insertion professionnelle qui se veut plus longue et plus complexe.

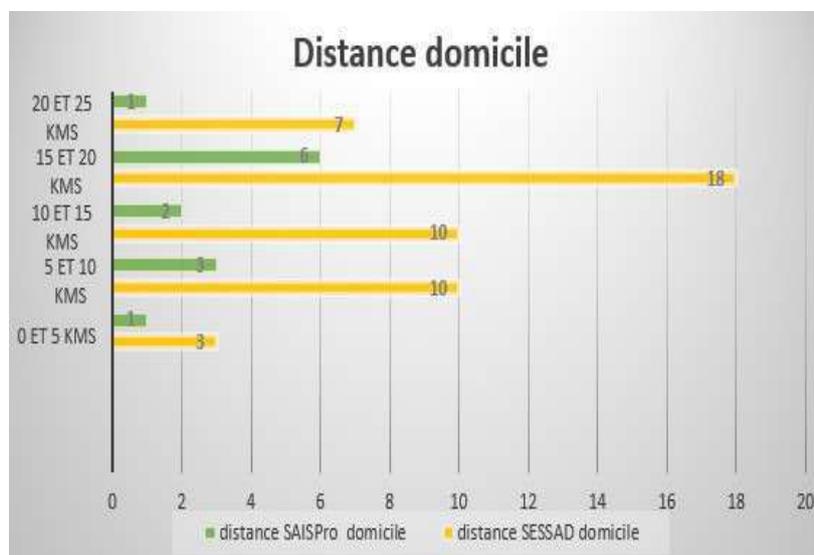
Sur l'année 2021 il a été réalisé 11557 **actes** contre 11567 attendus.

**Soit un taux d'activité de + de 90 %**

## Durée moyenne de prise en charge en fonction de l'âge et du sexe

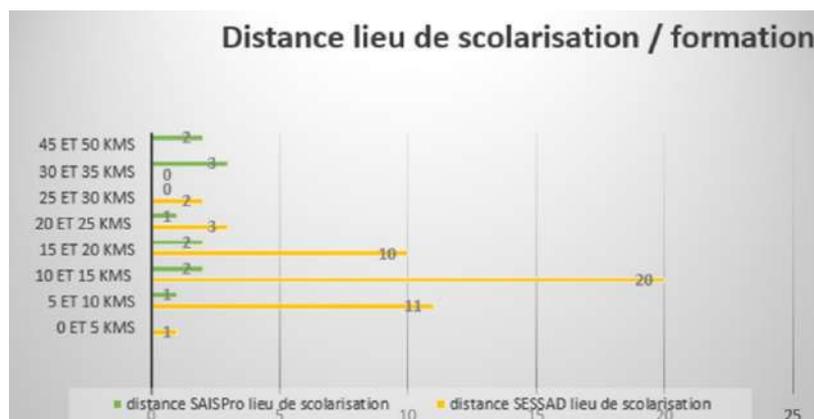


## Répartition du nombre d'utilisateurs en fonction des distances d'intervention



L'ensemble des jeunes, SESSAD & SAISPro habitent dans un rayon de 25 kms maximum autour du site de Tencin. Les notifications pour les SESSAD / SAISPro se font à partir du lieu de domicile des enfants. Nous pouvons dire que la MDA prend en compte de la situation géographique et notifie dans un périmètre

de 30 kms autour des services.



Il en va de même en ce qui concerne le lieu de scolarisation pour les jeunes du SESSAD.

Nous pouvons constater que pour les 16 – 20 ans le lieu de formation et ou de scolarisation est parfois au-delà de 30 kms. Cela s'explique par le fait que bien souvent les lycées et ou lycées professionnel sont en dehors de la Vallée du Grésivaudan.

## RETOUR SUR L'ANNEE 2021

Parmi les évènements majeurs de cette année :

- Crise sanitaire, pandémie, confinement,
- Obligation vaccinale « pass sanitaire & pass vaccinal »
- Ouverture du SESSAD à 210 jours conformément à la demande de l'ARS, dans le cadre du CPOM.
- Investissement informatique l'ensemble des professionnelles sont dotées d'1 pc portable + 1 téléphone portable.
- Location de 2 véhicules électriques
- Turn-over de personnels,
- Deux professionnelles en formation longue
  - o Éducatrices spécialisée
  - o Caferuis
- Une éducatrice spécialisée passe à 0.8 etp dans le cadre de la coordination des classes externalisée
- Ouverture en mars 2021 de l'EMAS
- Travail sur les agréments des deux services SESSAD 0-20 ans & SAISPro 16 -20 ans.
- Travail sur la RGPD

Malheureusement l'année 2021 a été marquée par la pandémie Covid. Il a été nécessaire que les professionnels puisent dans leurs ressources pour répondre à l'ensemble des besoins ; Tant pour répondre aux problématiques des enfants que celles des familles. Ils aussi faire preuve d'adaptabilité afin de poursuivre le travail avec les partenaires Éducation Nationale - largement impactée par la mise en place de protocole sanitaires.

De façon générale le constat est que la population prise en charge manifeste de + en + de troubles associés avec des besoins spécifiques. Cela engendre de fait des prises en charge multiples. En lien à ses moyens le service ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins et doit aller chercher par le biais de conventionnement les ressources externes. Cette évolution de la population accompagnée – repérée depuis 2 / 3 ans- appelle à renforcer les partenariats, psychologue scolaire par exemple et en développer de nouveaux CMP, libéraux etc...

Cette évolution demande également à favoriser les formations concrètes et pratiques sur des troubles spécifiques. De plus, les changements de classifications des troubles, des déficiences, demandent aux professionnels de s'adapter. Nous projetons sur l'année 2022 une formation collective autour de la question des Troubles Neurodéveloppementaux (TND).

Sur cette année 2021 nous avons pu constater une redondance concernant des problématiques d'orientation au niveau de l'Éducation Nationale.

Le manque de place en classe Ulis amènent des jeunes à être scolarisé en milieu ordinaire. Ces situations engendrent malheureusement des difficultés supplémentaires qui viennent pénaliser ces enfants. En réaction ceux-ci peuvent parfois exprimer par le biais de troubles du comportement voire pour certains une forme de décrochage.

Un des axes de travail de l'année 2021 a été de renforcer, de valoriser les prises en charge de groupe.

- Poursuite du « Groupe Funny » le mercredi après-midi en quinzaine, mais peu voire pas de participation.
- Pour la deuxième année consécutive conventionnement avec une professionnelle dans le cadre d'un groupe musique sur 3 jours pendant les vacances de février.

### **Plus particulièrement au SAISPro :**

- Sureffectif d'1 jeunes pendant 6 mois (passage du SESSAD au SAIS PRO).

Ce passage a permis à l'équipe de re-questionner les critères d'entrées au SAIS PRO. En effet il est nécessaire que les jeunes souhaitant intégrer le SAISPRO aient un niveau d'autonomie à la fois dans les déplacements. La motivation est également à prendre en compte afin que le projet puisse être soutenu ou construit en lien avec l'équipe. De plus il est important de souligner qu'il n'y a pas d'obligation à ce que les jeunes passent du SESSAD au SAISPRO.

- Modification de l'équipe. A l'origine elle était composée d'un éducateur (1etp), d'une CESF/ chargée d'insertion (0.5 etp). Durant 7 mois il n'y avait qu'une monitrice éducatrice (en formation d'éducatrice spécialisée) sur le poste d'éducateur spécialisé, en attendant le recrutement d'une nouvelle équipe de travail.

Axes de travail :

- Soutenir le développement et le lien avec les partenaires, se faire connaître en lien avec la mission principale du SAISPRO qui est l'ouverture vers le droit commun

- Beaucoup plus de liens avec les lycées, UDAF, communauté de commune, chambre des métiers, centre de planification de Saint-Martin-d'Hères
- Lien plus étroit avec les entreprises locales du bassin du Grésivaudan

### SESSAD : Focus sur les groupes

- Durant le courant de l'année **des groupes ponctuels et réguliers** ont pu être mis en place, le mercredi matin grâce à la salle de psychomotricité de l'IME, comme évoqué précédemment.
- **Sortie piscine** : des temps ont pu être organisés dans les piscines de Grenoble « Flottibulle » et « les 3 dauphins ».
- L'activité « **mercredi funny** » n'a pas pu être maintenue sur le début de l'année et remis en place à partir de la rentrée de septembre (Covid)
- **Le SESSAD ouvrant sur le temps des vacances scolaires**, nous avons pu mettre en place des temps de groupe, mais cela reste compliqué car la plupart des jeunes accompagnés partent en vacances ou ne veulent pas venir.



### Sur le mois de juillet :

- Nous avons pu refaire **des sorties « Espaces Naturels Sensibles (ENS) »** proposées par le Conseil Départemental de l'Isère. Deux sorties étaient prévues seulement une a pu avoir lieu. Nous avons accompagné 5 adolescents sur le site des marais des Seiglières. Ce temps a été partagé avec des jeunes de la SIFPro.
- Nous sommes allés **visiter la cité du chocolat Valrhona**. Sortie partagée avec jeunes du SESSAD et du SAISPro. Les jeunes étaient contents même si le trajet était un peu long mais source d'échanges.



Après la visite du musée, le moment le plus agréable fût celle de la boutique !.



Après la visite nous sommes allés dans un parc pique-niquer tous ensemble, proche d'un point d'eau



- Nous sommes aussi allés visiter **le palais du facteur cheval** le matin puis **les Labyrinthes de Hauterives** l'après-midi. Comme nous le redoutions, des jeunes avaient déjà des activités prévues sur cette période de vacances scolaires (avec leur famille, centré aéré, stage...).

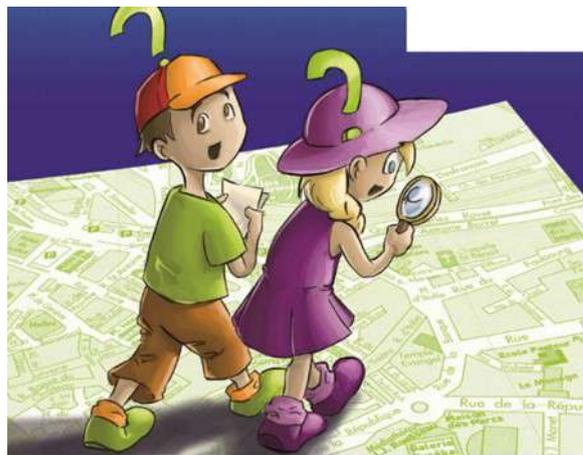
La visite du matin a été partagée avec un jeune du SAISPro.



L'après-midi était avec pique-nique et les 6 jeunes du SESSAD. Malgré le trajet, ces temps sont toujours agréables à faire avec les jeunes, que nous voyons dans d'autres lieux et situations.



- Nous avons pu amener un petit groupe d'enfants au Musée d'histoire naturelle dans le cadre d'un groupe sur 2 jours.
- Nous avons organisé une sortie à Chambéry : repas ensemble dans une pizzeria puis jeux à la découverte de Chambéry. Les jeunes par duo avaient un plan à suivre avec des énigmes.



## Vacances de toussaint :

Nous avons amené un petit groupe d'enfants au « Festival voir ensemble » au cinéma le Méliès, nous avons regardé le film « c'est chouette de grandir ». Nous avons profité de ce temps pour expérimenter une partie des trajets en tram que certains ne connaissaient pas.

- Sortie patinoire.
- Spectacle « FFFF » à l'heure bleue, un mercredi après-midi

! Cette année nous avons demandé régulièrement une participation soit financière soit pique-nique aux familles pour la participation au groupe. Nous voyons que pour certaines familles cette participation ne va pas de soi. Parfois, cela a peut-être bloqué la participation des jeunes ?

## Turn-over de personnels,

Des départs

- 1 psychologue en congé maternité, remplacée en cdd
- 1 secrétaire suspension contrat de travail, remplacée en CDD

Des arrivées

- 1 psychologue temps partiel SAISPro & EMAS
- 1 enseignante spécialisée EMAS
- 1 éducatrice spécialisée en Cdd long, remplacement de 2 professionnelles en formation
- 1 secrétaire Cdd long
- Chargé d'insertion au SAISPro 0,11 etp

## EMAS

L'année 2021 a vu la concrétisation du projet EMAS avec une équipe au complet.

1 éducatrice coordinatrice 0.9 etp, 1 psychologue 0.4 etp, 1 enseignante spécialisée 0.2 etp.

Dans le cadre du démarrage de l'EMAS les principaux partenaires sont :

- L'inspection ASH
- Les inspections de circonscriptions
- L'enseignement Catholique
- Les PIAL

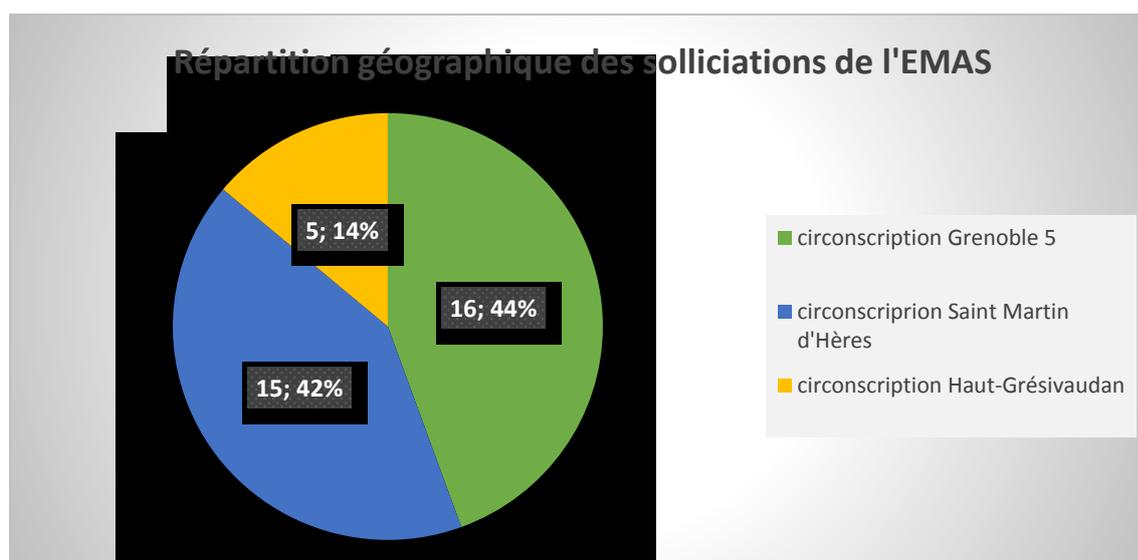
## Zoom sur ...les temps forts

- Une sensibilisation au handicap par le biais du sport au collège La Moulinière à Domène.
- Construction et partage d'outils à l'école élémentaire Belledonne de Crolles.
- Participation au Salon de l'Autonomie à Crolles.

## Les chiffres clés

Nombre de présentations de l'EMAS auprès des établissements et partenaires : 42 + 10 ESMS

Nombre global de sollicitations : **36**



### Les perspectives et projets d'avenir pour les services ambulatoires

- Formaliser les temps de groupe comme objectif à part entière dans les projets individualisés. Signature et engagement des enfants et des parents. Cela viendra renforcer une approche socioéducative à visée thérapeutique.
- Mise en œuvre d'une formation sur les TND (Troubles Neurodéveloppementaux)
- Formation sur le projet personnalisé
- Ouverture du SESSAD / SAISPro sur son environnement, regards croisés, temps d'échange de travail avec les partenaires MDA, EN, ASE etc...
- Investissement = **informatisation du dossier unique de l'utilisateur** qui s'inscrit dans une logique d'amélioration de la qualité des services et des soins délivrés aux personnes.

Cela permettra aux professionnelles un réel gain de temps sur le partage des informations et la comptabilisation des actes.

- SAISPro : Travail sur un guide de fin de prise en charge pour donner les outils nécessaires aux jeunes sortant du dispositif
- Poursuite du développement du partenariat : planning familiale, SAVS, autres SAISPro, SESSAD Professionnel, UDAF, Mission locale...
- Rencontre avec l'AGEFIPH, CAP Emploi...
- Travail de réflexion sur le passage en dispositif.

## LE FOYER LOGEMENT LE HOME

- 117, av. Jules Vallès - 38400 SAINT MARTIN D'HERES



### Missions et objectifs

Le Home est avant tout un lieu de vie, mais aussi et surtout un lieu d'apprentissage et d'expérimentation de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être.

Les résidents se préparent à devenir des citoyens adultes responsables et autonomes.

Il comprend **16** logements de type F1 ou studios : **10** dans le bâtiment central, **3** en annexe, situés dans le bâtiment voisin, Les Edelweiss, et **3** dans le diffus à St Martin d'Hères et Grenoble.

### Localisation

Le Home est mitoyen du Foyer Rose Pelletier et situé sur la commune de Saint Martin d'Hères, en limite de Grenoble. Très bien desservi en transports en commun, il permet une grande autonomie de déplacements pour les résidents.

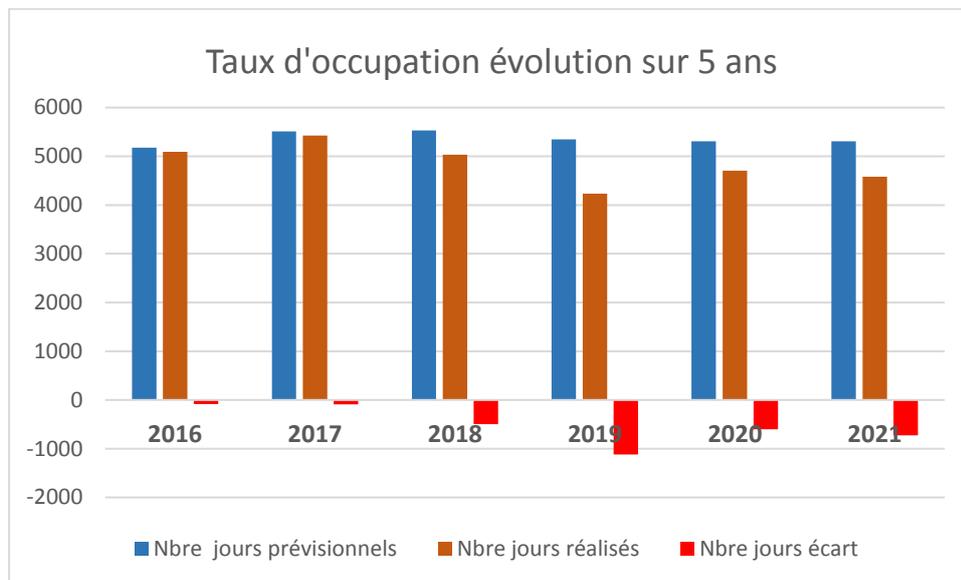
### Public concerné

L'agrément permet d'accueillir **15** jeunes adultes, pour une durée de deux ans renouvelables si nécessaire; ainsi qu'**1** place d'évaluation (deux mois, renouvelable un mois).

Le foyer logement Le Home accueille des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, âgés de 20 à 30 ans à la date de leur admission, avec une déficience intellectuelle légère, en difficulté personnelles aux niveaux psychologique, social, professionnel, ne présentant pas de troubles psychiatrique avérés. La CDAPH peut examiner au cas par cas des situations de jeunes adultes de 18 à 20 ans, sous réserve qu'ils puissent bénéficier de l'AAH s'ils ne sont pas en situation d'emploi

## Chiffres clés de l'année

### Activité réalisée VS prévisionnel



Le taux d'occupation, n'est pas encore satisfaisant sur l'année entière, mais nous voyons sur le dernier trimestre, les demandes de visite, les notifications reprendre et retrouver leur niveau d'avant pandémie. La liste d'attente sur via trajectoire est suffisamment conséquente pour envisager l'année 2022 plus sereinement, par exemple 4 notifications de stage d'évaluation.

Cependant, nous sommes toujours à la merci d'un départ non prévu de résident pour plusieurs raisons, une orientation plus rapide, la libération d'un logement social ou un départ précipité, ne pouvant être anticipé par l'équipe.

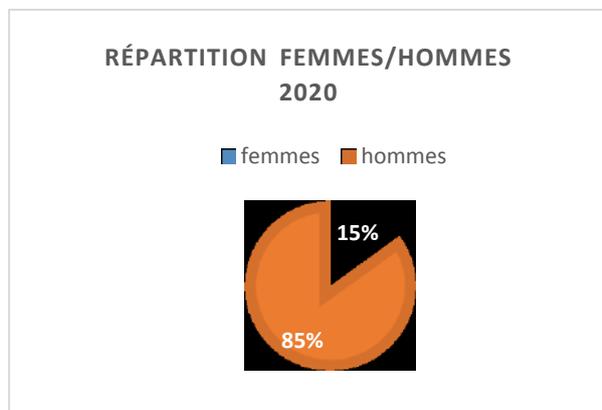
### Admissions et sorties

8 entrée 8 sorties

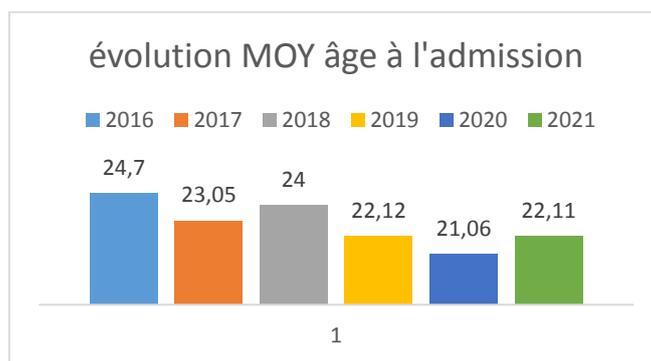
Un stage d'évaluation a eu lieu cet été

**File active** : 20 adultes accueillis

Une répartition toujours aussi inégale avec 3 jeunes femmes pour 17 hommes



**Moyenne d'âge des résidents présents** au 31/12/2020 : 24.02 ans, en légère augmentation mais non significative, la tendance est depuis quelques années au rajeunissement de la population accueillie



**Âge moyen à l'admission** : **21.6**

**Durée moyenne de prise en charge** :

01,07	Moyenne durée pec résident sortis en 2021
maxi	3 ans et 3 mois
mini	2 mois

## RETOUR SUR L'ANNEE 2021

### Point COVID :

Le Home n'a jamais fermé. Cependant au fil des mois, nous pouvons parler d'un retour à la normalité en terme de réouverture, sous couvert du protocole sanitaire bien sûr, et de l'obligation vaccinale pour les professionnels. Actuellement seul un professionnel a refusé de s'y conformer.

Malgré les documents en FALC, les explications orales individuelles et/ou collectives, la compréhension de la maladie covid reste compliquée pour des résidents. Néanmoins, la plupart d'entre eux se sont fait vacciner.

La création du PASS vaccinal a eu un impact fort sur certains résidents et leur vie sociale.

L'allègement du protocole sanitaire a permis, petit à petit, la reprise des activités et projets.

En définitive, au niveau du foyer logement, que ce soit pour les résidents ou le personnel, le covid a eu peu d'impact, en matière de contagions et d'isolement.

### Au niveau du personnel :

- Accueil d'une alternante en formation d'éducatrice spécialisée sous la forme d'un contrat d'apprentissage de 3 ans.
- Accueil d'une stagiaire en formation directe, pour un stage s'étalant sur 2 ans.
- Départ d'une éducatrice spécialisée qui faisait les remplacements. Nous avons eu de la chance de pouvoir compter sur elle, ses compétences et sa disponibilité. Cela a évité les ruptures de prise en charge et assuré une continuité

d'accompagnement pour les résidents et un confort notable pour l'équipe. Actuellement les remplacements sont partagés entre une personnes non diplômée en cursus de reconversion et une autre diplômée depuis peu en tant qu'AES.

- La secrétaire de direction du Home a été remplacée, mais plusieurs mois ont été nécessaires pour le recrutement.
- Le mi-temps resté vacant suite au départ à la retraite d'un éducateur spécialisé a enfin été pourvu. La personne a 2 missions : coordination et éducative.
- Le poste de chargé d'insertion a également été pourvu sur le pôle, le Home bénéficie de 3h30. Ce poste est tenu par notre coordinateur.

## **Des activités qui ponctuent la vie quotidienne et structure la semaine :**

### **Le Home cinéma :**

Il s'agit d'une activité à visée sociale et culturelle qui a été menée un samedi par mois par la stagiaire ES. Ce projet est parti de la demande des résidents lors de leur réunion. En effet, ce besoin d'un « cinéma » au Home s'est fait ressentir au vu du contexte de la crise sanitaire où les salles de cinémas étaient fermées. Les objectifs : créer un moment de convivialité et de partage mais aussi de favoriser les rencontres, ainsi que de stimuler la réflexion et l'expression des résidents autour du film pour débattre. Une activité très appréciée des résidents.

### **L'atelier cuisine hebdomadaire :**

Il s'agit d'apprendre à cuisiner un plat à plusieurs et d'en faire la dégustation. Les résidents apprennent à composer et choisir un menu, faire les courses, gérer le repas et enfin procéder au nettoyage.

### **Activité jeux de société :**

Elle a lieu au Home, avec le psychologue, les mercredis après-midi.

### **L'activité jardin :**

Les résidents ont créé un massif fleuri et repris l'entretien du potager (plantation entretien et récolte). Ils ont aussi participé à la rénovation du cabanon.

### **La gestion du tri :**

Il est question de la gestion et l'apprentissage des gestes liés au tri. Grâce à une intervention annuelle de la métropole, les résidents sont informés, et sensibilisés à la question du tri. Les éducateurs, au quotidien, les soutiennent dans cette démarche dans un souci écologique et pédagogique.

## **Le Sport au Home par Julien FOUCART, éducateur sportif du Pôle**

En 2021, le fonctionnement du sport au Foyer le Home a plutôt bien marché, la mise en place des séances au complexe sportif Mooving Aréna a été vraiment un plus pour la saison automne et hiver.

Les résidents sont venus régulièrement

1 <sup>er</sup> trimestre	séance de préparation physique (renforcement musculaire, marche...)
2 <sup>ème</sup> trimestre	le golf, le cyclisme, la pétanque et la marche nordique
3 <sup>ème</sup> trimestre	mise en place de séances dans le complexe Mooving Aréna (sports de raquettes)
été	sortie kayak

Dans le cadre institutionnel et vis à vis nos engagements sur l'extérieur : un rapprochement du Foyer avec le CDSA 38 (Comité Départemental Isère de Sport Adapté) a pu être entamée.

### Réflexions et perspectives sportives :

- Maintenir les effectifs qui ont progressé cette année en conservant la dynamique qui a permis la remontée du nombre de jeunes adultes sur les activités sportives.
- Essayer de varier les formes de pratique pour les usagers du Foyer le Home.
- Promouvoir à travers diverses journées de découverte (en relation avec le CDSA) les activités Sport Adapté
- Permettre l'expression des potentialités de chacun par la diversité des pratiques sportives offertes, quelques soient ses origines sociales et culturelles.
- Associer les jeunes pratiquants/ résidents aussi bien à la réflexion sur des objectifs librement choisis qu'à leur réalisation dans un cadre défini (projet particulier à la demande des usagers)

### ZOOM sur des actions de l'année :

#### Le projet camp d'été :



Le Home ne fermant plus pendant les 10 premiers jours d'août : un projet camp pour les vacances d'été a été mis en place avec 5 jeunes (camping en lac de montagne en tente et mobil-home).

Au programme : gestion des réservations, du budget, des courses et des activités.

L'organisation s'est faite de la manière suivante : les 1<sup>er</sup> jour / nuit accompagnée par 2 éducatrices puis autonomie les deux jours suivants.



Ce camp répond à la fois au projet d'autonomie des jeunes et au changement de fonctionnement sur l'été.



### Réfection de la cafète :



Projet incluant une réfection par les résidents du home (peinture, rénovation meuble) en collaboration avec une association d'insertion professionnelle pour les accompagner dans les travaux. Le mobilier a été relooké par les résidents et les éducateurs.



### Le planning familial :

Les représentants sont venus au Home pour exposer leurs missions, leurs rôles et dans quel cadre ils peuvent soutenir les résidents dans leurs projets de vie affective. Le travail au quotidien avec les résidents du Home, ne tourne pas qu'autour des apprentissages de la cuisine, de la lessive ou du ménage ; il s'agit aussi de savoir vivre avec l'autre, avec ses émotions, ses besoins affectifs ou sexuels, qui les traversent. L'objectif de cette intervention, s'est à la fois de faire connaître le dispositif aux résidents, pour qu'un jour, ils puissent s'en saisir s'ils en ressentent le besoin.

Une résidente a bien adhéré à ce dispositif, avec l'aide de son éducatrice référente, elle a pu recontacter les professionnels du planning pour avoir un accompagnement « de couple ». Une autre réunion serait intéressante à réorganiser pour continuer à les sensibiliser sur des thèmes plus précis et individualisés (rencontre, couple, ...).

### Qualité de Vie au Travail (QVT) :

C'est un travail sur une année où un diagnostic a été posé. Des actions prioritaires doivent être menées, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés au sein du pôle, favorisant ainsi un meilleur accompagnement des résidents. Participation d'une ES au groupe de pilotage

### Formations de l'année:

- Réduire la charge physique et mentale des professionnels avec la sophrologie :
  - o Détente et rapprochement de l'équipe, outils utilisés au quotidien
  - o Envie de créer une activité relaxation avec les résidents.
- Mini conférence en addictologie : apports de connaissances et échanges sur le thème des addictions, utile pour comprendre et accompagner les résidents dans leurs problématiques.
- Habiletés sociales : très intéressant pour découvrir les outils mais compliqué à mettre en œuvre au quotidien. Il faudrait une réflexion poussée pour le mettre en place auprès des résidents (temps, et moyens important à mobiliser).
- Formation tutorat d'une ES qui suit une apprentie éducatrice spécialisée.

### Les évènements marquants :

La gestion d'une crise médicale pour une résidente : l'équipe a su être solidaire et se soutenir malgré le fait qu'une hospitalisation aurait été nécessaire mais refusée catégoriquement par la jeune femme.

Suite à cette crise, nous avons pu poser nos limites, réaffirmer notre place et notre rôle « d'éducateur » dans l'accueil et dans l'accompagnement. Nous avons pu également établir un « plan d'action » pour une éventuelle prochaine crise en privilégiant si nécessaire une hospitalisation.

Le Home n'a plus de médecin référent, il n'y a plus de suivi médical « interne » cela impacte la prise en charge des résidents (liaison avec les médecins traitant, conseil aux résidents...) et au niveau de l'équipe étant donné que ce médecin pouvait nous conseiller, nous apporter un éclairage sur les situations des jeunes en lien avec leur handicap et nous faire profiter de son réseau.

Signalons également l'absence de l'ouvrier technique du Home qui a entraîné du retard dans la prise en charge des demandes d'interventions du home.

### LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Les récents changements de profils des résidents du Home nous confrontent à de nouvelles problématiques. Il est nécessaire de diversifier nos outils et acquérir des compétences nouvelles pour répondre de façon plus précises aux nouveaux besoins repérés. Les principaux enjeux identifiés concernent l'accessibilité, le soutien à la vie relationnelle et la citoyenneté. En plus de renforcer les outils existants, l'équipe pourra se diversifier avec les actions suivantes :

- Renforcer l'accessibilité aux personnes qui ne maîtrisent pas les codes de la société ou la langue française, par la mise en place de pictogrammes illustrant les principaux documents institutionnels (Livrets d'accueil, PAI...) en lien aux outils issus de la méthode FALC, avec une formation prévue impulsée par notre inscription dans HANDIRESEAUX38.
- Travailler autour de la notion de Handicap qui est parfois méconnue ou chargée de représentations négatives pour des jeunes issues d'autres cultures.
- Mettre en place des ateliers d'habiletés sociales permettant une meilleure compréhension des codes sociaux et ainsi de permettre aux jeunes de se positionner de façon plus adaptées aux situations qui peuvent les mettre en difficultés : démarche administratives, vie dans l'espace publique, sur les réseaux sociaux...
  - Ces ateliers thématiques suivent des cycles courts qui permettent de couvrir plusieurs thèmes et d'intégrer de nombreux résidents.
  - L'animation de ces ateliers est portée par un binôme composé du psychologue et d'un éducateur.
- Permettre aux résidents du Home d'accéder aux outils proposés par la Métro concernant le tri des déchets et la communication sur leur participation à la vie démocratique locale.
- En complément de ces perspectives pour l'année à venir, un travail sur les outils de fonctionnement internes du Home, est devenue nécessaire :

- La refonte des outils de communication en lien avec les service com. du siège (plaquettes de présentation, trames de courriers communes au pôle...)
- Mise en place d'un tableau de suivi de VIATRAJECTOIRE (site de suivi des prises en charge des notifications MDA). Simplification et fiabilisation des échanges éducatif administratif.
- Une simplification et automatisation de nos fichiers numériques impulsée par la secrétaire de direction et les fonctions supports du pôle.
  - En prévision de l'évaluation interne, les outils de suivis de l'accompagnement sont également réétudiés (fonctionnement et écrits de synthèses par exemple).
  - Suite à une mini conférence sur les addictions une formation collective sur l'entretien motivationnel a été accepté au plan. Elle se déroulera sur 2 ans (22-23)

## EN CONCLUSION

Nous pensions que l'année 2020 resterait dans les annales, mais 2021 n'est pas mal non plus ! La pandémie Covid est venue encore bousculer nos organisations, nos fonctionnements et entraver nos modes de relations.

Des affiches de consignes sont venues fleurir nos portes d'entrées comme une nouvelle façon de se souhaiter « bienvenue ». Ainsi les gestes barrières ont ponctué notre quotidien, celui des adultes et des enfants (port du masque, gel, jauge, aération...), sans oublier les tests dont tous les nez vont se souvenir !

Les multiples changements de protocoles, parfois complexes nous ont demandé une adaptation millimétrée pour les comprendre, les mettre en œuvre, sans oublier la communication à tous, au fur et à mesure de leurs publications

Tous les professionnels ont eu à faire face aux désorganisations du fait des arrêts maladie ou des départs de leurs collègues, les services administratifs ont particulièrement souffert de ce turn-over, non résolu, encore à ce jour pour certains services

Heureusement, nous nous sommes adaptés, contre mauvaise fortune bon cœur, tous les professionnels du pôle handicap quels qu'ils soient, ont continué leurs missions, proposer de multiples alternatives au confinement, afin d'enrayer la morosité ambiante. Comme l'année 21 nous sommes restés résolument optimistes.

Cette année a vu arriver un nouveau métier : le coordinateur. D'abord éducateur spécialisé, il est le rouage qui manquait aux chefs de service pour améliorer la fluidité du quotidien des équipes. Nouveau métier, nouveau fonctionnement, cette nouvelle organisation est encore en rodage. Il reste à peaufiner le périmètre d'action, à enrichir la fiche de poste, finaliser les missions de ce nouveau collègue.

Citons quelques exemples (non exhaustif) parmi toutes les actions de l'année:

Le sport qui a fait partie des incontournables pour maintenir la bonne santé psychique et physique, il a permis aux enfants, aux jeunes adultes de sortir, de s'essayer à de nouvelles disciplines et même de participer à des championnats du sport adapté avec beaucoup de réussites et de médailles à la clef.

L'école n'est pas en reste, dès que cela était possible, des sorties ont vu le jour, permettant aux élèves de vivre de nouvelles expériences très formatrices (musée, Lyon...)

Le magnifique spectacle de la classe externalisée de Crolles, en coopération avec le collège et une chorégraphe pour une leçon magistrale d'inclusion.

Pour les jeunes en section préprofessionnelle, si les immersions et les stages ont fait défaut, les ateliers ont pu proposer de nouvelles activités et cela grâce aux investissements en nouveau matériel, pour ne pas les pénaliser dans leur progression et leurs apprentissages

Les nombreuses sorties proposées par le SESSAD avec l'ouverture à 210 jours, (culturelles, sportives) sont venues ponctuer le quotidien des enfants et enrichir le travail des professionnelles.

Les éducatrices du Home (qui ne ferme plus 10 jours en août) ont pu accompagner des jeunes dans un mini camp. Au programme : apprentissage en matière de vacances en camping : dépaysement garanti même dans le Valbonnais.

Comme, il semble que la Covid devienne presque un virus « commun », nous mettons en place les organisations, nous apprenons à vivre avec, gageons que les choses devraient se normaliser en 2022, pour que nous puissions développer :

- Les projets centrés sur les partenariats qui pourront prendre une véritable ampleur, notamment pour l'EMAS le tout jeune service de l'IME, mais aussi vers les différents services de santé psychique qui font cruellement défaut comme complément aux structures médico-sociales.
- Construire la transversalité entre la SIFPro et le Home en partageant les savoir-faire, les connaissances du milieu des adultes entre les professionnels.
- La démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) va se poursuivre et émailler tous les actions et les projets futurs.
- Les conférences abandonnées depuis 2 années vont pouvoir reprendre et conforter les formations sur le projet personnalisé, une meilleure connaissance des publics accueillis et réfléchir sur les établissements de demain, plus transversaux qui permettront aux usagers accueillis un parcours de vie plus fluide.

Les établissements de demains sont les établissements d'aujourd'hui qui sauront réfléchir, organiser, adapter leurs accompagnements et prises en charge aux besoins des futures populations accueillies. Le pôle handicap est en marche, il a toute l'infrastructure nécessaire pour travailler et accompagner le changement grâce à des professionnels de qualité et engagés.

Ont participé à la rédaction de ce rapport d'activité, les équipes de la SEES et de la SIFPro de l'IME, du SESSAD-SAISPro, de l'EMAS, et du foyer le Home. Pour les différentes équipes Christophe ERPELDING chef de service de SESSAD-SAISPro et des classes externalisées de la SEES, Aurélie FOREST chef de service de l'IME et Pascale SANCHEZ directrice adjointe du Pôle et Fanny JOBER pour la mise en page et la relecture.

## Pôle Accueil Étrangers

CADA « Le Cèdre »



SIÈGE  
SOCIAL

15 bd Paul Langevin  
38600 Fontaine

CADA  
«LE CÈDRE»

29 rue Alexandre Dumas  
38100 Grenoble

## INTRODUCTION

La situation de l'asile en France en 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire mondiale qui a pesé sur les déplacements internationaux.

Dès janvier 2021, le gouvernement français décide de durcir les conditions d'entrée sur le territoire et un renforcement des contrôles aux frontières.

Ainsi, à l'issue de l'année, quelque **103 000 demandes d'asile**, mineurs inclus, avaient été introduites à l'Ofpra, soit une hausse de l'ordre de 7 % par rapport à l'année 2020. Le nombre de demandes introduites reste toutefois significativement inférieur à celui de l'avant-crise sanitaire (132 826 demandes en 2019).<sup>1</sup>

Ces éléments expliquent la baisse de l'activité du CADA durant l'année 2021. La baisse des entrées est dans la continuité de celle amorcée au milieu de l'année 2020.

Le nombre de ménage avec enfants a pour sa part évolué en 2021 nous obligeant à réorganiser un logement, prévu pour une famille, en collocation pour femme.

Nous avons également, durant cette année particulière, signé 3 nouveaux baux en remplacement de logements, avec pour objectif d'améliorer l'accueil des demandeurs d'asile.

Cette année 2021 aura été également marquée par le déploiement ambitieux d'un PPI en direction des professionnels, afin d'améliorer leurs conditions de travail (ordinateurs portables, smartphones, climatisation...), des usagers (literie, lits bébé, tables à langer, machines à laver, frigos avec congélateurs...) mais également dans une idée éco-responsable en faisant l'acquisition d'un premier véhicule électrique en remplacement d'un véhicule diesel.

L'association SAUVEGARDE Isère, après négociation avec les Instances Représentatives du Personnel a conclu un accord d'entreprise sur le télétravail. Certains salariés du CADA le Cèdre bénéficient depuis le 1er septembre 2021 de cette nouvelle organisation de travail.

La direction du CADA a fait le choix d'ouvrir aux salariés volontaires de faire du télétravail en le limitant à une journée par semaine. La mise en place du télétravail corrèle avec l'obligation d'assurer une continuité de service par une présence continue de professionnels sur le site.

Le service du CADA le Cèdre s'est engagé avec un service spécialisé dans l'élaboration et l'écriture du projet de service. La direction a fait le choix de faire participer l'ensemble du personnel du CADA à la réflexion et l'écriture du projet. L'objectif étant d'adapter le projet à la culture et valeur du service qui prônent un accompagnement individualisé et bienveillant des demandeurs d'asile. Les réorganisations temporaires du service en lien avec la pandémie (isolement de certains salariés, difficulté d'organiser des réunions en présentiel) n'ont pas permis de tenir les échéances. La finalisation de ce document est prévue en milieu d'année 2022.

Enfin, suite à la fermeture du CATALPA et le transfert du service ASMA sur le pôle hébergement de l'association SAUVEGARDE ISERE, le CADA est maintenu au sein du Pôle Accueil des Etrangers. L'association ambitionne de développer des activités ou services en lien avec l'évolution géopolitique en répondant aux appels à projets qui correspondent à notre savoir-faire.

---

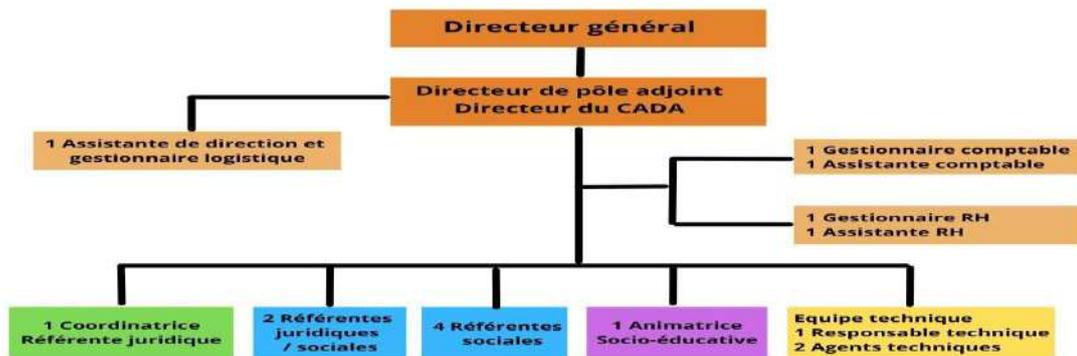
<sup>1</sup> Office français de protection des réfugiés et apatrides | Date de mise à jour: 20/01/2022

# LE CADA le Cèdre

## Organigramme



### ORGANIGRAMME DU CADA



## ✓ Missions et objectifs

Emanant de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, l'arrêté du 19 juin 2019 relatif au cahier des charges des CADA a reprécisé les missions de l'établissement :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement.

C'est dans la cadre du dispositif national d'accueil (DNA) que les demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vers l'établissement. L'hébergement et l'accompagnement sont proposés durant le temps d'instruction de la demande d'asile par les différentes instances compétentes (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides et Cour National du Droit d'Asile).

## ✓ Historique

Le CADA « Le Cèdre » a été créé par l'arrêté préfectoral n° 93-4243 du 30/07/1993 qui a confié à la Sauvegarde Isère la gestion d'un centre d'accueil provisoire pour demandeurs d'asile à hauteur de 35 places. Intégré au Dispositif National d'Accueil, celui-ci recevait des familles orientées par France Terre d'Asile. Des extensions successives ont permis d'atteindre 57 places en 1999, 102 en 2006 et 147 en 2007. Aujourd'hui la capacité d'accueil est de 177 demandeurs d'asile.

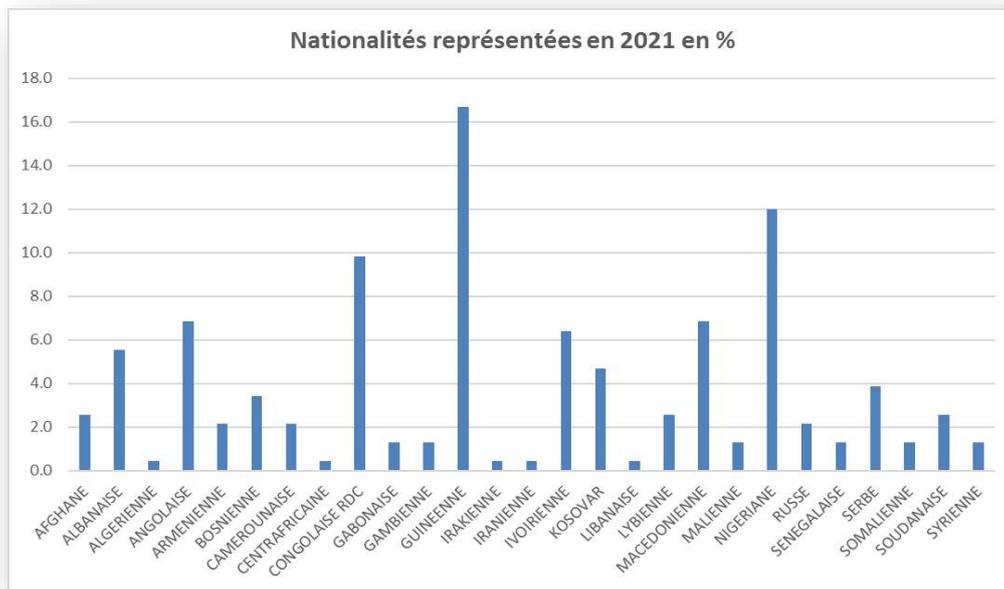
## ✓ Localisation

Le CADA est une structure semi-éclatée composée de 43 logements autonomes dans laquelle sont hébergées 177 personnes. Vingt-deux appartements/studios, loués à Pluralis, sont situés au 1er et 2e étage du 29 rue A. Dumas, au-dessus des bureaux, dans le quartier des Eaux Claires.

Le reste des logements est loué auprès de bailleurs sociaux sur les communes de Grenoble, Saint Martin-le-Vinoux et Echirolles.

Les bureaux sont situés à proximité des transports en commun, donc faciles d'accès pour le public accueilli.

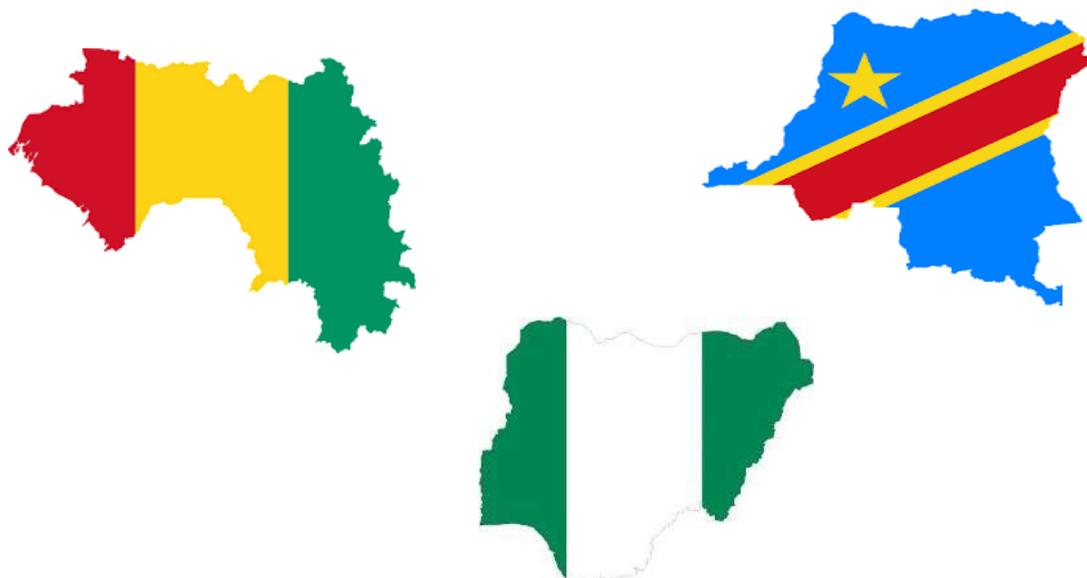
✓ **Public concerné**



Comme en 2020, les demandeurs d'asile du CADA arrivent de 27 pays différents.

La nationalité guinéenne est la plus représentée, nous notons même une augmentation par rapport à l'année passée. Les demandeurs d'asile provenant du Nigéria, de la Macédoine ou de la République Démocratique du Congo sont également largement représentés au CADA le Cèdre.

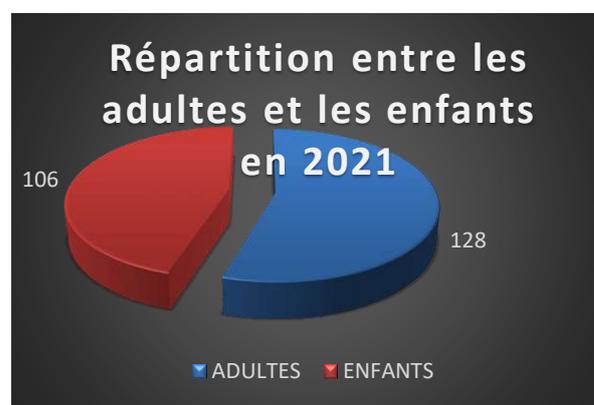
4 nationalités n'apparaissent plus en 2021 : Bangladaise, Burkinabaise, burundaise et géorgienne. En revanche, 4 nouvelles nationalités sont inscrites au registre du CADA : Irakienne, malienne, somalienne et syrienne.



## Part d'adultes et d'enfants en 2021

REPARTITION	Nombre	%
<b>FEMMES</b>	90	<b>56</b>
<b>HOMMES</b>	38	<b>24</b>
<b>ADULTES</b>	128	<b>55</b>
<b>ENFANTS</b>	106	<b>45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>100.00</b>

La répartition adultes/enfants n'a pas évolué depuis 2020. On repère cependant une légère augmentation de la présence de femme dans la répartition hommes/femmes.



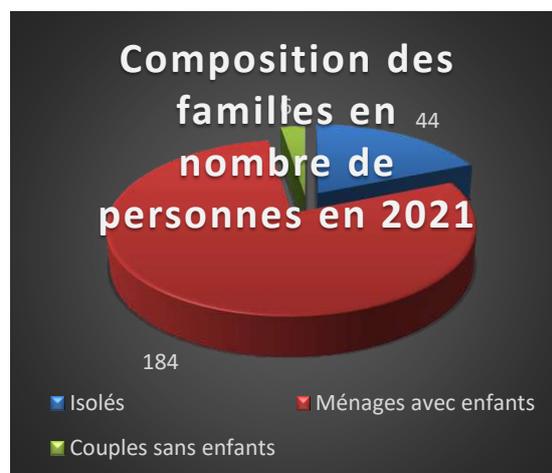
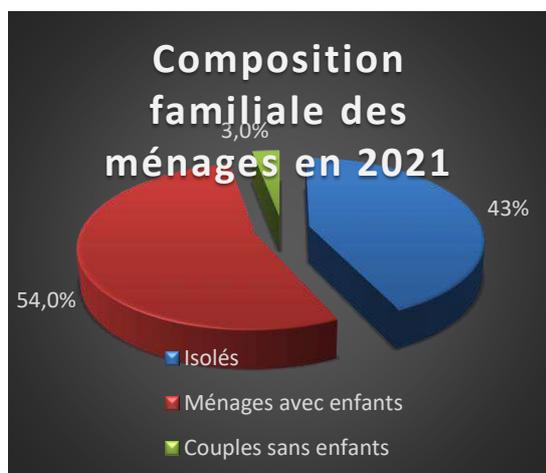
La part d'enfant reste importante en 2021. Nous travaillons avec les services locaux tel que les PMI, crèches écoles ou établissements d'accueil parents/enfants afin que les parents soient soutenus dans leurs missions et qu'une veille soit apportée à la santé et au développement de leurs enfants.

Nous avons enregistré 15 naissances en 2021 (12 en 2020). Les naissances en court d'accompagnement nous obligent quelques fois à réorganiser l'accueil des familles. Le CADA fournit du matériel adapté, tel que des lits bébé ou et des tables à langer, voire même fait des propositions, si l'organisation le permet, de relogement en interne.

Composition familiale des ménages accueillis								
Composition familiale	Nb de ménages		Nb de personnes		% en ménages		% en personnes	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Isolés	38	44	38	44	40	43	16	19
Ménages avec enfants	51	55	188	184	54	54	79	79
Couples sans enfants	6	3	12	6	6	3	5	3
TOTAL	95	102	238	234	100	100	100	100

Le nombre d'isolé et de couple avec enfants accueillis restent stables, nous faisons cependant le constat que le nombre de couple sans enfant a diminué de moitié en 1 an.

L'âge moyen des hébergés du CADA reste également identique à l'année précédente, soit 21 ans.



## CHIFFRES CLES DE L'ANNEE

### Activité réalisée



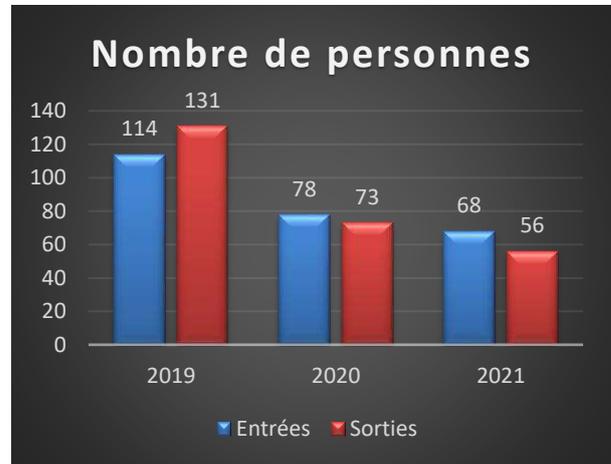
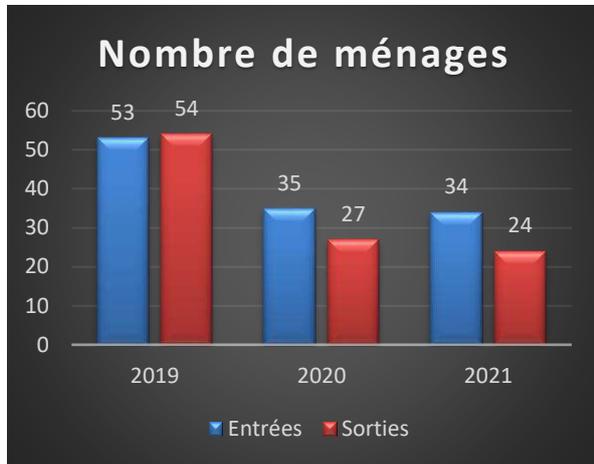
Le taux d'occupation a diminué en 2021, baissant de 4.24 points. La baisse du taux d'occupation s'explique notamment par les effets de la crise sanitaire qui s'est abattue dans le monde depuis le mois de mars 2020.

En effet, afin de réguler le taux de transmission de la COVID 19 de nombreux pays ont durci les conditions d'entrée sur leurs territoires voire pour certains fermer leurs frontières. Les personnes désirant trouver refuge dans un autre pays ont été impactées par ces décisions.

La baisse du taux d'occupation s'est faite sentir dès le mois de mars avec une vraie chute courant mai 2021.

Nous avons profité d'une activité moindre pour entretenir et embellir les logements du CADA et effectué quelques modifications dans un logement afin qu'il bascule d'un logement autonome pour une famille à une colocation. Nous répondons ainsi à la demande de l'OFII.

### Admissions et sorties



La crise sanitaire influe inévitablement sur le nombre de ménages et personnes entrant et sortant du CADA. Si les chiffres ne s'écroulent pas entre 2020 et 2021, on note que les services de l'état ont organisé des sorties relativement importantes de personnes entre le mois de janvier et mai. Le cumul d'entrée sur cette période est de 41 sorties pour seulement 25 entrées. Il faudra attendre le mois juillet pour la courbe s'équilibre et le mois d'août pour que le nombre d'entrée soit supérieur à celui des sorties.

### Nombre d'usagers pris en charge et durée moyenne de prise en charge



Une fois de plus le nombre de personnes accueillies diminue corrélant ainsi avec l'augmentation de la durée du séjour en moyenne. Ces éléments sont en lien avec la crise sanitaire qui n'a pas facilité la sortie des usagers, qu'ils soient déboutés ou bénéficiaire de la protection internationale.

## RETOUR SUR L'ANNEE 2020

### Les formations des salariés

	Intitulé de la formation	Nb de participants	Organisme et lieu	Date
Individuelle	Habilitation électrique	1	ACRITEC - Moirans	11 et 12/01
Individuelle	SST Formation initiale	1	Permis de Sauver - Grenoble	5 et 06/05
Individuelle	Accompagnement juridique des demandeurs d'asile - Module 2 : la Procédure OFPRA	1	Forum Réfugiés - en Visio	28 et 31/05
Individuelle	Les fondamentaux du droit des étrangers	1	France Terre d'Asile - Paris	7 et 8/06
Individuelle	Tuteurs de proximité	2	OCELLIA - Grenoble	4 et 5/11
Collective	Sensibilisation aux pratiques psychocorporelles dans l'accompagnement des personnes exilées	7	OCELLIA - Grenoble	28/05 et 25/06
Collective	Premier Témoin d'incendie	9	Permis de Sauver - Grenoble	06/07
Collective	Chargé d'évacuation incendie	10	Permis de Sauver - Grenoble	06/07
Individuelle	SST Actualisation	1	Permis de Sauver - Grenoble	02/09 et 18/11
Collective	Préparer et accompagner la sortie des déboutés des CADA	8	France Terre d'Asile - Grenoble	13 et 14/12

Les professionnels du CADA ont bénéficié de formation quelques une en présentiel et d'autres en visio-conférences. Deux professionnels sont inscrits dans des formations qualifiantes dans le cadre de VAE.

### Le suivi juridique des demandeurs d'asile en CADA Des données statistiques ...

*Procédure OFPRA :*

*Cette année, 69 personnes ont été convoquées à Paris pour leur entretien à l'OFPRA (contre 25 en 2020), un résultat en augmentation à mettre en lien avec la crise sanitaire de 2020. Effectivement, d'après les données du rapport d'activité de l'OFPRA pour l'année 2021, il y a eu une hausse de l'activité de 7% mais le chiffre reste toujours inférieur à celui pré-crise sanitaire.*

*Parmi ces 69 personnes convoquées à l'OFPRA, 16 demandeurs étaient dans l'attente d'un entretien depuis 2019, 31 depuis 2020, et 22 depuis 2021.*

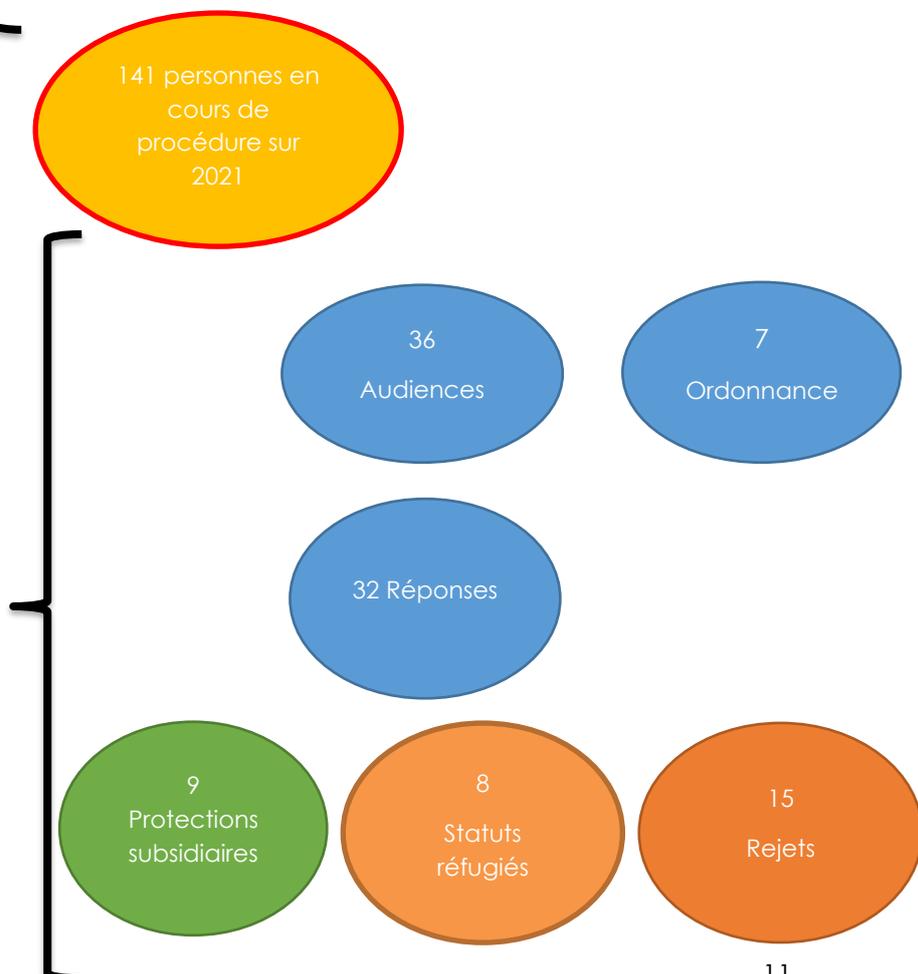
*Les demandeurs d'asile convoqués courant de l'année 2021 ont attendu en moyenne 9 mois avant d'obtenir un entretien à l'OFPRA.*

*Sur l'année 2021, 5 personnes ont obtenu une Protection Subsidiaire, 16 personnes ont eu un statut de Réfugié et 61 personnes un rejet.*

à l'OFPRA  
sur l'année 2021



Procédure à la CNDA  
sur l'année 2021



Procédure CNDA :

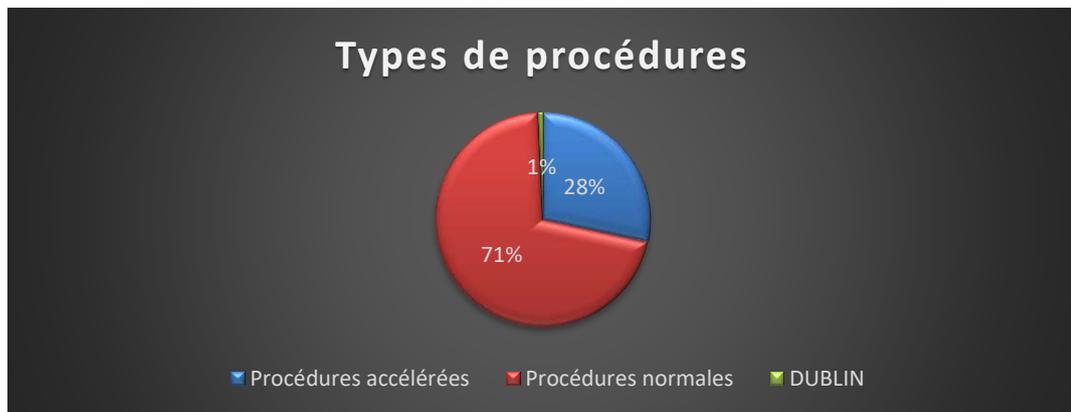
Cette année, 36 personnes ont été convoquées à Paris pour leur audience à la CNDA (contre 9 en 2020), de nouveau un résultat en augmentation à mettre en lien avec la crise sanitaire 2020. Effectivement, d'après les données du rapport d'activité de la CNDA pour l'année 2021, il y a eu une augmentation de l'activité avec notamment 48% en plus de recours enregistré.

Parmi ces 36 personnes convoquées à la CDNA, 5 demandeurs étaient dans l'attente d'une convocation depuis 2019, 18 depuis 2020, et 13 depuis 2021.

Les demandeurs d'asile convoqués courant de l'année 2020 ont attendu en moyenne 11 mois avant d'obtenir une audience à la CNDA.

Sur l'année 2021, 9 personnes ont obtenu une Protection Subsidiaire, 8 personnes ont eu un statut de Réfugié et 15 personnes un rejet.

La durée moyenne de la procédure de demande d'asile pour les personnes hébergées au CADA est d'environ 18 mois (OFPRA + CADA) comme pour l'année 2020.



Durant l'année 2020, 9 requérants ont quitté la structure d'hébergement au cours de leur procédure de demande d'asile, dans une démarche de retour dans leur pays d'origine ou de départ vers un autre Etat.

Ces événements difficiles qui peuvent faire partie de la vie en hébergement nous permettent de constater une forte vulnérabilité qui caractérise le public des demandeurs d'asile. Les résidents du CADA ont tous un vécu au pays et/ou un parcours migratoire qui fait état d'événements traumatisants. Dans la grande majorité des situations, la santé physique et/ou mentale des demandeurs d'asile est fragilisée et nécessite d'être prise en compte dans le suivi juridique.

Dans notre accompagnement juridique mené auprès des résidents du CADA, nous sommes en lien régulier avec les services tels que l'équipe du CHU en médecine légale ou le service de « Médalyon » à même de certifier l'état de santé du demandeur d'asile (blessures, traumatismes physiques ou psychologiques du fait des persécutions subies dans le pays d'origine, excision...).

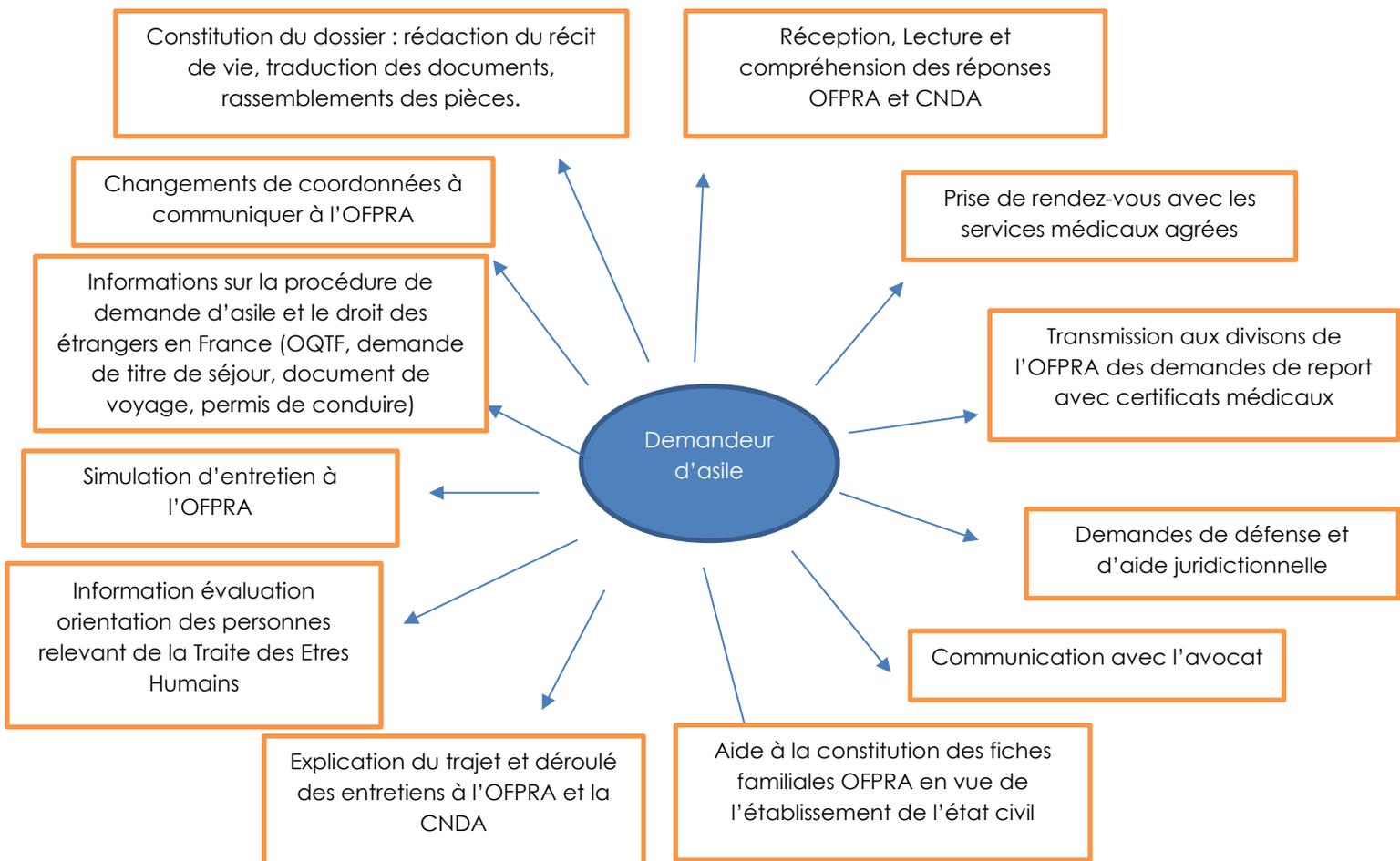
Les craintes évoquées par les demandeurs d'asile en cas de retour dans leur pays d'origine proviennent de contextes multiples parfois propres à certains pays d'origine. Nous pouvons citer les principaux :

**Conflits familiaux**

- Militantisme politique
- Handicap/maladie
- Mutilation sexuelle féminine
- Mariage forcé
- Femmes s'étant soustraites d'un réseau de prostitution
- Orientation sexuelle
- Conflit ou discrimination lié à l'ethnie ou la religion

**Le demandeur d'asile hébergé en CADA : en quoi peut-il avoir besoin d'aide sur un plan juridique ?**

**Pour chaque entretien juridique est prévue l'assistance d'un interprétariat dans la langue comprise par le demandeur d'asile.**



Barbara BRAYMAND, Carole BADOUARD, Marielle SANDNER  
Référentes juridiques

## La mise en œuvre du CVS

Afin de poursuivre un travail déjà engagé sur l'année 2020, et par souci de faire participer les usagers du CADA au fonctionnement de la structure, nous avons fait appel à un prestataire extérieur.

Ce dernier, chargé de mission de la plateforme de soutien à la participation des personnes en situation de précarité de l'association l'Oiseau Bleu, nous a aidé à mener un travail préparatoire important de réflexion et de méthodologie sur plusieurs mois dont la finalité était la mise en place d'une nouvelle forme de Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Des groupes de travail ont été menés dès le mois de septembre 2021, en lien avec l'animatrice et les référentes sociales. Les professionnelles se sont appuyées sur une trame unique afin de guider les échanges et faciliter la prise de parole de chacun. Pour que ce travail soit plus efficace et facilite la communication, des interprètes étaient présents.

- Ces temps d'échanges se sont organisés sous forme de cinq groupes de langue : 2 groupes de francophones,
- 1 groupe d'albanophones,
- 1 groupe d'anglophones
- 1 groupe d'arabophones.



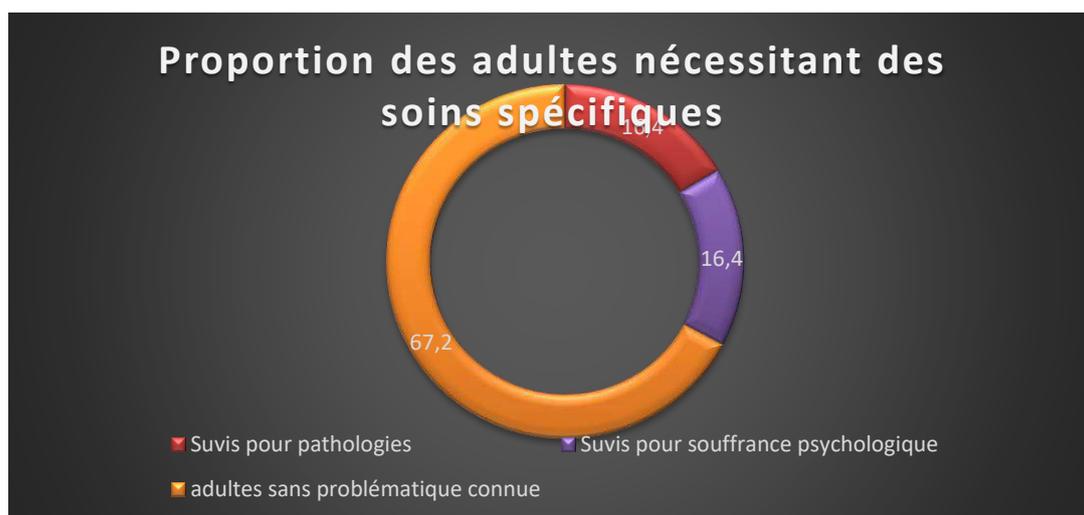
Cinq usagers issus de ces groupes de travail, se sont portés volontaires pour finaliser la mise en œuvre du CVS en présence de 4 représentants du CADA ainsi que la vice-présidente, administratrice délégué du Pôle Accueil Etrangers, de l'Association.

Ce travail où la parole des usagers est au centre du débat a favorisé l'expression des besoins et les attentes des usagers dans le but d'améliorer les conditions de vie et d'accueil au CADA. Cette rencontre a également permis de vérifier, et de ce fait, confirmer que cette méthodologie est bien adaptée au public des demandeurs d'asile.

Il a donc été décidé dans un second temps que la Direction rencontre l'ensemble des usagers par groupe de langue avec des interprètes afin de faire un retour des remarques remontées et les axes d'amélioration à prendre en compte. Cette organisation devrait permettre de favoriser la participation et l'expression des usagers, tout en continuant de faire passer des messages en lien avec la règlement intérieur et l'ouverture vers l'extérieur.

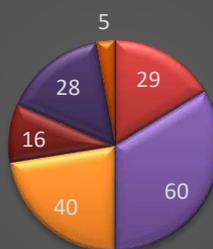
Pour l'équipe du CADA, Messaouda KHELLAF et Dominique MONSERIE

## Les problématiques de la prise en charge sanitaire et Sociale



Sur 176 adultes accueillis en 2021, 58 ont eu recours à une prise en charge de santé spécifique. 29 personnes pour pathologies et 29 pour souffrance psychique.

## Problématiques de santé sur l'ensemble des usagers



- Maladies chroniques
- Souffrance psychique
- Problème dentaire
- Problème gynécologique
- Problème alimentaire
- Handicap

Sur les 176 hébergés, 60 usagers du CADA expriment une souffrance psychologique liée soit à la cause de leur départ ou les violences vécues dans leur parcours de migration, soit à leurs difficultés sociales. Ces personnes nécessitent une prise en charge médicale optimale en lien avec leurs facteurs de vulnérabilité mais nous nous retrouvons face à une pénurie généralisée sur Grenoble de praticien de santé et donc de solutions à leur apporter. Sur ces 60 demandes, 29 bénéficient d'un suivi.

Cette année encore nous avons été confronté à un manque de places dans les dispositifs de santé mentale dédiés aux personnes en situation de précarité /et ou d'exil. Cet accompagnement vers le soin nous demande de consacrer énormément de temps à la recherche de praticiens tel que des psychologues, psychiatres, dentistes et médecins généralistes et de créer des liens avec ces derniers et d'avoir une veille active pour éviter une rupture de soins.

### Accompagnement du parcours de santé

Les demandeurs d'asile accueillis au CADA représentent une population vulnérable, leur accès aux soins est de plus en plus difficile à mettre en place une fois leur droit ouvert à l'assurance maladie.

En, effet, à Grenoble, Médecins du Monde ainsi que La PASS, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, sont des structures médico-sociales qui accueillent les personnes en grande précarité n'ayant pas encore de droit ouvert à l'assurance maladie. Elles proposent des consultations de médecine générale, avec un accès au plateau technique de l'hôpital. Elles délivrent les soins et les médicaments leur proposant des soins en attendant l'obtention des droits à l'assurance maladie. Ces deux structures représentent un repère et une aide à l'arrivée pour les demandeurs d'asile.

Le délai pour accéder à la PUMA et à la Complémentaire Santé Solidaire s'est encore allongé allant de 2 à 8 mois. Cette année une dizaine de nos usagers a subi les mêmes difficultés pour accéder aux soins entre les périodes de renouvellement des droits de santé.

Depuis le printemps 2021, le CADA participe à un groupe de travail « santé migration », organisé par le POPS (point précarité santé). Ce groupe a été créé dans le cadre du Contrat Territorial financé par la Metro. L'objectif est de permettre la rencontre entre le secteur sanitaire et le secteur social autour de la thématique de l'accompagnement vers la santé des personnes en situation de migration. Partant du constat partagé des difficultés d'accès aux soins importantes du fait de la complexité du système de santé, du parcours des personnes, de leurs difficultés à comprendre la langue française, à exprimer leurs besoins..., l'idée de ces rencontres est de trouver des outils facilitant le lien entre professionnels de santé, professionnels médico-sociaux et personnes accompagnées.

### **Prise en charge des grossesses :**

Sur 107 femmes présentes au CADA, 27 femmes enceintes ont été suivies sur l'année 2021, dont 5 suivis pour grossesse pathologique. Ce qui entraîne pour chaque situation une réflexion autour du suivi à déployer auprès de ces femmes en situation d'exil et de précarité afin de s'assurer que la prise en charge soit comprise et bien vécue pour ces futures mamans. . En effet, la grossesse avec ses bouleversements peut aggraver la vulnérabilité de ces dames. Si nous savons qu'elles vivent un quotidien précaire avec un avenir dans lequel elles ont du mal à se projeter, elles sont aussi confrontées à des pratiques médicales occidentales qui leur sont étrangères parfois vécues comme impudiques et brutale.

Il est donc nécessaire d'expliquer la dimension culturelle du suivi de grossesse très médicalisé et rester vigilant sur ce que représente cette grossesse. Cela demande d'être en lien avec les différents acteurs de ce suivis (PMI, Sage-femme, UTAP du CHU, centre départemental de santé, assistantes sociale des maternités, HCE...) afin de permettre à ces femmes à prendre conscience de leur bébé à naître, à l'investir et l'accueillir malgré la solitude dans laquelle elles peuvent vivre.

Pour cette année 2021, 14 naissances sont à noter dont 2 hospitalisations à domicile (HAD) en sortie de maternité avec une surveillance de la mère et de son bébé. Ces femmes se retrouvant souvent isolées alors que la prise en charge en post-partum et du bébé est faite par la communauté dans de très nombreuses cultures dont elles sont originaires.

### **Hygiène et Habitat**

Cette année encore des traitements contre les punaises de lit ont dû se mettre en place. Deux appartements en colocation et 3 appartements familiaux ont été touchés soient 17 personnes Concernées. Nous avons dû aussi accompagner un traitement contre la gale dans un appartement en colocation et un traitement anti poux. Pour enrayer chaque infestation et les nuisances subies par les hébergés, un protocole de traitement méticuleux doit être mis en place. Une société extérieure traite le domicile avec des produits spécifiques et l'ensemble du linge de l'appartement nécessite un lavage et un séchage à 60 degrés.

Ce protocole doit être répété 3 fois en l'espace d'un mois et demi. L'intervention des référentes sociales est indispensable pour l'organisation complète de l'ensemble des trois traitements et demande un gros travail d'organisation en amont. Malgré, l'investissement du CADA dans des équipements permettant d'effectuer les traitements sur place, il a quand même fallu procéder à des lavages en laverie compte tenu de la masse de linge à laver.

Nous avons fait davantage de visites à domicile surtout dans les différentes colocations. Une dizaine de conseil de maison se sont donc organisés, soit au CADA, soit directement dans les logements afin de désamorcer des problématiques liées à l'hygiène et au ménage.

## **Les effets de la pandémie sur la santé psychique**

La pandémie de Covid 2019 s'est encore étendue durant l'année 2021 et a amené le service à s'adapter (permanences modifiées, protocoles nouveaux en cas de Covid...).

Les restrictions relatives aux regroupements ont mis un cran d'arrêt aux sorties culturelles, aux actions collectives, l'auto isolement en cas de maladie avérée... ont eu un effet négatif sur la santé psychique de nos hébergés. Cela a accentué chez beaucoup d'entre eux un sentiment de solitude et d'abandon. Déjà loin de leurs proches et de leur pays, les personnes migrantes ont été encore plus isolées. Socialement. Le sentiment de contrainte dépendait de multiples facteurs, dont certains sur lesquels les usagers et le CADA n'avaient pas de prise, comme la taille du logement, la colocation, l'absence d'accès à une espace extérieur.... Chez certains de nos usagers, traumatisés par leur expérience de l'exil, l'épidémie a eu pour effet secondaire de dégrader leur l'état de santé psychique. Pour cette population fragile, l'épidémie de Covid-19 est venue perturber un quotidien fait de peu d'occupation et aggraver leur état de stress et d'anxiété. Cette année encore, nous avons dû redoubler de vigilance et avons dû mettre l'accent sur l'écoute, la communication pour être en lien permanent avec les usagers. Nous avons eu 60 demandes de suivis psychologiques sur l'ensemble des adultes.

Dominique MONSERIE  
Référente sociale

## **Les d'activités socioculturelles, socioéducatives, partenariat local**

Les activités proposées et assurées par l'animatrice socio-éducative s'organisent autour de trois thématiques :

- Loisirs/Lien social
- Prévention santé
- Prévention vie quotidienne/hygiène

Loisirs/Lien social :

Il s'agit d'activités ludiques regroupant des sorties (Le Lac de la Terrasse, le Château de Vizille...). La reprise progressive après la crise sanitaire a permis des sorties vers l'extérieur au Parc de Vizille avec un groupe de 12 participants le jeudi 10/06/21 après-midi. Nous avons mis en lien les usagers du CADA avec les actions existantes à Grenoble comme « Eté Oh Parc ! », le Bois français à titre individuel et les activités d'été de plein air proposées par les différentes bibliothèques, la Maison des Habitants Anatole France, la Bifurk, le Café des Enfants – La Soupape ...

Nous nous sommes rendus régulièrement au Café des enfants – La Soupape sur un temps de rencontre en petits groupes de 8 à 10 personnes, parents/enfants et personnes isolées (hommes et femmes) pour créer du lien entre les usagers et aussi avec les animateurs de cette association. Ces petits groupes ont été animés par une Educatrice de Jeunes Enfants à l'aide d'ateliers divers aidant à la créativité (dessins, jeux, découpages ...).

L'objectif est de permettre que les usagers y retournent en toute autonomie les autres jours de la semaine. Il y a eu 10 séances effectives.

### D'autres ateliers socio-éducatifs prennent la forme de :

#### - Séances d'instruction civique

Les séances d'instruction organisées et assurées par l'animatrice socio-éducative ont repris pour le mieux vivre ensemble, sur différents thèmes de la vie quotidienne tels que l'école, la banque postale, les droits et les devoirs, la Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) etc. Des documents supports simples ont été effectués avec des pictogrammes, sous forme d'animation, en power point, afin de faciliter la compréhension des usagers.

Il y a eu 10 séances en instruction civique.

#### - Cours de français

Trois séances de conversation en français du quotidien sont organisées et assurées par l'animatrice (mardi et vendredi de 9H30 jusqu'à 11H00) et (jeudi de 14H00 à 15H30).

Ces trois séances sont basées essentiellement sur du français oral, afin d'aider les personnes à comprendre et à s'exprimer rapidement en Français. Il y a aussi des personnes analphabètes qui assistent à ces séances. Compte tenu que les groupes sont hétérogènes, l'animatrice a adapté le niveau des séances aux apprenants.

Soit un total de 97 séances de conversation en Français du quotidien, pendant toute l'année 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Fréquentation des ateliers en conversation en Français du quotidien</b>	359 participants	441 participants	490 participants	316 participants	<b>534 participants</b>

Il y a une nette augmentation de la participation des usagers aux séances en 2021. Cette participation des usagers en hausse par rapport à l'année précédente fait ressortir une moyenne de 5 à 6 participants par séance.

#### - La Plateforme mobilité à Grenoble

A la demande des résidents du CADA, nous avons orienté 8 hébergés pour un bilan mobilité, au titre d'une préparation au code de la route.

Il s'agit de les aider à apprendre à s'orienter, améliorer leur vocabulaire technique du code de la route, apprendre à gérer le stress, à faire des stages divers comme le vélo et à utiliser les sites internet d'itinéraires. Cette structure compte parmi ses conseillers, des référents de parcours (Pôle emploi, PLIE, mission locale, assistante sociale ...).

*C'est un lieu d'accueil, d'accompagnement et de conseils personnalisés pour des personnes voulant s'insérer socialement et/ou professionnellement.*

**- La recherche de bénévolat pour les usagers demandeurs**

*Les hébergés qui le désirent et qui parlent bien le Français peuvent être accompagnés dans leurs recherches de bénévolat auprès d'associations caritatives, d'insertion et d'économie solidaire. En 2021, 5 places de bénévoles ont pu être obtenues auprès du :*

*Secours catholique, Café des Enfants, Restos du Cœur, pour aider bénévolement à préparer des repas ou autres, Réseau Parasol pour rendre visite aux personnes âgées sur propositions faites du Secours Catholique aux personnes volontaires.*

*La condition primordiale est que les volontaires au bénévolat comprennent et s'expriment en Français.*

*Malgré la crise sanitaire, la demande des résidents est toujours présente. Les structures sont restées fermées pendant un moment ou recevant très peu de public.*

**- Informations régulières sur la COVID-19**

*Tous les usagers ont été informés avec des documents de France Santé Publique traduits et faciles à lire ayant des pictogrammes.*

*Nous avons donné des informations à tous les usagers, relatives à un camion test COVID venu faire des permanences le mercredi 26/06/21 pour les habitants du quartier des Eaux Claires, de 7H00 à 14H00 et ceci jusqu'à la mi-juillet. Nous avons ainsi orienté des usagers vers ce camion qui en ont bénéficié.*

*Nous avons mis à disposition des usagers des tests COVID avec des séances d'informations et des explications pour leur utilisation*

**- Prévention vie quotidienne/hygiène :**

*Ces ateliers collectifs programmés sur la prévention des accidents domestiques, de la gale et des risques d'insectes, sur les économies d'énergies, la demande d'asile, la violence conjugale, l'égalité Homme/Femme, le tri des déchets, ont été annulés et reportés à cause de la COVID 19 et du confinement depuis le mois d'octobre 2020.*

*Les référentes sociales se sont impliquées auprès des usagers directement en les accompagnant faire leurs lessives dans les laveries automatiques ou bien au CADA. Tout un protocole est mis en place pour traiter la gale et les insectes.*

*Des affiches avec des pictogrammes expliquant la nécessité de faire le nettoyage des appartements par les usagers eux-mêmes, ont été plastifiées à cet effet et accrochées aux murs de tous les logements, mis à disposition des usagers, par le biais des agents techniques.*

Messaouda KHELLAF  
Animatrice socioculturelle

# ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

## PÔLE FAMILLE

### Action Promotion en Milieu Voyageur (APMV)

#### Site de Fontaine

30 Avenue Jean Jaurès  
38600 Fontaine  
Téléphone : 04 76 49 01 03

#### Site de Bourgoin-Jallieu

3 rue Henri Fabre  
38300 Bourgoin-Jallieu  
Téléphone 04 37 03 17 51

#### Site de Roussillon

9 place de l'Edit  
38150 Roussillon  
Téléphone : 04 74 86 65 91

### Service Educatif en Milieu Ouvert et Service Investigation (SEMO)

#### Site de Fontaine

1 allée Belle Rive  
38 600 Fontaine  
Fax : 04.76.28.99.92  
Email : aemo38si@  
sauvegarde-isere.fr

AEMO - AED - AGBF - AESF  
- INVESTIGATION (MJIE) -  
MEDIATION  
Tél : 04.38.02.08.00

POINT CLEF  
Ligne directe :  
04.38.02.08.09

#### Site de Villefontaine

15 impasse Ambroise  
Croizat  
Les Portiques  
38 090 Villefontaine  
Fax : 04.74.96.07.76

AEMO - AED  
Tél : 04.74.96.07.71

#### Site de Bourgoin-Jallieu

4 rue Claude Chappe  
Im. le Maladium B -  
2ème étage  
38 300 Bourgoin Jallieu  
Fax : 04.74.43.87.93

AEMO - AED - AEMO  
renforcée  
Tél : 04.74.28.09.31

AGBF - AESF  
Tél : 04.74.43.28.29

INVESTIGATION  
(MJIE) Tél :  
04.74.43.87.75

#### Site de Vienne

15 rue Parmentier - BP  
233  
38 201 Vienne Cedex  
Fax : 04.74.31.72.05

AEMO - AED  
Tél : 04.74.85.24.28

AGBF - AESF  
Tél : 04.74.31.50.97

## PÔLE HÉBERGEMENT

### Dispositif « Rose Pelletier »

4 rue Paul Langevin  
38 400 St Martin d'Hères  
Téléphone : 04.76.44.71.52

### Le Village de l'Amitié

525 chemin du Moulin  
38 360 NOYAREY  
Téléphone : 04.76.53.95.46

## PÔLE HANDICAP

### Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz »

38 570 Theys  
Téléphone : 04.58.27.00.75

### Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Allée du Roy,  
38570 Tencin  
Téléphone : 04.58.27.00.75

### Foyer logement pour adultes « le Home »

117 av. Jules Vallès  
38 400 St Martin d'Hères  
Téléphone : 04.58.27.00.75

## PÔLE ACCUEIL ÉTRANGERS

### Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) « Le Cèdre »

29 rue Alexandre Dumas  
38 100 Grenoble  
Téléphone : 04.76.49.29.95

### "Le CATALPA" Service extérieur

Immeuble Le Trident  
34 avenue de l'Europe  
38100 Grenoble  
Téléphone : 04 76 29 37 82

### Centre d'Accueil et d'Observation ASMA pour Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.) « LE CATALPA »

Domaine de la Brunerie  
180 Bd de Charavines  
38 500 VOIRON  
Téléphone : 04.76.06.22.85

4 rue Paul Langevin  
38400 St Martin d'Hères  
Téléphone : 04 76 44 71 52

## PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

### Centre Educatif Fermé de l'Isère (CEF)

« Le Relais du Trièves »  
La Motte - 38 650  
SINARD Téléphone :  
04.76.34.29.50

### Centre Educatif Renforcé (CER)

Site du Vercors « Moucherotte » et « Veymont »  
3541 Vieille Route  
38250 Lans-en-Vercors  
Téléphone : 04.76.94.02.78





**Sauvegarde  
Isère**

Association de protection de  
l'enfance et d'accompagnement  
des adultes

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

15 Boulevard Paul Langevin  
38600 Fontaine

04 76 49 73 54

[sauvegarde@sauvegarde-isere.fr](mailto:sauvegarde@sauvegarde-isere.fr)

[www.sauvegarde-isere.fr](http://www.sauvegarde-isere.fr)

[@sauvegardeisere38](https://www.instagram.com/sauvegardeisere38)

[@sauvegardeisere](https://www.instagram.com/sauvegardeisere)

*Directeur de la publication*  
Claude Dély  
*Chargée de communication*  
SINJY-CHINREDY Maurane  
*Participation à la rédaction*  
L'ensemble du personnel de l'association  
*Crédits photos*  
Canva